

LES
ORIGINES DIPLOMATIQUES
DE
LA GUERRE DE 1870-1871

LES ORIGINES DIPLOMATIQUES DE LA GUERRE DE 1870-1871

RECUEIL DE DOCUMENTS

PUBLIÉ

PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

TOME III

10 MAI 1864-31 JUILLET 1864



PARIS

GUSTAVE FICKER, LIBRAIRE ÉDITEUR

6, RUE DE SAVOIE, 6

IMPRIMERIE NATIONALE

1910

LES
ORIGINES DIPLOMATIQUES
DE
LA GUERRE DE 1870-1871.

MAI 1864 (*FIN*).

512. Drouyn de Lhuys à Dotézac, Ministre à Copenhague.
(Minute. Danemark, 247, n° 31.)

Paris, 10 mai 1864.

Dans votre dépêche du 25 avril sous le n° 89[1], vous avez reproduit les appréciations de M. Monrad sur l'ensemble de la situation. Je m'étais réservé de reprendre ce sujet avec vous, mais déjà les choses ont changé à beaucoup d'égards. Le plan suggéré par M. de Brunnow, et que M. le Président du Conseil des Ministres de Danemark approuvait dans votre entretien avec lui, a été écarté par toutes les Puissances et abandonné par son auteur même. Quant à la suspension d'armes, les Plénipotentiaires sont tombés d'accord sur les conditions que vous connaissez[2]. Dans un sage esprit de transaction, le Cabinet de Copenhague s'est départi des objections qu'il opposait à toute idée de renoncer au maintien des blocus. Les négociations ne tarderont donc pas davantage à s'ouvrir pour le rétablissement de la paix, et c'est sur le fond même du différend que les Plénipotentiaires vont avoir à délibérer.

Ce serait ici le cas d'examiner les observations présentées par M. Monrad au sujet des vues générales que nous avons émises sur

(1) Cf. t. II, p. 289.

(2) Cf. le télégramme du prince de La Tour d'Auvergne, du 9 mai (t. II, p. 373).

IMPRIMERIE NATIONALE.

la part qu'il convient de faire à l'assentiment des populations dans les arrangements à intervenir. Mais je me suis expliqué avec M. le Prince de La Tour d'Auvergne, dans la dépêche ci-jointe[1], sur le programme adopté par le Gouvernement de l'Empereur, et, en m'y référant, je crois pouvoir me dispenser d'entrer dans de nouveaux développements avec vous. Je me borne à rappeler, ainsi que j'ai déjà eu l'honneur de vous l'écrire, que le Gouvernement de l'Empereur, en conseillant de tenir compte du sentiment national, a eu principalement pour but de combattre le système allemand de l'union personnelle appliqué à la totalité du Sleswig, et d'indiquer le moyen le plus propre à faire cesser les rivalités de race qui ont amené la guerre actuelle. En arrêtant le plan de conduite que nous avons tracé au Plénipotentiaire de Sa Majesté dans la Conférence, nous nous sommes rapprochés le plus possible de ce que nous croyons être le vœu des populations danoises, dont l'intérêt dominant est d'éviter l'immixtion de l'Allemagne dans leurs affaires. Je vous autorise au surplus à vous exprimer confidentiellement avec M. Monrad dans le sens des considérations que j'ai développées à M. le Prince de La Tour d'Auvergne, et j'aime à me persuader que M. le Président du Conseil y trouvera la preuve de notre sollicitude raisonnée pour le Danemark.

---

513. Drouyn de Lhuys à Fournier, Ministre à Stockholm. (Minute. Suède, 335, n° 22.)

Paris, 10 mai 1864.

Vous connaissez les clauses de la suspension d'armes que la Conférence de Londres a décidée dans la séance d'hier[2]. Les délibérations vont s'ouvrir sur les conditions de la paix. Le moment était donc venu de préciser l'ensemble des idées que le Plénipotentiaire de l'Empereur devra suggérer ou soutenir. Je lui ai adressé à cet effet une dépêche que j'ai l'honneur de vous

[1] Du 8 mai (t. II, p. 353).

[2] Cf. le télégramme du prince de La Tour d'Auvergne, du 9 mai (t. II, p. 373).

transmettre ci-annexée[1]. Vous y trouverez l'exposé du système qui nous paraît à la fois le plus juste et le plus acceptable pour le Danemark comme pour l'Allemagne.

A bien juger le fond des choses, le plan que nous voudrions faire prévaloir se rapproche autant que possible des vues du parti national danois, et il offrirait des garanties sérieuses aux intérêts essentiels du pays. Il fortifierait, en effet, le Royaume proprement dit, en lui assurant des frontières bien déterminées, et en permettant l'incorporation de la plus grande partie du Sleswig. Il aurait en outre l'avantage de substituer à un état de choses équivoque et précaire un règlement fixe et durable. Nous avons toujours pensé que le plus grand danger pour l'avenir du Danemark était l'immixtion de l'influence allemande dans la marche du Gouvernement. Cette intervention, qui pourrait devenir pour lui une cause de dissolution et de ruine, serait en même temps pour la Suède une source d'inquiétudes et de périls plus ou moins éloignés. Le Cabinet de Stockholm sera, mieux qu'aucun autre, en mesure d'apprécier les motifs sur lesquels notre manière de voir est fondée, et vous pourrez, dans vos entretiens confidentiels avec M. le Comte de Manderström, vous autoriser des idées et des principes développés dans ma dépêche à l'Ambassadeur de Sa Majesté à Londres.

---

514. Meroux de Valois, Agent consulaire à Kiel, à Drouyn de Lhuys. (Original. Danemark, Kiel, 7, nº 559.)

Kiel, 10 mai 1864.
(Cabinet, 13 mai; Dir. pol., 14 mai.)

La nouvelle de la suspension d'armes, arrêtée hier par la Conférence, a été reçue ici avec autant d'étonnement que d'inquiétude. On dit que le Danemark, pour renoncer au blocus, a dû nécessairement recevoir des promesses formelles de la France et de l'Angleterre; on craint que la Prusse, ne pouvant s'emparer

[1] Dépêche du 8 mai (t. II, p. 353).

des Duchés, ne soit disposée à consentir à tout arrangement qui, dans l'avenir, pourrait lui fournir une nouvelle occasion de pêcher en eau trouble. On dit que l'union personnelle sera probablement la base que soutiendront les Puissances neutres, et le parti qui veut à tout prix une séparation absolue des Duchés avec le Danemark ne manque pas de crier que les Duchés seront sacrifiés par la Conférence.

Le temps me manque pour résumer plus clairement tous les discours auxquels a donné lieu l'importante nouvelle de la suspension d'armes.

M. le Professeur Panum m'écrit de Copenhague que la conduite du Gouvernement suédois à l'égard du Danemark a tout à fait ruiné les plans du parti scandinave, que les chefs de ce parti, M. Ploug lui-même[1], sont dégoûtés de la politique *hypocrite et cruellement égoïste* des Ministres du Roi Charles XV, et qu'aujourd'hui il n'est personne en Danemark qui veuille entendre parler d'une union dynastique avec la Suède.

---

515. Drouyn de Lhuys à Dotézac, Ministre à Copenhague. (Confidentielle. Minute. Danemark, 247, nº 32.)

Paris, 11 mai 1864.

L'Empereur a lu avec beaucoup d'intérêt les rapports adressés par le Colonel Février[2] et dans lesquels cet officier supérieur fait connaître les avis qu'il a exprimés au Gouvernement danois sur les opérations militaires et sur la conduite de la guerre[3]. Sa

[1] Karl Ploug, journaliste danois, était un des partisans les plus anciens et les plus actifs du scandinavisme. — Cf. t. II, p. 179.

[2] Cf. le télégramme de Drouyn de Lhuys à Dotézac, du 21 février, et la réponse de Dotézac, du 24 (cf. t. Ier, p. 347, et t. II, p. 28). Le lieutenant-colonel Février était arrivé à Copenhague le 9 mars. Ses dépêches au maréchal Randon se trouvent aux Archives de la Guerre (Carton Danemark, 1753-1872).

[3] Le lieutenant-colonel Février parle souvent, dans ses dépêches, des avis qu'il donnait à l'état-major danois. Après la perte de Duppel, il avait conseillé au ministre de la guerre de Danemark de ne pas immobiliser les troupes

Majesté a trouvé ces conseils parfaitement sages, et elle pense qu'il serait très avantageux pour le Danemark de s'y conformer. Guidé par sa sollicitude sincère pour ce pays, l'Empereur ne peut donc que lui recommander de les suivre, et je réponds aux intentions de Sa Majesté en vous invitant à vous rendre confidentiellement l'interprète de son opinion auprès du Cabinet de Copenhague.

---

516. Drouyn de Lhuys à Dotézac, Ministre à Copenhague. (Minute. Danemark, 247, n° 33.)

Paris, 11 mai 1864.

Vous connaissez les instructions que j'ai adressées à M. le Prince de La Tour d'Auvergne au sujet des principes qu'il devra chercher à faire prévaloir au sein de la Conférence de Londres[1]. Depuis lors, M. le Baron d'Adelswärd a bien voulu me donner communication d'une dépêche en date du 27 avril qu'il a reçue du Comte de Manderström[2]. J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint une copie de ce document. Ainsi que vous le verrez, il contient un exposé complet des vues du Gouvernement suédois et des idées que son Plénipotentiaire aura pour mission de suggérer ou de soutenir. Vous remarquerez l'analogie qui existe entre nos jugements et ceux du Cabinet de Stockholm. Il pense, comme nous, que la combinaison de l'union personnelle serait dans un avenir plus ou moins rapproché la ruine de la nationalité danoise, et cette parfaite identité entre notre opinion et celle de la Suède est, à nos yeux, une preuve de plus de la justesse de nos appréciations.

---

danoises dans l'île d'Alsen, mais de tenter un mouvement offensif sur le flanc droit de l'armée prussienne, par un débarquement à Hobro. Il continuera jusqu'en juillet à avoir de fréquentes entrevues soit avec le ministre de la guerre, soit avec le général en chef danois.

[1] Dans la dépêche du 8 mai (t. II, p. 353). Drouyn de Lhuys en avait joint la copie à sa dépêche du 10 mai (ci-dessus, p. 1).

[2] Cf. t. II, p. 306.

517. Drouyn de Lhuys au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 729, n° 93.)

Paris, 11 mai 1864.

M le Ministre de Suède à Paris m'a donné communication, à titre confidentiel, d'une dépêche en date du 27 avril qu'il a reçue de M. le Comte de Manderström[1]. J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint une copie de ce document. Ainsi que vous le verrez, il contient un exposé complet des vues du Gouvernement suédois et des idées que son Plénipotentiaire à la Conférence de Londres aura pour mission de suggérer ou de soutenir. Vous remarquerez l'analogie qui existe entre nos jugements et ceux du Cabinet de Stockholm sur le point le plus important pour les intérêts du Danemark. Le Gouvernement suédois pense, comme nous, que la combinaison de l'union personnelle serait, dans un avenir plus ou moins rapproché, la ruine de la nationalité danoise; il verrait également dans un pareil système le plus grave danger pour les autres États scandinaves. S'il ne comprend pas entièrement comme nous la part qu'il convient de faire au vœu des populations dans les arrangements définitifs, il arrive cependant à une conclusion à peu près semblable en ce qui concerne le sort du Holstein, ainsi que des territoires qui y seraient rattachés.

Cette identité à peu près complète entre notre manière de voir et celle de la Suède est, à nos yeux, une preuve de plus de la justesse de nos appréciations, et nous sommes donc autorisés à croire que M. de Wachtmeister appuiera dans la Conférence les considérations et les principes que vous êtes chargé de faire prévaloir.

[1] Cf. t. II, p. 306.

518. Drouyn de Lhuys à Fournier, Ministre à Stockholm. (Très confidentielle. Minute. Suède, 335, n° 23.)

Paris, 11 mai 1864.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire sous le n° 80[1]. Le langage du Roi comme celui du Prince Oscar indiquent de la part de la Cour de Suède le désir de prendre un rôle plus actif dans les affaires de Danemark pour le cas où les négociations de Londres demeureraient sans résultat. Vous connaissez notre manière d'envisager la situation des États scandinaves dans ses rapports avec la guerre actuelle, ainsi que la réserve que le Gouvernement de l'Empereur s'est imposée, et je ne puis à cet égard que vous inviter à vous maintenir dans la ligne de conduite qui vous est tracée par ma correspondance antérieure.

Quant à l'état de la flotte suédoise, nous comprenons les préoccupations que le Prince Oscar vous a exprimées avec tant de confiance, et il est bien tard assurément pour suppléer, avec le seul concours de l'industrie suédoise, à l'insuffisance des moyens mis à la disposition de S. A. Royale. Mais si la Cour de Suède désirait se procurer dans un bref délai des bâtiments de construction nouvelle, il lui serait facile de les trouver en France. Les chantiers de l'industrie privée pourraient lui livrer immédiatement plusieurs clippers disposés pour recevoir de l'artillerie, ainsi que deux frégates cuirassées. Je vous invite à le faire savoir au Roi, et je vous prie de m'informer, par le télégraphe, des intentions de Sa Majesté.

---

519. Drouyn de Lhuys à Fournier, Ministre à Stockholm. (Minute. Suède, 335, n° 24.)

Paris, 11 mai 1864.

Vous connaissez les instructions que j'ai adressées à M. le

[1] Dépêche du 5 mai (t. II, p. 345).

Prince de La Tour d'Auvergne au sujet des principes qu'il devra suggérer ou soutenir au sein de la Conférence de Londres[1]. Depuis lors, M. le Baron d'Adelswärd a bien voulu me donner communication d'une dépêche en date du 27 avril qu'il a reçue de M. le Comte de Manderström. Elle contient un exposé complet des vues du Gouvernement suédois, et reproduit exactement les idées que M. le Ministre des Affaires étrangères de Suède vous avait développées dans l'entretien dont vous m'avez rendu compte par votre dépêche sous le n° 76[2].

Je constate avec plaisir l'analogie qui existe entre nos jugements et ceux du Cabinet de Stockholm. Il pense, comme nous, que la combinaison de l'union personnelle serait, dans un avenir plus ou moins rapproché, la ruine de la nationalité danoise, et cette parfaite identité entre notre opinion et celle de la Suède est, à nos yeux, une preuve de plus de la justesse de nos appréciations. Nous restons convaincus que nous avons adopté le système le plus favorable aux intérêts du Danemark et des autres États scandinaves, et nous sommes autorisés à croire que le Plénipotentiaire suédois se placera dans la Conférence au même point de vue que M. le Prince de La Tour d'Auvergne.

---

520. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Original. Angleterre, 729, n° 105.)

Londres, 11 mai 1864.
(Cabinet, 13 mai; Dir. pol., 14 mai.)

[Le Prince de La Tour d'Auvergne accuse réception de la dépêche du 8, n° 92. Il croit qu'en effet la cause principale de la lutte engagée entre l'Allemagne et le Danemark est l'antagonisme des races, et que l'*union personnelle* n'y remédierait pas.

[1] Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys au prince de La Tour d'Auvergne, du 8 mai (t. II, p. 353), et la dépêche à Fournier, du 10 (ci-dessus, p. 2).

[2] Dépêche du 25 avril (t. II, p. 294).

Il pense que cette solution ne sera acceptée ni par les Puissances neutres ni par le Gouvernement danois.]

L'arrangement que Votre Excellence suggère, et qui consisterait à séparer définitivement la race danoise de la race allemande en réunissant au Holstein les districts méridioniaux du Sleswig habités par les populations germaniques, tandis que les districts du nord peuplés par les Danois, en même temps que ceux du centre, seraient incorporés au Danemark, assurerait au Danemark, grâce à un sacrifice auquel il semblerait qu'il doive être, jusqu'à un certain point, préparé, une position nette et tranquille pour l'avenir, bien préférable, à coup sûr, à celle qui résulterait pour lui du maintien d'une intégrité territoriale en quelque sorte factice. Je dois croire, d'après les conversations que j'ai eues à ce sujet avec M. le Ministre de Suède, qu'une pareille combinaison ne soulèverait pas d'objection de la part de sa Cour[1]. La nécessité y rallierait vraisemblablement le Cabinet de Londres, Lord Clarendon et Lord Russell d'abord, et en fin de compte Lord Palmerston sans doute aussi lui-même, bien que, jusqu'à ce moment, il paraisse vouloir obstinément demeurer sur le terrain du traité de Londres, quelle que soit la difficulté de cette tâche. Dans tous les cas, Monsieur le Ministre, ce ne serait guère, ce me semble, que lorsque la discussion aurait été épuisée et que, de toutes parts, on aurait acquis la conviction, qui commence déjà à se faire jour dans le public, de l'impossibilité d'arriver à se mettre d'accord sur d'autres bases, que cette solution, un peu radicale il est vrai, mais rationnelle et acceptable, dans la situation donnée, pour toutes les parties, pourrait être mise utilement en avant. Peut-être même, le cas échéant, l'Angleterre, tout en y donnant tacitement son adhésion, préférerait-elle la voir sortir plutôt d'une négociation directe qui s'engagerait entre le Danemark et l'Allemagne, sous les auspices d'une Puissance tierce, que d'une Conférence dont l'unique mission paraissait être, à ses yeux du moins, de maintenir et de raffermir le principe de l'intégrité de la Monarchie danoise. Pour le moment, il y aurait surtout intérêt, suivant moi, à préparer les esprits, aussi bien à

[1] Cf. les dépêches de Fournier à Drouyn de Lhuys, du 14 et du 20 mai, n° 86 (ci-après, p. 24 et 61).

Copenhague qu'à Berlin et à Vienne, à une transaction de cette nature. Je vais, dès à présent, pour ma part, chercher à me renseigner, en observant bien entendu tous les ménagements voulus, sur les dispositions de mes Collègues.

Lord Russell et Lord Clarendon avaient annoncé l'intention de provoquer, avant la Conférence qui doit avoir lieu demain, de la part de MM. les Représentants de l'Autriche et de la Prusse, quelques confidences relativement à la solution que leurs Gouvernements se proposent de poursuivre. Lord Russell a eu en effet, avant-hier, un long entretien à ce sujet, en présence de Lord Clarendon, avec M. l'Ambassadeur d'Autriche, mais il ne paraît pas qu'il soit parvenu à en obtenir des explications très complètes ni même très nettes.

Le Comte Apponyi aurait parlé de la combinaison de l'union personnelle des Duchés et du payement des frais de la guerre par le Danemark[1]. Il aurait fait également allusion à l'idée, soit de constituer les Duchés en État indépendant, soit de les annexer à la Confédération germanique, en laissant entendre que les Cours de Vienne et de Berlin n'étaient pas encore entièrement d'accord sur ces différents points. Je sais, d'autre part, et de bonne source, que les Représentants de l'Autriche et de la Prusse désirent ajourner la discussion sur ce sujet, et que, dans la séance de demain, ils resteront, autant que possible, sur le terrain des généralités, dans l'espoir que, durant les quelques jours de vacances qui vont avoir lieu à l'occasion des fêtes de la Pentecôte, la situation s'éclaircira suffisamment pour leur permettre, à la reprise de nos travaux, de produire, sans crainte d'amener la rupture de la Conférence, leurs prétentions, plus ou moins amendées suivant les circonstances. Dans cet intervalle de temps, le Baron de Beust, dont l'influence sur ses Collègues allemands s'est exercée jusqu'ici, je m'empresse de le dire, dans un sens tout à fait conciliant, notamment dans la question de la suspension des hostilités, se rendra probablement à Paris pour connaître exactement les vues du Gouvernement de l'Empereur.

[1] C'étaient les conditions proposées en commun par la Prusse et par l'Autriche. Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys au prince de La Tour d'Auvergne, du 21 avril (t. II, p. 279).

Mes rapports avec M. le Baron de Beust, ainsi que j'ai déjà eu l'honneur de le dire à Votre Excellence, ne m'ont rien laissé à désirer, et je suis porté à croire que son voyage à Paris pourrait être, dans les circonstances actuelles, d'une certaine utilité au point de vue de l'arrangement de l'affaire danoise.

---

521. Drouyn de Lhuys au Comte de Massignac, Chargé d'Affaires à Saint-Pétersbourg. (Minute. Russie, 233, n° 30.)

Paris, 12 mai 1864.

A la faveur de la suspension d'armes qui vient d'être décidée par la Conférence de Londres, les délibérations vont s'ouvrir sur les conditions de la paix. Le moment était donc venu de préciser l'ensemble des idées que le Plénipotentiaire de l'Empereur devra suggérer ou soutenir, lorsque le cours des débats lui en fournira l'occasion. Je lui ai adressé à cet effet une dépêche que j'ai l'honneur de vous transmettre ci-annexée. Vous y trouverez l'exposé du système qui nous paraît à la fois le plus juste et le plus acceptable pour l'Allemagne comme pour le Danemark.

Si, d'un côté, il accorde une satisfaction aux Puissances allemandes par les accroissements que recevrait le territoire du Holstein, de l'autre il fortifie le Royaume de Danemark proprement dit, en lui assurant des frontières bien déterminées et en permettant l'incorporation de la plus grande partie du Sleswig. Une telle combinaison substituerait à un état de choses équivoque et précaire un règlement fixe et durable; elle donnerait à la paix des garanties de stabilité, en faisant disparaître la cause première des complications dont est sorti le conflit actuel.

Nous sommes également persuadés qu'elle ne saurait manquer d'avoir l'assentiment des Puissances qui ont, comme la Russie, des intérêts à sauvegarder dans la Baltique, et doivent attacher le plus haut prix à prévenir le retour d'événements par lesquels, deux fois en quinze ans, la paix du Nord a été si gravement troublée.

Vous n'aurez pas à communiquer au Cabinet de Saint-Péters-

bourg ma dépêche à M. le Prince de La Tour d'Auvergne, mais vous pourrez, dans vos entretiens confidentiels avec M. le Prince Gortchakoff, vous autoriser des principes et des idées que j'ai développés à l'Ambassadeur de Sa Majesté à Londres.

---

522. Drouyn de Lhuys au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, et au Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Berlin. (Minute. Autriche, 486, n° 44.)

Paris, 12 mai 1864.

A la faveur de la suspension d'armes qui vient d'être décidée par la Conférence de Londres[1], les délibérations vont s'ouvrir sur les conditions de la paix. Le moment était donc venu de préciser l'ensemble des idées que le Plénipotentiaire de l'Empereur devra suggérer ou soutenir, lorsque le cours des débats lui en fournira l'occasion. Je lui ai adressé à cet effet une dépêche que j'ai l'honneur de vous transmettre ci-annexée[2]. Vous y trouverez l'exposé du système qui nous paraît à la fois le plus juste et le plus acceptable pour l'Allemagne comme pour le Danemark. Nous avons toujours reconnu ce qu'il peut y avoir de légitime dans quelques-uns des griefs de la Confédération germanique, et nous n'avons pas hésité à soutenir qu'on doit prendre en considération la nationalité des populations du Sleswig méridional. Honorable et avantageux pour les Puissances allemandes, l'arrangement que nous désirons voir prévaloir répond également aux exigences de la situation générale, et il donnerait à la paix les garanties de stabilité dont le Cabinet de Vienne doit se préoccuper autant que nous-mêmes[3]. Vous remarquerez qu'en ce qui concerne la souveraineté du nouveau territoire du Holstein agrandi, le Gouverne-

[1] Cf. le télégramme du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 9 mai (t. II, p. 373).

[2] Évidemment la dépêche du 8 mai (t. II, p. 353), bien qu'elle soit d'un jour antérieure à la conclusion de la suspension d'armes.

[3] Cette phrase est supprimée dans la dépêche adressée au baron de Talleyrand.

ment de l'Empereur ne préjuge, en aucune manière, les décisions de la Conférence, et se contente de renouveler les réserves qu'il a faites en ce qui touche le vœu des populations de ce Duché[1].

Vous n'aurez pas à communiquer au Gouvernement autrichien ma dépêche à M. le Prince de La Tour d'Auvergne, mais vous pourrez, dans vos entretiens confidentiels avec M. le Comte de Rechberg, vous autoriser des idées et des principes que j'ai développés à l'Ambassadeur de Sa Majesté à Londres.

---

523. Drouyn de Lhuys aux Agents diplomatiques de l'Empereur à Vienne, Berlin, Saint-Pétersbourg, Copenhague et Stockholm. (Confidentielle. Minute. Autriche, 486, n° 45.)

Paris, 12 mai 1864.

J'ai eu ces jours derniers avec les Ambassadeurs de Russie, d'Angleterre et de Prusse des entretiens sur les résultats probables des négociations que l'établissement de la suspension d'armes permet maintenant d'ouvrir, et ils m'ont fait part de leurs impressions, ou plutôt de leurs conjectures.

D'après M. le Baron de Budberg, la Conférence se prononcera vraisemblablement pour la séparation du Sleswig en deux parties, dont l'une serait rattachée plus étroitement au Danemark, l'autre au Holstein, et elle demandera sans doute en même temps le maintien d'un lien personnel entre le Holstein agrandi et la Couronne de Danemark.

Le langage de Lord Cowley m'autorise à penser que le Gouvernement anglais serait aussi pour le système de la division du Sleswig suivant les nationalités; mais les vues des Ministres de la Reine ne seraient pas encore arrêtées sur la question de savoir si

[1] Dans la dépêche adressée au baron de Talleyrand, cette phrase est remplacée par celle-ci: «Vous remarquerez d'ailleurs qu'en ce qui touche la souveraineté du nouveau territoire du Holstein agrandi, le Gouvernement de l'Empereur ne préjuge aucune décision, et qu'il prêterait volontiers son appui à toute combinaison qui serait conforme au vœu des populations loyalement consultées.»

les Plénipotentiaires britanniques devraient ou non appuyer l'idée d'un lien personnel.

Quant à M. le Comte de Goltz, il m'a dit que, dans son opinion, les Représentants de l'Allemagne commenceraient par réclamer l'union complète du Sleswig et du Holstein en un seul État indépendant; mais il ne semble pas regarder cette combinaison comme devant être leur dernier mot. Ils pourraient se rallier au partage du Sleswig entre le Royaume proprement dit et le Holstein. Si le nouveau Duché de Holstein devait continuer de faire partie de la Monarchie danoise, les Plénipotentiaires allemands insisteraient alors pour obtenir du Danemark le remboursement des frais de la guerre. Mais si l'indépendance du territoire formé par l'annexion au Holstein de la portion détachée du Sleswig était admise, l'Allemagne pourrait se départir de toute prétention à une indemnité pécuniaire.

Ces informations, je le répète, ne m'ont point été données comme la pensée officielle et définitive des Cabinets de Saint-Pétersbourg, de Londres et de Berlin. Elles permettent toutefois de préjuger leurs dispositions, et c'est à ce titre que je vous les transmets.

---

524. Dotézac, Ministre à Copenhague, à Drouyn de Lhuys. (Original. Danemark, 247, n° 97.)

Copenhague, 12 mai 1864.
(Cabinet, 17 mai; Dir. pol., 19 mai.)

[Le Gouvernement danois a appris la conclusion de l'armistice [1] par un télégramme de M. de Quaade, dans la matinée du 10 mai. Les motifs qui ont déterminé le Cabinet de Copenhague à l'accepter sont l'unanimité des conseils donnés par les Représentants des Puissances neutres, et le désir de connaître les intentions de ses adversaires dans une discussion immédiate sur le fond de la question. C'est une nécessité qu'il subit; l'opinion publique s'y est résignée avec tristesse. Le parti de la Cour est seul satisfait,

[1] Cf. le télégramme du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 9 mai (t. II, p. 373).

«parce qu'il trouve dans cette première concession l'espoir que la Conférence pourra amener le Gouvernement danois à agréer un arrangement quelconque avec l'Allemagne».]

525. Meroux de Valois, Agent consulaire à Kiel, à Drouyn de Lhuys. (Déchiffrement. Danemark, Kiel, 7, n° 560.)

Kiel, 12 mai 1864.
(Cabinet, 15 mai; Dir. pol., 19 mai.)

Soixante ou quatre-vingts personnes ont été proposer, hier soir, au Prince d'Augustenbourg de mettre les Duchés en insurrection, dans le cas où un arrangement serait conclu contrairement au désir du pays. Le Prince s'est montré très irrésolu. Un de ses courtisans m'a dit : «Cet homme n'a pas la moindre énergie. Quel malheur que nous ayons besoin de lui!»

526. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Original. Angleterre, 729, n° 108.)

Londres, 12 mai 1864.
(Cabinet, 13 mai; Dir. pol., 17 mai.)

Dans la séance de la Conférence qui a eu lieu ce matin, MM. les Représentants des grandes Puissances allemandes, interpellés par le Principal Secrétaire d'État sur les vues de leurs Cours relativement aux conditions de la paix, ont donné lecture d'une déclaration écrite d'après laquelle elles se considèrent comme dégagées par la guerre de leurs obligations, et fondées, par conséquent, à mettre en avant d'autres combinaisons que celles qui existent aujourd'hui[1]. Cette déclaration vague et générale, mais que M. le

[1] Le texte de la déclaration nous est donné par le protocole de la séance du 12 mai, envoyé par le prince de La Tour d'Auvergne à Paris avec sa dépêche du 19 mai, n° 116. Le voici : «Avant de pouvoir entrer en discussion sur les

Comte de Bernstorff a cherché à préciser en l'appliquant au traité de Londres lui-même, a amené MM. les Plénipotentiaires de la Grande-Bretagne à rappeler à MM. les Représentants des grandes Puissances allemandes leurs déclarations antérieures[1]. M. l'Ambassadeur de Russie a donné à son tour à entendre, dans une forme beaucoup plus accentuée que celle adoptée par Lord Russell et Lord Clarendon, que, si le traité de Londres était mis en question, il ne se croirait pas autorisé à continuer de prendre part aux travaux de la Conférence. MM. les Comtes Apponyi et de Bernstorff ont alors établi que la déclaration dont ils avaient donné lecture n'excluait pas le moins du monde la discussion et l'adoption de combinaisons conformes au principe de l'intégrité de la Monarchie danoise, mais qu'elle avait surtout pour objet de constater le droit qu'avaient les Plénipotentiaires allemands d'en formuler d'autres. Ils ont ajouté qu'en disant que la guerre avait délié l'Autriche et la Prusse de leurs engagements, ils avaient entendu faire allusion plutôt à la position des deux grandes Puissances allemandes vis-à-vis du Danemark, avec lequel elles étaient en guerre, que vis-à-vis des autres Puissances co-signataires du traité de 1852, à l'égard desquelles elles se considéraient toujours comme liées, ainsi qu'elles l'avaient prouvé en annonçant,

conditions du rétablissement de la paix avec le Danemark, les Plénipotentiaires des Puissances allemandes croient devoir faire observer qu'ils regardent le terrain de la discussion comme entièrement libre de toute restriction résultant d'engagements qui peuvent avoir existé avant la guerre entre leurs Gouvernements et le Danemark, et que la base sur laquelle de nouvelles combinaisons pourront être trouvées formera, à leur point de vue, un des principaux objets de la négociation à ouvrir. En revendiquant ainsi pour elles-mêmes une entière liberté de discussion et la faculté de faire telles propositions qu'elles jugeront de nature à assurer une pacification solide et durable, les Puissances allemandes n'entendent exclure aucune combinaison qui pourra servir à faire atteindre ce but, sans porter préjudice à des droits acquis.»

[1] Lord Clarendon donna notamment lecture d'une dépêche du comte de Bismarck au comte de Bernstorff, en date du 31 janvier 1864, dans laquelle le gouvernement prussien affirmait qu'il n'avait pas l'intention, en occupant le Sleswig, de menacer l'intégrité de la Monarchie danoise; si des complications survenaient qui ne lui permettraient pas de s'en tenir à ses propositions primitives, les arrangements définitifs ne sauraient être arrêtés sans le concours des Puissances signataires du traité de Londres. (*Protocole.*)

dès le principe, la ferme intention de débattre avec elles les conditions de la paix[1].

MM. les Plénipotentiaires allemands, après avoir ainsi établi leur position, ont demandé à ne pas formuler avant mardi, jour fixé pour la prochaine réunion de la Conférence, leurs propositions. Durant cette discussion, à laquelle ont naturellement pris une très grande part MM. les Plénipotentiaires danois, les Plénipotentiaires d'Autriche ont presque constamment laissé la parole à M. l'Ambassadeur de Prusse[2]. Le Représentant de la Suède s'est beaucoup abstenu, et ceux de l'Angleterre m'ont paru chercher à se placer, autant que possible, sur le même terrain que moi. M. l'Ambassadeur de Russie est au fond le seul, parmi nous, qui se soit posé en défenseur déclaré du traité de 1852.

---

527. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Original, avec déchiffrement. Autriche, 486, n° 36.)

Vienne, 12 mai 1864.
(Cabinet, 14 mai; Dir. pol., 19 mai.)

Le Cabinet de Vienne ne paraît pas avoir accueilli avec satisfaction la suspension d'armes sur laquelle la Conférence de Lon-

(1) «En réponse à une question qui lui est adressée par M. le Comte Clarendon, qui voudrait savoir si la Prusse considère le traité de 1852 comme ayant cessé d'exister en ce qui concerne le Danemark, tout en conservant sa valeur vis-à-vis des autres Puissances co-signataires, M. le Comte de Bernstorff exprime l'avis que ce traité, qui d'ailleurs n'a jamais été parfait, lui semble avoir perdu sa valeur, et qu'il vaudrait mieux recourir à de nouvelles combinaisons que de renfermer la discussion dans d'aussi étroites limites.» Et plus loin : «M. le Comte de Bernstorff dit que les Gouvernements de l'Autriche et de la Prusse reconnaissent les engagements qu'ils ont pris envers les autres Puissances signataires du traité, en ce sens qu'ils sont prêts à s'entendre avec elles sur les bases de la pacification.» (*Protocole.*)

(2) Le protocole de la séance du 12 mai ne mentionne, en effet, qu'une seule intervention du comte Apponyi dans la discussion qui s'engagea au sujet de la déclaration lue, au nom des deux Puissances allemandes, par le comte de Bernstorff.

IMPRIMERIE NATIONALE.

dres est tombée d'accord dans sa dernière séance [1]. Il voulait un armistice de quatre mois, avec l'obligation de dénoncer un mois à l'avance la reprise des hostilités. Une période de quatre mois lui paraissait nécessaire pour que la Conférence pût donner à ses travaux la maturité que réclame une solution durable et définitive du conflit dano-allemand. Il craint que la Conférence, pressée par le temps, réduite à hâter ses délibérations, ne soit obligée de s'arrêter à quelque résolution provisoire, et en tout cas il prévoit que d'ici à quinze jours elle devra poser de nouveau la question d'une prolongation de la trêve.

Telle est du moins l'impression que m'a permis de constater hier le langage de M. le Comte de Rechberg.

Il a reçu dernièrement, et selon toute probabilité transmis aux Plénipotentiaires autrichiens à Londres, un document auquel il paraît attacher de l'importance; c'est un mémoire émanant du Comte de Blome et d'un autre personnage important du Holstein, dans lequel sont examinées et traitées avec développement toutes les questions relatives à la destinée des Duchés et aux droits éventuels que font valoir les différents prétendants qui s'en disputent la souveraineté. Ce mémoire conclurait à invalider les prétentions du Duc d'Augustenbourg et à demander en dernière analyse le retour à l'ancien ordre de choses, avec des garanties capables d'assurer définitivement aux Duchés le libre exercice de leurs droits constitutionnels et de leurs droits administratifs.

Cette solution paraît être celle que le Cabinet de Vienne accepterait en principe avec le plus de satisfaction. C'est une modalité de l'union personnelle, qui continue à être le programme avoué de l'Autriche et de la Prusse.

Jusqu'à ce jour, aucune parole, aucune communication officielle n'autorise le Gouvernement autrichien à croire que la Prusse ait abandonné ce système. Tout au contraire, M. de Bismarck à Berlin et M. le Baron de Werther à Vienne ont renouvelé ces jours-ci des assurances formelles à cet égard.

[*Déchiffrement*] Cependant le doute commence à se glisser ici dans les esprits, et l'on se préoccupe d'une combinaison sur

[1] Séance du 9 mai. Cf. le télégramme du prince de La Tour d'Auvergne, de même date (t. II, p. 373).

laquelle certains indices ont appelé l'attention. On craint que le Cabinet de Berlin n'appuie les prétentions du Duc d'Oldenbourg en vertu d'un accord secret avec ce Prince, qui assurerait, en cas de succès, une compensation à la Prusse.

Je ne saurais dire jusqu'à quel point ces craintes sont fondées; mais le Comte de Rechberg ne m'a pas caché son inquiétude à cet égard, et j'ai pensé qu'il était bon d'en informer confidentiellement Votre Excellence, ne fût-ce que pour lui donner la mesure de la confiance réciproque qui préside à l'alliance intime des deux grandes Puissances allemandes.

---

528. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Original. Prusse, 349, n° 52.)

Berlin, 14 mai 1864.
(Cabinet, 17 mai; Dir. pol., 19 mai.)

[Le Roi est de retour de son voyage à Coblentz [1]; un accueil des plus chaleureux lui a été fait.

La suspension d'armes décidée par la Conférence de Londres est diversement appréciée par les journaux; la presse officieuse s'en félicite comme d'un succès.]

M. de Bismarck, sans critiquer les conditions de l'armistice, m'a dit cependant qu'il reprochait au Comte de Bernstorff de s'être rendu un peu vite et d'avoir pris pour un programme les aperçus que le Président du Conseil avait transmis à l'Ambassadeur du Roi à Paris pour lui indiquer la limite extrême des concessions du Cabinet de Berlin. Il paraît que cette pièce toute confidentielle, adressée au Comte de Goltz, n'avait été communiquée qu'à titre d'information à son Collègue de Londres.

J'ai fait observer à M. de Bismarck que la Prusse n'avait pu que gagner dans l'opinion des Puissances neutres en témoignant

[1] Cf. la dépêche du baron de Talleyrand, du 9 mai (t. II, p. 372). Le roi Guillaume était de retour à Berlin depuis le 11 au matin. (Horst Kohl, *Bismarck-Regesten*, t. Ier, p. 229.)

le plus promptement possible de quelque esprit de conciliation. Le mécontentement que causait à Copenhague la conclusion de l'armistice[1] prouvait d'ailleurs à quel point cet arrangement était favorable aux intérêts allemands. « Je ne puis voir dans le déplaisir du Danemark, m'a-t-il répliqué, qu'une nouvelle marque de l'aveuglement de ses hommes d'État, et de la pression qu'impose à tous les gens sensés le journalisme démocratique danois. »

[On fait circuler à Berlin une adresse au Roi, rédigée par le Comte d'Arnim Boytzenbourg, un des chefs de l'extrême-droite de la Chambre des Seigneurs; on y demande « la réunion du Holstein et du Sleswig *allemand* (*sic*) en un État distinct placé sous le protectorat d'une puissante Monarchie allemande, ou bien l'incorporation complète de ces territoires à ladite Monarchie ».]

La conclusion de l'armistice a donné une forte impulsion à la polémique de la presse touchant le sort réservé aux Duchés. A l'heure qu'il est, il n'y a du reste plus que deux opinions en présence sur ce point, celle qui veut l'annexion et celle qui veut faire régner le Prince d'Augustenbourg, comme vassal de la Couronne de Prusse; la première, représentée par la *Gazette universelle de l'Allemagne septentrionale* et par les correspondances provinciales, etc., qui reçoivent leurs inspirations du Ministère; la seconde par les organes du Nationalverein. Les journaux conservateurs indépendants, tels que la *Gazette de la Croix*, malgré l'antipathie qu'ils nourrissent contre le Prétendant, font de cela une question d'opportunité. Un certain nombre de feuilles démocratiques parlent dans le même sens. Les articles timides que la *Gazette de la Croix* publiait encore, de loin en loin, en faveur de *l'union personnelle* ont complètement cessé. Après quelques tiraillements, la rédaction de ce journal a été entraînée par le flot de l'ambition prussienne et s'est ralliée à l'idée d'un démembrement du Danemark.

[M. de Bismarck se montre très mécontent de l'attitude du Roi

(1) Drouyn de Lhuys n'avait pas encore reçu la dépêche de Dotézac du 12 mai, mais celle du 8 (t. II, p. 360) lui avait fait connaître l'état d'esprit des ministres danois au moment où ils se résignaient à accepter la conclusion d'un armistice.

de Suède, « qui a engagé les officiers et sous-officiers de son armée à entrer provisoirement au service danois en conservant leur position militaire en Suède ».

La dépêche se termine par quelques réflexions sur le combat naval du 9 mai, au cours duquel les bâtiments autrichiens ont été maltraités [1].]

---

529. Meroux de Valois, Agent consulaire à Kiel, à Drouyn de Lhuys. (Original. Danemark, Kiel, 7, n° 562.)

Kiel, 14 mai 1864.
(Cabinet, 17 mai; Dir. pol., 19 mai.)

On dit que la Princesse royale de Prusse est arrivée ou va arriver à Flensbourg.

Un avis du Gouvernement prussien, reproduit par les journaux de Hambourg, informe les sujets du Roi Guillaume qu'il leur est permis d'occuper des fonctions publiques en Sleswig sans qu'ils soient obligés de solliciter pour cela l'agrément de Sa Majesté; car « *servir en Sleswig n'est pas servir à l'étranger* ».

Beaucoup de Sleswig-Holsteinois qui s'intitulent *conservateurs* commencent à se détacher du Prince d'Augustenbourg. L'un de ces hommes, personnage très considéré ici, me disait : « Le premier acte de notre Duc a été un acte illégal. Il a proclamé la Constitution de 1848, et, aux termes mêmes de cette Constitution, il a commis un abus de pouvoir. Il n'appartient qu'à la Diète nationale de voter et de donner au pays une loi fondamentale. Je crois, ajoutait le personnage, je crois que le temps n'est pas loin où Frédéric VIII devra renoncer à la gloire de nous rendre heureux. La Prusse n'a pas brûlé sa poudre pour les beaux yeux de Son Altesse; M. de Bismarck n'est pas homme à se contenter de notre gratitude; il veut avoir un port sur la Baltique, et il l'aura, s'il consent à céder Sarrelouis à l'Empereur Napoléon. »

[1] Le combat, engagé non loin de Christiansand, avait duré près de deux heures. Une frégate autrichienne, le *Schwarzenberg*, avait été incendiée; une autre frégate avait été mise hors de combat.

Plusieurs assemblées du Sleswig-Holstein se sont dissoutes par dégoût pour la politique du Comité directeur de Kiel.

Un petit vapeur anglais (de commerce) a été retenu dans le canal de l'Eider par les autorités militaires prussiennes. Le Consul d'Angleterre (un Allemand) a pu obtenir, après beaucoup de démarches, que ce navire vînt mouiller dans le port de Kiel. A son arrivée, la populace a lancé des pierres à l'équipage, « pour punir l'Angleterre de ses sympathies danoises ».

Pour ranimer la confiance de ses partisans, le Prince d'Augustenbourg vient de faire acheter une villa à Kiel pour son Ministre des Finances, M. Franck. M. Franck est proscrit, et cet achat n'a été fait que pour prouver qu'on est certain de rester maître du pays.

---

530. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Déchiffrement. Angleterre, 729, n° 109.)

Londres, 14 mai 1864.
(Cabinet, 15 mai; Dir. pol., 17 mai.)

Le Ministre de Suède m'avait déjà communiqué, à titre confidentiel, la dépêche du Comte de Manderström que Votre Excellence a bien voulu me transmettre en copie le 11 de ce mois[1]. J'avais, à cette occasion, échangé déjà avec le Comte de Wachtmeister quelques idées relatives à la solution de la question dano-allemande, et je m'étais trouvé dans le cas de constater, ainsi que Votre Excellence le fait elle-même, une grande analogie entre nos jugements et ceux du Gouvernement suédois. Au surplus, la combinaison de l'union personnelle des Duchés de Sleswig et de Holstein, qui semblait être, il y a quelques jours encore, celle que l'Autriche et la Prusse se proposaient de mettre en avant dans la Conférence, aurait été, si mes renseignements sont bons, abandonnée sur les instances du Baron de Beust, qui aurait nette-

[1] Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys au prince de La Tour d'Auvergne, du 11 mai, et la dépêche du comte Manderström au baron d'Adelswärd, du 27 avril (ci-dessus, p. 6, et t. II, p. 306).

ment déclaré ne pas pouvoir s'y rallier. Les Plénipotentiaires allemands auraient aujourd'hui l'intention de proposer la séparation complète du Holstein et de la partie allemande du Slesvig, qui formerait avec le Duché de Lauenbourg un État indépendant. L'Autriche éprouverait cependant, m'assure-t-on, une assez grande répugnance à adhérer à une combinaison qui s'écarte si notablement de ses déclarations antérieures. Elle craint aussi qu'on ne soit amené à tenir compte, en ce qui concerne le Souverain qui serait appelé à régner sur ce nouvel État, du vœu des populations, et à consacrer ainsi le principe dont l'application lui semble peu conforme à ses intérêts comme à ses traditions. Quoi qu'il en soit, on s'accorde généralement à penser qu'au point où en sont les choses l'Autriche ne saurait se séparer de la Prusse, et que son concours sera, en fin de compte, assuré à toutes les combinaisons que celle-ci, d'accord avec la Confédération germanique, proposera. La déclaration dont l'Ambassadeur de Prusse a donné lecture dans la dernière séance de la Conférence [1] aurait donc eu surtout pour objet de dégager le terrain de façon à permettre aux Plénipotentiaires des deux grandes Puissances allemandes de mettre en avant une solution plus radicale que celle à laquelle ils paraissaient s'être d'abord arrêtés. Il faut convenir que, sous ce rapport, ils ont atteint aussi complètement que possible leur but. Lord Clarendon, en effet, ne se fait plus, pour sa part, aucune illusion sur la nécessité pour la Conférence de sortir du traité de Londres pour trouver une solution sérieuse et durable de la question dano-allemande. Ce qui paraît le préoccuper le plus, en ce moment, lui comme ses Collègues, ce n'est pas le sacrifice que sera contraint de faire le Danemark, mais la destination qui sera donnée au territoire qui serait ainsi détaché de la Monarchie danoise. « Nous deviendrions, me disait-il hier soir, la risée de l'Europe si nous permettions à la Prusse de s'enrichir des dépouilles du Danemark. » Pour écarter une semblable éventualité, il émettait l'opinion qu'il conviendrait que la Conférence déclarât qu'aucun des Gouvernements qui se trouvaient représentés dans son sein ne serait admis à rechercher dans les négociations actuelles

[1] La séance du 12 mai. Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 12 mai (ci-dessus, p. 15, et la note 1).

un agrandissement de territoire. J'ai fait remarquer à Lord Clarendon qu'une telle déclaration aurait l'inconvénient de préjuger une question qui, dans mon opinion, devait être résolue directement par les populations elles-mêmes, du moins dans le sens de leur vœu [1]. Lord Clarendon, sans méconnaître entièrement la valeur de cette observation, m'a paru cependant continuer à penser qu'il serait utile de prendre certaines précautions dans le but de mettre obstacle à la réalisation des projets ambitieux de la Prusse. Je serais reconnaissant à Votre Excellence si elle voulait bien m'indiquer elle-même l'accueil que j'aurais à faire, le cas échéant, à des propositions de cette nature.

P.-S. — M. le Baron de Beust, obligé en ce moment de discuter avec les Plénipotentiaires des deux grandes Puissances allemandes le fond et la forme des propositions qui devront être soumises à la Conférence mardi prochain, est venu m'annoncer qu'il retardait de quelques jours le voyage qu'il comptait faire à Paris cette semaine [2].

---

531. Fournier, Ministre à Stockholm, à Drouyn de Lhuys. (Confidentielle. Déchiffrement. Suède, 335, n° 83.)

Stockholm, 14 mai 1864.
(Cabinet, 21 mai; Dir. pol., 24 mai.)

Je remercie Votre Excellence des informations qu'elle a bien voulu me faire parvenir dans ses dépêches n°s 17, 18 et 20 [3].

[1] Note marginale de la main de Drouyn de Lhuys : « J'approuve complètement la réponse faite par M. de La Tour d'Auvergne. Nous ne voulons ni contraindre, ni restreindre le vœu des populations. Si certaines Puissances veulent déclarer qu'elles n'accepteraient pas l'annexion de tel territoire si elle leur était offerte, libre à elles de le dire, mais nous ne voulons pas imposer cette loi. »

[2] Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 11 mai (ci-dessus, p. 8).

[3] La dépêche n° 17, du 30 avril, adressée également à Copenhague sous le n° 26, accompagnait l'envoi, en copie, de deux dépêches du prince de La Tour d'Auvergne, celles des 28 et 29 avril. La dépêche n° 18 est celle qui fut adressée à Dotézac sous le n° 27 (t. II, p. 326). La dépêche n° 20, du 3 mai, fut adressée de même à Dotézac sous le n° 29 (t. II, p. 339).

La suspension des hostilités pour un mois, du 12 mai au 12 juin[1], a été connue ici le 10. Mais on n'augure pas nécessairement que la paix s'ensuive. Dans cette prévision, on a très approuvé les termes d'après lesquels, au 12 juin, s'il n'y avait pas une prolongation de la suspension d'armes, chacun se retrouverait dans sa situation respective au 12 mai, ce qui autoriserait le Danemark à reprendre le blocus, seulement suspendu, sans être obligé à de nouvelles notifications et à de nouveaux délais.

J'ai fait connaître au Comte Manderström l'opinion du Gouvernement de l'Empereur sur la valeur de la combinaison de l'union personnelle. Je lui ai dit combien il paraissait essentiel aux yeux de Votre Excellence de grouper définitivement les populations du Sleswig selon leur nationalité respective, et d'écarter péremptoirement, pour l'avenir, tout prétexte à ingérence de l'Allemagne dans les affaires danoises proprement dites, et d'aller ainsi au-devant de complications que les engagements de 1851-1852, au lieu de prévenir, avaient préparées. Ce que veut le Gouvernement de l'Empereur, c'est bien une solution de la question, non une prorogation des difficultés à une époque indéterminée, ce qui constitue un danger permanent.

Votre Excellence le sait déjà, cette façon d'envisager la solution du litige est absolument celle du Comte Manderström[2]. Je le lui ai fait remarquer comme preuve convaincante de la volonté arrêtée du Gouvernement impérial d'agir dans le sens des intérêts scandinaves à venir et de leur montrer qu'il était loin de leur être indifférent. La manière dont Votre Excellence apprécie les prétentions germaniques, et surtout la Prusse (*sic*), en ce qui concerne Rendsbourg et Kiel, appuyait encore fortement mes paroles.

Votre Excellence ne peut douter qu'à Londres le Comte Wachtmeister n'ait l'ordre très positif d'être sur ces deux points énergiquement de l'avis de l'Ambassadeur de l'Empereur.

Le Comte Manderström n'a pas manqué de relever que M. de

[1] Cf. le télégramme du prince de La Tour d'Auvergne, du 9 mai (t. II, p. 373).

[2] Cf. la dépêche de Fournier à Drouyn de Lhuys, du 25 avril, et la dépêche du comte Manderström au baron d'Adelswärd, du 27 (t. II, p. 294 et 306).

Brunnow, en faisant une proposition d'armistice, avait très aisément stipulé l'évacuation d'Alsen [1] sous le prétexte que les Danois n'y pourraient tenir qu'une ou deux semaines, parce que cela eût plu à la Prusse; mais que, quand il s'était agi, entre les Représentants des Puissances neutres, de l'entrée possible d'une escadre autrichienne dans la mer Baltique, il avait dédaigneusement dit que la Russie verrait fort mal que l'on vînt faire du tapage dans la Baltique. Il y a vu le double jeu de la Russie prise sur le fait.

En ce moment, le Ministre des Affaires étrangères est évidemment préoccupé. Je sais qu'il y a eu ou qu'il y a entre le Roi Charles XV et la Cour et le Cabinet de Copenhague, par des voies non officielles, des communications secrètes, mais dont le but a quelque peu transpiré [2]. Le Comte Manderström, qu'effraye tout ce qui n'est pas timidité, m'a laissé entendre que, dans ce cas, il pourrait bien se retirer. Si je dois ajouter une foi complète à d'augustes et récentes assurances, le Comte Manderström, offrant sa démission, ne serait plus retenu comme il y a cinq mois.

Sa Majesté m'a dit qu'elle désirerait me voir bientôt. Elle me parlera ou je lui parlerai des communications échangées entre elle et Copenhague. Je préfère attendre jusque-là pour entretenir Votre Excellence de ce sujet, et ne pas risquer des conjectures.

Le Prince Oscar sera à Gothenbourg pour le 17 [3]; S. A. Royale connaît ses instructions, sur lesquelles on lui a demandé le secret le plus absolu. Elle m'a dit seulement qu'elles portaient le caractère de la politique suivie jusqu'ici.

Je lui ai répondu que d'abord il était bon de se faire voir, que cela prouverait au moins que l'on existait et que, selon les événements, quand on était vu et que l'on voyait soi-même, on pouvait aisément passer à l'action.

Mon Collègue d'Angleterre a su du Comte Manderström que,

[1] Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 28 avril, n° 95 (t. II, p. 316).

[2] Cf. la dépêche de Fournier à Drouyn de Lhuys, du 5 mai (t. II, p. 345, et la note, p. 346).

[3] Cf. la dépêche de Fournier du 5 mai (t. II, p. 345).

si une flotte anglaise venait dans la Baltique, le Prince Oscar avait dans ses instructions de la rallier. Le Prince Oscar mettra son pavillon sur le *Thör*.

---

532. Le Marquis de Ferrières, Ministre à Bruxelles, à Drouyn de Lhuys. (Original. Belgique, 243, n° 11.)

Bruxelles, 15 mai 1864.
(Cabinet, 17 mai; Dir. pol., 19 mai.)

[Dépêche relative à la situation intérieure en Belgique.]

Post-scriptum confidentiel. — J'ai trouvé l'occasion de remettre M. Rogier sur son rêve d'une Belgique rhénane [1]. Il y persiste, et il prétend que, puisque nous ne songeons pas à supprimer la Belgique, nous ne pourrions que gagner à l'agrandir. Il m'a reparlé de Maëstricht. Je lui ai dit qu'il ne s'agissait plus là d'une affaire avec la Confédération germanique, mais avec la Hollande. « Eh bien! a-t-il répondu, on indemnisera la Hollande. » Je dois ajouter qu'en me tenant ce langage, il a toujours le soin de me dire que c'est là de la poésie et de la fantaisie, mais il avoue que la poésie et la fantaisie ont souvent passé dans l'histoire.

---

533. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Angleterre, 729.)

Londres, 15 mai 1864, 5h 20 soir.
(Reçu à 7h 1/2 soir.)

Lord Russell m'annonce que, dans un Conseil de Cabinet tenu hier soir, il a été décidé que l'Angleterre adopterait, pour la solution de l'affaire danoise, le point de vue développé dans votre dépêche confidentielle du 8 de ce mois, portant le n° 92.

(1) Cf. la dépêche du marquis de Ferrières à Drouyn de Lhuys, du 16 mars (t. II, p. 131).

Dans le cas où cette solution serait acceptée par le Danemark, Lord Russell désire savoir si la France serait disposée à donner au Danemark, d'accord avec les autres Puissances, une garantie pour le reste de ses possessions.

---

534. Drouyn de Lhuys au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Télégr. Minute. Angleterre, 729.)

Paris, 16 mai 1864, midi 1/4.

J'ai reçu votre télégramme d'hier, cinq heures du soir.

Dans le cas où la solution suggérée par nous (1) serait admise par la Conférence et acceptée à Copenhague, la France serait disposée à donner au Danemark, d'accord avec les autres Puissances, une garantie pour le reste de ses possessions.

---

535. Drouyn de Lhuys au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 729, n° 96.)

Paris, 16 mai 1864.

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre dépêche du 14, sous le n° 109, ainsi que de votre télégramme en date d'hier.

Vous m'annoncez que, dans un Conseil de Cabinet, les Ministres de S. M. Britannique ont décidé d'adopter pour la solution de l'affaire de Danemark les idées suggérées confidentiellement par le Gouvernement de l'Empereur. Nous avons toujours pensé que le Cabinet de Londres reconnaîtrait la justesse de nos vues dès qu'il se trouverait placé en présence de la question elle-même,

(1) Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys au prince de La Tour d'Auvergne, du 8 mai (t. II, p. 353).

et nous ne pouvons que nous féliciter à tous égards de savoir que notre programme a obtenu son adhésion.

En vous faisant pressentir ces dispositions, Lord Clarendon s'est montré préoccupé de la destination à donner au territoire qui pourra être détaché de la Monarchie danoise, et, dans son opinion, il conviendrait de provoquer de la part de la Conférence une déclaration par laquelle les Puissances représentées dans son sein renonceraient pour elles-mêmes à retirer des négociations actuelles aucun agrandissement. Vous avez fait à Lord Clarendon une réponse dont j'approuve entièrement la sagesse. Si certaines Puissances désirent déclarer qu'elles n'accepteraient pas l'annexion de tel territoire dans le cas où elle leur serait offerte, rien ne nous paraîtrait plus légitime. Un Gouvernement est toujours fondé à décliner les avantages qui pourraient lui être conférés. C'est ainsi qu'ont procédé les Cours protectrices de la Grèce, lorsqu'elles se sont réciproquement engagées à ne recevoir la Couronne hellénique pour aucun Prince de leur famille. Mais, si la Conférence voulait elle-même interdire aux populations de disposer de leur sort de la manière qu'elles jugeront la plus conforme à leurs intérêts, cette résolution impliquerait une restriction de leurs droits et présenterait une apparence de contrainte qu'il est essentiel d'éviter pour la stabilité même des arrangements à intervenir.

Quant au désir qui vous a été manifesté par Lord Russell de savoir si la France consentirait à donner au Danemark une garantie pour les possessions qui lui demeureraient acquises, j'ai déjà eu l'honneur de vous faire connaître nos intentions par le télégraphe [1]. Dans le cas où la combinaison que nous croyons devoir conseiller serait admise par la Conférence et acceptée par le Cabinet de Copenhague, nous n'aurions aucune objection à prendre, d'accord avec les autres Puissances, l'engagement dont le Principal Secrétaire d'État vous a parlé, et vous êtes autorisé à lui en donner l'assurance.

[1] Cf. le télégramme de Drouyn de Lhuys au prince de La Tour d'Auvergne, du 16 mai (ci-dessus, p. 28).

536. Drouyn de Lhuys aux Agents diplomatiques de l'Empereur à Vienne, Berlin, Saint-Pétersbourg, Copenhague et Stockholm. (Minute à chiffrer. Autriche, 486, n° 47.)

Paris, 16 mai 1864.

Lord Russell vient d'annoncer à M. le Prince de La Tour d'Auvergne [1] que, dans un Conseil de Cabinet tenu le 14 mai, le Gouvernement anglais a décidé que l'Angleterre adopterait, pour la solution des affaires de Danemark, le point de vue développé dans la dépêche confidentielle que j'ai adressée, le 8 de ce mois, à l'Ambassadeur de l'Empereur à Londres et dont je vous ai donné communication. Le Principal Secrétaire d'État de S. M. Britannique a exprimé en même temps le désir de savoir si, dans le cas où cette solution serait acceptée par le Cabinet de Copenhague, la France serait disposée à garantir au Danemark, d'accord avec les autres Puissances, la possession du Royaume proprement dit et de la partie du Sleswig qui y serait incorporée.

Je me suis empressé, par un télégramme en date de ce jour [2], d'inviter M. le Prince de La Tour d'Auvergne à faire savoir à Lord Russell que le Gouvernement de l'Empereur est disposé à donner cette garantie, d'accord avec les autres Cours, si le plan suggéré par nous est admis par la Conférence et accepté par le Gouvernement danois.

---

537. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Original. Angleterre, 729, n° 112.)

Londres, 16 mai 1864.

(Cabinet, 17 mai; Dir. pol., 19 mai.)

| Le Prince de La Tour d'Auvergne confirme les termes de son télégramme du 15. L'idée d'assurer au Danemark, pour le reste

(1) Cf. le télégramme du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 15 mai (ci-dessus, p. 27).

(2) Ci-dessus, p. 28.

de ses possessions, la garantie des Puissances neutres aurait été suggérée au Gouvernement anglais par le Ministre de Suède.

Le Cabinet de Londres ne croit pas que les Puissances allemandes insistent pour exiger du Danemark le payement des frais de la guerre. Quant aux projets d'établissements militaires à Kiel et à Rendsbourg, il ne semble pas que l'Allemagne y ait renoncé.

Il est probable que l'Autriche et la Prusse mettront d'abord en avant des conditions exagérées et insoutenables, telles que la cession de tout le Sleswig. Lord Russell et le Prince de La Tour d'Auvergne pensent qu'il conviendra de ne pas en commencer la discussion, mais d'ajourner la Conférence pour une dizaine de jours, afin que les Plénipotentiaires puissent en référer à leurs Gouvernements. Pendant ce temps, il sera possible d'agir à Vienne, à Berlin et à Copenhague, et de préparer une transaction sur les bases qui ont paru équitables au Gouvernement français. M. Krieger, qui jouit d'une autorité très grande à Copenhague, s'y rendra lui-même pour obtenir l'adhésion du Gouvernement danois.]

---

538. Meroux de Valois, Agent consulaire à Kiel, à Drouyn de Lhuys. (Original. Danemark, Kiel, 7, n° 565.)

Kiel, 17 mai 1864.
(Cabinet, 21 mai; Dir. pol., 24 mai.)

On a souvent dit, dans les journaux, que les populations des Duchés sont unies, qu'elles marchent toutes d'accord vers un but déterminé, et que ce but, c'est la séparation des Duchés avec le Danemark. Pour moi, Monsieur le Ministre, je ne puis partager cette opinion dans tout ce qu'elle a d'absolu. Les habitants des Duchés veulent, sans aucun doute, jouir d'une indépendance très large, mais ils ne sont pas tous persuadés qu'ils ne peuvent l'obtenir qu'en rompant tout lien avec la vieille Monarchie sous laquelle ils ont vécu heureux pendant des siècles. Malgré les fautes énormes qui ont été commises par les Ministres des Rois de Da-

nemark, et dont la plus capitale remonte au règne malheureux de Frédéric VI [1], les populations des Duchés avaient pu vivre d'une vie commode et facile sous la paternelle et débonnaire autorité danoise; c'est là un souvenir qu'elles ont gardé et qu'elles aiment encore à évoquer comme pour se punir de l'ingratitude qu'on leur fait commettre.

Le trouble qui s'est produit dans les Duchés n'est pas seulement le fait des torts du Gouvernement danois, torts bien réels et que je suis loin de vouloir atténuer : il a sa source dans la crise qui, depuis 1848, n'a pas cessé de peser sur toute l'Allemagne. Les hommes qui ont été, depuis cette époque, les adversaires les plus ardents du Gouvernement danois étaient pour la plupart des Allemands nés hors des Duchés; c'étaient tout d'abord les professeurs de l'Université, des Prussiens, des Saxons, des Mecklembourgeois, des Bavarois, etc. La noblesse des Duchés, mécontente d'avoir perdu toute influence en Danemark, d'avoir surtout été dépossédée de ses emplois, et blessée, non sans raison, du peu de dignité de la Cour danoise [2], s'est peu à peu unie aux universitaires et a commencé à attaquer la politique et l'esprit «démagogiques» des hommes de Copenhague. Par quelques mesures sages, par quelques concessions faites à propos, un Gouvernement habile eût pu facilement paralyser l'opposition qui se formait contre lui; mais les Ministres danois, tous hommes nouveaux (depuis 1848), n'ont jamais su faire de la conciliation. Enivrés d'eux-mêmes, glorieux d'avoir supplanté leurs éducateurs, leurs maîtres, ils ont voulu garder pour eux seuls tout le bénéfice de la révolution que le temps avait amenée, qu'ils avaient été heureux d'accepter, mais dont ils n'avaient point à se vanter d'avoir préparé la venue. Beaucoup d'orgueil insulaire, beaucoup d'ambition et très peu de savoir-faire, telle était, je crois, la force positive et négative des gouvernants de Copenhague.

A l'opposition, formée d'abord par les professeurs allemands

[1] C'est sous le règne de ce Souverain que le Holstein est entré dans la Confédération allemande. Frédéric VI, en consentant à cet acte, ne pouvait prévoir tous les malheurs qui en résulteraient pour le Danemark. (*En note dans le texte.*)

[2] Le mariage de Frédéric VII avec la Comtesse Danner exila de la Cour toute honnête femme. (*En note dans le texte.*)

et renforcée bientôt par les gentilhommes mécontents, une bonne partie de la riche bourgeoisie des villes du Holstein et du Sleswig vint encore s'ajouter. On entendit peu à peu des marchands de blé, des courtiers de navires, des charpentiers, des menuisiers discuter sur les choses politiques, fait inouï jusqu'alors dans l'histoire de ce pays! Le but de leurs discussions, de leurs critiques était de passer pour personnages importants et d'obtenir quelque distinction ou quelques fonctions honorifiques. Le Gouvernement satisfit quelques vanités. Il donna des titres de conseiller de commerce, de justice et même de guerre à plusieurs bourgeois; il fit des médecins conseillers d'État, et distribua quelques Danebrog à divers propriétaires et industriels. Ces faveurs, données de mauvaise grâce, ne ramenèrent que peu de monde au Gouvernement. Blessé à son tour des prétentions exorbitantes des hommes qu'il avait voulu se rallier, il ne s'appliqua plus qu'à leur faire sentir tout le poids de ses dédains. Les Ministres mirent en quelque sorte le Holstein en quarantaine, et, alors qu'il eût été bon que le Roi se montrât dans ce Duché, qu'il vînt à Kiel contenir l'opposition, on lui conseilla de n'y point paraître et de bouder les bourgeois, les nobles et les docteurs qui, tous, se seraient empressés de venir lui offrir leurs hommages. On affectait de dédaigner les *déloyaux du Holstein*, et ceux-ci se préparaient à punir ces dédains en se rapprochant chaque jour davantage de l'Allemagne. Les imprudences des Danois, leurs essais malhabiles pour ramener sous l'autorité du Roi des hommes qui n'avaient point songé à s'en affranchir, des mesures injustes, puériles, mais très gênantes pour les Holsteinois [1], telles furent les causes principales d'un mécontentement dont, jusqu'au dernier moment, le Gouvernement a méconnu la force et dont peut-être encore aujourd'hui il n'a su trouver l'origine.

C'est alors que commença la véritable lutte entre le Gouvernement et les Diètes des Duchés, lutte déraisonnable, mais encouragée par la Confédération, qui ne voulait pas la finir parce qu'elle comptait en tirer parti pour donner un aliment au fanatisme de ses peuples.

J'ai dit, en commençant cette lettre, qu'il ne me semblait

[1] Notamment le changement des monnaies. (*En note dans le texte.*)

IMPRIMERIE NATIONALE.

pas que tout le monde fût d'accord et voulût se séparer du Danemark. La noblesse n'est pas d'accord avec les professeurs, qu'elle appelle avec raison des *étrangers;* la bourgeoisie est divisée: il y a le parti démocratique, qui veut la Constitution de 1848 avec le Prince d'Augustenbourg, et le parti qui veut que ce Prince donne une Constitution moins large; enfin, il y a (toujours dans la bourgeoisie) un troisième parti, et très nombreux, qui veut les Duchés unis sous l'autorité personnelle du Roi de Danemark.

Le peuple des Duchés, malgré toutes les manifestations où il s'est laissé entraîner, semble comprendre aujourd'hui qu'il a grand intérêt à ne pas rompre tout lien avec le Danemark; il dit, et je crois qu'il dit avec raison, que l'inconnu vers lequel on l'entraîne est plein de périls, et qu'il importe à son bonheur de revenir à ce qu'il connaît.

Si l'idée du Gouvernement impérial — de consulter les populations — pouvait prévaloir dans la Conférence, ce dont tout le monde ici semble douter à cause des dangers que la réalisation de cette idée pourrait présenter pour certaines Puissances condamnées à gouverner des peuples de races différentes, si cette idée, dis-je, pouvait prévaloir, il est à présumer que l'opinion se montrerait moins docile envers les hommes qui, jusqu'à présent, ont tout dirigé, tout troublé et tout désorganisé, et qu'un très grand nombre de voix se prononcerait en faveur de l'union personnelle; mais, pour cela faire, il faudrait que les troupes étrangères vidassent le pays, qu'une commission européenne fût chargée d'y ramener l'ordre et d'empêcher les fanatiques, les intrigants, les ambitieux et les daniphobes de contrarier le vœu des populations.

On a dit que le Danemark était condamné par la France, que, dans les vues du Gouvernement impérial, ce petit Etat n'avait d'autre avenir que de faire partie d'un royaume scandinave dont la Suède serait la tête. J'ai, Monsieur le Ministre, de fortes raisons pour croire que le temps n'est pas venu de réaliser ce plan. Le Danemark, qui, pendant toute la durée du règne de Frédéric VII, s'était plu à nourrir les plus vives sympathies pour la Suède, en est arrivé aujourd'hui à détester ce pays. On m'écrit de Copenhague que les partisans de l'union scandinave sont indignés de la conduite du Gouvernement suédois, que M. Ploug lui-même a

renoncé à son projet d'unir le Danemark à la Suède, et qu'après l'Allemagne, la Suède est le pays qu'on déteste le plus en Danemark.

La Prusse veut garder les Duchés, et elle les gardera si le Prince d'Augustenbourg en est reconnu le souverain. Avec un Prince qu'elle ne considérera jamais que *comme un simple major de son armée,* il est très clair qu'elle fera ce qu'elle voudra (1). Convention militaire et maritime d'abord, établissement de chantiers et d'arsenaux dans le port de Kiel, système prussien dans toute l'administration, armée organisée à l'instar de l'armée prussienne, telles sont, dit-on, les conditions auxquelles la Prusse consentirait à reconnaître le Prince d'Augustenbourg. Tous ceux qui, dans ce pays, réfléchissent au sort qui doit leur être fait par la Prusse sont remplis de craintes et disent tout bas que leur intérêt, leur tranquillité, leur bonheur les obligent à revenir au Danemark, mais à y revenir dans de bonnes conditions.

Tout ce que la Prusse a fait ici est fait pour rester. Ses routes militaires, ses lignes télégraphiques, ses magasins, tout cela n'est pas fait d'une manière provisoire. On a habillé les facteurs de la poste et les sergents de ville avec des uniformes prussiens. Tout ce qui se fait semble se faire d'après des ordres supérieurs venus de Berlin. Les Holsteinois, qui n'ont jamais voulu cesser d'être Holsteinois, qui repoussent instinctivement toute combinaison qui tendrait à les faire Prussiens ou Danois, à leur ôter enfin leur caractère propre, leur indépendance, s'alarment de tous les essais de prussianisation qu'ils voient tenter, et beaucoup d'entre eux, qui ont acclamé Frédéric VIII comme leur Duc, sont tout prêts à renoncer à ce Duc parce qu'ils devinent que, sous son manteau, ils sentiront la rude main de la Prusse.

Quoi qu'il arrive, il est clair pour moi que la guerre n'a pas tout fini dans les Duchés, et que le jour ne peut tarder à venir où l'on entendra ces pays se prononcer tout autrement qu'ils ne l'ont fait jusqu'à présent, entraînés qu'ils ont été par la force des événements et par l'énergie du parti des étrangers.

(1) J'ai entendu beaucoup d'officiers prussiens dire cela. (*En note dans le texte.*)

---

539. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Angleterre, 729.)

Londres, 17 mai 1864, 8 h 10 soir.

Les Plénipotentiaires des grandes Puissances allemandes, n'étant pas parvenus à se mettre d'accord [1], ont lu une déclaration vague demandant l'autonomie et l'indépendance politique des Duchés, en réservant la question dynastique.

Cette proposition, interprétée par les Plénipotentiaires de l'Autriche dans le sens de l'union personnelle, a été repoussée par les Plénipotentiaires danois.

Après une discussion stérile, les Plénipotentiaires des Puissances neutres ont demandé aux Plénipotentiaires allemands de formuler plus nettement leurs conditions. Les Plénipotentiaires danois ont été, de leur côté, invités à demander à Copenhague quelles concessions leur Gouvernement serait disposé à faire pour arriver au rétablissement de la paix.

La Conférence s'est ajournée au 28, afin de laisser le temps de préparer les voies à une transaction.

Dans le courant de la séance, le Baron de Brunnow, qui s'était jusqu'ici prononcé énergiquement pour le maintien du traité de Londres, a lu une déclaration conciliante de laquelle il résulterait que son Gouvernement se rallierait à toute combinaison consentie par le Danemark.

---

540. Drouyn de Lhuys aux Agents de l'Empereur à Copenhague, Hambourg [2] et Kiel. (Télégr. Minute à chiffrer. Danemark, 247.)

Paris, 18 mai 1864, 4 h 1/2 soir.

Une combinaison qui, divisant le Sleswig en deux parties,

[1] Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne, du 18 mai (ci-après, p. 38).

[2] D'après la dépêche de Cintrat à Drouyn de Lhuys, du 20, publiée ci-après, p. 52, ce télégramme n'aurait été envoyé à Hambourg que le 19.

attribuerait l'une au Holstein sous un Souverain allemand, et incorporerait l'autre au Danemark, serait-elle acceptée par les populations septentrionales du Sleswig? Faites-moi connaître, le plus tôt et le plus discrètement possible, vos renseignements et votre opinion sur ce point.

---

541. Cintrat, Ministre à Hambourg, à Drouyn de Lhuys. (Original. Hambourg, 156, n° 42.)

Hambourg, 18 mai 1864.
(Cabinet, 20 mai; Dir. pol., 21 mai.)

Le Prince d'Augustenbourg est venu rendre visite au Prince et à la Princesse royale de Prusse pendant le court séjour qu'ils ont fait à Hambourg[1], et il a demeuré dans le même hôtel que LL. AA. RR. Après leur avoir rendu ses devoirs, le Prétendant s'est présenté à Altona, où sa présence était attendue et annoncée depuis quinze jours, et y a été reçu solennellement par les autorités, la population et les corporations des arts et métiers, qui lui ont fait cortège et l'ont suivi jusqu'à la maison où des appartements lui étaient réservés. En un mot, le Prince d'Augustenbourg a été l'objet d'une de ces manifestations qui lui ont été prodiguées partout et dont la mise en scène est arrivée à présent à toute sa perfection.

Les Commissaires fédéraux, fidèles à leur système de laisser faire, n'ont en aucune façon essayé de s'opposer à la manifestation de la population d'Altona. Cependant, par un reste de décorum, et pour ne pas paraître autoriser par leur présence des scènes que leurs instructions et les convenances leur faisaient assurément un devoir de prévenir, ils s'étaient rendu ce jour-là à Lubeck. On a beaucoup remarqué l'intimité qui paraît exister entre le Prince de Prusse et le Prince d'Augustenbourg, et l'on paraît vouloir y

(1) Valois écrivait de Kiel à la date du 15 mai: «Le Prince royal de Prusse, qui est allé recevoir à Hambourg Madame la Princesse Victoire sa femme, a eu, dit-on, dans cette ville une entrevue toute amicale avec le Prince d'Augustenbourg. On assure que S. A. Royale a donné les meilleures espérances au Prétendant.» (Danemark, Kiel, 7.)

attacher une certaine importance pour le succès des projets de ce dernier. Quant à l'entrée solennelle de celui-ci à Altona, aux hommages qui lui sont rendus par les employés actuellement en fonctions, à cette prise de possession enfin de la ville la plus considérable du Holstein, je ne puis que répéter ce que j'ai déjà dit : une exécution fédérale contient bien plus de choses qu'on ne le pensait.

---

542. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Original. Angleterre, 729, n° 114.)

Londres, 18 mai 1864.
(Cabinet, 20 mai; Dir. pol., 21 mai.)

J'ai déjà fait connaître à Votre Excellence, par le télégraphe, le résumé de la discussion qui a eu lieu hier dans la Conférence [1]. Je viens, aujourd'hui, compléter ces informations. J'avais été prévenu confidentiellement par le Baron de Beust, quelques instants avant notre réunion, que MM. les Plénipotentiaires de l'Autriche et de la Prusse, n'étant pas parvenus à s'entendre sur une proposition formelle, relativement à la séparation complète des Duchés, allaient mettre en avant une proposition vague [2], pouvant être interprétée à la fois dans le sens de l'union personnelle comme dans celui d'une séparation complète et définitive, bien que la question de souveraineté n'y fût pas touchée. Tel a été, en effet, le caractère de la déclaration dont M. le Comte de Bernstorff nous a donné lecture, au commencement de la séance, déclaration qui n'était qu'un compromis destiné à ménager les scrupules de l'Autriche, en même temps qu'à préparer les voies à un accord plus complet entre les deux grandes Puissances allemandes [3]. L'Autriche et la Prusse se sont d'ailleurs abstenues,

(1) Ci-dessus, p. 36.

(2) «M. le Comte de Clarendon fait observer que la proposition est tellement vague qu'aucun membre de la Conférence ne peut en saisir la portée.» (*Protocole.*)

(3) Voici le texte de la déclaration, donné en pièce annexe et dans le *Protocole:* «Dans la dernière séance, les Plénipotentiaires allemands ont signalé

pour le moment, d'indiquer aucune autre condition. Leur proposition, que M. le Comte Apponyi et M. de Biegeleben présentaient à la Conférence comme n'étant que l'union personnelle, tandis que M. le Comte de Bernstorff semblait disposé à lui attribuer une portée beaucoup plus radicale, a provoqué, de la part de M. le Plénipotentiaire de la Confédération germanique lui-même, quelques observations. M. le Baron de Beust a déclaré notamment que, dans le cas où cette proposition serait acceptée par le Danemark, les troupes de la Confédération germanique n'en continueraient pas moins à occuper le Holstein jusqu'à ce que la Diète eût résolu la question de succession, et il a ajouté qu'il supposait que les troupes austro-prussiennes, attendu la connexité qui existait entre la question du Sleswig et celle du Holstein, resteraient également dans le Sleswig, laissant ainsi clairement entendre que la combinaison dite de l'union personnelle ne pouvait pas être considérée comme une solution [1]. Une discussion fort longue et très confuse s'est alors engagée entre MM. les Plénipotentiaires des parties belligérantes, à la suite de laquelle les Représentants du Danemark, sans se refuser à rendre compte à leur Gouvernement de cette discussion, ont cependant décliné d'une manière presque absolue la proposition de l'Autriche et de la Prusse. La Conférence a ensuite invité les Représentants des deux grandes Puissances allemandes à formuler plus nettement les conditions auxquelles ils pensaient qu'une paix solide et durable pourrait être établie. Elle a prié, en même temps, MM. les Plénipoten-

comme le principal objet des délibérations de la Conférence de trouver la base de nouvelles combinaisons qui soient de nature à assurer une pacification solide et durable. Ils croient devoir expliquer aujourd'hui ce qu'ils entendent sous une pacification solide et durable. C'est une pacification qui assure aux Duchés des garanties absolues contre le retour de toute oppression étrangère, et qui, en excluant ainsi pour l'avenir tout sujet de querelle, de révolution et de guerre, garantisse à l'Allemagne la sécurité dans le Nord, dont elle a besoin pour ne pas retomber périodiquement dans l'état de choses qui a amené la guerre actuelle. Ces garanties ne sauraient être trouvées que dans l'indépendance politique complète des Duchés, étroitement unis par des institutions communes.»

[1] D'après le *Protocole*, le prince de La Tour d'Auvergne fit observer aussi que l'union personnelle ne pouvait être une solution. «Elle laisse subsister entièrement, dit-il, l'antagonisme qui existe entre les deux populations, et n'écarte nullement pour l'avenir les complications auxquelles l'état de choses actuel a donné lieu.»

tiaires du Danemark de se mettre en mesure de lui faire connaître exactement les concessions auxquelles leur Gouvernement consentirait pour atteindre ce but. Enfin, elle a décidé qu'elle ne se réunirait pas avant le 28, afin de laisser aux deux parties le temps de rechercher les bases d'une transaction, et aux Puissances neutres celui de préparer le terrain à Vienne, à Berlin et à Copenhague. Le fait le plus saillant de la séance a été la déclaration dont M. l'Ambassadeur de Russie nous a donné lecture, et qui autorise à supposer que le Cabinet de Pétersbourg, malgré le zèle avec lequel il a défendu jusqu'ici le traité de Londres, se rallierait à toute combinaison qui serait agréée par le Danemark [1]. Je joins ici le texte de la déclaration de MM. les Plénipotentiaires d'Autriche et de Prusse, ainsi que celle de M. le Baron de Brunnow.

Lord Russell a prévenu les Représentants des Puissances neutres qu'il les réunirait prochainement, afin de se mettre définitivement d'accord avec eux. Le point de vue auquel le Gouvernement de l'Empereur se place pour résoudre équitablement la question dano-allemande a d'ailleurs, je le sais déjà, toute chance d'être adopté par la Suède, et M. l'Ambassadeur de Russie lui-même,

[1] Nous reproduisons le principal passage de cette déclaration :

«L'Empereur, en m'appelant à l'honneur de le représenter dans cette réunion, a daigné me confier le soin d'amener entre le Danemark et l'Allemagne une réconciliation sincère et durable, dans l'intérêt général du rétablissement de la paix.

«Ce but ne saurait être atteint que par une transaction honorable, librement consentie par les deux parties.

«Le devoir qui m'est imposé, d'ordre de l'Empereur, consiste à contribuer à accomplir ce résultat dans un véritable esprit de conciliation et de concorde. Les instructions dont je suis muni me prescrivent d'écarter les résolutions extrêmes, et de tâcher d'ouvrir la voie à une entente à l'amiable. Dans cette intention, je désire d'une part que l'arrangement qui interviendra soit placé sous la protection de garanties efficaces, satisfaisantes pour l'Allemagne et destinées à prévenir le retour de nouvelles complications; de l'autre, je dois veiller à ce que la Monarchie danoise conserve parmi les Puissances de l'Europe le rang, la dignité et l'indépendance nationale, que la Cour de Russie regarde comme un élément nécessaire de l'équilibre général et du maintien de la paix du Nord.»

Le baron de Brunnow ajouta qu'il s'abstiendrait d'examiner les propositions des plénipotentiaires allemands avant de connaître la pensée de la Cour de Danemark.

avec qui je viens d'avoir à ce sujet un long entretien, est disposé à y accorder son assentiment, sauf toutefois en ce qui concerne la destination à donner aux territoires qui se trouveraient détachés de la Monarchie danoise, et que la Russie n'entendrait pas faire dépendre du vote des populations. L'adhésion du Gouvernement anglais à cette seconde partie de notre programme ne me semble pas non plus, je dois le dire, aussi complète que je le souhaiterais. L'idée de consulter les populations sur le choix du Souverain qui serait appelé à gouverner le nouvel État l'inquiète, au point de vue de la difficulté d'y rallier l'Autriche et la Russie. Il craint ensuite, et c'est là sa préoccupation dominante, de voir la Prusse obtenir, par l'application du principe que nous recommandons, un agrandissement territorial. J'ai eu à ce sujet, hier encore, une conversation avec Lord Clarendon, et j'ai retrouvé chez lui les hésitations que j'avais eu occasion de signaler précédemment à Votre Excellence. Lord Clarendon et Lord Russell conviennent, cependant, qu'il n'y a pas d'autre moyen de sortir d'embarras, et j'aime à espérer qu'en fin de compte ils s'y rallieront. En attendant, il serait essentiel, ainsi que j'ai déjà eu l'honneur de le dire à Votre Excellence, de nous assurer, dès à présent, des dispositions des parties intéressées, et d'agir à Vienne, à Berlin, et surtout à Copenhague, pour amener les deux grandes Puissances allemandes et le Danemark à accepter la transaction que les Puissances neutres sont disposées à leur proposer.

M. Paget, Ministre d'Angleterre à Copenhague, part demain pour rejoindre son poste, muni d'instructions conçues dans ce sens, et Lord Russell espère que M. Dotézac sera invité de son côté à joindre ses efforts à ceux de M. Paget. Nous avions pensé que M. Krieger, deuxième Plénipotentiaire danois, pourrait se rendre lui-même à Copenhague pour appuyer les demandes des Puissances neutres, mais M. de Quaade considère le voyage de M. Krieger comme inopportun et de nature, par suite de l'émotion qu'il causerait à Copenhague, à augmenter plutôt qu'à diminuer les difficultés. Quant à ce qui est de la Prusse, le langage que M. le Comte de Bernstorff a tenu à Lord Russell dans ces derniers jours doit faire supposer que nous ne rencontrerions pas, du côté du Cabinet de Berlin, une très grande résistance.

Ainsi que vous m'y autorisiez par votre dépêche télégraphique

d'avant-hier, j'ai annoncé à Lord Russell que la France consentirait à donner, d'accord avec les autres Puissances, une garantie au Danemark pour les possessions qui lui resteraient, si la combinaison que nous croyons devoir conseiller [1] était admise par la Conférence et acceptée par le Cabinet de Copenhague [2].

---

543. Fournier, Ministre à Stockholm, à Drouyn de Lhuys. (Confidentielle. Original. Suède, 335, n° 84.)

Stockholm, 18 mai 1864.
(Cabinet, 29 mai; Dir. pol., 30 mai.)

Le Prince Oscar doit être à Gothenbourg depuis hier soir [3]. D'après ce qu'il m'a dit la veille de son départ, il ne prendra pas la mer avant quelques jours, et je vois de plus en plus qu'il se bornera à exercer ses équipages.

On a donné au Prince comme secrétaire M. Sandströmer, un des premiers employés du Ministère des Affaires étrangères, très dévoué à M. de Manderström. Le Prince m'a dit être satisfait de ce choix.

M. Sandströmer n'en sera pas moins le représentant du Cabinet, qui se méfie des penchants scandinaves que pourrait avoir M. le Duc d'Ostrogothie; il sera donc, au besoin, ponctuellement renseigné sur ce qui, dans l'entourage du Prince, pourra se dire, être regretté, espéré ou préparé.

J'ai eu l'honneur de marquer à Votre Excellence que, dans ces derniers temps, il y avait eu échange de certains projets entre les Cours de Stockholm et de Copenhague [4].

M. de Manderström, à qui j'en avais parlé, en me référant à

[1] Cf. le télégramme et la dépêche de Drouyn de Lhuys, du 16 mai (ci-dessus, p. 28).

[2] A la dépêche sont annexées, en copie, la «Déclaration lue par MM. les Plénipotentiaires de l'Autriche et de la Prusse», et la «Déclaration lue par M. le Plénipotentiaire de Russie».

[3] Cf. la dépêche de Fournier à Drouyn de Lhuys, du 5 mai (t. II, p. 345).

[4] Cf. la dépêche de Fournier à Drouyn de Lhuys, du 14 mai (ci-dessus, p. 24).

un article de journal norvégien reproduit par la presse de Stockholm et que Votre Excellence trouvera traduit ci-joint[1], m'avait avoué qu'il y avait eu ce qu'il appelait des intrigues, mais qu'il ignorait d'où elles étaient parties. Il avait évité plus de détails.

Le Roi, qui m'avait témoigné le désir de causer avec moi, me paraît avoir eu l'intention d'oublier de me faire fixer une heure.

Voici ce qui s'est passé.

M. le Duc d'Ostrogothie, avec qui je m'entretenais de ces bruits de pourparlers entre le Roi, son frère, et la Cour de Copenhague, m'a dit que tout avait été fait tellement à la légère que le Roi ne lui en avait ouvert la bouche que quand l'affaire était éventée, qu'il ne savait pas, encore aujourd'hui, d'où était venue l'initiative.

Après quelques confidences, et me disant qu'il laisserait à la confiance du Roi en moi d'entrer dans des détails, le Prince m'a donné à entendre que les pourparlers devaient avoir eu à peu près les bases suivantes.

Si la Conférence de Londres amenait un congrès européen, la Suède-Norvège et le Danemark y mettraient en avant l'idée d'une union fédérative entre eux. Les dynasties danoise et suédo-norvégienne resteraient chacune sur leur trône respectif. Mais un parlement fédératif et unionel aurait la charge de veiller aux intérêts politiques, militaires et maritimes des trois pays, de faire communes, par conséquent, la politique, l'armée, la marine des trois États. La fédération préparerait l'union avec le temps; les maisons royales se rapprocheraient par des mariages; puis, si l'une d'elles venait à s'éteindre, celle qui survivrait réunirait les trois Couronnes.

Cette idée, que je connaissais au Roi Charles XV et que j'ai rapportée au mois d'août dernier à Votre Excellence dans une lettre particulière[2], me fait supposer que l'entrée en matière vient de lui.

Quoi qu'il en soit de la valeur et de l'opportunité de ce projet, il n'a pas plu au Prince Oscar. Le Cabinet en a eu vent par d'inévitables indiscrétions, ne fût-ce que celles de la presse; il n'a

[1] La traduction est jointe à la dépêche.

[2] Elle ne figure pas dans la correspondance.

pas été plus satisfait de voir de telles questions se traiter en dehors de lui au-dessus de sa tête.

Tous ses membres se sont donc trouvés d'accord pour poser en Conseil au Roi, vendredi dernier, l'alternative de renoncer à poursuivre ses négociations secrètes avec Copenhague ou de recevoir leur démission collective[1].

Sa Majesté a gardé son Ministère, et M. de Manderström, par une circulaire datée du 14, a indiqué aux Agents suédois à l'étranger le langage qu'ils auraient à tenir s'il leur était fait allusion aux projets relatés par les journaux. Cette circulaire en nie naturellement l'existence de la façon la plus formelle.

Votre Excellence peut juger par ce fait, entre bien d'autres, de la téméraire légèreté et de l'incroyable inconsistance qu'il y a d'un côté, de l'union de volontés qu'il y a de l'autre.

Ç'a été une victoire bien gratuitement offerte à MM. de Geer et de Manderström, un encouragement inattendu à leur politique de laisser-faire prémédité : politique qui tendait, j'ai eu sur ce point de récentes et curieuses confidences, à amener le Danemark, par un épuisement successif et comme planche de salut pour ce qui lui resterait de territoire, à désirer avec la Suède-Norvège une union qui devait être une absorption servant à l'agrandissement unique de la Suède. C'est une politique trop dénuée de générosité et d'esprit de conciliation entre des intérêts divers pour qu'elle ait eu ou qu'elle ait de grandes chances de réussir dans ces termes.

[Annonce du départ prochain du Roi de Suède pour la Norvège. Envoi d'un article de journal.

En post-scriptum, Fournier accuse réception des dépêches de Drouyn de Lhuys nos 22 à 25[2]. Il ajoute : «Le Comte de Manderström a répondu à un de ses Collègues qui remarquait qu'au jeu que le Roi avait joué, il avait risqué sa couronne : «Ce n'est «pas seulement le Roi, mais les deux Rois.»]

[1] Cf. t. II, p. 346, note 1.

[2] Dépêches n° 22, du 10 mai (ci-dessus, p. 2), nos 23 et 24, du 11 mai (ci-dessus, p. 7). La dépêche n° 25 est la dépêche du 12 mai adressée à Vienne, Berlin, Saint-Pétersbourg, Copenhague et Stockholm (ci-dessus, p. 13).

544. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Autriche, 486.)

Vienne, 18 mai 1864, 2 h 55 soir.

D'après le langage du Comte de Rechberg, l'Autriche ne serait pas éloignée d'adopter aussi notre point de vue.

J'écris par la poste.

---

545. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Déchiffrement. Autriche, 486, n° 38.)

Vienne, 18 mai 1864.
(Cabinet, 20 mai; Dir. pol., 21 mai.)

J'ai reçu les dépêches que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire jusqu'au 14 de ce mois et au n° 46 (1). Votre Excellence connaît déjà le programme que les Cabinets de Vienne et de Berlin se sont entendus pour présenter en commun à la Conférence de Londres comme base des négociations pour la paix (2). Le Comte de Rechberg me l'a communiqué avant-hier, et j'ai été frappé, comme vous n'aurez pas manqué de l'être, du vague calculé de sa rédaction. Chacun peut, en développant ce programme, y faire entrer ou en faire sortir ce qui lui convient. Il ne pouvait pas en être autrement, car l'Autriche et la Prusse ont évidemment cessé de s'entendre sur le résultat final de leur action commune. Je me réserve d'entrer dans de plus grands détails par le retour du courrier, et je me borne aujourd'hui à informer Votre Excellence que le Cabinet de Vienne n'est pas éloigné de se rallier complètement à nos propositions. Il préfère toujours l'intégrité de la Monarchie danoise sauvegardée par le lien personnel;

(1) La dépêche n° 46, du 14 mai, accompagnait l'envoi d'une copie de la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne, du 9 mai (t. II, p. 374).

(2) Cf. le télégramme du prince de La Tour d'Auvergne, du 17 mai, et sa dépêche du 18 (ci-dessus, p. 36 et 38).

mais, si cela présente trop de difficultés, il acceptera sans grande résistance notre programme tout entier, savoir :

1° Séparation du Sleswig en deux parties, dont une danoise incorporée au Danemark et une allemande incorporée au Holstein, la zone mixte étant comprise dans la partie danoise;

2° Création d'un nouvel État confédéré de Sleswig-Holstein sous la souveraineté d'un Prince sympathique aux populations (ni de Prusse, ni d'Oldenbourg);

3° Dans ce cas, abandon de l'indemnité de guerre.

Il n'a pas été question du Lauenbourg, et, d'après le langage du Comte de Rechberg, je ne pense pas qu'il veuille en demander le sacrifice au Danemark. Quant à l'érection de Rendsbourg en forteresse fédérale et la création d'une baie ou rade fédérale sur le littoral des Duchés, sans pouvoir rien affirmer, j'ai quelque raison de croire que le Cabinet de Vienne cèderait aussi sur ce point. J'ajouterai enfin, très confidentiellement, comme cela m'a été dit par le Comte de Rechberg, que notre programme ne contient rien que l'Autriche ne puisse accepter, bien qu'à vrai dire elle eût préféré l'union personnelle. Le Cabinet de Vienne tient surtout à en finir le plus promptement possible et se montrera fort coulant sur les questions de détail où il ne se voit pas personnellement intéressé. Le Comte de Rechberg m'a prié de lui faire connaître le plus tôt possible l'opinion de mon Gouvernement sur les nouvelles mesures prises à Bucarest par le Prince Couza. Il s'en montre assez préoccupé.

---

546. Le Comte de Salignac-Fénelon, Ministre à Francfort, à Drouyn de Lhuys. (Original. Confédération germanique, 840, n° 635.)

Francfort, 19 mai 1864.
(Cabinet, 20 mai; Dir. pol., 21 mai.)

Par ma dépêche n° 634 [1], j'ai eu l'honneur de vous informer du travail secret auquel se livrait la Prusse pour propager l'idée

[1] Du 8 mai (t. II, p. 361).

de l'annexion des Duchés de l'Elbe à l'ensemble de ses provinces. Je ne connais pas l'attitude que la Prusse prend aujourd'hui au sein de la Conférence; mais je constate que le travail que j'ai signalé continue, que des chefs parlementaires, des courtisans influents et habiles s'y associent avec éclat, et que le Cabinet autrichien le surveille avec une jalousie croissante.

Dès l'origine, la question des Duchés a été de nature à amener une profonde scission, et l'on ne peut s'empêcher de trouver que le Comte de Rechberg aurait dû en prévoir plus exactement le développement, avant de se jeter si imprudemment dans la mêlée.

Lorsque le Roi Frédéric VII mourut, l'intérêt de l'Allemagne et la paix de l'Europe commandaient à l'Autriche, non pas seulement de résister *en apparence* aux désirs des petits Cabinets germaniques, qui marchaient en aveugles à leur propre suicide, mais aussi de ne pas suivre une ligne de conduite qui, en réalisant une grande partie de ces désirs, préparait les voies à l'agrandissement moral et matériel du Gouvernement prussien.

Cette attitude pacifique, clairvoyante, et si conforme à sa position financière embarrassée, l'Autriche ne sut ou ne voulut pas la prendre, soit qu'elle fût emportée par les préjugés de l'Allemagne, soit que certaines arrière-pensées, à l'endroit de l'Italie, la portassent à favoriser une combinaison qui, dans un cas donné, pouvait nous placer en face de toute l'Allemagne coalisée.

On serait tenté de croire que l'Autriche comprend plus clairement aujourd'hui que les grands sacrifices de la guerre des Duchés n'ont fait qu'augmenter le prestige de la Prusse; que la coalition qui lui souriait d'abord n'a été qu'un rêve; que ses concessions politiques au Cabinet de Berlin n'ont pas même obtenu de celui-ci la moindre réciprocité en ce qui concerne la question commerciale; enfin, que plus elle soutiendra les ambitieuses exigences du Cabinet de Berlin contre le Danemark, plus elle s'enfoncera dans une impasse où elle a beaucoup à perdre et absolument rien à gagner.

Il est probable qu'au sein de la Conférence, on cherche encore à voiler ce commencement de discorde intestine. Mais il est permis de croire qu'on ne le fera pas longtemps avec succès, et, quand des diplomates en sont à rechercher comment, en admettant que la Conférence ait une majorité favorable à un arrange-

ment, on s'y prendra pour faire exécuter ses vœux, je me demande quelquefois si on n'oublie pas que deux ou trois années ne s'écouleront pas avant que la jalousie des deux grandes Cours allemandes se charge elle-même de procéder à cette exécution européenne.

Mais que fera-t-on en attendant? A cela je réponds qu'on fera ce qu'on fait à Rome, à Constantinople et à Washington : on prendra patience.

---

547. Le Comte de Reiset, Ministre à Hanovre, à Drouyn de Lhuys. (Original. Hanovre, 79, n° 59.)

Hanovre, 19 mai 1864.
(Cabinet, 20 mai; Dir. pol., 21 mai.)

Malgré la dernière adresse du Comte Arnim au Roi Guillaume[1] et le désir que le parti de l'action dirigé par M. de Bismarck aurait de voir la Prusse s'emparer de suite du Holstein et du sud du Sleswig, on commence à douter que le chef du Ministère actuel de Berlin ose tenter ce grand coup d'État, en raison des clameurs que cette annexion soulèverait dans toute l'Europe. On annonce maintenant que, pour tourner les difficultés et arriver presque au même but, un arrangement secret aurait été conclu entre le Cabinet de Berlin et le Prince Frédéric[2], d'après lequel ce dernier, en montant sur le trône, abandonnerait à la Prusse non seulement la direction militaire de ses Etats, mais encore la représentation diplomatique du pays auprès des Cours étrangères. S'il en était ainsi, le Duc Frédéric, vassal du Roi Guillaume, ne serait réellement souverain que de nom, et c'est la Prusse qui serait définitivement maîtresse des destinées du Sleswig-Holstein.

L'attitude prise par le Prince de La Tour d'Auvergne dans les Conférences de Londres a produit un très bon effet en Allemagne.

(1) Cf. la dépêche du baron de Talleyrand à Drouyn de Lhuys, du 14 mai (ci-dessus, p. 19).

(2) Cf. la dépêche de Cintrat, du 18 mai (ci-dessus, p. 37, et la note 1).

Les journaux de ce pays disent qu'elle prouve une fois de plus les sympathies de l'Empereur pour la Confédération germanique et les Duchés. Notre Ambassadeur, en maintenant constamment et avec fermeté le principe du vote populaire par l'organe des Chambres, a conquis l'approbation de tous les partis.

Cette politique suivie par la France fait autant plus d'effet en Allemagne que déjà l'Angleterre cherchait à y semer la discorde en se vantant partout que, depuis la dernière visite de Lord Clarendon à Paris[1], le vote de la France lui était définitivement acquis pour le maintien des traités de 1852 et pour l'intégrité de la Monarchie danoise. «La France, disent les organes de la presse, a mis le doigt sur la plaie en indiquant le vote populaire comme le seul remède capable d'amener la paix et la solution de la question du Sleswig-Holstein.»

Les yeux sont toujours tournés vers Londres, mais le public, se fondant sur l'ajournement de la Conférence au 28 mai[2], est d'avis que les pourparlers n'aboutiront pas et qu'à la fin de la trêve les hostilités recommenceront sur mer, où les Autrichiens comme les Prussiens ont une revanche à prendre[3].

D'un autre côté, les prisonniers danois croient si peu à la possibilité de rentrer prochainement en Danemark, qu'ils font venir journellement leurs familles auprès d'eux.

P.-S. — J'apprends en ce moment que le peuple des Duchés, encore sous l'impression de la grande assemblée tenue à Rendsbourg dimanche passé[4], est tellement monté qu'il déclare maintenant vouloir prendre plutôt les armes que de se laisser imposer

[1] Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys au prince de La Tour d'Auvergne du 18 avril (t. II, p. 267).

[2] Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 18 mai (ci-dessus, p. 38).

[3] Le 9 mai, trois frégates danoises avaient rencontré l'escadre allemande dans la Mer du Nord. Deux frégates autrichiennes avaient été mises hors de combat.

[4] Cf. t. II, p. 352. — Il s'agit d'un meeting tenu à Rendsbourg le dimanche 8 mai et auquel assistèrent des députations venues de toutes les villes du Sleswig et du Holstein. L'assemblée vota les résolutions suivantes : «1° Nous tenons ferme à notre bon droit. Nous voulons un Sleswig-Holstein séparé du Danemark, avec notre duc légitime, Frédéric VIII. 2° Nous demandons qu'il soit permis aux députés du pays d'exprimer solennellement notre droit. 3° Si les Puissances étrangères voulaient arbitrairement disposer de nous, nous

IMPRIMERIE NATIONALE.

l'union personnelle avec le Danemark. Cette nouvelle manifestation est toute à l'avantage de la politique de la Prusse.

---

548. Meroux de Valois, Agent consulaire à Kiel, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Danemark, Kiel, 7.)

Kiel, 19 mai 1864 10h 40 matin.
(Reçu à 2h 1/4 soir).

La division du Sleswig mécontenterait tous les habitants de ce Duché, aussi bien ceux du nord qui sont Danois que ceux du sud qui sont Allemands. Ce qu'on est avant tout en Sleswig, c'est Sleswiquois. La division serait repoussée des deux côtés comme étant contraire aux intérêts du Duché. En Holstein, on serait content de cette combinaison, car on aurait la certitude de pouvoir détacher en peu de temps le Sleswig du nord du Danemark.

Je crois que si le Sleswig, en tout ou en partie, est enlevé au Dānemark, cet État ne tardera pas à perdre aussi le Jutland.

---

549. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Particulière. Angleterre, 729.)

Londres, 19 mai 1864.

[La lettre traite d'abord des affaires de Tunisie.]

Notre projet de solution pour l'affaire danoise(1) me semble avoir de très grandes chances d'être accepté par la Prusse et par

sommes résolus à risquer tout pour la sauvegarde de notre droit, en courant aux armes comme nous l'avons déjà fait une fois. L'assemblée du peuple à Rendsbourg adresse aux armées alliées les remerciements du peuple de Sleswig-Holstein pour la glorieuse délivrance du Sleswig, mais, en même temps, elle doit à son peuple de déclarer, de la manière la plus pressante, qu'il doit être enfin autorisé à prendre les armes pour poursuivre la délivrance du pays.»

50,000 à 60,000 personnes selon les uns, 25,000 à 30,000 selon les autres, ajoute Valois, ont entendu et approuvé ces résolutions. (Cf. les dépêches de Valois du 8 mai et du 9 mai, Danemark, Kiel, 7.)

(1) Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys au prince de La Tour d'Auvergne, du 8 mai (t. II, p. 353).

la Confédération germanique. M. de Quaade convient que, dans la situation donnée, c'est certainement la moins mauvaise des combinaisons pour le Danemark; mais il craint cependant, et c'est là ce que je redoute également, qu'à Copenhague on ne le comprenne pas, le parti modéré moins encore peut-être que le parti national. De ce côté, il y aura de grandes résistances à surmonter, mais on croit toujours qu'il sera impossible à l'Autriche de se séparer de la Prusse et de la Confédération germanique. Quant à l'Angleterre, bien qu'elle reconnaisse que notre point de vue est le seul pratique et qu'elle y adhère faute de mieux[1], elle serait bien aise, je crois, de ne pas assumer sur elle une part de responsabilité trop grande dans une solution qui au fond sera considérée par l'opinion publique comme un échec pour sa politique. Sa prudence sous ce rapport me semble devoir nous imposer, à nous aussi, une certaine réserve, et peut-être qu'aujourd'hui que chacun des Cabinets est au courant de notre programme, devrions-nous laisser ce programme faire tout naturellement son chemin, sans mettre en avant une proposition formelle, aussi longtemps du moins que les Plénipotentiaires allemands n'auront pas nettement proclamé eux-mêmes la nécessité d'un démembrement. Je me demande si, dans le cas où nous ne parviendrions pas à nous mettre d'accord sur la part qui doit être réservée aux populations dans le choix du souverain appelé à régner sur les territoires détachés de la Monarchie danoise, il ne serait pas possible, pour ne pas retarder la conclusion de la paix, de séparer la question danoise proprement dite de la question de souveraineté du nouvel État, et de faire de celle-ci l'objet d'une négociation spéciale ultérieure.

J'espère que vous me pardonnerez, Monsieur le Ministre, cette longue lettre et que vous voudrez bien agréer, etc.

[1] Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 11 mai, et le télégramme du prince de La Tour d'Auvergne, du 15 mai (ci-dessus, p. 8 et 27).

550. Cintrat, Ministre à Hambourg, à Drouyn de Lhuys[1]. (Télégr. Déchiffrement. Hambourg, 156.)

Hambourg, 20 mai 1864, 2h 56 soir.

La population du nord du Sleswig, celle des campagnes, toute agricole et purement danoise et passive de sa nature, pourrait accepter la séparation et l'union avec le Danemark. Plus de difficulté de la part des villes, où domine l'élément allemand et plus accessibles aux menées des professeurs, avocats et membres du clergé, partisans ou agents du Nationalverein. Plus sûr de ne consulter ni les uns ni les autres.

---

551. Cintrat, Ministre à Hambourg, à Drouyn de Lhuys. (Original. Hambourg, 156, n° 43.)

Hambourg, 20 mai 1864.
(Cabinet, 26 mai; Dir. pol., 28 mai.)

Vous m'avez posé, par un télégramme du 19[2], qui ne m'est parvenu que dans la nuit, une question à laquelle j'ai déjà répondu par le télégraphe. Je crois déférer au désir de Votre Excellence et j'éprouve moi-même le besoin d'ajouter quelques développements à ma réponse nécessairement très laconique.

Vous savez, Monsieur le Ministre, combien tout ce qui touche à cette malheureuse affaire des Duchés est compliqué, et que de difficultés elle soulève, quel que soit le côté par lequel on veuille l'aborder, lorsqu'on recherche les moyens de solution. Le projet

[1] C'est une réponse au télégramme de Drouyn de Lhuys du 18 mai (ci-dessus, p. 36). Cf. celle de Valois, agent consulaire à Kiel, dans son télégramme du 19 mai (ci-dessus, p. 50).

[2] Cf. ci-dessus, p. 36, note 2.

auquel se rapporte la question que vous m'avez posée n'est pas nouveau. Mis en avant en 1849 par Lord Palmerston, si je ne me trompe, il a échoué à cette époque, plus contre l'ambition et les idées immodérées d'absorption du Parlement de Francfort que contre la répugnance du Gouvernement danois lui-même. Le temps n'est pas loin où il aurait répondu aux désirs de tout ce qui ne s'est pas laissé égarer outre mesure par les clameurs et les intrigues du parti de l'action et de l'unité. Il le satisferait peut-être encore aujourd'hui; mais on ne peut nier que, sous l'influence des événements, ce parti, qui n'a jamais été considérable, ne se compose plus aujourd'hui que de quelques hommes que leur raison et la réflexion ont protégés contre les entraînements d'une majorité insatiable qui ne saurait être satisfaite que par la ruine de la Monarchie danoise et la conquête des Duchés de l'Elbe. Mais ce n'est pas là le point sur lequel vous me faites l'honneur de me demander mon opinion.

La partie septentrionale du Slesvig accepterait-elle une combinaison qui, divisant le Slesvig en deux parties, attribuerait l'une au Holstein sous un souverain allemand et incorporerait l'autre au Danemark? Je suis vraiment, Monsieur le Ministre, on ne peut plus embarrassé pour répondre à cette question autrement que je ne l'ai déjà fait par le télégraphe, et d'une manière qui, je le crains, ne pourra vous satisfaire complètement. Mon désir de le faire est cependant immense. Mais Votre Excellence sait que tous les renseignements sur lesquels je puis me former une opinion ne peuvent venir que du milieu dans lequel je vis, c'est-à-dire d'origine allemande, et par conséquent suspecte ou tout au moins intéressée. On ne saurait les accepter que sous bénéfice d'inventaire, et sans les passer à une sorte de creuset. Ce n'est pas d'aujourd'hui que cette combinaison m'occupe; elle a été depuis longtemps l'objet de mes investigations et de mes réflexions. Il y a des mois que, causant avec un des hommes les plus honorables et des plus considérables par sa position de naissance, de fortune, et le rôle qu'il a joué, ami personnel du Roi de Danemark, et nullement ennemi de l'intégrité de la Monarchie, quoique adversaire déclaré des procédés auxquels les Danois doivent leurs malheurs présents, — pourquoi ne le nommerais-je pas? M. de Plessen me disait à ce sujet : la

partie nord du Slesvig est certes plus danoise qu'allemande, particulièrement dans les campagnes ; si elle était appelée isolément à choisir entre l'Allemagne et le Danemark, nul doute que la majorité ne fût pour ce dernier; mais, dans le cas où le Duché serait consulté en entier, il croyait pouvoir compter que l'Allemagne aurait de sept à huit voix sur dix. Quant au point précisé par Votre Excellence : la partie nord, toute danoise qu'elle est, consentirait-elle à se séparer du reste du Slesvig pour rester unie au Danemark, il m'est impossible de le résoudre d'une manière absolument affirmative et sans division. Oui, ses sympathies la portent vers le Danemark, elle l'a prouvé. Mais irait-elle jusqu'à renoncer à se séparer du reste du Duché, à perdre sa patrie particulière ou privée pour entrer et se fondre dans le reste de la Monarchie danoise? Ici le doute s'empare de moi, les lumières me manquent, et je suis forcé de dire comme dans mon télégramme. Accepter n'est pas la même chose que choisir, et peut-être vaudrait-il mieux, si cette combinaison venait à être adoptée, ne pas s'exposer à se heurter contre des répugnances et un refus. Personne ne choisit l'amputation, chacun la subit. La nationalité scandinave de la partie nord du Sleswig est assez constatée pour permettre aux arbitres de la paix et de la destinée des peuples, réunis en ce moment à Londres par leurs Plénipotentiaires, d'incorporer ce territoire au Danemark sans mériter l'accusation de disposer des hommes comme de vils troupeaux: en un mot, elle pourrait se liver à une opération même douloureuse si elle était jugée nécessaire.

J'ai dit plus haut que la population des campagnes était presque absolument de race scandinave; par la nature de ses occupations, elle est plus passive que celle des villes et moins accessible aux excitations du parti de l'unité et de la révolution, qui s'entendent si bien pour étouffer la conscience publique sous leurs clameurs et leurs déclamations.

Je dois ajouter, comme dernier renseignement, que l'élément allemand domine dans les villes du nord du Slesvig, telles que Flensbourg, Apenrade, Tondern et Adlersleben, où y tient tout au moins l'élément danois en balance, et que le Nationalverein trouve, parmi les bourgeois, les maîtres d'école et les avocats qui sont aujourd'hui les chefs du grand mouvement national et révo-

lutionnaire, de nombreux et très actifs agents au moyen desquels, il domine les populations et les mène à ses fins.

P.-S. — Je confie cette dépêche au paquebot vapeur français la *Séphora* qui part ce soir pour Le Havre.

---

552. Meroux de Valois, Agent consulaire à Kiel, à Drouyn de Lhuys. (Original. Danemark, Kiel, 7, n° 568.)

Kiel, 20 mai 1864.
(Cabinet, 23 mai; Dir. pol., 24 mai.)

Dans mon télégramme d'hier, j'ai eu l'honneur de dire à Votre Excellence que la division du Sleswig mécontenterait tous les habitants du Duché, ceux qui sont Danois comme ceux qui sont Allemands. Je pourrais ajouter que beaucoup d'Holsteinois seraient aussi très peu satisfaits de cette combinaison.

[Valois examine les différentes solutions proposées à la question des Duchés depuis 1852, et les juge impraticables.]

Les Sleswiquois sont, avant tout, Sleswiquois [1]. Ceux qui parlent le danois et qui servent le Gouvernement, soit dans la Diète, soit dans les Assemblées populaires, ne se croient pas des Danois. Ils veulent garder leur autonomie, leur caractère propre, et n'appartenir ni au Danemark ni à l'Allemagne. C'est là, Monsieur le Ministre, un fait certain, positif, et qui n'a point échappé aux observations des Commissaires austro-prussiens, bien qu'il ne me semble pas que ces Messieurs soient disposés à en tenir compte. Mais, en supposant que les Sleswiquois du nord fussent contents d'être incorporés au Danemark, il est tout à fait hors de doute que ceux du sud protesteraient contre cette incorporation. Ne pas tenir compte de leur opposition serait perpétuer la lutte et la rendre plus ardente qu'elle ne l'a encore été. Et puis, où couper le Sleswig? On a parlé de la ligne de *Bau* à *Tondern;* mais, dans la partie dite des *Angles*, il y a des Sleswiquois danois et

[1] Et les Holsteinois ne veulent être qu'Holsteinois. C'est là une vérité incontestable. (*En note dans le texte.*)

des Sleswiquois allemands. Où pourrait-on tracer une frontière, et quelle frontière pourrait protéger la partie du Sleswig laissée au Danemark contre la diabolique propagande allemande? La division du Sleswig, Monsieur le Ministre, ne ferait qu'envenimer les haines dans ce malheureux pays, et ne conduirait qu'à une nouvelle guerre entre les deux nationalités [1].

On ne peut faire comprendre à un Sleswiquois, si bon Danois ou si bon Allemand qu'il soit, que la division de son pays puisse être un moyen d'apaisement; le commerce repousserait cette combinaison parce qu'il aurait à en souffrir, à cause de la douane que les Danois ne manqueraient pas d'établir sur leur ligne de frontière; la noblesse la repousserait comme contraire à la vieille charte de Christian Ier, charte dont le rétablissement est encore aujourd'hui ce que veulent les habitants des Duchés, les Sleswiquois aussi bien que les Holsteinois [2].

Le Prince d'Augustenbourg et ses partisans se contenteraient certainement d'une division, mais ils ne renonceraient pas à l'idée de reprendre la partie du Sleswig qui aurait été laissée au Danemark. De là une lutte éternelle, et qui ne tarderait pas à ramener la guerre dans les Duchés.

Les Holsteinois, en grand nombre, seraient aussi contraires à la division, d'abord parce qu'elle porterait atteinte aux vieux droits des Duchés [3], et ensuite parce que la nouvelle douane qui en résulterait serait une gêne pour leur commerce.

[1] Les Danois veulent le Danemark jusqu'à l'Eider; les Allemands veulent étendre le pouvoir de la Confédération germanique jusqu'à la Königsau, en attendant qu'ils puissent franchir cette rivière et se saisir du Jutland. (*En note dans le texte.*)

[2] La charte consacrait l'accord entre Christian Ier, roi de Danemark, et les États réunis de Sleswig et de Holstein, qui l'élurent pour duc et pour comte en 1460. Christian signa une déclaration intitulée *privilège des États.* Il reconnaissait que les États lui avaient prêté l'hommage *non pas comme roi de Danemark mais comme leur seigneur,* que son élection ne conférait pas de droits héréditaires à sa famille et à ses enfants et qu'à sa mort les États auraient le droit de choisir librement son successeur parmi ses enfants ou parmi ses héritiers légitimes. Il promettait en outre de respecter les droits et franchises des habitants. Il déclarait enfin expressément que les deux pays resteraient éternellement unis. Quelques semaines plus tard, Christian Ier signa à Kiel un second acte qui étendait encore les privilèges des États.

[3] Cf. la note ci-dessus.

La reconnaissance d'un Prince allemand comme souverain du Holstein, avec ou sans une partie du Sleswig, n'amènerait aucun résultat satisfaisant. Ce ne serait pas un arrangement définitif. Il est certes, aujourd'hui, un parti qui pourrait s'en accommoder en vue de pouvoir plus tard réaliser ses projets de conquête; mais toute la population [1], pensant que le Prince d'Augustenbourg ne pourra jamais être autre chose qu'un préfet prussien, semble maintenant peu désirer que ce Prince occupe le trône des Duchés. Je tiens compte des manifestations qui se sont produites en faveur du Prétendant [2], sans toutefois leur accorder l'importance que les journaux leur ont attribuée. Si la Prusse pouvait renoncer à ses prétentions dans les Duchés, si elle voulait que Frédéric VIII fût réellement souverain, on verrait certainement beaucoup de monde l'accepter *comme une nécessité;* mais chacun se dit qu'il n'est pas probable que la Prusse veuille créer une souveraineté indépendante, qu'il n'est pas probable surtout qu'avec les idées d'unité dont l'Allemagne veut hâter le triomphe, le Gouvernement du Roi Guillaume puisse laisser un petit Prince remuer librement dans les Duchés. On a donc peur ici d'être gouverné à la prussienne, et c'est cette peur qui, malgré tout ce qu'on a fait pour la contenir, étouffe tout le monde dans le pays [3].

Que les troupes allemandes vident le pays, que les Commissaires fédéraux, complices et protecteurs du mouvement, et les Commissaires austro-prussiens soient rappelés, et alors on entendra un tout autre refrain que celui qu'on chante ici depuis trois mois.

Les droits du pays, l'union du Sleswig et du Holstein, sous l'autorité personnelle du Roi de Danemark, tels sont les vœux de la grande masse des habitants des Duchés [4].

[1] Celle des villes et des campagnes. (*En note dans le texte.*)

[2] En dernier lieu celle de Rendsbourg (cf. la dépêche de Cintrat du 7 mai, t. II, p. 349, et ci-dessus, p. 49, note 4).

[3] Tout est déjà régi à la prussienne. Postes, télégraphes, la Prusse a tout dans les mains. (*En note dans le texte.*)

[4] On fait signer en ce moment, dans les campagnes, un écrit où ces vœux sont exprimés. Je crois qu'on obtiendra un nombre très petit de signatures, le Comité national ayant pris ses mesures pour empêcher ce mouvement réactionnaire. (*En note dans le texte.*)

Je ne me dissimule pas, Monsieur le Ministre, qu'en faisant connaître ces vœux des populations à Votre Excellence, je puis passer pour un mauvais observateur ou pour un adversaire de la cause soutenue ici avec tant de fracas. Je dois compte à Votre Excellence de mes remarques, de mes renseignements, de mes convictions, et j'ai l'honneur de les lui donner toujours en toute conscience et en toute loyauté.

Mais, tout en disant que l'union personnelle est ce qu'on désire dans ce pays, je suis loin de croire que ce soit là un moyen de ramener la paix entre les Duchés et le Danemark. Je reconnais que le parti du mouvement national repousserait cette solution avec la plus grande énergie, et que le Gouvernement danois la considérerait sans aucun doute comme humiliante et désastreuse.

Il est quelques personnes qui, en ce moment, cherchent le moyen de rendre possibles toutes ces impossibilités, et j'espère pouvoir prochainement donner à Votre Excellence communication de leur travail.

Je n'ai pas le temps de chiffrer cette longue lettre; mais je prends mes mesures pour qu'elle arrive sûrement à Votre Excellence.

---

553. Fournier, Ministre à Stockholm, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Suède, 335.)

Stockholm, 20 mai 1864, 10h 10 soir.
(Reçu le 21 mai à 8h matin.)

Il n'y a pas de fonds disponibles pour acheter clippers, ni frégates cuirassées [1]. Il faudrait, pour les avoir, réunir la Diète; telle est la réponse que m'ont faite le Roi d'abord et le Comte Manderström.

[1] Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys à Fournier, du 11 mai, n° 23 (ci-dessus, p. 7).

554. FOURNIER, MINISTRE À STOCKHOLM, À DROUYN DE LHUYS. (Confidentielle. Original. Suède, 335, n° 85.)

Stockholm, 20 mai 1864.
(Cabinet, 29 mai; Dir. pol., 6 juin.)

Le courrier Ginoux m'a remis, le 18 au soir, les dépêches n°s 22-25 [1] que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser.

J'ai demandé immédiatement à Sa Majesté de me permettre de la voir, et lui ai fait la communication très confidentielle dont Votre Excellence me chargeait par son office n° 23.

Le Roi en a pris textuellement connaissance. Sa réponse a été que les fonds lui manquaient, et que, pour se les procurer, il faudrait recourir à une réunion de la Diète : mesure bien grave et trop significative au moment où les Conférences de Londres étaient en train d'essayer de la conciliation.

«D'ailleurs, m'a-t-il dit, si les choses tournent à la guerre, ce qui n'est pas impossible, et que notre marine se réunisse à celle du Danemark, celle-ci possède des navires blindés; ajoutés à notre flotte, c'est plus qu'il n'en faut pour tenir tête aux flottes austro-prussiennes. Si l'Angleterre ou vous entrez en ligne, nous n'avons qu'à suivre, et n'avons pas besoin d'être plus forts que nous ne sommes. Vous savez, du reste, que mon Ministre de la Marine, Platen, est opposé corps et âme à ce que nous ayons une grande flotte.»

J'ai fait quelques objections, qui devaient échouer contre cette fin préliminaire de non-recevoir que je m'attendais à m'entendre textuellement opposer.

La présence du Prince Oscar, parti depuis mardi dernier, eût-elle pu être de quelque utilité?

M. de Manderström, auprès duquel j'ai cru opportun de faire une tentative, m'a répété les mêmes arguments et dans les mêmes termes, avec la seule variante que les Royaumes-Unis

[1] Cf. la dépêche n° 22, du 10 mai (ci-dessus, p. 2). Les dépêches n°s 23 et 24 sont les deux dépêches du 11, (ci-dessus, p. 7); la dépêche n° 25 est la dépêche du 12 mai à Vienne, Berlin, Saint-Pétersbourg, Copenhague et Stockholm (ci-dessus, p. 13).

sont bien pauvres pour se permettre le luxe d'aussi chers engins de guerre et courir les chances d'une aussi grosse perte que celle de navires du prix où les construisait M. Arman, de Bordeaux, ou une maison de Glasgow qui leur avait fait des offres de vente.

C'est toujours le même système et le même soin à s'effacer.

Le Roi m'a dit quelles étaient les instructions données au Duc d'Ostrogothie [1].

« Il a ordre de croiser dans le Cattégat jusque sur les côtes de Jutland et autour des îles danoises.

« Si une flotte anglaise paraît, il se réunira à elle. La demande avait été faite de Londres sur la conduite que suivrait l'escadre suédo-norvégienne au cas où une escadre britannique se montrerait dans la Baltique. La réponse serait ainsi dans les instructions du Prince Amiral.

« Les instructions seraient les mêmes si une flotte française venait dans les mêmes parages.

« Le Prince aurait l'ordre, au cas de reprise des hostilités, de s'opposer à tout débarquement des ennemis dans l'île de Fionie et à toute tentative sur Copenhague, de la part des Allemands. »

Voilà littéralement ce que je tiens de Sa Majesté. Son langage avec moi pourrait peut-être bien avoir été cette fois-ci plus explicite que ses instructions véritables.

Dans les circonstances présentes, Sa Majesté m'a répété à plusieurs reprises qu'elle ne voulait rien dire ni rien faire, se borner à attendre le résultat des Conférences, éviter tout engagement préalable. Cette disposition ne me semble pas en parfait accord avec ce que seraient les instructions du Prince Oscar. Mais cette disposition du Roi, en ce moment, est le reflet parfait de celle de son Cabinet.

Il m'a dit quelques mots fort obscurs sur ses dernières relations secrètes avec Copenhague, comme un homme qui désire que l'on croie que les choses se sont passées autrement que dans la réalité et qui aime à ce qu'on n'y attache pas d'importance. Cela a été comme un acquit de conscience envers moi [2].

[1] Cf. les dépêches de Fournier à Drouyn de Lhuys, du 5 et du 14 mai (t. II, p. 345, et ci-dessus, p. 24).

[2] Cf. les dépêches de Fournier à Drouyn de Lhuys, des 14 et 18 mai (ci-dessus, p. 24 et 42).

Il paraîtrait, au dire de Sa Majesté, que ce serait le parti des paysans qui de Copenhague aurait pris l'initiative vis-à-vis de lui. Alors il aurait, sans en prévenir son Ministère, entretenu par des agents de second ordre une correspondance à ce sujet avec Christian IX et l'Evêque Monrad. Le Roi de Danemark et le Président du Conseil auraient répondu évasivement [1]. Sa Majesté ne parle pas naturellement des conséquences de ce fait quand il a été connu de ses conseillers.

Sa Majesté part pour la Norvège le 28 ou le 29 et n'y fera qu'un séjour d'une dizaine de jours.

---

555. Fournier, Ministre à Stockholm, à Drouyn de Lhuys. (Original. Suède, 335, n° 86.)

Stockholm, 20 mai 1864.
(Cabinet, 29 mai; Dir. pol., 30 mai.)

Le Comte de Wachtmeister a fait savoir confidentiellement par télégraphe à son Gouvernement qu'à la prochaine Conférence du 28 mai, la France et l'Angleterre proposeraient la cession par le Danemark de la partie allemande du Sleswig pour être réunie au Holstein et former avec lui un État indépendant qui choisirait son Souverain [2].

Il demande des instructions qui règlent sa conduite en cette occasion.

M. de Manderström attendra pour les lui donner qu'une dépêche lui ait apporté sur cette future proposition les développements nécessaires.

Il a cependant adressé à M. de Wachtmeister des observations préalables.

Quelles seront les limites de la partie allemande du Sleswig? Sera-ce la Schlei?

(1) Cf. t. II, p. 346, note 1.

(2) Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys au prince de La Tour d'Auvergne, du 8 mai (t. II, p. 353), le télégramme et la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, des 15 et 16 mai (ci-dessus, p. 27 et 30).

Ce Danemark ainsi constitué sera-t-il sauvegardé par une garantie européenne [1] ?

Dans quelles conditions devra se faire le choix du Souverain pour avoir la chance d'être sincère ?

Ce principe du choix du Souverain par les populations sera-t-il accepté par les Cours de Vienne, de Berlin, de Pétersbourg, et ne peut-il pas devenir, si les deux Puissances occidentales y insistent, une cause de la rupture des Conférences, et de guerre par conséquent ?

Le Ministre des Affaires étrangères, qui a déjà donné pour instructions au Ministre du Roi de ne quitter que le dernier le terrain du traité de Londres 1852, mais enfin de suivre les Puissances occidentales si celles-ci l'abandonnent, lui prescrit de persévérer dans cette voie, en lui recommandant de veiller à ce que le Danemark soit fait assez fort pour conserver son indépendance.

En passant en revue avec le Ministre ses divers arguments préventifs, qui sont plus de détail que de principe, je n'ai pu m'empêcher de lui faire remarquer que sa recommandation spéciale de veiller à l'indépendance future du Danemark me semblait superflue vis-à-vis de la France et de l'Angleterre, qui devaient avoir ce soin assez à cœur.

Cette insistance spéciale m'a remis en mémoire un aveu du Prince Oscar. Tout en désirant que le Danemark qui sortirait de la crise actuelle fût composé de deux parties tellement tranchées entre elles qu'il n'y eût plus immixtion possible de l'Allemagne dans les affaires danoises proprement dites, le Prince désirait que ces deux parties eussent un même Souverain qui fût Christian IX. Pourquoi ? Afin que ce Souverain, dont les tendances allemandes sont incontestables, régnant tout ensemble sur des Danois et des Allemands, fût enclin à plaire davantage aux derniers, à déplaire par conséquent aux premiers. Cela pourrait refaire avec le temps les affaires de la Maison royale de Suède, qui a perdu bien de la popularité qu'elle avait dans le parti danois par la conduite présente des Royaumes-Unis, mais qui alors peut-être aurait des chances de la regagner.

[1] Cf. les deux télégrammes du prince de La Tour d'Auvergne et de Drouyn de Lhuys, des 15 et 16 mai (ci-dessus, p. 27 et 28).

Il y a dans le Gouvernement suédois des incertitudes de gens timides à l'excès et subrepticement convoitants tout ensemble, qui donnent large marge aux suppositions.

---

556. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Original. Autriche, 486, n° 39.)

Vienne, 20 mai 1864.
(Cabinet, 22 mai; Dir. pol., 24 mai).

Je profite du passage par Vienne de M. Chevalier de Saint-Robert pour accuser réception de la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 16 de ce mois sous le n° 47.

Ainsi que je l'ai écrit avant-hier à Votre Excellence [1], M. le Comte de Rechberg, tout en manifestant ses préférences pour le système de l'union personnelle, ne paraissait pas éloigné de s'associer au programme que nous avons développé et qui a rencontré l'adhésion du Cabinet britannique. Depuis lors, il m'a de nouveau parlé dans le même sens : «Je ne vois, m'a-t-il dit, rien qui s'oppose à ce que nous adoptions cette solution.»

J'ai cru devoir vous informer par télégraphe de ces dispositions manifestées par le Cabinet de Vienne [2], et je ne puis que les confirmer aujourd'hui. Cependant, Monsieur le Ministre, le souvenir des tergiversations que nous avons eu à constater dans les affaires de Pologne, ces revirements soudains dans un sens contraire aux paroles antérieures, doivent ici nous servir d'enseignement et nous prémunir contre l'espoir d'une entente immédiate. Si, comme je le crois, le Cabinet de Vienne finit par se rallier à notre manière de voir, il ne le fera probablement pas avant d'avoir reconnu l'impossibilité des deux autres solutions qu'il préfère à la nôtre, savoir le système de l'union personnelle, ou l'entrée de toute la Monarchie danoise dans la Confédération germanique. Cette dernière hypothèse n'avait encore jamais été

[1] Dépêche du 18 mai (ci-dessus, p. 45).
[2] Télégramme du 18 mai (ci-dessus, p. 45).

discutée avec moi par M. le Comte de Rechberg; il m'en a parlé pour la première fois hier matin, mais avec une ardeur qui m'a fait comprendre qu'elle avait toutes ses préférences. Cependant, il m'a paru ne se faire aucune illusion sur la résistance que soulèverait une combinaison de ce genre de la part des Puissances neutres, et je ne crois pas qu'il y pense sérieusement. Il compte beaucoup sur la Russie pour faire échouer tout arrangement qui ne sauvegarderait pas l'intégrité territoriale de la Monarchie danoise; il voit dans les prétentions des Princes de Hesse et d'Oldenbourg des moyens d'écarter la candidature du Duc d'Augustenbourg, pour lequel on n'a pas de sympathie à Vienne; il s'attend à ce que le Danemark refuse péremptoirement son adhésion au système que nous recommandons; mais en dernière analyse le Cabinet de Vienne veut arriver le plus tôt possible à la paix définitive, et il adhérera à tout, hormis à une annexion prussienne réelle ou déguisée.

Rien n'égale l'irritation de la presse autrichienne contre les journaux d'Angleterre; c'est arrivé à un point tel qu'ils prétendent ce matin que les Plénipotentiaires allemands ne sont plus en sûreté à Londres et réclament la translation des Conférences à Bruxelles. J'envoie à Votre Excellence une revue d'articles qui donne une idée de l'état des esprits parmi les journalistes, ce qui, je dois le dire, ne reflète pas en Autriche l'état réel de l'opinion publique, mais seulement les ardeurs d'une classe moins nombreuse que bruyante [1].

---

557. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Original. Prusse, 349, n° 53.)

Berlin, 21 mai 1864.
(Cabinet, 23 mai; Dir. pol., 24 mai.)

Je viens vous remercier des informations d'un si haut intérêt

[1] Note au crayon, de la main de Drouyn de Lhuys : «Les journaux annoncés ne se trouvent pas joints à cette dépêche. En faire l'observation.»

que vous avez bien voulu me donner à propos du travail de rapprochement qui se produit, sous les auspices de Votre Excellence, entre les opinions des Puissances représentées à la Conférence de Londres [1].

M. de Bismarck m'avait annoncé que le Comte de Bernstorff lui signalait un changement d'attitude chez les Ministres anglais, et, dans les dernières conversations que nous avons eues ensemble, il en a attribué l'honneur à la haute influence de l'Empereur et de son Ministre des Affaires étrangères. Les remerciements du Président du Conseil vous auront déjà été transmis, Monsieur le Ministre, par le Comte de Goltz [2]. Quant au Roi, il a bien voulu me dire, il y a trois jours, qu'il se félicitait des bons rapports qui existent en ce moment entre nos deux pays, et qu'à Coblentz il avait chargé son Ambassadeur de porter à l'Empereur ses compliments et ses souvenirs [3].

L'Ambassadeur d'Angleterre à Berlin et les Ministres d'Autriche, de Russie et de Saxe, tout en conservant dans leur langage les nuances qui distinguent la politique de leurs Cabinets, commencent à exprimer une opinion favorable sur le projet d'un partage par nationalités des États de la Monarchie danoise. Ils s'accordent dans la crainte que le Cabinet de Copenhague repousse une semblable solution comme dans le désir de ne pas voir recommencer la guerre; mais je dois dire que, sur le terrain de l'avenir réservé au Holstein agrandi, les divergences ne me paraissent pas s'être affaiblies, malgré l'ensemble avec lequel Sir Andrew Buchanan, le Comte Karolyi et M. d'Oubril attaquent

[1] Il est fait allusion à «ce travail de rapprochement» dans les dépêches de Drouyn de Lhuys au baron de Talleyrand, du 12 mai et du 16 mai (ci-dessus, p. 12 et 30). Les dépêches échangées entre l'ambassade et le département pendant cette période sont peu nombreuses; nous savons d'autre part (cf. t. II, p. 284, le télégramme de Drouyn de Lhuys au baron de Talleyrand, du 24 avril) qu'il existait une correspondance particulière entre le baron de Talleyrand et Drouyn de Lhuys.

[2] Nous n'avons rien trouvé dans la correspondance sur cette démarche du comte de Goltz.

[3] Cf., sur le voyage de Guillaume Ier à Coblentz, les dépêches du baron de Talleyrand à Drouyn de Lhuys, des 9 et 14 mai (t. II, p. 372, et ci-dessus, p. 19); on trouve ici la première allusion à la mission confiée au comte de Goltz.

IMPRIMERIE NATIONALE.

les plans annexionnistes prêtés à la Prusse [1]. Ils peuvent du reste s'appuyer sur une partie considérable de la presse berlinoise, qui combat vivement l'éventualité de la réunion des Duchés de l'Elbe aux États du Roi Guillaume.

L'adresse dont j'ai entretenu Votre Excellence dans ma dernière dépêche [2], et qui pose au fond cette question brûlante, a causé à presque tous mes collègues une vive et désagréable surprise. Dès son retour de Vienne, le Comte Karolyi a demandé des explications amicales : elles lui ont été données, mais j'ai quelque raison de croire qu'elles ne l'ont pas complètement satisfait. Il est positif que le Comte d'Arnim n'a pas agi sans avoir consulté le Président du Conseil, et que, si M. de Bismarck a refusé de lire l'adresse pour pouvoir arguer de son ignorance, il n'en a pas moins approuvé l'esprit dans lequel elle est conçue comme représentant avec fidélité l'opinion de la grande majorité du peuple prussien. On m'assure que cette adresse, qui sera présentée au Roi demain dimanche, est couverte de plus de quatorze mille signatures. Le Comte d'Arnim, qui s'est placé à la tête de cette démonstration, prétend qu'en quinze jours il pourrait en recueillir plusieurs centaines de mille. La réponse du Roi sera probablement aussi vague que patriotique ; du moins, M. de Bismarck me disait hier que le rôle qu'il convenait au Roi de jouer dans toute cette affaire était celui de modérateur des aspirations nationales.

Les journaux prussiens continuent à répondre avec une grande violence aux attaques de la presse anglaise. J'envoie à Votre Excellence, comme spécimen, une analyse de deux articles de fond publiés hier et avant-hier par la Gazette officieuse du Gouvernement [3].

Le Maréchal Wrangel quitte le commandement de l'armée alliée, remis au Prince Frédéric-Charles, et la position de gouverneur de Berlin, qui est donnée au Général Waldersée. M. de Wrangel est créé comte avec le titre d'*Erlaucht* (Illustrissime), et conserve le commandement de toutes les troupes

[1] Cf. la dépêche du baron de Talleyrand, du 14 mai (ci-dessus, p. 19).

[2] Celle du 14 mai.

[3] Ces articles sont analysés dans une annexe à la dépêche.

cantonnées dans le Brandebourg. Le Prince royal remplace à Stettin le Comte de Waldersée, en qualité de chef du second corps d'armée, mais S. A. Royale n'en aura pas moins son quartier général à Berlin.

---

558. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Confidentielle. Original. Prusse, 349, n° 55 [1].)

Berlin, 21 mai 1864.
(Cabinet, 23 mai; Dir. pol., 27 mai.)

L'Empereur et l'Impératrice de Russie sont attendus le 9 juin à la Cour de Prusse; ils ne s'arrêteront pas à Berlin, mais ils resteront deux jours au palais de Potsdam. En me confirmant cette nouvelle, M. de Bismarck a ajouté que l'Empereur François-Joseph avait le désir de venir ici pour rencontrer le Monarque russe à son passage, et qu'il l'avait laissé entendre d'une manière indirecte en faisant sonder le Roi sur l'opportunité d'un voyage qu'il était disposé à faire dans les Duchés de l'Elbe.

«Nous avons répondu par le même intermédiaire, m'a dit le Président du Conseil, qu'une visite du Souverain de l'Autriche à son armée aurait paru naturelle au moment où le Roi s'était lui-même rendu au quartier général des troupes prussiennes [2], mais qu'à cette heure une tournée de l'Empereur François-Joseph dans le Sleswig-Holstein nous semblerait intempestive. Nous ne voulons pas que l'on prenne ce prétexte pour amener une réunion qui, aux yeux de l'Europe, pourrait avoir un air de coalition. Le Roi tient beaucoup vis-à-vis de l'Empereur Napoléon à éviter une semblable apparence, et, dans le cas où Sa Majesté Apostolique exprimerait son désir par la voie officielle, il n'accepterait pas l'offre de cette visite.»

[1] En tête, cette note au crayon, de la main de Drouyn de Lhuys: «Faire réponse très bonne.»

[2] Du 20 au 23 avril, après la prise de Duppel.

[La dépêche se termine par le compte rendu d'une démarche du Cabinet de Saint-Pétersbourg auprès du Cabinet de Berlin, en vue de la mise en état de siège de la Posnanie.]

---

559. Dotézac, Ministre à Copenhague, à Drouyn de Lhuys. (Confidentielle. Original. Danemark, 247, n° 100.)

Copenhague, 21 mai 1864.
(Cabinet, 29 mai; Dir. pol., 6 juin.)

Le courrier Ginoux m'a remis les dépêches que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire sous les n°s 31, 32, 33 et 34, et jusqu'à la date du 12 [1]. Je la remercie de ces importantes communications.

Les fêtes de la Pentecôte m'ayant empêché de voir immédiatement M. le Président du Conseil, j'ai reçu dans l'intervalle la dépêche n° 35, dans laquelle Votre Excellence m'informe que le Gouvernement anglais adopte le projet d'arrangement suggéré par le Gouvernement de l'Empereur dans l'affaire dano-allemande [2]. Je n'ai pas été fâché de ce retard, qui m'a permis de parler également de l'adhésion de l'Angleterre et de la garantie qui serait donnée au Danemark dans le cas où notre solution serait agréée par la Conférence et par le Cabinet de Copenhague.

J'ai donc exposé en détail à M. Monrad en quoi consisterait cette solution, en m'attachant à faire valoir les considérations contenues dans les instructions adressées le 8 mai au Prince de La Tour d'Auvergne [3].

M. Monrad, après m'avoir écouté attentivement, m'a dit qu'il éprouvait une impression pénible de cette ouverture ; que ce projet était un démembrement de la Monarchie, prélude, comme l'his-

[1] Voir les dépêches n° 31, du 10 mai (ci-dessus, p. 1), n°s 32 et 33, du 11 mai (ci-dessus, p. 4 et 5), et la dépêche du 12 mai, n° 34, envoyée aussi à Vienne, Berlin, Saint-Pétersbourg et Stockholm (ci-dessus, p. 13).

[2] Dépêche du 16 mai, envoyée aussi à Berlin, Saint-Pétersbourg, Vienne et Stockholm (ci-dessus, p. 30).

[3] Dépêche confidentielle n° 92 (t. II, p. 353).

toire le constate, de nouveaux démembrements; et, quant à la garantie que la France et l'Angleterre étaient disposées à donner au Danemark avec les autres Puissances pour la possession de la partie du Sleswig qui serait incorporée au Royaume, il a rappelé les garanties anglo-françaises du dernier siècle vainement invoquées par le Gouvernement danois, ainsi que le traité de Londres, qui avait consacré l'intégrité de la Monarchie.

J'ai répondu qu'il s'exagérait à plaisir les conséquence d'un démembrement devenu inévitable dans les circonstances actuelles, car il était bien évident que, le sacrifice consommé, les nouvelles garanties auraient une portée décisive que ne pouvaient contenir les garanties antérieures, lesquelles s'appliquaient à une situation toute différente et dont les jurisconsultes de la Couronne d'Angleterre avaient reconnu naguère la caducité[1]. Pour ce qui est du traité de Londres, ce traité n'a fait que proclamer un principe sans attacher aucune garantie à son maintien. Nous avons été et nous sommes encore fidèles à notre signature dans la limite de cet acte international, et ce n'est que devant l'impossibilité de le voir admis par celles des Puissances qui s'en déclarent dégagées que nous avons cherché les bases d'une solution qui sauvât les intérêts essentiels du Danemark.

«Au reste, a répliqué M. Monrad, je me borne pour aujourd'hui à constater mon impression. Je suis mandé chez le Roi. Je vous reverrai demain.»

Le Président du Conseil est venu en effet chez moi le jour suivant: «J'ai fait part, m'a-t-il dit, au Roi et au Conseil de votre communication. Sa Majesté et mes Collègues en ont été douloureusement affectés.» Après ce préambule, M. Monrad m'a demandé quelques éclaircissements. Il s'est enquis si, le partage du Sleswig une fois effectué, le Danemark serait tenu à donner des garanties, comme en 1851-1852, pour assurer aux deux nationalités une protection égale, en relevant que les promesses données à cette époque, arbitrairement interprétées, avaient été l'une des sources les plus actives du conflit avec l'Allemagne. «Non, ai-je

[1] Cf. t. Ier, p. 326. La réponse du gouvernement anglais à la note du gouvernement danois avait été conforme aux indications recueillies alors par le prince de La Tour d'Auvergne.

dit, le partage du Sleswig par les nationalités a précisément pour but de rendre au Danemark son indépendance entière.» M. Monrad m'a demandé encore si le projet parlait de la dette. «Non, ai-je répondu, mais il s'entend de soi qu'il devrait y avoir une liquidation après la dissolution de la communauté.» Puis, il a fait remarquer que, malgré l'adjonction des districts mixtes, le Danemark n'aurait pas une ligne de défense, et que la seule ligne qui pût couvrir le Danemark et répondre aux exigences commerciales était celle de la Schlei depuis l'embouchure de ce fjord jusqu'à Friedrichstadt sur la Mer du Nord. J'ai répliqué que c'était là, comme la question précédente, une affaire de détail, que la Conférence aurait à résoudre en combinant les principes sur lesquels repose le projet avec les nécessités géographiques et, autant que possible, avec les besoins de la défense. «Mais, a ajouté mon interlocuteur, les détails ont ici une très grande importance, et nous devons craindre qu'ils soient résolus contre nous dans la Conférence, car nous sommes les plus faibles. — Détrompez-vous, votre faiblesse est un titre de plus aux sympathies de vos amis; vous en avez la preuve dans notre soin à vous épargner le payement des frais de guerre et à écarter la création d'établissements militaires et maritimes dirigés contre vous.»

M. Monrad m'a enfin demandé s'il y avait quelque chose derrière ce projet d'arrangement. «Je ne vous comprend pas. — Je m'explique : la France et l'Angleterre, dans le cas où nous agréerions cette combinaison, et où l'Allemagne la repousserait, seraient-elles disposées à prêter au Danemark une assistance matérielle? — Non, ai-je répondu; le projet dont je vous entretiens ne va pas jusque-là; ce n'est pas un ultimatum imposé à des belligérants, c'est une tentative d'arrangement amiable dans lequel, guidé par nos vieilles sympathies pour le Danemark, nous avons, en faisant la part aux circonstances inflexibles, ménagé autant que nous avons pu les intérêts vrais, les intérêts permanents du pays. Vous êtes trop éclairé pour ne pas saisir la pensée intime de ce projet. En effet, que perdriez-vous si le vœu des populations appelait un Prince allemand au gouvernement d'États qui formeraient le lot attribué à la Confédération? Vous perdriez un territoire qui, par son caractère fédéral ou par des affinités germaniques, a été la cause dirimante et continue de

l'immixtion de l'Allemagne dans vos affaires et, comme conséquence, de la guerre sanglante que nous déplorons tous. En retour de ce sacrifice, vous incorporeriez la partie la plus considérable du Sleswig au Royaume. Le Danemark gagnerait en cohésion ce qu'il perdrait en étendue. L'élément danois, qui est la force du pays, serait désormais maître de ses destinées, et cette Monarchie ne serait plus de nom comme aujourd'hui, mais de fait, une Monarchie danoise. C'est dans cette ordre d'idées que nous nous plaçons, en repoussant le système de l'union personnelle, système qui vous est si justement odieux que vous n'hésiteriez pas à conseiller au Roi, avez-vous dit déjà, de choisir, le cas échéant, entre la couronne ducale et la couronne royale. Or voyez ce que les Allemands[1] vous ont proposé dans la séance du 17[2], et jugez entre ce qu'ils proposent et les conditions que nous voudrions pouvoir vous faire obtenir. La continuation de la guerre, me disiez-vous hier, serait préférable au morcellement contenu à notre grand regret dans ce programme. Pensez-vous donc à l'aide du blocus et de votre marine faire sortir l'ennemi des Duchés et du Jutland ? Ne vous faudrait-il pas après une lutte plus ou moins prolongée traiter avec l'Allemagne ? Plus la lutte sera longue, plus sera difficile l'évacuation du Sleswig par les Prussiens, qui y prendront racine, et plus les conditions de la paix seront onéreuses pour le Danemark.»

M. Monrad est revenu sur ses premières considérations, et a conclu en disant que le Cabinet ne saurait accepter en principe un projet sur lequel les détails devaient exercer une grande influence, et qu'il y aurait un danger à se prononcer favorablement, parce que, dans ce cas, le Cabinet serait lié par une adhésion à une base qui s'éloignait aussi profondément de celle que le Danemark a réservée en entrant dans la Conférence.

En se retirant, M. le Président du Conseil m'a fait connaître le désir qu'avait Sa Majesté de s'entretenir avec moi de ce sujet dans la soirée.

Avant d'aller chez le Roi, j'ai eu l'occasion de voir M. Vedel,

(1) M. Monrad venait de recevoir par le télégraphe la proposition austro-prussienne, dont il m'a donné communication. (*En note dans le texte.*)

(2) Cf. ci-dessus, p. 38, la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 18 mai.

à qui M. Monrad avait communiqué notre entretien, et j'ai recueilli de sa bouche une appréciation analogue.

J'ai eu soin d'ailleurs de faire remarquer à M. Vedel, comme je l'avais fait à M. Monrad, que ce projet ne contenait que les grands linéaments d'une solution que la discussion aurait à compléter, et que nous ne nous engagerions qu'à une chose : à faire nos efforts pour en obtenir l'adoption aux meilleures conditions possibles, si le Cabinet de Copenhague en adoptait lui-même les principes.

Le Roi m'a reçu à 8 heures du soir. J'étais en frac, pour ôter à cette entrevue tout caractère de solennité. Sa Majesté m'a tendu la main, et, après m'avoir fait asseoir devant elle et m'avoir muni d'un cigare, elle m'a dit : « Je suis bien malheureux de ce que vous avez été chargé de communiquer au Président du Conseil. Je ne me serais jamais attendu à ce que la France proposât le démembrement de la Monarchie, lorsque la fidélité du Danemark à la France lui a coûté autrefois la perte de la Norvège. J'ai été, vous le savez, dès l'origine contre la guerre; mais, plutôt que de subir aujourd'hui un démembrement, je ferai la guerre jusqu'à la dernière extrémité. Expliquez-moi, je vous prie, les détails de ce projet. — Volontiers, Sire; mais permettez-moi avant de vous dire que le Gouvernement de l'Empereur conserve le souvenir de la fidélité du Danemark. Associés dans la même cause, la France et le Danemark ont souffert ensemble, et la France plus encore que le Danemark, car, si le Danemark a perdu la Norvège, il a reçu en échange le Lauenbourg, tandis que la France a dû céder non seulement ses conquêtes mais une partie de la frontière de 1789, et elle a vu tomber son glorieux Souverain, qui heureusement revit aujourd'hui dans la personne de l'Empereur Napoléon III. — Mais ce qu'on a enlevé à la France, elle l'avait enlevé à d'autres Souverains. — La France attaquée par l'Europe, l'avait vaincue, et l'annexion des territoires conquis par ses armes avait été reconnue par les traités. Elle les possédait depuis vingt ans aux titres les plus légitimes. Elle n'avait pas fomenté, comme on a fait ailleurs, des troubles pour détruire des nationalités qui protestent aujourd'hui si énergiquement. » Le Roi s'est tu. Par cette allusion transparente à la Pologne, pour laquelle le Roi est hostile, j'ai voulu répondre

indirectement à la réflexion peu amicale à la France qui lui était échappée.

« C'est précisément, ai-je continué, parce que nous conservons le souvenir de la fidélité du Danemark que nous souhaitons vivement de le voir sortir de la crise terrible où il se trouve. Nous pensons que, dans les circonstances actuelles, on doit faire un sacrifice, et nous nous attachons à ce qu'il soit le moindre possible. Comment exiger que la France, démentant les principes de sa politique, fasse la guerre à l'Allemagne, alors que l'Angleterre, qui doit à Votre Majesté la belle Princesse qui vient de lui donner un nouveau Prince de Galles, que la Russie, qui a cédé ses droits à Votre Majesté, que la Suède, votre voisine et du même sang que votre peuple, cherchent une solution pacifique du conflit, au lieu de la demander à une guerre qui pourrait embrasser l'Europe ? Ce n'est pas nous qui désertons le traité de de Londres ; nous sommes toujours prêts à y maintenir notre signature, si les Puissances qui l'ont signé avec nous maintiennent la leur. Mais l'illusion est-elle possible ? L'Allemagne répudie les armes à la main ce traité. Nous ne sommes pas obligés, en conscience, de le soutenir en engageant une guerre générale. Ce que nous pouvons faire, nous le faisons : c'est de conserver au Danemark les éléments essentiels de son existence. Tel est le but de notre projet. » Et là-dessus j'en ai exposé à grands traits les bases, en répétant en partie les considérations que j'avais fait valoir auprès de M. Monrad, mais en évitant de mettre en relief l'avantage que retirerait l'élément danois d'acquérir une indépendance qu'il n'a pas aujourd'hui, par l'abandon des territoires fédéraux ou réputés tels. Cet argument, excellent pour M. Monrad, aurait manqué d'à propos avec un Roi qui, dans la cession de la partie germanique du territoire envahi, voit surtout avec douleur l'obligation pour lui d'être à l'avenir, sous la menace d'une catastrophe, un Roi danois et constitutionnel.

« Mais il ne m'est pas possible cependant, a dit Sa Majesté, d'abandonner le Lauenbourg, qui se montre fidèle à ma personne. Il y a là pour moi un devoir d'honneur. — Sire, le Lauenbourg n'a pas suivi le mouvement du Holstein, cela est vrai ; mais il est allemand par ses idées comme par la race qui le peuple. N'est-ce pas le Lauenbourg qui le premier en 1857 a attaché le grelot,

en s'adressant directement à la Confédération germanique[1]? Si vous pouviez obtenir en retour les districts mixtes, ce serait une compensation avantageuse, car les districts mixtes renfermant 85,000 habitants et le Lauenbourg 50,000 seulement. Les districts mixtes augmenteraient la portion du Sleswig incorporée au Royaume, tandis que le Lauenbourg, séparé par le Holstein de vos États, serait comme une île perdue en Allemagne. Si Votre Majesté se sent liée vis-à-vis des habitants du Lauenbourg, ne l'est-elle pas autant vis-à-vis de ses sujets danois, qui défendent son trône avec un si grand courage? Or l'intérêt évident du Danemark n'est-il pas d'abandonner le Lauenbourg pour obtenir un accroissement en Sleswig et une meilleure frontière?

« Votre Majesté, ai-je poursuivi, songe à la guerre, mais croit-elle pouvoir résister? Ne faudra-t-il pas traiter un peu plus tard? Ce n'est pas d'une partie du Sleswig qu'il pourrait s'agir alors, mais du Sleswig tout entier. — Mais, si la flotte anglaise venait dans la Baltique, cela nous serait d'un grand secours. — J'ignore quelles seront, dans un cas donné, les intentions de l'Angleterre; mais il est indubitable que la flotte anglaise se bornerait à couvrir Copenhague, et vous seriez en fin de compte dans la même position. — Pourquoi ne pas neutraliser les Duchés allemands et au besoin le Sleswig méridional? — Mais, Sire, comment admettre que les Austro-Prussiens, maîtres des Duchés et du Jutland, acceptent cette ouverture? La neutralisation a pour effet de rendre stérile dans la main qui le possède le territoire qu'elle frappe. L'Allemagne, qui a voulu conquérir le Sleswig, subirait-elle sous la forme d'une servitude une pareille mutilation? — Remarquez, a ajouté le Roi, que, si j'acceptais cet arrangement, je devrais céder le trône à mon beau-frère, qui n'a renoncé à ses droits en faveur de la Reine que sous la réserve du maintien de l'intégrité de la Monarchie[2]. — Sire, depuis cette

[1] Allusion à la protestation que les États du Lauenbourg, les députés du Holstein et ceux du Sleswig adressèrent, en 1857, à la Diète contre la constitution promulguée par Frédéric VII l'année précédente. La Diète s'étant prononcée en leur faveur le 11 février 1858, Frédéric VII dut abroger sa constitution par une patente du 6 novembre 1858.

[2] Le prince Frédéric de Hesse-Cassel, frère de la reine Louise, avait renoncé à ses droits sur le trône de Danemark en 1861 en faveur de son beau-frère Christian de Glucksbourg.

cession une nouvelle loi de succession est intervenue qui établit la succession mâle à l'exclusion des femmes[1]. Pensez-vous que le Rigsraad voulût changer cette loi pour avoir pour Souverain le beau-frère du Prince Charles-Frédéric de Prusse[2] ? Vous ne le croyez pas, Sire ? — Assurément. — Dès lors, il n'y a aucun obstacle de ce côté.

« Dites franchement, en ami, vous qui avez témoigné tant d'attachement à moi et à mes enfants, que feriez-vous à ma place ? — Sire, je vous le dis en toute sincérité : j'accepterais, et je m'estimerais, je ne dirais pas heureux de ce résultat, on n'est jamais heureux d'un sacrifice, mais je regretterais que l'Allemagne n'acceptât pas cette transaction, car plus tard les conditions seraient bien plus onéreuses. Le Danemark est malheureusement sous le coup d'une de ces nécessités qui ne laissent pas de choix. »

Suivant son habitude, le Roi a rejeté sur M. Hall la responsabilité de la situation. Il s'est plaint du mal que la politique anglaise a fait à la cause danoise par ses variations, et a gardé le silence sur la Russie et la Suède.

Cette conversation, qui a duré plus d'une heure, a été tenue de ma part sur un ton calme, libre, et avec ces formes affectueuses auxquelle m'autorisaient nos anciennes relations avec le Roi et l'appel fait à mon sentiment personnel. Christian IX était très agité au début ; il s'est calmé peu à peu, soulevant des objections que les lacunes de son intelligence ne lui permettaient pas de défendre.

Sa Majesté m'a congédié en me disant qu'elle réfléchirait mûrement.

L'impression que j'ai rapportée de mes entretiens est celle-ci : malgré l'insistance de M. Monrad à relever l'importance des sacrifices qu'on demande au Danemark et l'émotion ressentie par le Cabinet, je suis porté à croire que le Président du Conseil, dans le fond de son âme, je ne dirai pas se félicite de cette solu-

(1) Cf. t. Ier, p. 353, l'article 1er du traité de Londres.

(2) Le prince Frédéric de Hesse-Cassel avait épousé, le 26 mai 1853, la princesse Marie-Anne-Frédérique, sœur du prince Frédéric-Charles et nièce du roi Guillaume.

tion, car il est toujours cruel d'être devant le pays et la postérité le Ministre du démembrement, mais l'accueille avec une satisfaction assez vive pour que les regrets cèdent bientôt la place à une satisfaction sans mélange. Membre du Cabinet qui en 1848 souscrivait au partage du Sleswig, avec l'annexion de la partie méridionale à la Confédération, M. Monrad doit voir dans cette combinaison, après une expérience de douze années, l'unique moyen de détruire radicalement l'ingérence de l'Allemagne, et d'empêcher son Souverain de chercher dans l'élément germanique de ses États un appui contre l'élément danois. Son désir de ménager le Roi le pousse à partager ses doléances, comme son désir d'obtenir les meilleures conditions et notamment la meilleure frontière le fait hésiter à accepter, en principe, le projet d'arrangement. J'ai lieu de croire, d'après une réflexion échappée à M. Vedel, que c'est sur l'insinuation de M. Monrad que le Roi m'a fait appeler : «Vous êtes, m'a dit en souriant M. Vedel, le seul qui puissiez convaincre Sa Majesté.»

Sur ces entrefaites, m'est parvenue la dépêche télégraphique que Votre Excellence m'a adressée le 18 pour me demander si la combinaison projetée serait acceptée par les populations septentrionales du Sleswig.

J'ai répondu, en grande partie du moins, à cette question dans ma dépêche n° 89 (1).

J'établissais en effet cette gradation : le suffrage universel exercé en Sleswig est plus favorable à l'élément danois que le vote des États, et l'établissement d'une ligne conventionnelle est plus favorable à l'élément danois que le suffrage universel. Je donnais mes préférences à la ligne conventionnelle, parce que notre intérêt est de fortifier l'élément danois. J'ajoutais que, dans les districts mixtes, la majorité était acquise à l'élément allemand, en faisant observer que, pour le cas où le système d'un appel aux populations prévaudrait dans la question du partage, il importerait de tenir compte de la minorité danoise pour l'adjoindre à la zone septentrionale.

Répondant directement à la question qui m'est posée, je

(1) Du 25 avril (t. II, p. 289). Dotézac fait allusion à la note ajoutée par lui à sa dépêche et que nous avons reproduite, *ibid.*, p. 291.

dirai[1] que ce que le Sleswig a toujours désiré, c'est de rester un tout. Il est donc hostile au partage. Dans la dépêche suédoise du 27 avril que Votre Excellence m'a communiquée[2], M. le Comte Manderström inclinait à penser que, pour ne pas se séparer de ses (*sic*) frères du Midi, les habitants du nord du Sleswig voteraient contre leur incorporation dans le Royaume. Mais M. de Manderström raisonnait dans l'hypothèse où le Roi de Danemark conserverait le Lauenbourg-Holstein-Sleswig méridional dans les mêmes conditions que le Roi des Pays-Bas détient le Grand-Duché de Luxembourg. Dans cet ordre d'idées, le Cabinet de Stockholm appréciait avec justesse, quoique avec exagération, les conséquences probables du vote des populations. Mais comme, dans la combinaison projetée, il s'agit pour les Slesviquois du nord d'être irrévocablement allemands, sous un Prince allemand, ils préféreraient en majorité rompre leur union avec les Slesviquois du sud, pour suivre la fortune du Royaume où les appellent les affinités de langue et de race. Je ne parle pas, bien entendu, des districts mixtes où, je le répète, domine l'élément allemand, et que l'appel aux populations annexerait par conséquent au Sleswig méridional. Aussi, de toutes les combinaisons la meilleure est celle qui, dans les instructions adressées au Prince de La Tour d'Auvergne, ne fait porter le vote des habitants que sur le choix du Souverain dans la portion de la Monarchie danoise dévolue à l'Allemagne, et attribue, au moyen d'une ligne conventionnelle qui serait ultérieurement fixée, les districts mixtes au Royaume. Et j'ajouterai que la conservation des districts mixtes serait la cause déterminante de l'adhésion possible du Gouvernement danois[3].

[1] Cf. ci-dessus, p. 50 et 55, la réponse faite au télégramme du 18 mai par notre agent consulaire à Kiel, Meroux de Valois (télégramme du 19 et dépêche du 20 mai), et par notre ministre à Hambourg, Cintrat (télégramme et dépêche du 20 mai, et dépêche du 21, ci-dessus, p 52, et ci-après, p. 78).

[2] Le 11 mai (ci-dessus, p. 5).

[3] Note au crayon, de la main de Drouyn de Lhuys : «Dans la réponse, louer son tact, sa prudence, etc., etc.»

560. Cintrat, Ministre à Hambourg, à Drouyn de Lhuys. (Original. Hambourg, 156, n° 44.)

Hambourg, 21 mai 1864.
(Cabinet, 27 mai; Dir. pol., 28 mai.)

Limité par le temps et désireux de répondre à la question que vous m'aviez adressée par le télégraphe, dans les termes où vous l'aviez posée[1], j'ai dû me borner hier à ne m'occuper que (*sic*) de la combinaison d'un partage du Sleswig qu'au point de vue de ce qui était possible ou faisable à l'égard de la population du nord de ce Duché. M'en tenir à ce côté étroit de la question serait manquer à mon devoir et mal répondre à l'honneur que vous m'avez fait en me demandant mon opinion à ce sujet.

Au premier abord, rien ne paraît plus simple, plus juste même que de chercher dans le partage du Sleswig, d'après la nationalité de ses habitants, la solution du différend qui a mis les armes à la main de l'Allemagne et du Danemark, et l'établissement d'un état de choses offrant des conditions de paix sérieuse et durable. Le Danemark y gagnerait sans doute l'inappréciable avantage de n'avoir plus rien à faire avec les Allemands, mais à quel prix? Le Sleswig compte environ 450,000 habitants; il n'en resterait donc que 225,000 au Danemark, en supposant que le partage fût égal. Ce serait pour lui, avec le Holstein et le Lauenbourg, une perte de 800,000 habitants. Si ce sont les meilleures conditions que l'amitié de l'Angleterre puisse réussir à lui faire obtenir, que le Ciel préserve alors chacun de son appui et de celui de la Suède!

Pour revenir à la question, tout ce que j'ai observé et recueilli d'informations depuis hier me fait chaque heure douter davantage que la population du nord du Sleswig consente à se séparer du reste du Duché, celui-ci venant ainsi que le Holstein à recevoir un Prince allemand. Il s'agirait pour eux de cesser de devenir Sleswiquois, pour devenir Jutlandais, perspective qui n'a rien de

[1] Cf. le télégramme de Drouyn de Lhuys, du 18 mai, le télégramme et la dépêche de Cintrat, du 20 mai (ci-dessus, p. 36 et 52).

bien séduisant. Vous savez d'ailleurs, Monsieur le Ministre, combien le particularisme ou l'idée de la petite patrie provinciale a de force en Allemagne et dans cette partie de l'Europe. Le Sleswiquois n'aurait pas comme l'Allemannd une grande patrie pour se consoler de la perte de la petite. Pour lui, celui du nord comme celui du midi, ce serait la fin du monde. Des deux tronçons l'un deviendrait jutlandais, l'autre holsteinois, et le souvenir de l'ancien Duché de Sleswig ne survivrait pas à la génération présente, et l'histoire aurait seule à le recueillir. Je sais bien qu'à côté des grandes questions du rétablissement de la paix et du salut de celle du monde peut-être, celle de savoir si la carte de l'Europe comptera un petit compartiment de plus ou de moins n'a pas grande importance; mais c'est ce dont je n'ai pas à m'occuper ici; mon devoir est de chercher à m'identifier avec les gens dont le sort s'agite, afin de connaître leurs idées et leurs sentiments et d'en mieux rendre compte à Votre Excellence. On ne remarque pas dans le nord du Sleswig un sentiment national bien tranché, dans un sens danois ou allemand. Demandez à un habitant de ce pays ce qu'il veut être, il vous répondra qu'il veut rester Sleswiquois. Pour le moment, ses idées ne vont pas au delà de son Duché comme patrie. Tout ce qui précède, et Votre Excellence peut y croire, d'après les informations que je réunis et le travail d'épuration que je leur fais subir dans mon esprit, montre, je crois, que la combinaison qui paraît occuper la Conférence ne saurait être accueillie avec satisfaction dans la partie du Duché qui est destinée à en faire les frais. Le Sleswiquois du nord, en un mot, ne veut pas plus que celui du midi voir son pays coupé en deux. Il ne faut pas d'ailleurs douter que dans le cas où la question viendrait à être agitée hors des Cabinets, la partie sud qui a pris tant de part à l'agitation pour la séparation ne cherchât et ne réussît à entraîner le nord avec elle et de la (*sic*) rendre, d'inerte et de passive qu'elle est aujourd'hui, décidément hostile, je ne dis pas au Danemark, mais à tout projet de séparation et de revision du Duché de Sleswig. Le mouvement dans lequel elle est entrée et ses relations avec le Nationalverein lui donnent toute facilité d'exercer sur la population du nord, qui n'est d'ailleurs pas homogène, une pression et une influence décisive, quand on pense combien

l'âme de ces gens répugne à toute scission du Duché. Tout bien considéré, j'en viens à mes premières conclusions; la réunion du nord du Sleswig au Danemark pourrait être acceptée par la population: elle serait difficilement de leur choix.

Jusqu'à présent, Monsieur le Ministre, et pour me conformer à vos désirs, je n'ai guère traité qu'un côté de la question. Il est cependant impossible de ne pas être frappé des difficultés et des obstacles qu'un tel arrangement rencontrerait de la part du sud du Sleswig et de l'Allemagne. Je l'ai dit plus haut, le Sleswiquois ne veut pas être partagé. Ce projet, spécieux au premier chef et qui paraît juste, sera considéré comme inique. L'Allemagne, sans parler même des idées d'ambition et de conquête qui la dévorent, ne verra pas d'un œil tranquille les éléments allemands du nord du Duché livrés au Danemark: ce sera pour elle un sacrifice pénible, et à son point de vue reconnaître d'avance à celui-ci un droit sur le Sleswig tout entier et lui réserver des occasions d'ingérence. Ou le Danemark a un droit sur le Sleswig en totalité, ou il n'en a pas. Dans l'un et l'autre cas, il y a injustice à lui enlever le sud pour ne lui laisser que le nord. Au point de vue de la légalité, c'est tout ou rien qu'il faut lui laisser. Il en est de même pour l'Allemagne, qui réclame, par suite de l'extinction de la Maison de Holstein, non seulement le Sleswig, mais le Holstein. On peut être sûr d'avance que, dans le cas où l'expédient de la division du Sleswig serait adopté, il n'y aura personne de satisfait. On aura travaillé encore une fois à la conclusion non d'une paix durable, mais d'une trêve, pendant laquelle les deux partis ne perdront pas de vue la pensée et l'occasion de reprendre un jour le lambeau du Duché qui leur manquera. Ce que je sais pertinemment, c'est que les hommes qui dans les Duchés sont encore partisans de l'intégrité de la Monarchie danoise, par conséquent le parti modéré, regarderaient comme un malheur tout ce qui tendrait à couper le Sleswig en deux. Ceux-ci ont toujours combattu pour le maintien de l'union des deux Duchés; mais, ou je me trompe fort, ou ils n'accepteront jamais la combinaison qui paraît être discutée en ce moment à Londres. Or ces hommes, en très petite minorité, sont les seuls que le Roi de Danemark puisse encore y considérer comme des amis, malgré le mal qu'ils ont plus contribué que personne à faire à ce Souverain et à son

pays. Eux aussi, malgré leurs lumières, ont cédé à la tentation de jouer un rôle dans les assemblées, de donner même des leçons au pouvoir. Mais, comme les Girondins de tous les temps, ils ont été bien vite dépassés; de majorité au début, ils sont devenus une infime minorité et les gens les plus impopulaires des Duchés en ce moment, malgré leurs bonnes intentions et l'estime dont ils sont dignes par leurs talents, leurs vertus et le rang dans lequel le sort les a placés. C'est tout ce qu'il y a éminemment honnête, de modéré, de respectable dans le pays est aussi décidément hostile au partage du Sleswig[1], je laisse à penser à Votre Excellence comment cette opération sera accueillie par des gens en proie à toutes les passions révolutionnaires, dévorés d'une haine sans bornes contre le Danemark et livrés tout entiers à cette formidable et révolutionnaire association qui dirige l'Allemagne en ce moment.

---

561. Le Comte de Reiset, Ministre à Hanovre, à Drouyn de Lhuys. (Original. Hanovre, 79, n° 60.)

Hanovre, 21 mai 1864.
(Cabinet, 22 mai; Dir. pol., 24 mai.)

Les journaux de ce pays et surtout ceux de l'Autriche sont si montés contre l'Angleterre par suite de la conduite du Parlement et de la presse de Londres contre l'Allemagne, qu'ils proposent maintenant de transporter à Bruxelles la Conférence ouverte à Londres[2].

(1) La phrase, qui est incompréhensible, a été évidemment mal copiée par le secrétaire du ministre. Le ministre avait dû écrire : «Si tout ce qu'il y a d'éminemment honnête, etc.»

(2) Le comte de Reiset écrivait le 11 mai : «L'apparition des dépêches anglaises (publication du *Blue Book*) n'est point la seule cause du mouvement qui se produit ici contre l'Angleterre. On y est indigné aussi de la dernière démonstration faite au Parlement anglais à l'occasion du combat naval qui a eu lieu avant-hier entre les Danois et les Autrichiens. Les journaux de ce matin contiennent les invectives les plus fortes contre ce pays... Le bruit court que le Gouvernement autrichien, blessé lui-même de l'inconvenante manifestation qui s'est produite à Londres, à la Chambre des Pairs, se dispose à envoyer ses passeports à Lord Bloomfield.» (Hanovre, 79, n° 58.)

IMPRIMERIE NATIONALE

Les feuilles de Berlin reconnaissent également la nécessité de cette mesure, et elles annoncent même «que la dignité de l'Allemagne ne permet plus de laisser ses Envoyés dans une ville où ils ne sont plus traités avec le respect qui leur est dû».

La Nouvelle Gazette de Prusse fait entrevoir qu'en haut lieu le rappel des Ministres a été discuté, et elle pense que les Diplomates allemands doivent à la dignité de leur pays de ne plus assister à aucune des séances, si elles continuent à avoir lieu à Londres.

Tous les organes de la presse attaquent, enfin, énergiquement le Gouvernement anglais comme [«un Gouvernement de désordre parlementaire», tandis qu'il vantent celui de la France, qu'ils nomment «un État florissant et digne de servir d'exemple aux autres par l'ordre qui y règne»[1].]

Comme le voit Votre Excellence, l'Allemagne s'irrite de plus en plus contre la politique de l'Angleterre, dont les menaces de prendre fait et cause pour le Danemark en cas de nouvelles hostilités, loin d'être prises au sérieux, sont tournées en dérision.

En réponse aux accusations portées dernièrement par les Danois contre les Alliés, qui rompraient en ce moment l'armistice en fortifiant le port de Kiel et en élevant des batteries à Friedrichsort, la presse allemande fait observer que les armées austro-prussiennes n'enfreignent pas par là les stipulations de la trêve, puisque les deux endroits qu'ils fortifient se trouvent dans le Holstein, pays occupé par la Confédération et hors des conditions de l'armistice.

Les dernières nouvelles du Holstein nous font connaître que le parti national insiste auprès du Duc Frédéric pour qu'il forme au plus tôt son armée. Ce même parti libéral déclare, en outre, qu'il veut à tout prix l'indépendance complète des Duchés sous un Souverain de son choix, et qu'il se prépare à une résistance énergique, appuyé par toute la jeunesse armée de l'Allemagne,

[1] Ces quelques lignes ont été biffées au crayon sur l'original, probablement pour qu'elles ne fussent pas reproduites dans la copie envoyée le 25 mai au prince de La Tour d'Auvergne. Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys au prince de La Tour d'Auvergne, du 25 mai, n° 103 (ci-après, p. 104).

dans le cas où les Puissances de l'Europe imposeraient l'union personnelle au Sleswig-Holstein [1].

---

562. Meroux de Valois, Agent consulaire à Kiel, à Drouyn de Lhuys. (Original. Danemark, Kiel, 7, n° 569.)

Kiel, 21 mai 1864.
(Cabinet, 24 mai; Dir. pol., 25 mai.)

Plusieurs journaux allemands, et entre autres la *Gazette de Cologne*, si je ne me trompe, ont affirmé que la Prusse n'avait point l'intention de conserver les Duchés. Il se peut que ces journaux soient bien informés; mais toujours est-il que l'on a ici fort peu de confiance dans le désintéressement du Gouvernement prussien. Il est permis de croire, dit-on, que M. de Bismarck a eu son idée en envoyant une armée contre le Danemark, et que son idée n'était pas aussi platonique que le supposent certaines feuilles.

On croit, chez le Prince d'Augustenbourg, que le Roi Guillaume ne voudra pas risquer une guerre avec l'Angleterre pour satisfaire l'ambition de son éminent Ministre, et qu'il consentira à rendre les Duchés à leur Souverain légitime pourvu que la Prusse puisse garder le petit Duché de Lauenbourg. Ce petit Duché, acquis à la Prusse, permettrait à cette Puissance d'avoir une main sur Hambourg et l'autre sur le Hanovre, et ce serait déjà un assez sérieux avantage. Pour ce qui est du Holstein et du Sleswig, on les laisserait à Frédéric VIII, mais à de *certaines conditions*. Ce Prince, pense-t-on à Berlin [2], est trop bon Allemand pour ne pas comprendre que la Prusse est appelée à régénérer l'Allemagne, et pour s'opposer à ce qu'elle voudra faire dans les Duchés, pour l'avenir de la grande Patrie allemande [3]. Au reste, on prendrait ses précautions avec lui.

[1] Ci-dessus, p. 49, note 4.

[2] Diverses lettres que j'ai vues expriment cette pensée. (*En note dans le texte.*)

[3] Le port de Kiel doit être transformé en port militaire. Des officiers du génie ont déjà désigné les points où des arsenaux et des chantiers devront être contruits. Leurs plans ont été envoyés, il y a huit jours, à M. de Bismarck. (*En note dans le texte.*)

Divers membres de la noblesse vont envoyer un volumineux mémoire à la Conférence pour lui soumettre un nouveau mode d'arrangement. On m'a parlé de ce mémoire, mais pas assez pour que je puisse en rendre compte [1].

La batterie prussienne, en face de Friedrichsort, a été achevée le 14. Elle est armée de seize canons du plus gros calibre. Ma mauvaise santé ne m'a pas encore permis d'aller la voir.

Le *Norddeutsche Allgemeine Zeitung* du 19 mai contient un article très intéressant contre la politique anglaise. Il est dit dans cet article, inspiré à ce qu'on croit par M. de Bismarck, que l'Angleterre souffle la discorde partout pour en tirer profit.

---

563. Fournier, Ministre à Stockholm, à Drouyn de Lhuys. (Original. Suède, 335, n° 87.)

Stockholm, 21 mai 1864.
(Cabinet, 29 mai; Dir. pol., 30 mai.)

J'ai eu l'honneur de rapporter à Votre Excellence dans ma dépêche n° 85 [2] ce que le Roi m'avait dit des instructions données au Prince Oscar.

Mon Collègue d'Angleterre, M. Jerningham, dont il m'est impossible de mettre en doute la parfaite loyauté, m'a affirmé qu'il ne savait pas que son Gouvernement eût demandé ce que ferait la flotte suédoise si une flotte anglaise venait dans le Cattégat ou dans la Baltique [3]. Il ignore complètement ce qui a pu se passer à Londres entre Lord Russell et M. de Wachtmeister, mais en tout cas ce n'est pas par son intermédiaire que la question a été posée.

(1) Je crois pourtant pouvoir dire que l'union personnelle est la seule chose qu'on recommandera. On voudrait, au besoin, que ce mode d'arrangement fût *imposé* au Danemark. On croit que Christian IX pourrait s'en accommoder s'il était libre dans ses actions. (*En note dans le texte.*)

(2) Du 20 mai (ci-dessus, p. 59).

(3) Allusion aux propos tenus par le Roi au cours de la conversation rapportée par Fournier dans sa dépêche du 20 mai.

Il y avait entre le langage de M. Jerningham et d'autres paroles assez de divergence pour que je me sois fait un devoir d'essayer de savoir de M. de Manderström ce qui pouvait en être sur les autres points.

Je lui ai donc adressé hier quelques questions.

Je lui ai demandé si le Prince avait des instructions assez larges et assez complètes pour que les éventualités fussent prévues, et s'il serait utile qu'il revînt en chercher, en laissant pendant ce temps son escadre en mer ou à Gothenbourg ou en tout autre port.

La Ministre m'a répondu que le Prince pourrait avoir besoin d'instructions nouvelles, mais qu'on pourrait les lui transmettre; que du reste, vers le 9 ou le 10 juin, la flotte serait aux environs de Gothenbourg, parce que le Roi désirait l'inspecter lui-même à son retour de Christiania.

J'appelle l'attention de Votre Excellence sur cette date, le 9 ou le 10 juin. C'est l'époque vers laquelle expire la suspension d'armes : qu'arrivera-t-il alors ? En tout cas la flotte suédoise sera à l'abri d'un accident ou d'un incident.

J'ai prié M. de Manderström de me dire, s'il ne me trouvait pas trop indiscret, ce que devrait faire la flotte suédo-norvégienne au cas où une flotte française ou anglaise, ou anglo-française, après le 12 juin, viendrait à paraître dans le Cattégat ou la Baltique.

Avant de se joindre à elles, il m'a répondu qu'il faudrait que les Royaumes-Unis connussent exactement leur but, et qu'ensuite ils eussent des garanties.

Le but me paraissait, lui ai-je dit, devoir être alors de secourir et de défendre le Danemark. Quant au mot de garanties, j'ai observé que je le comprenais mal, que j'en connaissais une pour la Suède, et qu'elle était dans le traité du 21 novembre 1855[1].

Mon interlocuteur ne me cacha pas qu'il estimait cette garantie-là insuffisante, et qu'il faudrait à la Suède l'assurance formelle qu'on ne la laissât pas un instant exposée, seule, aux coups possibles de la Russie.

Je n'ai pu m'empêcher de lui demander s'il faudrait que l'on

[1] Cf. t. Ier, p. 27, note 1.

garantît à la Suède que les chances de la guerre ne seraient jamais contre la France et contre l'Angleterre.

Enfin j'ai terminé en le priant de me dire s'il était réel que le Prince Oscar eût pour instructions de s'opposer, à l'occasion, au débarquement de troupes austro-prussiennes en Fionie ou dans toute autre île danoise, dût le Danemark être sans alliés.

« Si cela avait lieu, m'a répliqué le Comte, nous aviserions. — Et si la flotte austro-prussienne venait devant Copenhague, vous aviseriez encore sans doute ? lui dis-je. — Assurément. — Vous me paraissez donc, en tout cas et quoi qu'il arrive, décidés à l'expectative ou à la neutralité, lui observai-je. »

J'avais trop poussé mon interlocuteur pour ne pas me contenter d'une réponse qui n'en était pas une.

Il est permis d'inférer de ceci que la flotte suédoise ne se compromettra pas.

Si je hasardais quelques réflexions, je craindrais que Votre Excellence ne les jugeât superflues. Elle trouvera peut-être que si, en paroles, le Gouvernement suédois semble quelquefois vouloir faire croire qu'il peut être prêt à quelque chose, ce n'est pas avec l'intention de traduire aisément son langage en réalités.

---

564. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Original. Autriche, 486, n° 40.)

Vienne, 21 mai 1864.
(Cabinet, 29 mai; Dir. pol., 30 mai.)

[Pendant une conversation sur les questions commerciales, le Comte de Rechberg a demandé à l'Ambassadeur quel accueil le Gouvernement autrichien recevrait à Paris s'il y proposait de négocier des conventions commerciales sur la base du traité franco-prussien[1], mais avec certaines modifications. Le Duc de Gramont s'est montré naturellement très réservé dans sa réponse.

[1] Du 2 août 1862. — Cf., t. II, p. 247, la dépêche de Drouyn de Lhuys au baron de Talleyrand, du 9 avril.

Il ne sait si ces quelques mots du Comte de Rechberg sont l'expression d'une pensée officielle et destinée à être mise en pratique; mais il a quelque raison de le croire d'après l'insistance avec laquelle le Ministre autrichien lui a fait observer que, si le traité franco-prussien avait pour la Prusse un caractère politique aussi important que ses avantages commerciaux, il n'en était pas de même pour la France, qui n'avait à considérer que ces derniers.]

---

565. Dotézac, Ministre à Copenhague, à Drouyn de Lhuys. (Confidentielle. Original. Danemark, 247, n° 102.)

Copenhague, 22 mai 1864.
(Cabinet, 29 mai.)

Le courrier Ginoux m'a remis la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire sous le n° 32 et la date du 11, et dans laquelle Votre Excellence, sur l'ordre de l'Empereur, m'invitait à recommander confidentiellement au Gouvernement danois de suivre les conseils de M. le Colonel Février sur les opérations militaires et la conduite de la guerre[1].

J'ai cru devoir prendre sur moi de surseoir à l'exécution de ces ordres, par les motifs que voici.

Au moment où nous proposons au Cabinet de Copenhague un projet d'arrangement[2], il m'a semblé qu'une opinion émise de si haut serait de nature à laisser croire ici que nous ne désirons pas sérieusement la solution dont il s'agit, ou tout au moins que nous n'en espérons pas le succès, et, en outre, comme M. Monrad, par caractère, est porté à voir partout des pensées secrètes,

[1] Les dépêches adressées par le lieutenant-colonel Février au maréchal Randon font assez souvent allusion aux conseils donnés par le colonel, soit au commandant en chef des troupes danoises, soit au ministre de la guerre. Février écrit par exemple le 11 mai : «Je suis allé voir le Ministre de la Guerre pour me renseigner d'une manière exacte sur les intentions du Gouvernement... Son Excellence, à qui j'ai fait part des réflexions que m'avaient suggérées les événements passés et de ma manière de voir sur l'éventualité d'une reprise des hostilités, a complètement abondé dans mon sens.» (Archives du Ministère de la Guerre, Carton Danemark, 1753-1872.)

[2] Cf. la dépêche de Dotézac à Drouyn de Lhuys, du 21 mai (ci-dessus, p. 68).

comme Votre Excellence l'aura vu par la question qu'il m'adressait : «s'il n'y avait pas derrière notre projet une idée d'assistance matérielle», j'ai craint que le Président du Conseil ne prît texte de cette auguste marque de sollicitude pour croire possible un secours éventuel de la France, et par là créer des obstacles à l'arrangement dont la Conférence va être saisie. La suspension d'armes, d'ailleurs, rendant moins pressante l'exécution de mes instructions, j'ai pensé que c'était une raison de plus pour exposer au préalable mes scrupules.

Je prierais Votre Excellence de vouloir bien me faire savoir si elle approuve ma réserve, ou bien si je dois donner suite à la dépêche du 21 mai, au lieu d'attendre la reprise possible des hostilités.

---

566. Le Comte de Salignac-Fénelon, Ministre à Francfort, à Drouyn de Lhuys. (Original. Confédération germanique, 840, n° 636.)

Francfort, 22 mai 1864.
(Cabinet, 25 mai; Dir. pol., 27 mai.)

J'apprends que le Gouvernement prussien, incertain de l'issue des Conférences de Londres, fait en ce moment de grands préparatifs militaires et maritimes pour continuer énergiquement la guerre, si celles-ci devaient rester sans résultat.

Dans la dernière audience qu'il a eue à Coblentz du Roi son maître[1], M. de Goltz a fortement insisté sur le tort que ferait à la Prusse, auprès du Gouvernement de l'Empereur, toute pensée d'annexion. C'est à cette occasion qu'il a reçu pour instruction de se prononcer nettement, dans ses *conversations*, contre toute idée de ce genre. Mais je sais de source certaine que, pendant que cet Ambassadeur ainsi que ses Collègues dans les grandes Cours recevait l'ordre de tenir ce langage, des instructions secrètes prescrivaient à la presse prussienne et aux gazettes qui y sont affiliées de parler pour l'annexion, et que l'Autriche, qui a très vite compris

[1] Dans les dépêches de Berlin du 9 et du 14 mai, relatives au voyage de Coblentz, il n'est pas fait allusion à l'audience de M. de Goltz (cf. t. II, p. 372, et ci-dessus, p. 19, et p. 65, note 3).

ce que cette attitude de la Prusse avait d'équivoque, reconnaît de même les inconvénients qu'il y aurait à accepter un système de lenteurs préméditées qui ferait durer, au profit du Cabinet de Berlin, un *statu quo* qui lui assurerait indéfiniment la possession des Duchés.

On est porté à croire que si, momentanément, les Plénipotentiaires allemands à Londres venaient à montrer un peu plus de sympathie pour le Duc d'Augustenbourg, cela naîtrait surtout de ce que le Comte de Bernstorff se sent trop surveillé pour dévoiler prématurément le désir secret de son Cabinet. Mais, au fond du cœur, M. de Bismarck n'est pas favorable à ce Prince, parce que, tout en reconnaissant qu'à la longue la Prusse pourrait lui faire jouer le même rôle que le Roi Poniatowski a joué sous Catherine II, il comprend que, dans les premiers temps, ce Duc choisirait ses conseillers dans les rangs des coryphées du libéralisme allemand, tous ennemis personnels du Ministre prussien, et que leurs efforts réunis tendraient à renverser celui-ci pour conclure ensuite une alliance avec les chefs du parti libéral prussien qui seraient appelés à lui succéder.

Les gazettes allemandes se livrent à une interminable polémique sur la nature des déclarations que les Plénipotentiaires allemands ont faites dans les dernières séances de la Conférence[1], et la presse officieuse de la Prusse croit prudent de faire observer qu'elles n'ont exprimé, en tout cas, que le *minimum* des vœux du Cabinet de Berlin.

---

567. Le Comte de Massignac, Chargé d'Affaires à Saint-Pétersbourg, à Drouyn de Lhuys. (Confidentielle. Original. Russie, 233, n° 29.)

Saint-Pétersbourg, 22 mai 1864.
(Cabinet, 27 mai; Dir. pol., 28 mai.)

[Le Chargé d'Affaires de Prusse a communiqué confidentiellement au Prince Gortchakoff la déclaration que les Cabinets de

[1] Le 12 et le 17 mai. Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne, du 12 mai, son télégramme du 17 et sa dépêche du 18 (ci-dessus, p. 15, 36 et 38).

Vienne et de Berlin ont présentée à la Conférence et de laquelle il résulte qu'ils se considèrent comme dégagés des engagements de 1852, mais qu'ils sont disposés «à accueillir toute combinaison qui pourrait amener une paix durable, à la condition toutefois qu'il ne soit pas porté atteinte aux droits acquis[1]». Cette dernière phrase, que le Chargé d'Affaires de Prusse n'a pas été en mesure d'expliquer, a surtout attiré l'attention du Prince Gortchakoff, qui s'est attaché à démontrer au Chargé d'Affaires prussien la nécessité pour la Prusse de satisfaire l'Angleterre à la Conférence.

Le Comte de Massignac tient ces détails du Chargé d'Affaires, qui les lui a racontés à titre confidentiel et lui a dit que, dans son opinion, la phrase sur les *droits acquis* «devait s'appliquer aux avantages chèrement acquis par son Gouvernement pendant la guerre». Le Prince Gortchakoff, qui s'est déclaré nettement contre le projet de consulter les populations[2], fait tout ce qu'il peut pour en détourner le Comte de Bismarck; mais la Prusse ne semble pas éloignée de l'accepter, parce qu'elle croit «que, si elle agissait un peu pour diriger les votes en sa faveur, les populations demanderaient l'annexion». En tout cas, le Gouvernement russe ne verrait pas avec plaisir un accroissement de la puissance militaire de la Prusse; il s'opposerait à la création d'une forteresse fédérale à Rendsbourg et d'un port fédéral à Kiel, et le Prince Gortchakoff affirme que, si le port de Kiel devait changer de condition, «il devrait appartenir à l'Empereur de Russie».

Le Comte de Massignac s'inspirera, sans les montrer au Prince Gortchakoff, des lettres dont Drouyn de Lhuys lui a donné communication[3].]

[1] Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 12 mai (ci-dessus, p. 15).

[2] Cf. la dépêche du comte de Massignac, du 4 avril (t. II, p. 215).

[3] Cf. les deux dépêches de Drouyn de Lhuys au comte de Massignac, du 12 et du 16 mai (ci-dessus, p. 11 et 30).

568. Drouyn de Lhuys à Dotézac, Ministre à Copenhague. (Minute. Danemark, 247, n° 36.)

Paris, 23 mai 1864.

Je me suis trop souvent expliqué avec vous sur l'intérêt que nous portons au Danemark pour avoir à protester de nouveau des vœux sincères que nous faisons en sa faveur. Notre désir serait qu'il fût possible de rétablir la paix sans toucher aux arrangements de 1851, et surtout sans s'écarter des stipulations du traité de Londres. Nous en avons maintes fois renouvelé l'assurance, et le Cabinet de Copenhague aura vu, par les protocoles des dernières réunions de la Conférence[1], que le Plénipotentiaire de l'Empereur s'est conformé à cet ordre d'idées.

Malheureusement, le Danemark ne saurait se flatter aujourd'hui de l'espoir de maintenir l'état de choses antérieur aux hostilités. Les Représentants de l'Autriche, de la Prusse et de la Confédération germanique le repoussent formellement en ce qui regarde les questions d'organisation constitutionnelle et administrative, et, quoique leur langage soit moins précis en ce qui touche à la question territoriale, il ne laisse pas de doutes sur l'intention de l'Allemagne de ne plus se considérer comme obligée de respecter le principe de l'intégrité de la Monarchie[2].

En traçant les instructions de M. le Prince de La Tour d'Auvergne, dont je vous ai donné connaissance[3], nous avons dû nous placer devant une éventualité qui d'ailleurs nous avait toujours paru devoir être la conséquence inévitable de la guerre. Le fait même de cette guerre ainsi que les contestations dont elle a été précédée prouvaient, au surplus, que les combinaisons politiques de 1852 étaient loin d'offrir les éléments d'une paix durable. Nous nous sommes donc demandé quelles pouvaient être les bases d'un nouvel accord, et nous avons pris pour guide dans

(1) Du 12 mai et du 17 mai.

(2) Cf. les dépêches du prince de La Tour d'Auvergne du 12 et du 18 mai (ci-dessus, p. 15 et 38).

(3) Cf. les dépêches de Drouyn de Lhuys à Dotézac, du 10 et du 11 mai (ci-dessus, p. 1 et 5).

cette recherche l'histoire même des efforts faits par la nation danoise durant les dernières années pour échapper aux envahissements de l'Allemagne.

La tendance du Danemark a été constamment de resserrer les liens qui rattachent le Sleswig au Royaume et de séparer par conséquent ce Duché le plus possible du Holstein auquel il était d'abord uni administrativement. Dans une certaine mesure, les arrangements de 1852 procèdent de cette pensée[1]. Le Danemark n'avait toutefois obtenu la séparation administrative des deux Duchés qu'à la condition de ne point incorporer le Sleswig au Royaume et d'établir entre toutes les parties de la Monarchie des rapports constitutionnels qui permettaient aux représentants légaux du Sleswig et du Holstein, en se coalisant dans le Conseil suprême, de créer les difficultés les plus sérieuses au Gouvernement ou même d'entraver la marche des affaires. Les esprits qui passaient pour être les organes les plus fidèles du sentiment national ont été d'avis que le Sleswig n'était point encore assez uni au Royaume et que le Holstein l'était toujours beaucoup trop. Ils regardaient le principe de l'intégrité de la Monarchie comme exposant le Danemark à subir l'immixtion régulière et permanente de l'Allemagne, et, afin de s'affranchir de ce contrôle, ils avaient fait, de l'abandon des territoires situés au delà de l'Eider, le programme de leur politique. De là le projet auquel le Gouvernement danois a été lui-même amené et qui consistait à donner au Holstein une position indépendante de l'organisation des autres provinces du Royaume. La Constitution du 18 novembre a été l'expression de cette politique, dont le dernier terme serait la séparation complète du Holstein d'avec le Danemark, système dans lequel l'Eider devrait être pris pour frontière.

Cette ligne de démarcation ne pouvant satisfaire aux prétentions que l'Allemagne élève sur le Sleswig, nous avons recherché les conditions d'une transaction acceptable pour le Gouvernement danois, et nous avons cru la trouver dans un tracé qui se rapprocherait le plus possible de l'Eider. M. le Prince de La Tour d'Auvergne a donc été autorisé à s'exprimer en ce sens, lorsqu'il aurait constaté l'impossibilité d'une entente sur la base

[1] Cf. t. Ier, p. 31, note 2.

des arrangements de 1851 et de l'intégrité de la Monarchie[1]. Nous nous sommes au reste prononcés de la manière la plus formelle sur la part qu'il convient, selon nous, de faire au Danemark dans la division du Sleswig. Nous avons établi qu'en consentant à la réunion de la portion purement allemande au Holstein, il devait obtenir d'incorporer non seulement la portion danoise, mais aussi les districts mixtes. Afin de bien préciser notre pensée et de prévenir tout malentendu sur ce point, j'adresse au Plénipotentiaire de Sa Majesté une nouvelle dépêche dont la copie est ci-jointe[2]. J'insiste avec lui sur les principes d'équité comme sur les considérations politiques qui militent pour que les territoires mixtes ou douteux soient de plein droit attribués au Danemark. Cette idée nous paraît répondre, autant que faire se peut dans l'état des choses, à ses intérêts comme à ses vœux, et nous l'avons adoptée dans la conviction que, de toutes les combinaisons dont il a été question jusqu'ici, elle est la plus propre à mettre ce pays hors des atteintes de l'influence allemande.

---

569. Drouyn de Lhuys au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 729, n° 101.)

Paris, 23 mai 1864.

Vous m'avez annoncé que le Gouvernement anglais était disposé à se placer dans l'ordre d'idées que nous avons adopté pour la solution de l'affaire des Duchés[3]. La Suède s'est également rencontrée avec nous[4], et, d'après mes dernières informations, l'Autriche ne

[1] Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys au prince de La Tour d'Auvergne, du 8 mai (t. II, p. 353).

[2] Cf. ci-dessous la dépêche de Drouyn de Lhuys au prince de La Tour d'Auvergne, du 23 mai.

[3] Cf. le télégramme du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 15 mai, et sa dépêche du 16 (ci-dessus, p. 27 et 30).

[4] Cf. la dépêche de Fournier à Drouyn de Lhuys, du 14 mai (ci-dessus, p. 24).

serait pas éloignée de se prononcer dans le même sens[1]. Nous ne pouvons que nous en féliciter. Il me semble toutefois utile, afin de prévenir les malentendus, de bien préciser les vues que je vous ai exprimées en ce qui concerne les règles à suivre dans le partage du Sleswig.

Nous sommes partis de ce principe qu'il convient de tenir compte du sentiment national. C'est, selon nous, une condition de durée pour la paix en même temps qu'une maxime de notre droit public. L'application de ce principe ne souffre aucune difficulté pour les deux parties extrêmes du Sleswig. En effet, les districts du nord sont danois aussi incontestablement que ceux du midi sont allemands. Il peut exister quelques doutes sur le point précis où finissent les districts purement germaniques et où commencent les districts entièrement scandinaves. Mais la différence des deux populations sous le rapport de la nationalité est certaine et parfaitement déterminée. Dans cette guerre de race leur sentiment n'a pas besoin d'être consulté. On peut l'affirmer d'avance. Les Danois désirent être rattachés définitivement au Danemark, comme les Allemands à la Confédération germanique[2].

Quant aux districts mixtes, leur situation ne saurait être appréciée du même point de vue. Le mélange de deux populations sur ce territoire est inextricable. On ne conçoit aucun moyen de les désagréger. Quelle que soit donc la destination qu'on leur assigne, l'une des deux entraîne l'autre à sa suite, et la difficulté ne peut être décidée en tenant compte uniquement du vœu national. La part faite à ce qu'il y a de légitime dans les demandes de l'Allemagne, il faut faire aussi celle des intérêts du Danemark, liés dans cette question à un intérêt général européen. Là où il est impossible de prendre la nationalité pour

[1] Cf. le télégramme et la dépêche du duc de Gramont à Drouyn de Lhuys, du 18 mai, et la dépêche du même, du 20 mai (ci-dessus, p. 45 et 63).

[2] Cf. la note de Debains pour le ministre, du 6 avril (t. II, p. 228), la dépêche de Fournier, du 25 avril (t. II, p. 294); celle de Manderström au baron d'Adelswärd, du 27 avril (t. II, p. 306); celle de Valois, du 20 mai (ci-dessus, p. 55); le télégramme de Cintrat, du 20 mai, et ses dépêches du 20 et du 21 (ci-dessus, p. 52 et 78); la dépêche de Dotézac, du 21 mai (ci-dessus, p. 68).

règle, il est juste que le différend soit tranché en faveur du plus faible des deux adversaires, quand il subit les pertes que cette règle lui impose sur le point où elle est manifestement contre lui. Il est en outre important que la frontière soit tracée conformément aux nécessités de la défense du Danemark, car ces nécessités doivent être prises en considération par l'Europe, dont la mission est de veiller à ce que les arrangements nouveaux ne portent aucune atteinte à l'équilibre dans le Nord.

En supposant d'ailleurs que l'abandon au Danemark des districts mixtes et de tous les points contestés sous le rapport de la nationalité fût un sacrifice pour l'Allemagne, ne trouverait-elle pas un équivalent dans la pleine possession du Lauenbourg, sur lequel la Couronne de Danemark a des droits incontestés? Le Holstein lui-même renferme, si je ne me trompe, plusieurs enclaves, telles que la ville d'Altona, le comté de Rantzau et la seigneurie de Pinneberg, que le Danemark possède, ainsi que le Lauenbourg, à des titres entièrement indépendants de la loi de succession. Ces territoires, qui appartiendraient désormais à l'Allemagne, sans relever d'aucun Souverain étranger, offriraient certainement à la Confédération germanique des compensations importantes pour les districts mixtes ou douteux du Sleswig qui seraient laissés au Danemark.

Nous considérons donc l'adjonction de ces districts à la partie du Duché qui serait incorporée au Royaume comme une condition essentielle dont la Conférence ne pourrait se départir sans s'écarter des principes d'équité qui doivent la guider à l'égard des populations danoises, ainsi que des considérations politiques dont elle doit tenir compte dans un intérêt européen.

---

570. Drouyn de Lhuys au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 729, n° 102.)

Paris, 23 mai 1864.

M. l'Ambassadeur d'Angleterre m'a donné récemment lecture d'une dépêche renfermant l'analyse de celle que j'ai eu l'honneur

de vous adresser en date du 8 mai sur le n° 92[1]. Sauf quelques points de détail que j'ai rectifiés, ce résumé m'a paru exact. J'ai cru devoir cependant présenter à Lord Cowley une observation sur le caractère de la communication que vous avez faite au Principal Secrétaire d'État. C'est à titre confidentiel que je vous ai développé nos vues, et je vous les ai exposées non comme un programme, ainsi que Lord Russell paraît le croire, mais comme un ensemble d'idées que vous pourriez suggérer ou soutenir dans le cours des débats. C'est sous les mêmes réserves que vous en avez donné connaissance au Principal Secrétaire d'État de S. M. Britannique. Il m'a semblé que cette nuance n'était point assez indiquée dans sa dépêche. Les termes de la mienne établissent que notre intention n'était pas de formuler aucune proposition, mais simplement de faire connaître notre manière de voir avec tout l'abandon que comporte un échange d'idées purement confidentiel. J'en ai fait la remarque à M. l'Ambassadeur d'Angleterre, qui a reconnu avec la plus parfaite loyauté la justesse de mon observation, et je vous prie de vous en expliquer dans le même sens avec Lord Russell.

---

571. Cintrat, Ministre à Hambourg, à Drouyn de Lhuys. (Original. Hambourg, 156, n° 45.)

Hambourg, 23 mai 1864.
(Cabinet, 25 mai; Dir. pol., 27 mai.)

Les Princes royal et Frédéric-Charles de Prusse ont successivement passé par Hambourg pour se rendre à Berlin. L'un et l'autre, je le tiens de la meilleure source, se sont très décidément prononcés contre tout projet d'annexion des Duchés. Le Roi, à son âge déjà avancé et par caractère, répugne également à toute politique trop ouvertement intéressée et redoute les complications qu'elle pourrait amener à la fin de sa carrière. La majorité du Cabinet de Berlin est dans les mêmes idées, et les projets d'agrandissement n'y sont représentés que par le Ministre de la Guerre

[1] T. II, p. 353.

et par M. de Bismarck, qui les soutiennent encore, appuyés sur le parti national et une fraction, qui tend à devenir chaque jour plus considérable, du parti aristocratique et réactionnaire. Votre Excellence aura remarqué la pétition adressée au Roi par M. d'Arnim et qui a réuni déjà 25,000 signatures[1]. Aujourd'hui même, en Silésie, une manifestation [est] organisée par les chefs des partis conservateur et avancé dans le but d'adhérer à cette pétition. L'armée, dont l'influence est en Prusse peut-être plus grande qu'en aucun pays, ne verrait dans la conquête que le juste prix du sang qu'elle a versé.

Enfin, j'ai déjà eu occasion de dire dans mes précédentes dépêches qu'il ne faudrait qu'un peu d'art et d'encouragement pour fortifier et grandir, dans les Duchés, le parti de la réunion à la Prusse, qui n'existe encore qu'à l'état d'embryon[2]. Je crois vous avoir entretenu d'une pétition assez nombreuse des habitants de ces pays, dans laquelle ces tendances se faisaient manifestement jour, et qui a eu pour effet de provoquer de la part du Prince d'Augustenbourg et de ses amis, qui ne s'y étaient pas trompés, une contre-manifestation imposante en faveur du Prétendant. J'ajouterai, pour épuiser ce sujet, que les velléités annexionistes d'une partie du Cabinet prussien sont parfaitement connues du Gouvernement hambourgeois et y sont observées avec autant de crainte que de répugnance.

Dans cet état de choses, il y a lieu de se demander si MM. de Bone[3] et de Bismarck, c'est-à-dire les membres les plus décidés et les plus influents du Cabinet, persisteront dans leur politique de conquête et d'agrandissement, et s'ils parviendront à surmonter les répugnances et l'opposition de leur Souverain. Ce serait, en tout cas, faire preuve d'une rare force de volonté que de poursuivre une idée aussi hardie, et qui n'est guère dans le tempérament du Gouvernement prussien, en présence des obstacles qui sont à vaincre en haut lieu et des graves périls qu'il leur faudrait affronter d'autre part. Cela dépendra du temps et du cours des choses. Nul ne saurait rien prévoir et encore moins prédire à cet

(1) Cf. la dépêche du baron de Talleyrand à Drouyn de Lhuys, du 14 mai (ci-dessus, p. 19).

(2) Cf. la dépêche de Cintrat à Drouyn de Lhuys, du 7 mai (t. II. p. 349).

(3) Il y a certainement une erreur de copie. Il s'agit de Roon.

IMPRIMERIE NATIONALE

égard. Pour le moment, il reste certain que les idées d'annexion ne sont pas abandonnées. Les manifestations du parti aristocratique, le seul sur lequel M. de Bismarck peut s'appuyer, dans sa politique intérieure du moins, sont à mon sens très dignes d'attention. En premier lieu, il est le dernier qui voudrait créer des embarras à l'homme qu'il considère comme son chef, comme le sauveur et le gardien de ses droits et de son importance dans l'État, et il me semble qu'il est permis de dire, sans crainte de commettre le péché de jugement téméraire, qu'il se serait abstenu des manifestations auxquelles il se livre en ce moment s'il avait cru déplaire ou gêner le chef actuel de la politique prussienne. En second lieu, il me semble que les idées du parti aristocratique et conservateur, ses adversaires lui donnent un autre nom, ont fait bien du chemin en peu de temps, quand on se rappelle avec quelle hauteur, quelle assurance, les organes de ce parti déclaraient il y a peu de temps encore que la terre d'Allemagne ne pouvait produire de Cavour. L'appétit, je veux dire l'ambition, ouvre-t-il les esprits à ce point?

---

572. Fournier, Ministre à Stockholm, à Drouyn de Lhuys. (Très confidentielle. Original. Suède, 335, n° 89.)

Stockholm, 23 mai 1864.
(Cabinet, 29 mai; Dir. pol., 6 juin.)

J'ai eu l'honneur d'envoyer récemment à Votre Excellence l'analyse d'une lettre du Comte de Rechberg au Comte Karolyi à Berlin. M. le Baron d'Adelswärd la lui a communiquée *in extenso*[1].

Sa Majesté m'a lu, il y a peu de jours, de nouvelles copies de lettres officielles émanées du Prince Gortchakoff, de M. de Rechberg, de M. de Bismarck, toutes tendantes à prouver un concert entre les trois Cours du Nord et leur disposition à une action commune au cas où les Conférences de Londres n'aboutiraient

[1] Cf. la dépêche de Fournier à Drouyn de Lhuys, du 2 mai (t. II, p. 337), et les notes.

point à la paix et où l'Allemagne trouverait en face d'elle la France et l'Angleterre[1].

[1] Le 11 mai, le comte Manderström écrivit au baron d'Adelswärd, ministre de Suède à Paris, pour lui envoyer copie de quatre pièces, qu'il déclarait croire authentiques. C'étaient : un résumé d'une dépêche du comte Thun, chargé d'affaires d'Autriche à Saint-Pétersbourg, au comte de Rechberg, en date du 23 janvier 1864; deux dépêches de Gortchakoff à d'Oubril, ambassadeur de Russie à Berlin, en date du 10 février, l'une officielle et l'autre particulière; une dépêche du comte de Rechberg au prince de Metternich, ambassadeur d'Autriche à Paris, en date du 22 mars. Ces quatre pièces furent d'ailleurs publiées partiellement, en mai, par le *Daily News,* puis intégralement, au commencement de juin, par un journal de Stockholm, le *Dagligt Allehanda,* enfin, au commencement de juillet, par le *Morning Post.* Le journal anglais publia en outre deux autres dépêches, l'une de l'ambassadeur de Prusse à Saint-Pétersbourg, en date du 3 février, et l'autre de Bismarck, en date du 1er mars, vraisemblablement celle à laquelle notre texte fait allusion. Le gouvernement prussien répliqua aussitôt par un démenti formel et l'on admit, en général, comme le fit Drouyn de Lhuys, que les pièces n'étaient point authentiques. Les journaux du temps en furent réduits à des hypothèses pour expliquer l'origine et le but de la falsification. — Les prétendues dépêches du comte Thun, de Gortchakoff et de Rechberg ont été reproduites par Koht (*Die Stellung Norwegens und Schwedens im deustch-dänischen Konflikt*, p. 313, 316 et 330), ainsi que la lettre d'envoi du comte Manderström au baron d'Adelswärd (*ibid.*, p. 339). Voici le texte de cette lettre :

Stockholm, 11 mai 1864.

(Confidentielle.)

«Je crois devoir vous faire part de quelques dépêches importantes sorties des Chancelleries de Saint-Pétersbourg et de Vienne, et qui sont parvenues dernièrement à ma connaissance. Elles consistent dans le résumé d'une dépêche du Comte Thun au Comte Rechberg, du 23 janvier, d'une dépêche officielle et d'une seconde confidentielle du Prince Gortchakoff à M. Oubril, du 10 février, et d'une dépêche particulière du Comte Rechberg au Prince de Metternich, du 22 mars. Des copies en sont ci-après annexées.

«Ces pièces importantes confirment entièrement ce qui nous était depuis longtemps connu des dispositions du Cabinet de Saint-Pétersbourg et de l'alliance qui s'est formée entre les trois Cours d'Autriche, de Prusse et de Russie. Elles servent à justifier la prudence avec laquelle le Gouvernement du Roi a cru devoir agir, et indiquent les dangers qui auraient résulté pour nous d'une coopération active en faveur du Danemark. Tout ceci nous était parfaitement connu, mais ce n'est que dernièrement que nous avons réussi à mettre la main sur des pièces qui en fournissent une preuve incontestable. Il en appert que c'était non seulement d'un corps d'armée de 20,000 hommes à envoyer en Danemark qu'il s'agissait, mais de la réunion d'une force au moins double pour pouvoir être opposée au corps d'observation que la Russie voulait réunir en Finlande.

J'ai fait à Sa Majesté la remarque que, dans une dépêche attribuée au Prince Gortchakoff, je notais des locutions d'un français que la plume exercée du Prince ne laisserait pas tomber même dans un moment de négligence. Et alors j'ai prié Sa Majesté de me dire si elle était bien confiante dans la source occulte qui mettait de telles pièces entre ses mains.

Le Roi m'a dit que toutes ces pièces venaient d'être récemment rapportées de Londres et d'Allemagne par M. Nordström [1], archiviste de Suède, membre du Comptoir de la dette publique, et qui a voyagé, il y a quelques semaines, pour négocier l'emprunt de 35 millions de rixdales destinés aux travaux des chemins de fer. M. Nordström aurait fait les copies lui-même chez les banquiers allemands à Londres et en Allemagne.

M. Nordström a des sympathies allemandes, m'a-t-on toujours dit, et ce langage m'a été tenu par des personnes d'opinions les plus divergentes, sympathies qui sont une sorte de monomanie dont le crédit financier de la Suède s'est ressenti plus d'une fois, et cette fois-ci encore.

Il est donc, sinon probable, du moins possible que toutes ces pièces soient des expédients employés par les banquiers allemands pour inspirer au Gouvernement suédois des craintes salutaires aux intérêts germaniques, pécuniers et politiques.

Je ne m'en suis pas caché au Roi, sans supposer que M. Nordström pût être autre chose qu'un complice innocent, mais peut-être pas assez clairvoyant.

Ce dernier plan, conçu pour l'hiver, aurait cédé plus tard la place à des opérations maritimes dirigées contre nos côtes.

«J'ai cru utile que vous fussiez au fait du contenu de ces dépêches, dont, sans doute, je n'ai pas vu les originaux, mais qui proviennent d'une source qui offre pour moi une garantie morale suffisante de leur exacte reproduction. Il va de soi que nous ne désirons point les rendre connues; mais, comme il me paraît que les Gouvernements amis et alliés à celui du Roi n'ont pas toujours apporté une complète et équitable appréciation au jugement qu'ils ont porté de notre politique, je crois que vous pourrez profiter d'une occasion favorable pour informer Son Excellence M. Drouyn de Lhuys de leur contenu. Vous pouvez même lui en faire lecture; mais, afin de ne point compromettre la source dont elles proviennent, je vous engage à ne point en laisser prendre copie.»

[1] Cf. la lettre particulière du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 28 avril (t. II, p. 318), et la note.

Je n'ai pas cru inutile de rapporter ce détail et cette supposition à Votre Excellence[1].

---

573. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Original. Angleterre, 729, n° 119.)

Londres, 24 mai 1864.
(Cabinet, 23 mai[2]; Dir. pol., 27 mai.)

J'ai reçu les dépêches que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser jusqu'au n° 100 et jusqu'à la date du 20 de ce mois inclusivement[3].

Lord Russell a réuni hier chez lui les Représentants des Puissances neutres, pour concerter avec eux l'attitude qu'il conviendrait d'adopter dans la prochaine séance de la Conférence. Lord Clarendon assistait à cette réunion.

Après nous avoir donné lecture des deux pièces dont j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint copie, et qui sont relatives à l'entretien que le Principal Secrétaire d'État a eu, le 19 de ce mois, avec MM. les Plénipotentiaires danois[4], Lord Russell nous a fait

[1] Note au crayon de la main de Drouyn de Lhuys : «J'ai vu ces pièces et je ne crois pas à leur authenticité. Elles ont été presque simultanément communiquées par deux voies différentes à Copenhague et à Stockholm, ce qui semble indiquer une manœuvre destinée à agir sur ces deux Cours par intimidation.»
Nous n'avons pas trouvé d'allusion à cette communication dans la correspondance de Danemark.

[2] *Sic.* La dépêche a dû arriver le 25.

[3] La dépêche de Drouyn de Lhuys au prince de La Tour d'Auvergne du 20 mai, n° 100, accompagnait la copie d'une dépêche de notre agent consulaire à Kiel, Meroux de Valois.

[4] Ces pièces se trouvent annexées à la dépêche. — Dans cet entretien, lord Russell avait insisté sur la nécessité pour le Danemark de céder le Holstein et le sud du Sleswig, et indiqué comme frontière possible la Schlei à l'est, la ligne du Danewirke au centre, Friedrichstadt à l'ouest. Il avait conseillé au Danemark d'abandonner le Lauenbourg en échange des districts mixtes. Il s'était prononcé contre l'érection de Rendsbourg en forteresse fédérale et la construction de fortifications autour de Kiel. La conversation avait ensuite porté sur une garantie éventuelle des possessions danoises par la France et l'Angleterre, sur

part du discours qu'il a l'intention de prononcer dans la conférence du 28, et dans lequel il reconnaît l'impossibilité pour la Conférence de se maintenir sur le terrain des stipulations de 1852 et indique les bases d'après lesquelles l'affaire dano-allemande doit être réglée si l'on veut rétablir une paix solide et durable. Ces bases sont celles que nous avons confidentiellement suggérées nous-mêmes[1], c'est-à-dire la séparation complète d'avec le Danemark du Holstein, du Lauenbourg et de la partie allemande du Sleswig, en échange de l'incorporation dans la Monarchie danoise du nord et des districts mixtes du Sleswig. Dans l'opinion de Lord Russell, la partie du Sleswig cédée à l'Allemagne ne s'étendrait pas au delà de la Schlei et de la ligne stratégique du Danewirke, qui forment la seule frontière qui puisse assurer la sécurité du Danemark dans l'avenir. Si le Gouvernement danois acceptait ces conditions, dit Lord Russell, les Puissances neutres seraient disposées à lui accorder une garantie pour le reste de ses possessions.

Après avoir ainsi formulé les bases de la paix, Lord Russell ajoutait qu'il était entendu, dans la pensée du Gouvernement anglais, que la *succession* dans *le Duché du Holstein* ne pourrait pas être réglée sans le concours de la Diète de ce Duché. Lord Russell m'ayant signalé cette réserve comme tout à fait conforme, malgré les ménagements de forme dont il l'avait entourée pour ne pas trop éveiller les susceptibilités de l'Autriche, à notre manière de voir et à nos principes, j'ai cru devoir lui répondre que, sans nous prononcer d'une manière absolue sur le procédé d'après lequel

le gouvernement futur du Holstein et du Lauenbourg et sur la consultation des populations. Lord Russell avait mis fin à l'entretien, qui jusqu'au bout avait gardé un caractère amical, en demandant aux plénipotentiaires danois de solliciter le plus rapidement possible des instructions précises. Un mémorandum de l'entretien, rédigé le 20 (deuxième pièce annexe), fut communiqué à Quaade. Quaade en reconnut l'exactitude, mais insista sur les deux points suivants : « 1° Si le Lauenbourg était cédé, le Danemark était en droit de réclamer des assurances formelles pour les districts mixtes et la partie du Sleswig allemand dont la possession lui était nécessaire; 2° Le nouvel État n'aurait pas le droit de fortifier aucun des ports qu'il possèderait sur la Baltique. » (Pièce annexe n° 1.)

[1] Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys au prince de La Tour d'Auvergne, du 8 mai (t. II, p. 353), le télégramme du prince de La Tour d'Auvergne du 15 mai et sa dépêche du 16 mai (ci-dessus, p. 27 et 30).

les populations devraient être consultées, nous pensions, en effet, que, du moment où la Conférence se trouvait contrainte d'abandonner le terrain du traité de Londres, l'état de choses nouveau qu'il s'agissait d'établir devait avoir pour base le consentement des populations. Je lui ai fait remarquer en même temps que l'expression de «succession dans le Holstein» dont il s'était servi impliquait une sorte d'acquiescement à la prétention qu'avait la Diète de Francfort de trancher, à elle seule, la question de souveraineté d'après le droit fédéral, et qu'en présence de cette prétention, il me paraissait essentiel d'affirmer d'une manière plus nette qu'il ne l'avait fait le droit des populations, aussi bien de celles du Sleswig méridional et du Lauenbourg que de celles du Holstein, à exprimer leurs vœux. Ces observations ayant été appuyées par M. le Ministre de Suède et par Lord Clarendon lui-même, Lord Russell a légèrement modifié sa première rédaction en disant qu'il était entendu que les «destinées des Duchés ne pourraient être réglées sans le consentement des populations». M. l'Ambassadeur de Russie, invité à son tour à faire connaître son opinion relativement aux idées que Lord Russell venait d'exposer, a donné son adhésion à la première partie du discours du Principal Secrétaire d'État ou, pour parler plus exactement, au projet de transaction entre le Danemark et l'Allemagne, à la condition que ce projet serait jugé acceptable par le Danemark lui-même. Quant à ce qui touche le choix du Souverain appelé à régner sur les territoires qui seraient détachés de la Monarchie danoise, M. le Baron de Brunnow a déclaré que ses instructions lui prescrivaient de concourir au rétablissement de la paix, mais qu'elles ne lui permettaient pas d'entrer en discussion sur d'autres questions, et qu'il devait, par conséquent, s'abstenir de donner aucune adhésion à des principes qui n'avaient jamais été admis par son Gouvernement et que l'Autriche, sans doute, aurait elle-même quelque difficulté à admettre. Il a ajouté qu'il croyait même convenable de ne pas nous laisser ignorer qu'il avait l'ordre de sa Cour de déposer aux actes de la Conférence une copie du protocole de Varsovie, du 5 juin 1851, concernant l'ordre de succession au trône de Danemark[1].

[1] Cf. t. Ier, p. 36, note 1.

Lord Russell et Lord Clarendon ont alors insisté pour que M. l'Ambassadeur de Russie voulût bien, autant que ses instructions le lui permettaient, s'abstenir de combattre, dans le sein de la Conférence, les principes mis en avant par les Plénipotentiaires de la Grande-Bretagne pour le règlement de la question de souveraineté dans les Duchés. Ils ont, en même temps, exprimé l'espoir que M. le Ministre de Suède et moi, nous serions autorisés à appuyer les propositions de l'Angleterre, qui se trouvaient, d'ailleurs, en complète harmonie avec le point de vue auquel le Gouvernement de l'Empereur s'était placé lui-même. Je serais très reconnaissant à Votre Excellence si elle voulait bien me faire parvenir ses instructions, à cet égard, avant samedi, jour fixé pour la réunion de la Conférence.

---

574. Drouyn de Lhuys au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 729, n° 103.)

Paris, 25 mai 1864.

M. le Baron de Talleyrand m'a transmis des renseignements intéressants sur les tendances attribuées à la Prusse au sujet du Holstein et sur la démonstration provoquée par le Comte d'Arnim [1]. Le Cabinet de Vienne paraît se préoccuper vivement des projets qu'il suppose à la Cour de Berlin, et, d'après ce que M. le Comte de Rechberg a dit au Duc de Gramont, la combinaison qui paraîtrait préférable à l'Autriche serait une incorporation non seulement des Duchés, mais de la Monarchie danoise tout entière dans la Confédération germanique [2]. J'ai l'honneur de vous envoyer, ci-annexés, pour votre information, deux extraits des dépêches qui contiennent ces détails [3]. L'ensemble des correspondances que je reçois d'Allemagne indique, au surplus, une

[1] Cf. la dépêche du baron de Talleyrand à Drouyn de Lhuys, du 14 mai, et celle du 21 mai, n° 53 (ci-dessus, p. 19 et 64).

[2] Cf. la dépêche du duc de Gramont à Drouyn de Lhuys, du 20 mai (ci-dessus, p. 63).

[3] Ces extraits ne figurent pas dans la correspondance.

grande excitation dans les esprits, et rentre dans l'ordre d'idées que me signale la dépêche ci-jointe du Ministre de Sa Majesté à Hanovre[1].

D'autre part, notre Agent consulaire à Kiel[2] me mande que la batterie prussienne élevée en face de Friederichsort a été achevée le 14 de ce mois, et qu'elle est armée de 16 canons du plus gros calibre. D'après les mêmes informations, il serait de plus en plus question de transformer le port de Kiel en port militaire. Des officiers du génie auraient déjà désigné les points où des arsenaux et des chantiers devront être construits, et ces plans seraient envoyés, depuis quelques jours déjà, à M. de Bismarck.

---

575. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Confidentielle. Original. Prusse, 349, n° 55 *bis*.)

Berlin, 25 mai 1864.
(Cabinet, 27 mai; Dir. pol., 28 mai.)

Ce n'est pas seulement ici que l'adresse présentée lundi au Roi par le Comte d'Arnim a eu du retentissement[3]. On s'en est également ému en Autriche, et la réponse à cette démonstration toute prussienne ne s'est pas fait longtemps attendre. Un télégramme du Ministre du Roi à Vienne à informé hier M. de Bismarck que, devant le refus du Cabinet de Copenhague de consentir à l'union personnelle des Duchés de l'Elbe avec la Couronne danoise[4], le Comte de Rechberg admettait la nécessité de la séparation dynastique, et qu'entre tous les compétiteurs à la souveraineté du Sleswig-Holstein, il se ralliait à la candidature du Prince d'Augustenbourg, dont la reconnaissance porterait l'atteinte la

[1] La dépêche ne figure pas dans la correspondance. Il s'agit vraisemblablement de la dépêche du comte de Reiset, du 21 mai (ci-dessus, p. 81).

[2] Dépêche de Valois à Drouyn de Lhuys, du 21 mai (ci-dessus, p. 83).

[3] Cf. les dépêches du baron de Talleyrand à Drouyn de Lhuys, du 14 et du 21 mai (ci-dessus, p. 19 et 64).

[4] Cf. le télégramme du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 17 mai, et sa dépêche du 18 mai (ci-dessus, p. 36 et 38).

moins grave à l'ordre public européen et dont les droits pourraient par conséquent plus aisément prévaloir[1].

Cette communication, qui impose à la Prusse le désintéressement, a pris le Président du Conseil par surprise, ce qu'il ne m'a pas caché. « Quels que soient les changements que j'ai dû prévoir dans l'attitude de l'Autriche, m'a dit le Ministre, je ne m'attendais pas à celui-là. Après avoir montré tant de mauvais vouloir contre le Prince d'Augustenbourg, et avoir écouté avec une certaine complaisance des projets que nous n'avons jamais reniés, j'ai certes lieu de m'étonner d'un semblable revirement. Pour sonder l'Autriche, je lui ai laissé plus d'une fois entrevoir que l'adjonction d'un million d'habitants, si toutefois nous parvenions à y arriver sans mettre l'Europe en armes, ne serait pas à dédaigner pour un pays aussi *maigre* que le nôtre. Il est clair aujourd'hui qu'on nous a fait bonne mine aussi longtemps que l'annexion à la Prusse des populations allemandes soumises au Danemark a pu être envisagée comme une chimère. Les trente mille signatures recueillies par le Comte d'Arnim, sans compter celles qui suivront, ont évidemment effrayé la Cour de Vienne, et, comme nous ne pouvons pas moins faire que l'Autriche et nous laisser devancer par elle dans la poursuite d'un intérêt purement allemand, nous voilà forcés aujourd'hui de soutenir le Prétendant. Si l'Angleterre, comme je le suppose, n'est pas étrangère à la résolution que vient de prendre M. de Rechberg, elle ne sera pas hostile au Prince d'Augustenbourg, et le Danemark, chez lequel on me signale quelques traces de découragement, finira peut-être aussi par transiger. Les populations, je le reconnais, appellent le Duc Frédéric; mais elles désirent en même temps qu'il s'unisse à nous *militairement et navalement;* c'est donc sur ce terrain-là qu'il va falloir dorénavant nous placer[2].

— « Mais, lui ai-je demandé, l'aide que vous prêterez au Prétendant impliquera-t-elle la revendication du Sleswig dans sa totalité?

— « Nous poserons cette prétention, m'a répondu M. de Bis-

[1] Cf. le télégramme du duc de Gramont, du 26 mai (ci-après, p. 115).

[2] Cf. la dépêche du comte de Reiset à Drouyn de Lhuys, du 19 mai (ci-dessus, p. 48).

marck, tout en étant décidés à l'avance à accepter le partage par nationalités.

— «Je comprends, ai-je repris, que le Danemark, réduit à la dernière extrémité, préfère le voisinage d'un petit Duché à celui d'un grand Royaume. Cependant, la haine que le Prétendant inspire tant au Roi Christian qu'aux hommes politiques à Copenhague est si vive que je n'ai pas grand espoir d'un arrangement pacifique. Si la guerre vient à recommencer, son développement vous attirera peut-être de nouveaux adversaires. La Suède arme et peut vous faire grand mal.

— «Bien que je la croie moins belliqueuse, a répliqué mon interlocuteur, la reprise des hostilités ne nous en imposera pas moins le devoir de faire face à toutes les éventualités, et nous aurons à nous préparer à une lutte qui ne peut durer moins d'une année. Il faudra à coup de millions nous créer une flotte cuirassée, ce que je réclame depuis trois mois, et acheter des bâtiments partout où nous en trouverons à vendre, même en Amérique. En attendant nous serons battus sur mer, il est vrai; mais nous prendrons du moins tout ce qui sera à notre portée.»

Le Président du Conseil, Monsieur le Ministre, est trop habile pour laisser voir l'étendue de son désappointement. Je le tiens cependant pour profond. Le silence du Comte Karolyi, quelques paroles polies du Baron Biegeleben, à son passage à Berlin[1], avaient endormi ses craintes du côté de l'Autriche. Il a eu le tort de compter sur un bon procédé, lorsqu'il ne devait rencontrer que le déplaisir d'un mauvais tour; le résultat en est d'ailleurs trop conforme aux exigences du patriotisme allemand pour laisser à un Ministre prussien, même quand il se croit joué, la possibilité de s'en plaindre. Il me revient que le Roi de son côté est fort ébranlé dans ses décisions par l'influence du Prince royal et de la Princesse Victoria. En haut lieu tout paraît céder en ce moment au courant qui porte vers le Prince d'Augustenbourg.

M. de Bismarck m'a prié de parler à Votre Excellence d'une proposition qu'il s'attend à voir l'Angleterre et peut-être aussi la

[1] Cf., sur le passage du baron de Biegeleben à Berlin, la dépêche du baron de Talleyrand, du 16 avril (t. II, p. 265). Les dépêches postérieures ne contiennent aucune allusion à la conversation de Biegeleben avec Bismarck.

Russie mettre en avant à la Conférence. Il s'agit de l'interdiction pour l'Allemagne d'ériger Kiel en port militaire[1]. Le Ministre m'a dit à ce propos que l'Allemagne pourrait bien laisser Kiel dans la situation de port marchand, mais qu'exiger un engagement à cet égard serait lui infliger une humiliation dont l'Autriche et la Prusse endosseraient la responsabilité et auraient à subir les conséquences. Il espère que les vues élevées que l'Empereur lui a fait l'honneur de lui exposer plus d'une fois sur le rôle de contrepoids réservé aux marines secondaires porteront Sa Majesté à refuser son assentiment à un semblable projet. Le Président du Conseil me paraît attacher un prix extrême à ce que la question ne soit pas définitivement résolue contre l'Allemagne.

Je ne lui ai pas dissimulé qu'à mon sens la Russie avait un intérêt non moins grand que l'Angleterre à ne pas laisser se développer dans la Baltique une marine qui pourrait, un jour, disputer la prépondérance à la flotte de Kronstadt ou la réduire en cas de guerre à une complète impuissance par une alliance avec les forces navales de la Suède et du Danemark. Son opposition me paraissait donc plus que probable. M. de Bismarck a contesté que l'intérêt fût aussi majeur pour la Russie, dont les frontières touchent à la Prusse sur une étendue de 300 lieues. La guerre maritime ne pourra jamais, selon lui, équilibrer les chances d'une campagne à poursuivre par terre.

Je me fais un devoir d'appeler sur cet important sujet l'attention de Votre Excellence.

---

576. Dotézac, Ministre à Copenhague, à Drouyn de Lhuys.
(Original. Danemark, 247, n° 103.)

Copenhague, 25 mai 1864.
(Cabinet, 29 mai; Dir. pol., 30 mai.)

Sir Augustus Paget, qui était allé passer un mois en Angleterre pour des affaires urgentes de famille, est retourné avant-

[1] Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys au prince de La Tour d'Auvergne, du 25 mai (ci-dessus, p. 104).

hier[1]. Il est venu me voir le lendemain, et m'a fait connaître les progrès de la combinaison suggérée par le Gouvernement de l'Empereur parmi les membres de la Conférence. D'après lui, à la suite d'une entrevue des Plénipotentiaires français, anglais et suédois avec le Comte de Bernstorff, ce dernier aurait agréé le projet d'arrangement, auquel M. de Brunnow et le Comte Apponyi se seraient ensuite ralliés[2]. Mon Collègue me dit, à titre très confidentiel, que, pendant son séjour à Londres, il avait vivement conseillé l'envoi d'une escadre dans la Baltique et d'aller jusqu'à une déclaration de guerre, si la Prusse et l'Autriche voulaient attenter à l'intégrité de la Monarchie. Lord Palmerston et le Comte Russell étaient de cet avis, mais M. Gladstone et les autres membres du Cabinet ont repoussé invinciblement toute résolution de cette nature[3].

Sir Augustus Paget a l'ordre de recommander instamment au Cabinet de Copenhague la combinaison projetée, dont le Comte Russell trouve les conditions très bonnes pour le Danemark[4]. En conséquence, il a eu, à son arrivée, un long entretien avec le Président du Conseil. J'ai retrouvé dans les appréciations générales de M. Monrad sur cette solution le langage qu'il m'avait tenu récemment et dont je rends compte dans ma dépêche n° 100[5].

Informé par Sir A. Paget que Lord Russell se proposait de saisir la Conférence d'un plan d'arrangement dans la prochaine séance[6], le Conseil s'est réuni hier sous la présidence du Roi, pour arrêter les instructions dont il devait munir ses Plénipotentiaires. Ces instructions ont été expédiées dans la soirée.

[1] Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 18 mai (ci-dessus, p. 38).

[2] Il n'est pas fait mention de cette entrevue dans la correspondance du prince de La Tour d'Auvergne.

[3] Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne, du 28 avril, ses télégrammes du 29 avril et du 1er mai, ses dépêches du 1er et du 2 mai (t. II, p. 316, 324, 332, 333, 335).

[4] Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne, du 24 mai (ci-dessus, p. 101).

[5] Du 21 mai (ci-dessus p. 68).

[6] Fixée au 28. Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne, du 24 mai (ci-dessus, p. 101).

Le Cabinet observe, d'ailleurs, une grande discrétion sur leur contenu, désirant sans doute réserver à ses mandataires toute liberté d'allures. Mais, si mes renseignements sont exacts, le Cabinet demanderait pour frontière la ligne de la Schlei avec le Danewirke jusqu'à Friedrichstadt, ainsi que l'union personnelle[1] pour le Lauenbourg et le Holstein-Sleswig méridional, qui continueraient ainsi à être placés sous l'autorité de Christian IX.

[Cette combinaison n'a d'ailleurs aucune chance d'être adoptée par la Conférence, et le Roi lui-même, dont rien n'égale la tristesse et le découragement, paraît considérer ce résultat comme inévitable.]

---

577. Drouyn de Lhuys au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 729, n° 106.)

Paris, 26 mai 1864[2].

Ainsi que vous le savez, M. le Baron de Beust, arrivé le 20 de ce mois à Paris, est venu me rendre visite le soir même[3], et j'ai eu avec lui un long entretien sur les négociations ouvertes à Londres. Je lui ai rappelé la politique suivie par le Gouvernement de l'Empereur dans la difficile question soumise en ce moment aux délibérations de la Conférence, et je lui ai exposé la solution que nous croyons à la fois la plus équitable et la plus pratique. Il n'a pas hésité à reconnaître que notre politique s'est montrée pleine d'égards pour le sentiment national de l'Allemagne et que notre influence ne s'est exercée que dans le sens de la conciliation. J'en ai pris texte pour rappeler à M. de Beust les vues si prévoyantes exprimées dans la lettre de Sa Ma-

[1] Note marginale de la main de Drouyn de Lhuys : «J'ai engagé fortement M. Krieger à faire abandonner le principe de l'union personnelle.»

[2] Cette dépêche a été incomplètement et inexactement publiée dans les *Documents diplomatiques*, *Affaires des Duchés de l'Elbe*, p. 19 à 21, et dans les *Arch. diplom.*, 1865, t. II, p. 344-345.

[3] Cf. les dépêches du prince de La Tour d'Auvergne, du 11 et du 14 mai (ci-dessus, p. 8 et 22).

jesté au Duc d'Augustenbourg[1], et je lui ai dit que, si l'opinion publique était disposée à tenir compte des vœux de l'Allemagne tant qu'ils se renfermeraient dans de justes bornes, elle réagirait inévitablement de la manière la plus vive en faveur du Danemark dans le cas où les exigences des Puissances allemandes dépasseraient cette limite.

J'ai vu également M. Krieger durant son séjour à Paris[2], et je lui ai aussi communiqué nos idées sur les bases d'arrangement qui nous semblent pouvoir être adoptées dans l'état des choses. Le Plénipotentiaire danois m'a objecté l'intérêt que son Gouvernement croit avoir à maintenir le traité de Londres, qu'il continue de considérer comme une sauvegarde pour le Danemark[3]. Je lui ai fait remarquer combien cette sauvegarde me semblait illusoire en présence des événements actuels. Je n'ai point contesté au surplus le droit des Représentants du Danemark d'appeler sur ce point la discussion au sein de la Conférence. Il leur sera facile de s'assurer des dispositions des Puissances neutres, et, après avoir reconnu qu'aucune d'elles ne consentirait à défendre par les armes l'acte du 8 mai 1852, ils pourraient faire insérer une protestation au protocole. Mais il me paraît essentiel que les Représentants du Danemark formulent ensuite eux-mêmes une proposition d'arrangement. Je verrais pour leur pays un avantage certain à se placer au point de vue indiqué par nous, sauf à demander, s'il est possible, une frontière plus favorable encore, et j'ai engagé M. Krieger à conseiller cette voie à ses Collègues.

[1] Du 10 décembre 1863. Cf. *Arch. diplom.*, 1864, t. Ier, p. 135-136.

[2] Dans la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne du 18 (ci-dessus, p. 38), il était question d'un voyage de M. Krieger à Copenhague, voyage que Quaade aurait jugé inopportun. Peut-être le voyage de Krieger à Paris fut-il décidé après la conférence du 19 mai entre lord Russell et les plénipotentiaires danois; cependant La Tour d'Auvergne n'y fait pas allusion dans sa dépêche du 24, où il relate la conférence du 19.

[3] A plusieurs reprises, dans la séance de la Conférence du 17, Quaade avait soutenu que son gouvernement regardait le traité de 1852 comme étant toujours en vigueur. Il rappelait également ce traité dans la note qu'il rédigea en réponse au mémorandum de lord Russell après la conférence du ministre anglais et des plénipotentiaires danois. Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne, du 24 mai (ci-dessus, p. 101). — Sur les intentions du Danemark, cf. la dépêche de Dotézac, du 21 mai (ci-dessus, p. 68).

J'apprends, d'autre part, avec satisfaction ce que vous me mandez par votre dépêche du 24 mai des intentions du Principal Secrétaire d'État de S. M. Britannique. Lord Russell, me dites-vous, se propose de prononcer dans la prochaine réunion de la Conférence un discours dans lequel il reconnaîtra l'impossibilité de se maintenir sur le terrain des stipulations de 1852. Il indiquera comme conditions d'une paix solide et durable la réunion de la partie allemande du Sleswig au Holstein et au Lauenbourg, et l'incorporation de la partie septentrionale ainsi que des districts mixtes au Danemark. Le territoire du Holstein agrandi serait complètement séparé de la Monarchie danoise. On adopterait pour frontière la ligne de la Schlei et du Danewirke. En outre, les Puissances accorderaient au Danemark une garantie pour la possession du Royaume proprement dit et de la partie du Sleswig qui y serait incorporée. Nous ne pouvons que nous applaudir de ce programme. Il est, en effet, entièrement conforme à l'ordre d'idées que vous étiez chargé d'appuyer ou de suggérer dans la Conférence, et le désir du Gouvernement de l'Empereur est que les vues émises par nous soient constatées dans le protocole qui contiendra l'exposé du plan développé par Lord Russell.

Il conviendra donc de rappeler la substance des instructions que j'ai eu l'honneur de vous adresser dès l'ouverture des délibérations[1]. Les arrangements de 1852 n'ayant pu faire régner entre l'Allemagne et le Danemark la bonne intelligence et la paix, nous avons pensé, vous le savez, qu'il était nécessaire de recourir à une autre combinaison. Instruits par les événements qui nous montraient, dans la rivalité des populations de race différente dont la Monarchie danoise est formée, le principe et l'origine de la guerre actuelle, nous avons été d'avis qu'il y avait lieu de rechercher les bases d'une entente dans des dispositions plus en harmonie avec le sentiment national des deux peuples. Je vous écrivais en conséquence, le 19 avril, qu'il importait «de tenir moins de compte des dénominations géographiques que de la répartition des populations par nationalités distinctes». J'ajoutais que la séparation «nous paraissait devoir être accomplie de manière à ce

[1] Cf. les dépêches de Drouyn de Lhuys au prince de La Tour d'Auvergne, du 18 et du 19 avril (t. II, p. 267 et 274).

que les races dont l'antagonisme a été la cause principale de la guerre actuelle soient placées dans des conditions qui, en les rattachant définitivement au groupe auquel elles appartiennent, rendent à l'avenir tout choc impossible entre elles». Je suis revenu à plusieurs reprises sur les mêmes considérations, notamment dans ma dépêche confidentielle du 8 de ce mois, en établissant plus expressément encore que le but de la Conférence, selon nous, devait être de départager, autant qu'il est possible, les deux nationalités dans le Sleswig, en incorporant les Danois au Danemark, et en reliant plus étroitement les Allemands au Holstein et au Lauenbourg. Quant à la désignation du Souverain sous l'autorité duquel ce territoire devrait être placé, je vous disais «que le Gouvernement de l'Empereur n'avait point de parti pris, et qu'il prêterait volontiers son appui à tout arrangement qui serait conforme au vœu des populations loyalement consulté».

Telles sont les idées que nous avons prises pour règle de conduite, et dont ma correspondance, depuis l'ouverture des délibérations, n'est que le développement motivé. Il me paraît utile, je le répète, de les consigner au protocole, et je vous invite à y faire insérer une déclaration qui, en appuyant la combinaison présentée par Lord Russell, établira quelle a été à cet égard la constante manière de voir du Gouvernement de Sa Majesté.

---

578. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, à Drouyn de Lhuys. (Original. Saxe, 137, n° 85.)

Dresde, 26 mai 1864.
(Cabinet, 30 mai; Dir. pol., 1er juin

Le Duché de Lauenbourg, dont on ne parlait plus depuis longtemps, a adressé dernièrement au Délégué de la Confédération à Londres une pétition tendant à être séparé du Danemark et à faire partie désormais de l'Allemagne, conjointement avec le Sleswig-Holstein. Votre Excellence sait combien de Maisons princières allemandes ont fait valoir de droits au sujet de la succession du Lauenbourg. D'après la *Gazette de Dresde* de ce

IMPRIMERIE NATIONALE.

matin, le Baron de Beust aurait fait savoir aux pétitionnaires qu'il avait lieu d'espérer que leurs vœux seraient exaucés. Les journaux publient également du même personnage une réponse plus vague, adressée à l'Association pour le Sleswig-Holstein, ayant son siège à Erlangen, en Bavière, et qui lui avait transmis l'expression des désirs de 51 villes et localités de Bavière et de Wurtemberg au sujet de la séparation des Duchés danois.

On aura déjà signalé à Votre Excellence la dépêche de M. de Bismarck, en date du 8 de ce mois[1], qui vient d'être publiée, et qui a pour but d'établir qu'avec l'organisation actuelle de la Confédération germanique, la Diète fédérale et les États secondaires sont impuissants à protéger aucun des intérêts moraux et matériels de l'Allemagne. C'est à propos de l'île de Fehmern, que la Diète s'est refusée à occuper, que le Ministre de Prusse lance à l'adresse des Princes allemands ce nouveau réquisitoire, blessant pour leur dignité et tendant à abaisser leur prestige auprès de leurs peuples. Sans la Prusse et l'Autriche, aidés seulement de la Diète et du reste de l'Allemagne, les Duchés, établit M. de Bismarck, seraient encore sous le joug du Danemark. Vu le caractère national de cette question, la dépêche prussienne publiée est un appel aux peuples contre tout ce qui existe aujourd'hui en Allemagne. La *Gazette de Dresde* répond ce matin à ces attaques de M. de Bismarck. Mais on s'aperçoit facilement, en lisant la défense de la feuille officielle, que la plume si habile, si vigoureuse et toujours prête à repousser toute atteinte à l'indépendance de l'Allemagne est absente !

Qu'a pu se proposer M. de Bismarck en publiant sa fameuse dépêche? A-t-il pensé paralyser par cette démarche le mauvais effet produit par les articles de la *Gazette de la Croix*, représentant la guerre contre le Danemark comme particulièrement dirigée contre les idées libérales en Allemagne, et cela au moment même où, ainsi que je vous le mandais dernièrement, les sympathies de l'Allemagne, par suite de diverses circonstances, semblaient faire retour à la Prusse? Ou bien le Ministre de Prusse a-t-il voulu prendre acte contre le succès qu'obtiendrait à

[1] Note marginale de la main de Drouyn de Lhuys : «Demander à M. de Talleyrand quelques détails sur cette dépêche, et le texte, s'il peut se le procurer.»

Londres le Délégué de la Diète? Les aveux des feuilles berlinoises, au sujet de la politique qui a conduit les armées prussiennes en Danemark, n'ont pas été perdus pour certains journaux autrichiens, également autorisés, qui se sont empressés de tenir un langage diamétralement contraire à leurs confrères de Berlin, et de représenter à l'Allemagne la liberté se développant et grandissant pour tous à l'ombre de l'aigle impérial! Quoi qu'il en soit, il en résultera un peu plus de confusion encore dans les affaires allemandes, ce dont les Gouvernements se seraient bien passés.

Un conflit vient d'éclater entre les deux Chambres à Dresde, à propos du budget de la Guerre, la Chambre soi-disant des Seigneurs accordant des fonds que celle des Députés avait cru devoir refuser. Cette dernière assemblée a voté, à l'unanimité moins douze voix, l'établissement du jury en Saxe.

---

579. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Autriche, 486.)

Vienne, 26 mai 1864, 9h 20 soir.
(Reçu à 10h soir.)

Le Cabinet de Vienne se rallie définitivement à la candidature du Prince d'Augustenbourg, et il le proposera pour Souverain du nouvel État[1].

---

580. Drouyn de Lhuys à Dotézac, Ministre à Copenhague. (Minute à chiffrer. Danemark, 247, n° 37.)

Paris, 27 mai 1864.

J'ai vu M. Krieger durant son séjour à Paris [2], et je lui ai communiqué nos idées sur les bases d'arrangement qui nous

[1] Cf. la dépêche du baron de Talleyrand à Drouyn de Lhuys, du 25 mai (ci-dessus, p. 105).

[2] Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys au prince de La Tour d'Auvergne, du 26 mai (ci-dessus, p. 110).

semblent pouvoir être adoptées dans l'état des choses. Le Plénipotentiaire danois m'a objecté l'intérêt que son Gouvernement croit avoir à maintenir le traité de Londres, qu'il continue de considérer comme une sauvegarde pour le Danemark. Je lui ai fait remarquer combien, en définitive, cette sauvegarde me paraissait illusoire, en présence des événements actuels. Je n'ai point contesté au surplus le droit des Plénipotentiaires danois d'appeler sur ce point la discussion au sein de la Conférence. Il leur sera facile de s'assurer des dispositions des Puissances neutres, et, après avoir reconnu qu'aucune d'elles ne consentirait à défendre par les armes l'acte du 8 mai 1852, ils pourraient faire insérer une protestation au protocole. Mais il me paraît indispensable, au moment où la négociation en est arrivée, que les Représentants du Danemark formulent ensuite leurs propositions, en réponse à celles que les Puissances allemandes ne manqueront pas d'émettre. Je verrais, pour les intérêts qu'ils sont chargés de soutenir, un avantage certain à se placer au point de vue indiqué par nous, sauf à demander une frontière plus favorable encore, l'Eider par exemple, et j'ai engagé M. Krieger à conseiller cette voie à ses Collègues.

J'apprends, d'autre part[1], que Lord Russell a eu, le 19 de ce mois, un entretien avec les Plénipotentiaires du Danemark, et leur a fait part du plan que le Gouvernement anglais doit développer dans la prochaine réunion de la Conférence. Lord Russell se propose d'y prononcer un discours dans lequel il reconnaîtra l'impossibilité de se maintenir sur le terrain des stipulations de 1852. Il indiquera comme conditions d'une paix solide et durable la réunion de la partie allemande du Sleswig au Holstein et au Lauenbourg, et l'incorporation de la partie septentrionale ainsi que des districts mixtes au Danemark. Le territoire du Holstein agrandi serait complètement séparé de la Monarchie danoise, et l'on tiendrait compte du vœu des populations pour le choix du futur Souverain de ce territoire. On adopterait pour frontière la ligne de la Schlei et du Danewirke. En outre, on proposerait aux Puissances d'accorder au Danemark une garantie

[1] Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 24 mai (ci-dessus, p. 101).

pour la possession du Royaume proprement dit et de la partie du Sleswig qui y serait incorporée.

Ainsi que vous le voyez, ce programme rentre dans l'ordre d'idées que j'avais développées dans ma dépêche confidentielle du 8 mai à M. le Prince de La Tour d'Auvergne, et dont j'ai eu soin de vous donner communication [1]. Nous sommes donc disposés à nous associer aux vues du Cabinet de Londres, et j'ai invité le Plénipotentiaire de l'Empereur à s'exprimer dans ce sens.

---

581. Drouyn de Lhuys à Dotézac, Ministre à Copenhague. (Minute à chiffrer. Danemark, 247, n° 38.)

Paris, 27 mai 1864.

Vous savez que la Suède a témoigné dans ces derniers temps des dispositions qui sembleraient annoncer de sa part une politique plus prononcée. C'est à cet ordre d'idées qu'il faut sans doute attribuer les mouvements de l'escadre qui vient d'être réunie sous les ordres du Prince Oscar [2].

Il paraîtrait, en outre, d'après ce que m'écrit le Ministre de l'Empereur en Suède, que des communications confidentielles auraient été récemment échangées entre la Cour de Stockholm et celle de Copenhague [3]. Ainsi que vous le verrez par la dépêche de M. Fournier, dont j'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint un extrait à titre confidentiel [4], on ne saurait encore se rendre exactement compte du caractère de ces communications. Je ne puis donc que me réserver de vous faire connaître ultérieurement les développements que M. Fournier sera en mesure de me trans-

[1] Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys à Dotézac, du 10 mai (ci-dessus, p. 1).

[2] Cf. la dépêche de Fournier à Drouyn de Lhuys, du 5 mai (t. II, p. 345).

[3] Cf. la dépêche de Fournier, du 14 mai (ci-dessus, p. 24).

[4] Du 14 mai. L'extrait commence à ces mots : «En ce moment le Ministre des Affaires étrangères est évidemment préoccupé. . .» et s'étend jusqu'à la fin de la dépêche.

mettre pour compléter ces premiers renseignements[1]. Mais je tenais à vous informer dès à présent de détails qui ne sauraient manquer d'intérêt pour vous.

---

582. Drouyn de Lhuys au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 729, n° 107.)

Paris, 27 mai 1864.

Je m'étais réservé, dans ma dépêche du 29 mars sous le n° 61, de revenir avec vous sur les questions que soulève la tendance de la Confédération germanique à faire de Rendsbourg une forteresse fédérale et de Kiel un port de guerre pour la marine allemande[2]. Je vous ai depuis indiqué notre manière de voir dans mes instructions confidentielles du 8 mai. La transformation de Rendsbourg en un établissement militaire fédéral ne pourrait s'expliquer, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le dire, que si l'Allemagne était dans le cas d'invoquer les nécessités de sa défense : mais la disproportion des forces entre elle et le Danemark ne permet pas aux Plénipotentiaires allemands de recourir à une argumentation semblable. Rendsbourg, place d'armes de la Confédération sur un point où elle n'a rien à craindre pour sa sécurité, ne serait qu'un moyen d'agression, une cause d'inquiétude et de surexcitation pour les esprits des deux côtés de la frontière. Il importe de prévenir ce danger dans un intérêt général, et cette considération nous fait un devoir d'unir à cet effet nos efforts à ceux des autres Puissances[3].

[1] Ces développements se trouvent dans la dépêche de Fournier, du 18, qui ne parvint à Drouyn de Lhuys que le 29 mai (ci-dessus, p. 42).

[2] Cf. les dépêches de Drouyn de Lhuys au prince de La Tour d'Auvergne, du 29 mars et du 8 mai (t. II, p. 189 et 353).

[3] Lord Russell, dans son entretien du 19 mai avec les plénipotentiaires danois, s'était montré hostile aux fortifications de Rendsbourg et à la transformation de Kiel (cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne, du 24 mai, ci-dessus, p. 101, et la note 4). La Suède était, elle aussi, contraire aux projets de la Confédération germanique (cf. la dépêche du comte Manderström au baron d'Adelswärd, du 27 avril, t. II, p. 306).

Pour ce qui est de Kiel, nous n'avons pas de motif de nous montrer hostiles au développement de la marine allemande. Nous ne saurions cependant méconnaître que de vastes établissements maritimes de la Confédération dans un port qui occupe une position exceptionnelle sur la Baltique peuvent avoir le grave inconvénient d'assurer sur mer à l'Allemagne la supériorité qu'elle possède si incontestablement sur terre dans tout conflit armé avec le Danemark. Nous ne sommes donc point indifférents à ce qui sera décidé au sujet de Kiel. Toutefois, les autres Puissances neutres représentées dans la Conférence sont plus intéressées que nous à combattre l'idée d'établir dans cette baie les arsenaux de la future marine fédérale, et nous devons leur laisser l'initiative des objections qu'elles croiront devoir élever.

J'ai eu avec M. le Comte de Goltz un entretien dans lequel il m'a fait confidence des dispositions de son Gouvernement en ce qui regarde Kiel aussi bien que Rendsbourg [1]. Je ne lui ai point caché l'opinion du Gouvernement de Sa Majesté. D'après le langage de M. l'Ambassadeur de Prusse, je serais porté à penser que la Cour de Berlin, tout en insistant sur les deux points, appuiera plus fortement en faveur de la création d'un port fédéral, dont elle serait plus qu'aucun autre État allemand à portée de recueillir les avantages.

M. le Prince de Metternich, de son côté, s'est expliqué très confidentiellement avec moi sur les vues du Cabinet de Vienne touchant Rendsbourg et Kiel [2]. Je suis autorisé à conclure de ses paroles que l'Autriche n'apportera aucune ardeur dans cette discussion, et que ses Plénipotentiaires n'insisteront point pour favoriser des projets à la réalisation desquels elle n'a pas d'intérêt.

[1] Cf. la dépêche du baron de Talleyrand à Drouyn de Lhuys, du 25 mai (ci-dessus, p. 105).

[2] Cf. la dépêche du duc de Gramont à Drouyn de Lhuys, du 27 mai (ci-après, p. 121).

---

583. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Original. Angleterre, 729, n° 120.)

Londres, 27 mai 1864.
(Cabinet, 28 mai; Dir. pol., 30 mai.)

J'ai reçu les dépêches que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser, le 23 de ce mois, sous les n[os] 101 et 102.

Je n'ai pas manqué, ainsi que vous m'y invitiez, de rappeler au Principal Secrétaire d'État le caractère confidentiel de la communication que je lui ai faite de la dépêche que vous avez bien voulu m'adresser, le 8 de ce mois, sous le n° 92. J'ai répété à Lord Russell que notre intention n'était pas de formuler aucune proposition, mais simplement de faire connaître notre manière de voir avec tout l'abandon que comporte un échange d'idées purement confidentiel. Lord Russell s'est empressé de reconnaître la justesse de ces observations. Il m'a, d'ailleurs, fait remarquer que, si la nuance que je lui signalais n'avait pas été suffisamment indiquée dans sa dépêche à Lord Cowley [(1)], c'était uniquement parce qu'il avait tenu à préciser exactement les points sur lesquels l'accord existait entre nous, de façon à ce que la proposition qu'il devait soumettre à la Conférence fût assurée d'avance d'y rencontrer l'assentiment complet de la France.

Lord Russell m'a parlé, à cette occasion, de ses dernières conversations avec M. l'Ambassadeur de Prusse et avec M. le Plénipotentiaire de la Confédération germanique. Il regrettait de ne pas les avoir trouvés animés de dispositions plus conciliantes. M. le Comte de Bernstorff et M. le Baron de Beust avaient fait de vives et nombreuses objections au projet d'arrangement dont les avait entretenus Lord Russell [(2)]. L'un et l'autre considéraient comme impossible pour l'Allemagne d'abandonner au Danemark

(1) Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys au prince de La Tour d'Auvergne, du 23 mai, n° 102 (ci-dessus, p. 95).

(2) Cf., sur le projet d'arrangement, la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne, du 24 mai (ci-dessus, p. 101).

les districts mixtes du Sleswig. Ils repoussaient formellement aussi l'idée des Puissances neutres d'imposer à l'Allemagne certaines restrictions militaires, notamment en ce qui concerne Kiel et Rendsbourg.

D'un autre côté, les Danois insistent énergiquement pour qu'on leur donne le Danewirke et la Schlei comme frontière, et qu'il soit interdit à l'Allemagne de créer aucun établissement militaire sur les territoires abandonnés par eux.

---

584. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Original. Autriche, 486, n° 41.)

Vienne, 27 mai 1864.
(Cabinet, 29 mai; Dir. pol., 30 mai.)

Lord Bloomfield a entretenu M. le Comte de Rechberg des propositions développées dans la dépêche que Votre Excellence a adressée le 8 de ce mois au Prince de La Tour d'Auvergne, et l'a informé que son Gouvernement y avait adhéré [1]. Il a rencontré chez M. le Ministre des Affaires étrangères d'Autriche les mêmes dispositions favorables que j'ai signalées à Votre Excellence [2].

Hier le Comte de Rechberg a reçu une dépêche télégraphique annonçant que l'Angleterre, la Russie et la Suède proposaient la séparation du Sleswig en deux parts, l'une septentrionale au-dessus de la Schlei adjugée au Danemark, l'autre méridionale au-dessous de la Schlei adjugée au Holstein, pour former un nouvel Etat dont les populations choisiraient le Souverain. Les Puissances neutres mettaient pour condition que la Confédération s'engageât à ne pas créer de place forte sur la nouvelle frontière

[1] Cf. le télégramme du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 15 mai (ci-dessus, p. 27).

[2] Cf. le télégramme du duc de Gramont, du 18 mai, et sa dépêche du 20 (ci-dessus, p. 45 et 63).

fédérale ni de rade fortifiée sur le littoral de la Baltique. Bien que le nom de la France ne fût pas mentionné dans le télégramme du Comte Apponyi, le Comte de Rechberg concluait de l'identité de ce programme avec celui dont je l'avais entretenu que nous en avions inspiré la pensée [1].

Malgré quelques réserves qu'il a cru devoir formuler, son langage m'autorise à conclure que le Cabinet de Vienne donnera son adhésion à cette solution. Il étendra pour la forme ses prétentions à tout le territoire sleswiquois, mais uniquement pour en faire la base d'une transaction au sujet du Lauenbourg, enclave que le Danemark ne peut garder dans cette combinaison. En ce qui touche le futur Souverain de ce nouvel État, le Cabinet de Vienne proposera de prime abord le Duc Frédéric d'Augustenbourg, dont il renonce dès aujourd'hui à combattre la candidature [2]. Ses droits, dit-il, sont équivalents, sinon supérieurs à ceux des autres Prétendants, et on ne peut se dissimuler que le vœu presque unanime de l'Allemagne et des populations le désigne pour occuper le nouveau trône.

La condition de ne fortifier ni la frontière ni le littoral soulèvera une résistance plus considérable, bien que le Cabinet de Vienne reconnaisse qu'aucun intérêt direct ne l'empêche d'y adhérer; on la considère comme une clause humiliante qu'un vainqueur pourrait imposer dans un traité avec le vaincu, mais que l'Allemagne victorieuse ne saurait accepter. Il est facile de réfuter cette appréciation que rien ne justifie. En présence d'un accroissement de territoire aussi important et des conditions avantageuses du nouvel ordre de choses établi par le projet, il est vraiment impossible de voir une humiliation dans cette garantie nécessaire à la sécurité de l'État considérablement diminué sur qui pèsent tous les sacrifices. Il est évident pour moi que le Cabinet de Berlin est l'instigateur de cette opposition, et qu'à Vienne on serait assez disposé à y renoncer si on ne

[1] C'est le programme développé par lord Russell le 23 mai (cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne, du 24 mai, ci-dessus, p. 101), et dont il avait ensuite causé avec Bernstorff et Beust (cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne, du 27 mai, ci-dessus, p. 120).

[2] Cf. la dépêche du baron de Talleyrand, du 25 mai, et le télégramme du duc de Gramont, du 26 (ci-dessus, p. 105 et 115).

se croyait engagé à la soutenir par esprit de solidarité allemande [1].

M. le Comte de Rechberg a insisté à plusieurs reprises sur les sentiments unanimes de reconnaissance et de haute estime que l'attitude impartiale et pacifique du Gouvernement de l'Empereur inspirait à l'Autriche en particulier et à l'Allemagne entière. Il se félicitait de pouvoir en rendre témoignage, et n'hésitait pas à déclarer que si, comme il y avait lieu de l'espérer, les pourparlers de la Conférence amenaient une solution pacifique du différend dano-allemand, c'était entièrement à la France qu'on le devrait, et que l'Europe entière y verrait certainement une preuve éclatante de la sagesse de son Gouvernement et de son désir sincère du maintien de la paix.

[La fin de la dépêche est relative aux Principautés danubiennes.]

---

585. Drouyn de Lhuys au Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Berlin. (Confidentielle. Minute. Prusse, 349, n° 44.)

Paris, 28 mai 1864.

[Le Gouvernement français considère comme de bons procédés à son égard la répugnance de la Cour de Prusse à une entrevue entre les Empereurs de Russie et d'Autriche à Potsdam, et le refus de mettre la Posnanie en état de siège [2].]

(1) Note marginale de la main de Drouyn de Lhuys : «C'est également l'impression que m'ont laissée mes entretiens avec le Prince de Metternich.» Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys au prince de La Tour d'Auvergne, du 27 mai (ci-dessus, p. 118).

(2) Cf. la dépêche du baron de Talleyrand à Drouyn de Lhuys, du 21 mai (ci-dessus, p. 67).

---

586. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Angleterre, 729.)

Londres, 28 mai 1864, 6h 35 soir.

Dans la séance d'aujourd'hui, la Conférence a commencé par écarter les propositions des Plénipotentiaires allemands, consistant dans la séparation complète des Duchés et leur réunion en un seul État indépendant sous la couronne du Duc d'Augustenbourg.

Les propositions de l'Angleterre, appuyées par la France et la Suède [1], ont ensuite été mises en avant et prises en considération par les Plénipotentiaires allemands, qui ont fait leurs réserves en ce qui concerne la ligne de frontières et le droit de la Confédération de créer des établissements militaires.

Les Plénipotentiaires danois ont déclaré que, connaissant le sens de ces propositions et non leurs termes exactement [2], ils n'étaient pas en mesure de faire connaître l'opinion de leur Gouvernement, qui désirait du reste, avant de se prononcer, être informé de l'accueil qui leur aura été fait par les Puissances allemandes.

La prochaine réunion est fixée à jeudi.

---

587. Drouyn de Lhuys à Dotézac, Ministre à Copenhague. (Télégr. Minute à chiffrer. Danemark, 247.)

Paris, 29 mai 1864, 9h 1/4 matin.

J'approuve, dans les circonstances actuelles, l'intention que vous m'exprimez par votre dépêche confidentielle du 22, n° 102.

(1) Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 24 mai, et la dépêche de Drouyn de Lhuys au prince de La Tour d'Auvergne, du 26 mai (ci-dessus, p. 101 et 110).

(2) Cf. ci-dessus, p. 101, note 4.

---

588 Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Original. Angleterre, 729, n° 121.)

Londres, 29 mai 1864.
(Cabinet, 30 mai 1864; Dir. pol., 22 février 1866.)

Les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser me sont exactement parvenues jusqu'au n° 107 inclusivement [1].

Je remercie Votre Excellence d'avoir bien voulu compléter les directions qu'elle m'avait déjà transmises par ses dépêches du 29 mars et du 8 mai relativement au projet d'établissement d'une forteresse fédérale à Rendsbourg et d'un port militaire à Kiel. J'aurai soin, quand le moment en sera venu, d'y conformer mon langage, en laissant naturellement aux Puissances qui sont plus intéressées que nous à combattre l'idée d'établir à Kiel les arsenaux de la future marine fédérale, l'initiative des objections qu'elles croiront devoir élever.

Conformément aux instructions de Votre Excellence [2], j'ai profité de la séance de la Conférence qui a eu lieu hier pour exposer, d'une manière générale, les vues du Gouvernement de l'Empereur par rapport à la solution de l'affaire dano-allemande. La proposition mise en avant par MM. les Plénipotentiaires de la Grande-Bretagne était une occasion favorable que je croyais, à tous égards, utile de ne pas laisser échapper. Je considérais, en outre, comme très difficile, après l'accord de vues qui s'était établi entre l'Angleterre et nous, de ne pas appuyer, autant que les instructions que j'avais précédemment reçues de Votre Excellence m'y autorisaient, les bases d'arrangement proposées par Lord Russell [3]. J'ai cru devoir cependant, tout en constatant la nécessité de donner au Danemark une bonne frontière stratégique, m'abstenir de préciser où et quelle

[1] Du 27 mai (ci-dessus, p. 118).

[2] Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys au prince de La Tour d'Auvergne, du 26 mai (ci-dessus, p. 110).

[3] Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 24 mai (ci-dessus, p. 101).

serait cette frontière [1]. J'ai pensé également qu'il serait inopportun et prématuré d'aborder la discussion des questions qui se rattachent à l'établissement d'une forteresse fédérale à Rendsbourg et d'un port militaire à Kiel [2]. Votre Excellence trouvera ci-joint le texte de ma déclaration, qui sera consignée au protocole de la séance d'hier. J'ai l'honneur de lui transmettre en même temps copie du discours du Principal Secrétaire d'État [3]. Enfin, je crois devoir vous adresser, Monsieur le Ministre, le texte de la proposition [4] que MM. les Plénipotentiaires allemands ont soumise à la Conférence au début de la séance, et qui demandait la réunion des Duchés en un État indépendant dont le Duc d'Augustenbourg aurait été le Souverain. Cette proposition a été écartée par l'ad-

[1] Note marginale de la main de Drouyn de Lhuys : «Approuvé.»

[2] Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys au prince de La Tour d'Auvergne, du 27 mai (ci-dessus, p. 118).

[3] Lord Russell, après avoir constaté la difficulté de trouver dans les arrangements de 1851 les éléments d'une paix solide, proposait la séparation du Holstein, du Lauenbourg et de la partie méridionale du Sleswig du reste de la monarchie danoise. La frontière des Duchés ne devait pas dépasser au nord l'embouchure de la Schlei et la ligne du Danewirke. Il n'y aurait pas de forteresse ni de ports fortifiés dans le territoire cédé par le Danemark. La question de la dette serait résolue par un arrangement équitable. L'Autriche, la Prusse et la Confédération germanique renonceraient à toute ingérence dans les affaires intérieures du Danemark. La destinée future du Holstein, du Lauenbourg et de la partie méridionale du Sleswig ne serait pas réglée sans le consentement des Danois (cette question étant considérée comme étrangère au traité).

[4] «Après que les demandes de l'Autriche et de la Prusse, présentées dans la dernière séance de la Conférence, ont été déclarées entièrement inadmissibles par MM. les Plénipotentiaires danois, même dans la supposition qu'une décision de la Diète admît les droits de succession de S. M. le Roi de Danemark dans les Duchés, les Plénipotentiaires des Puissances allemandes ont reçu l'ordre de demander, de concert avec le Plénipotentiaire de la Confédération germanique, la séparation complète des Duchés de Sleswig et de Holstein du Royaume de Danemark et leur réunion en un seul État, sous la souveraineté du Prince héréditaire de Sleswig-Holstein-Sonderbourg-Augustenbourg, qui peut non seulement faire valoir aux yeux de l'Allemagne le plus de droits à la succession dans lesdits Duchés, et dont la reconnaissance par la Diète germanique est assurée en conséquence, mais qui réunit aussi les suffrages indubitables de l'immense majorité des populations de ce pays.» — Cf., sur l'origine de cette proposition allemande, le télégramme du duc de Gramont, du 26 mai, et sa dépêche du 27, et la dépêche du baron de Talleyrand à Drouyn de Lhuys, du 25 mai (ci-dessus, p. 115, 121 et 105).

hésion que MM. les Plénipotentiaires allemands ont paru donner, en principe, sauf en ce qui concerne la frontière indiquée par Lord Russell et les restrictions militaires imposées à l'Allemagne, aux bases du projet anglais. Je joins également ici la déclaration qu'ils ont faite à ce sujet [1]. MM. les Plénipotentiaires danois ont été beaucoup plus réservés. Ils ont dit que le sens de la proposition anglaise leur avait été préalablement indiqué [2], mais que les termes ne leur en étaient pas exactement connus, et que, dans une affaire aussi sérieuse, les termes avaient trop d'importance pour qu'ils se crussent autorisés à exprimer une opinion avant d'en avoir référé à leur Gouvernement. Ils ont, en outre, laissé entendre que leur Gouvernement désirerait, sans doute, avant de se prononcer lui-même, être fixé sur l'accueil que le projet anglais aurait chance de rencontrer à Vienne, à Berlin et à Francfort, ajoutant que ce désir devait paraître à la Conférence d'autant plus légitime que MM. les Plénipotentiaires allemands venaient de faire sur deux points importants, celui de la frontière qui serait donnée au Danemark et celui des restrictions militaires qui seraient imposées à l'Allemagne, des réserves qu'ils considéraient comme très graves [3].

Le projet de solution mis en avant par les Plénipotentiaires allemands [4] a provoqué, de la part de M. l'Ambassadeur de Russie, de très vives réclamations, en même temps qu'une réserve formelle en faveur des droits de la Maison d'Oldenbourg. Pour ce qui est de la proposition anglaise, le Baron de Brunnow a dit qu'il n'avait pas encore reçu les instructions de sa Cour, mais qu'il croyait pouvoir assurer qu'elle ne refuserait pas son adhésion à un arrangement de cette nature, si le Gouvernement danois lui-même croyait pouvoir l'accepter. Le Représentant de la Suède a donné un assentiment complet aux vues développées par les Plénipotentiaires de la Grande-Bretagne.

(1) Les différentes pièces mentionnées se trouvent annexées à la dépêche. Elles figurent dans le protocole de la séance.

(2) Dans leurs entretiens du 19 avec lord Russell (cf. ci-dessus, p. 101, la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne, du 24 mai).

(3) Cf. à ce sujet la note de Quaade mentionnée dans la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne, du 24 mai (ci-dessus, p. 101, note 4).

(4) Cf. ci-dessus, p. 126, note 4.

Avant de se séparer, la Conférence s'est préoccupée de la nécessité de prolonger, dans l'intérêt de l'humanité et aussi dans l'intérêt des négociations, la suspension des hostilités qui expire, ainsi que le sait Votre Excellence, le 12 juin. MM. les Plénipotentiaires des Puissances belligérantes ont été invités à solliciter sans retard des instructions à cet égard, afin de pouvoir traiter cette question dans la prochaine séance de la Conférence, qui a été fixée au jeudi 2 juin.

D'ici là, Lord Russell et Lord Clarendon ont l'intention, dont ils m'ont fait confidentiellement part, de proposer aux Représentants des Puissances neutres de se réunir avec MM. les premiers Plénipotentiaires des deux grandes Puissances allemandes et de la Confédération germanique, à l'effet de chercher à se mettre d'accord sur les différents points du projet anglais au sujet desquels M. le Comte de Bernstorff a cru devoir faire des réserves au nom de l'Allemagne.

P.-S. — Votre Excellence trouvera également ci-joint le protocole imprimé de la sixième séance.

---

589. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Original. Prusse, 349, n° 56.)

Berlin, 30 mai 1864.
(Cabinet, 1er juin; Dir. pol., 6 juin.)

M. de Bismarck a bien voulu me mettre au courant de ce qui s'était passé dans la Conférence tenue à Londres le 28 de ce mois [1] et il m'a donné quelques détails, que je crois devoir vous rapporter, sur l'accueil que feraient l'Autriche et la Prusse à la proposition anglaise de prendre la Schlei comme ligne de démarcation entre les populations danoises et allemandes du Sleswig. Votre Excellence connaît déjà les objections que soulève ce tracé tant à Vienne qu'à Berlin et à Francfort, et l'argument que l'on tire contre l'adoption de cette frontière du nombre de popu-

[1] Cf. le télégramme du prince de La Tour d'Auvergne, du 28 mai, et sa dépêche du 29 (ci-dessus, p. 124 et 125).

lations allemandes qui resteraient ainsi placées sous la domination du Danemark [1].

Le Président du Conseil se dit prêt à opposer dès aujourd'hui au projet de l'Angleterre la demande d'une ligne de délimitation partant d'Apenrade et aboutissant à Tondern. Il propose en outre de faire voter par commune sur leur sort futur les populations mixtes des districts situés entre la Schlei et Apenrade. La Conférence pourra puiser dans cette consultation de précieuses lumières, qui exerceront une influence, si ce n'est décisive, du moins prépondérante sur le partage des nationalités. Les territoires appelés à se prononcer pourraient être évacués par l'armée alliée, à condition de n'être pas occupés par une force danoise.

J'ai demandé à M. de Bismarck si ce plan avait obtenu l'assentiment de l'Autriche.

«Je viens de prendre les ordres du Roi à ce sujet, m'a-t-il répondu: je n'ai donc pu encore m'entendre avec Vienne, mais j'espère que nous nous mettrons d'accord avant la prochaine réunion de la Conférence et que nous pourrons y formuler notre pensée dans une proposition commune. Je cherche, vous le voyez, à entrer dans le chemin que nous a indiqué l'Empereur. Aussi je compte sur l'approbation de son Gouvernement.»

Dans le cours de l'entretien, le Ministre m'ayant parlé de l'opposition que faisait l'Angleterre à l'érection d'une forteresse fédérale sur la frontière du Holstein et d'un port militaire sur ses côtes [2], je ne lui ai pas dissimulé que, quant à la forteresse du moins, Votre Excellence, qui ne s'était pas prononcée, jusqu'à présent, vis-à-vis de moi sur la question du port, partageait la manière de voir des Ministres anglais [3]. Je me suis étendu sur

[1] Les dépêches du baron de Talleyrand et du comte de Salignac-Fénelon, antérieures au 30 mai et conservées dans la correspondance, ne contiennent aucune allusion à la proposition anglaise. Celles du duc de Gramont faisaient au contraire prévoir que le cabinet de Vienne n'y serait point hostile (cf. la dépêche du duc de Gramont, du 27 mai, ci-dessus, p. 121).

[2] Cf. le discours de lord Russell à la réunion du 28 (dépêche du prince de La Tour d'Auvergne du 29, ci-dessus, p. 125) et ses déclarations aux plénipotentiaires danois et aux représentants des puissances neutres (dépêche du prince de La Tour d'Auvergne, du 24 mai, ci-dessus, p. 101).

[3] Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys au prince de La Tour d'Auvergne, du 27 mai (ci-dessus, p. 118).

IMPRIMERIE NATIONALE.

le caractère offensif que prendraient de semblables travaux, aujourd'hui que le Danemark affaibli se trouve dans l'impossibilité de tenter de nouveau les chances de la guerre contre l'Allemagne.

Le Président du Conseil m'a répliqué que les Puissances neutres étaient disposées à garantir au Roi de Danemark la possession des États qui lui étaient laissés, ce qu'il jugeait fort naturel; mais, si le Danemark se trouve dorénavant hors de danger, en est-il de même pour l'Allemagne, et ne doit-on pas prévoir le retour d'hostilités plus générales qui amèneraient en Sleswig un corps de 30,000 hommes Suédois ou Anglais, ou peut-être même Français? La prudence n'exige-t-elle pas qu'il soit créé sur l'Eider un point fortifié pour servir au besoin d'appui aux troupes fédérales?

Malgré la vivacité avec laquelle M. de Bismarck a plaidé cette cause, j'ai pu m'apercevoir qu'il portait un intérêt plus grand encore à la fondation d'un établissement maritime et militaire sur la Baltique [1]. Je puis me tromper, mais je suis enclin à penser qu'il l'acquerrait volontiers au prix de l'abandon des projets conçus pour Rendsbourg.

Le Prince d'Augustenbourg doit passer incessamment par Berlin pour se rendre auprès de son père, avec lequel il veut conférer sur la tournure nouvelle que prennent les événements dans le Sleswig-Holstein. Il en a fait officieusement prévenir le Roi, qui, sur le conseil de son Ministre, recevra le Prince, si toutefois celui-ci témoigne le désir de lui faire sa cour. La Duchesse d'Augustenbourg, mère du Prétendant, ses filles et son fils cadet ont déjà depuis quelques jours rendu visite à la Famille royale.

Je dois signaler à Votre Excellence un changement notable dans l'attitude de la presse prussienne, qui apporte à cette heure de grands ménagements dans son langage sur la France. Souvent elle fait preuve d'égards, et même parfois ne marchande pas l'éloge. M. de Bismarck me l'a fait remarquer, en relevant l'impartialité dont s'inspirait le Gouvernement français dans la question dano-allemande.

[1] Cf. les déclarations précédentes de Bismarck, dans la dépêche du baron de Talleyrand à Drouyn de Lhuys, du 25 mai (ci-dessus, p. 105).

«L'Allemagne, me disait-il, en tiendra largement compte à l'Empereur Napoléon. Nous verrons disparaître d'absurdes appréhensions, et le sentiment public exercer sur nos rapports toute son influence.»

J'ai l'honneur d'accuser réception à Votre Excellence de la dépêche qu'elle a bien voulu m'adresser sous le n° 44 [1].

---

590. Drouyn de Lhuys au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 729, n° 109.)

Paris, 31 mai 1864.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire sous le n° 121 [2]. Vous y aviez joint la déclaration par laquelle, conformément à mes instructions [3], vous avez exprimé l'opinion du Gouvernement de l'Empereur au sujet de la proposition dont Lord Russell a pris l'initiative au sein de la Conférence. J'approuve entièrement le langage que vous avez tenu relativement aux données générales de cette combinaison, ainsi que la réserve que vous avez observée en ce qui concerne le tracé de la frontière.

Je vous ai indiqué les trois idées principales dont il nous paraît désirable qu'il soit tenu compte dans les négociations. Je vous ai dit que les districts danois du Sleswig devaient, selon nous, être réunis au Danemark, les districts allemands au Holstein, et que le vœu des populations devait décider du sort de ce Duché dans ses nouvelles conditions géographiques. Quant à la ligne de démarcation qui sera définitivement adoptée pour le partage du Sleswig, tout en vous faisant connaître nos appréciations, j'ai pensé que je ne pouvais avec utilité discuter des détails techniques qu'une délibération en Conférence permettrait seule d'approfondir.

[1] Du 28 mai (ci-dessus, p. 123).
[2] Du 29 mai (ci-dessus, p. 125).
[3] Du 26 mai (ci-dessus, p. 110).

Si je reviens sur les considérations que je vous ai déjà exposées, c'est que j'y suis ramené par une communication que M. le Comte de Goltz a été chargé de me faire. Il m'a annoncé que son Gouvernement est dans l'intention de soumettre à la Conférence, avec ou sans le concours de l'Autriche, les deux propositions suivantes : ou bien les États du Sleswig seraient appelés à se prononcer sur la question de savoir si le Duché veut être réuni en totalité au Danemark ou à l'Allemagne ; ou bien l'on tirerait une ligne droite d'Apenrade à Hoier, et ce qui serait au nord serait réputé danois, une autre ligne de la Schlei à Husum, et ce qui serait au sud appartiendrait à l'Allemagne ; et enfin les populations comprises entre ces deux zones seraient consultées commune par commune [1].

La première combinaison soulève une objection décisive que j'ai fait remarquer à M. le Comte de Goltz. La Conférence a formellement repoussé l'idée que le Sleswig pût être rattaché tout entier à l'Allemagne [2]. Or, le vote qui serait demandé à la Diète du Duché ne serait-il pas conçu dans un esprit contraire, et voudrait-on que la Conférence revînt sur sa décision ? D'autre part, après la guerre actuelle, il serait difficile, je le crois, de se flatter que l'Allemagne souscrivît sans réserve et sans arrière-pensée à un vote qui assurerait au Danemark l'incorporation de la totalité du Sleswig. Quant au suffrage par communes appliqué aux districts intermédiaires, il ne me semble pas offrir un mode pratique de démêler la confusion qui règne sur ce point. Dans tous les cas, c'est à la Conférence bien plus qu'aux Gouvernements qu'il appartient d'examiner cette difficulté et de proposer les moyens de la résoudre. Les éclaircissements que les Plénipotentiaires des deux parties intéressées sont en mesure d'apporter dans la discussion manquent aux Cabinets, et j'ai dit à M. l'Ambassadeur de Prusse que je ne croyais pas pouvoir, comme il me le demandait, vous adresser à cet égard des instructions nouvelles.

[1] Cf. la dépêche du baron de Talleyrand à Drouyn de Lhuys, du 30 mai (ci-dessus, p. 128).

[2] Elle l'avait tout au moins repoussée implicitement, en discutant la question de la frontière qui devrait être tracée à travers le Sleswig, en cas de partage de ce Duché. Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 29 mai (ci-dessus, p. 125), et le protocole de la séance du 28 mai, n° 6.

J'ai incidemment appelé l'attention de M. de Goltz sur le passage de la déclaration lue dans la séance du 28 par M. le Comte Apponyi au nom des Puissances allemandes, où la question de souveraineté est préjugée en faveur du Duc d'Augustenbourg [1]. Nous ne pouvons que regretter qu'elle n'ait pas été au contraire réservée expressément par les Plénipotentiaires allemands, et que, déclinant l'idée d'un vote sur le point qu'il importe, selon nous, de ne pas décider sans l'intervention des populations, ils le demandent sur un point où l'application de ce principe rencontrerait des difficultés peut-être inextricables.

En résumé, Prince, je n'ai rien à changer à vos instructions antérieures. Vous connaissez la pensée du Gouvernement de Sa Majesté, et vous l'avez énoncée dans la déclaration que vous avez fait insérer au protocole. C'est en continuant à vous en inspirer que vous devez aborder la suite des délibérations, et, dans le cas où viendraient à se produire des propositions nouvelles sur lesquelles vous croiriez nécessaire de me consulter, vous voudriez bien m'en donner avis en me faisant part de l'opinion que vous vous seriez personnellement formée par l'effet de la discussion. Je les examinerais dans les sentiments d'équité qui nous dirigent, et je vous ferai connaître notre manière de voir.

---

591. Dotézac, Ministre à Copenhague, à Drouyn de Lhuys. (Original. Danemark, 247, n° 104.)

Copenhague, 31 mai 1864.
(Cabinet, 6 juin; Dir. pol., 8 juin.)

Votre Excellence aura sans doute connaissance de certaines dépêches du Cabinet de Saint-Pétersbourg qui, si leur authenticité était constatée, donneraient la clef de la politique que le Gouvernement russe a suivie dans ces derniers temps dans l'affaire dano-allemande. Un article du *Daily News* du 16 mai, traduit par les

[1] Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 29 mai (ci-dessus, p. 125).

feuilles de Copenhague, a excité ici une vive attention sur ce sujet. Le Comte Manderström, à la date du 5 de ce mois, a fait communiquer ces pièces à M. Monrad, dans l'espoir qu'éclairé par cette lecture le Gouvernement danois apprécierait la politique d'abstention de la Cour de Stockholm [1].

Ces dépêches portent la date du 19 janvier et du 10 février [2] et sont adressées au Ministre de Russie à Berlin.

Dans la dépêche du 19 janvier, le Prince Gortchakoff affirme ses sympathies pour les deux grandes Cours allemandes, et déclare qu'elles n'ont pas eu le choix d'une autre politique en présence du refus du Danemark de remplir ses engagements envers la Confédération.

Par la dépêche du 10 février, le Vice-Chancelier se félicite des dispositions que témoignent la Prusse et l'Autriche à respecter, malgré l'entrée de leurs troupes en Sleswig, l'intégrité de la Monarchie danoise, en relevant que le maintien de ce principe importe essentiellement à la Russie. Le Prince se prononce avec énergie contre tout secours apporté au Danemark par la Suède, et déclare que, dans cette éventualité, le Cabinet de Saint-Pétersbourg ne pourrait tolérer ce commencement de réalisation de la pensée scandinave.

En même temps que M. d'Oubril remettait cette dépêche à M. de Bismarck, il lui communiquait une dépêche confidentielle destinée à en expliquer les motifs et à en préciser la portée.

Il est dit dans cette seconde pièce que le Gouvernement impérial avait dû réclamer le maintien du principe de l'intégrité de la Monarchie pour empêcher le Cabinet de Londres d'intervenir par les armes en faveur du Danemark, comme le faisait craindre le langage de l'Ambassadeur de la Reine, et que, pressé par l'Angleterre de s'associer à elle, le Gouvernement russe n'avait pas trouvé de meilleur moyen de détourner le danger d'une intervention anglaise que d'écrire cette dépêche, dont il avait à cet effet

[1] Cf. les dépêches de Fournier à Drouyn de Lhuys, des 2 et 23 mai (t. II, p. 337, et ci-dessus, p. 98).

[2] Deux dépêches de Gortchakoff à M. d'Oubril, ministre de Russie à Berlin, datées toutes deux du 10 février, ont été publiées par Koht (*Die Stellung Norwegens und Schwedens im deutsch-dänischen Konflikt*, p. 316). Nous n'avons point trouvé le texte de la dépêche de même source du 19 janvier.

donné lecture à Lord Napier. En terminant, le Prince Gortchakoff assurait M. de Bismarck que la Russie, persévérant dans sa politique, était toujours prête à donner tout son appui aux deux grandes Cours dans l'affaire des Duchés, comme dans toutes les autres éventualités.

D'autre part, le Comte de Rechberg annonçait le 22 mars au Prince de Metternich que la Russie était toujours décidée à s'unir à la Prusse et à l'Autriche si la Suède venait au secours du Danemark, et que, comme témoignage de sa fidélité à ses engagements, le Gouvernement russe avait décrété la formation d'un corps d'armée en Finlande, en réponse au discours belliqueux du Roi Charles XV au Storting de Norvège. Les trois Cours étaient donc fermement résolues à marcher de concert contre la Suède, si cette dernière Puissance se laissait aller à des conseils et à des excitations «dont il n'était pas nécessaire d'indiquer la source». Le Comte de Rechberg ajoutait qu'il avait prévenu M. le Duc de Gramont que, dans le cas où la Suède interviendrait dans la lutte, la Prusse, l'Autriche et la Confédération dicteraient en vainqueurs les conditions de la paix[1].

M. Björnstierna a trouvé M. Monrad déjà nanti de ces pièces et doutant fort de leur authenticité. M. Monrad n'a pas trouvé, d'ailleurs, dans l'attitude menaçante de la Russie révélée par cette correspondance une excuse suffisante pour la Suède de n'avoir pas apporté son concours efficace au Danemark dans la détresse.

Quel que soit le degré de créance que mérite la source d'où émane la confidence faite aux Cabinets de Stockholm et de Copenhague, je rappellerai les sympathies non équivoques de la Légation russe pour la cause austro-prussienne et les vives préoccupations qu'excitait chez le Baron de Nicolay tout ce qui avait l'apparence d'un rapprochement armé entre la Suède et le Danemark dans la guerre récente.

Je tiens ces détails du Ministre de Suède, à titre confidentiel.

P.-S. — 2 juin. — M. Monrad, il y a quelques jours, s'était donné le malin plaisir de communiquer l'article du *Daily News* à

[1] Note marginale de la main de Drouyn de Lhuys: «Le Duc de Gramont ne m'a jamais parlé d'une telle déclaration.»

M. de Nicolay, dans la pensée de mettre le Ministre de Russie à même d'en contredire les assertions. M. de Nicolay s'est borné à prendre le journal des mains de M. Monrad et n'a pas apporté depuis le démenti désiré.

---

592. Dotézac, Ministre à Copenhague, à Drouyn de Lhuys. (Original. Danemark, 247, n° 105.)

Copenhague, 31 mai 1864.
(Cabinet, 6 juin; Dir. pol., 8 juin.)

Votre Excellence a bien voulu, par sa dépêche du 27 de ce mois, n° 38, m'envoyer la copie d'une dépêche de M. Fournier, du 14 mai, dans laquelle le Ministre de l'Empereur à Stockholm fait allusion à un échange de communications qui auraient eu lieu récemment par voie non officielle entre le Roi de Suède et le Cabinet de Copenhague [1]. Je la remercie de cette information. Mon Collègue devant avoir l'honneur de voir le Roi Charles XV et de lui parler de cette affaire, c'est de lui que Votre Excellence recevra les données les plus exactes à cet égard. Je n'en crois pas moins devoir consigner ici les renseignements que j'ai reçus de M. de Björnstierna à titre confidentiel et d'une manière presque spontanée.

M. de Quanten, finlandais de naissance et depuis plusieurs années adjoint au bibliothécaire du Roi de Suède, dont il paraît posséder la confiance, est venu à Copenhague, à la fin du mois d'avril, porteur de deux lettres autographes du Roi Charles XV, l'une pour le Roi de Danemark et l'autre pour M. Monrad. Cette démarche a été inspirée à Sa Majesté suédoise par un rapport que M. de Quanten lui avait présenté à la suite d'un précédent séjour à Copenhague, rapport dans lequel M. de Quanten déclarait être l'organe d'hommes importants en Danemark, sur la manière de ménager un rapprochement plus étroit entre les trois Royaumes scandinaves. Le Roi de Suède d'ailleurs n'indiquait pas

[1] Cf. t. II, p. 346, note 1.

dans ses lettres autographes les bases sur lesquelles ce rapprochement pourrait s'effectuer; Sa Majesté se bornait à renvoyer au rapport même que M. de Quanten était chargé de soumettre à l'appréciation de Christian IX et de son premier Ministre.

M. de Björnstierna, chez qui M. de Quanten ne s'était pas présenté, ayant eu vent de cette démarche, alla trouver M. Monrad et apprit de lui la vérité. Froissé d'avoir été laissé de côté en cette circonstance, M. de Björnstierna écrivit à M. de Manderström en demandant son rappel. M. de Manderström a répondu à M. de Björnstierna qu'il avait ignoré lui-même le voyage de M. de Quanten et qu'il adressait aux Légations suédoises une circulaire pour faire connaître que le Gouvernement du Roi était étranger à une démarche dont M. de Quanten avait dénaturé le caractère et exagéré la portée.

S'il faut en croire d'autres renseignements, le projet dont il s'agit, que M. de Björnstierna prétend ne pas connaître, reposerait «sur l'établissement d'une confédération au moyen d'un parlement commun pour les affaires étrangères, la guerre et la marine, avec le maintien des deux dynasties régnantes. L'union complète pourrait être réalisée plus tard sous une seule dynastie par des alliances de famille».

Le Roi et M. Monrad ont répondu aux lettres du Roi de Suède, Sa Majesté, m'assure-t-on, avec un embarras visible, et le Président du Conseil, en faisant observer que des négociations de cette nature ne pouvaient être engagées que dans la forme officielle.

JUIN 1864.

1er juin. . . Voyage du Duc d'Augustenbourg à Berlin; entrevues avec Guillaume Ier et avec Bismarck.

2 juin. . . Séance de la Conférence de Londres; Protocole n° 7. Abandon par le Tsar au Grand-Duc d'Oldenbourg des droits que lui réservait le protocole de Varsovie de 1851. Séance de la Diète; elle approuve l'attitude du Comte de Beust à la Conférence de Londres, et, en particulier, sa déclaration à la séance du 28 mai.

5-6 juin. . . Voyage de Guillaume Ier à Stettin et à Swinemunde.

6 juin. . . . Séance de la Conférence de Londres; Protocole n° 8.

9 juin. . . . Séance de la Conférence de Londres; Protocole n° 9; prolongation de l'armistice de quinze jours à dater du 12 juin. Séance de la Chambre des Lords; Lord Russell y annonce la prolongation de l'armistice.

9-11 juin. . Séjour du Tsar et de la Tsarine à Potsdam.

10 juin. . . Entretien de Bismarck et d'Alexandre II.

12 juin. . . Entretien de Bismarck et de Gortchakoff à Berlin. Fin des élections à la deuxième Chambre du Rigsraad.

14-15 juin. Occupation de l'île de Sylt par les Danois.

16-21 juin. Voyage du Tsar et de la Tsarine à Munich et à Kissingen. Entrevue d'Alexandre II et de François-Joseph dans cette ville.

17 juin. . . Interpellation de Lord Derby à la Chambre des Lords sur la question danoise et la situation de la flotte britannique.

18 juin. . . Séance de la Conférence de Londres; Protocole n° 10. Départ de Guillaume Ier et de Bismarck pour Carlsbad.

2 juin. . . Séance de la Conférence de Londres; Protocole n° 11.

22-23 juin. Visite de l'Empereur François-Joseph au Roi Guillaume Ier à Carlsbad; entretien de Bismarck et de Rechberg.

25 juin. . . Séance de la Conférence de Londres; Protocole n° 12. Ouverture du Rigsraad; message du Roi Christian IX. Mort du Roi Guillaume Ier de Wurtemberg; avènement du Prince royal sous le nom de Charles Ier.

26 juin. . . Reprise des hostilités. Le Lieutenant-Général Vogel de Falkenstein est nommé gouverneur du Jutland.

27 juin. . . Lord Russell et Lord Palmerston exposent au Parlement les travaux de la Conférence de Londres; ouverture des débats sur la politique extérieure de l'Angleterre.

28 juin. . . Traité douanier conclu par la Prusse avec la Saxe, la Hesse Électorale, le Duché de Brunswick et la Ville de Francfort.

29-30 juin. Occupation de l'île d'Alsen par les Prussiens.

---

593. Drouyn de Lhuys au Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Berlin. (Minute. Prusse, 349, n° 46.)

Paris, 1er juin 1864.

[Le Ministre demande à l'Ambassadeur de lui faire parvenir le texte de la dépêche de M. de Bismarck, du 8 mai, publiée par les journaux allemands, et signalée par le Baron Forth-Rouen dans sa dépêche du 26 mai n° 85.]

---

594. Drouyn de Lhuys au Comte de Massignac, Chargé d'Affaires à Saint-Pétersbourg. (Minute. Russie, 233, n° 34.)

Paris, 1er juin 1864.

Le Cabinet de Stockholm nous a plusieurs fois manifesté les préoccupations que lui causaient les informations qui lui parvenaient de Saint-Pétersbourg, sur les vues de la Russie dans les affaires de Danemark. Dernièrement, M. le Baron d'Adelswärd a été chargé de m'en entretenir, et il m'a donné lecture de correspondances qui ont été remises à son Gouvernement comme parfaitement authentiques et qui auraient été échangées entre les Cours de Russie, de Prusse et d'Autriche[1]. D'après ces documents, le Cabinet de Saint-Pétersbourg, envisageant avec inquiétude le dessein qu'il attribuerait à la Suède de profiter des

[1] Cf. la dépêche de Fournier à Drouyn de Lhuys, du 23 mai (ci-dessus, p. 98).

circonstances actuelles pour favoriser la réalisation des idées scandinaves, regarderait comme un intérêt de premier ordre pour l'Empire russe de ne pas permettre l'accomplissement de ces vues. Il se serait donc adressé aux Cours de Vienne et de Berlin, et il leur aurait promis de se prêter aux arrangements qui leur conviendraient dans la question des Duchés si elles s'engageaient, de leur côté, à s'opposer à la création d'un État scandinave. Dans le cas où la Suède viendrait à entreprendre l'exécution d'un pareil projet, ou à sortir de la neutralité qu'elle a observée jusqu'à présent, la Russie se mettrait elle-même en mesure de prendre part aux événements en établissant un camp d'observation en Finlande. Tels seraient les deux points principaux de l'entente que ces correspondances feraient considérer comme établie entre le Cabinet de Saint-Pétersbourg et les deux grandes Puissances allemandes.

Le Gouvernement de l'Empereur, je dois le dire, ne possède aucune information qui tende à confirmer ces indications. Je m'empresse en outre de reconnaître que le langage du Plénipotentiaire de la Russie au sein de la Conférence ne donne lieu à aucune supposition semblable. Nous croyons, il est vrai, le Cabinet de Saint-Pétersbourg disposé à apporter de grands ménagements dans ses rapports avec l'Allemagne, et à éviter, au prix de concessions importantes, de se mettre en conflit avec elle. Mais rien quant à présent dans l'attitude et la conduite de la Russie n'autorise à croire à un accord qui irait jusqu'au sacrifice d'intérêts considérables, en vue d'éventualités purement hypothétiques, et qui serait absolument contraire à la politique suivie par cette Puissance à une autre époque, particulièrement en ce qui concerne les droits du Roi Christian IX sur les Duchés [1]. La teneur des documents dont M. le Baron d'Adelswärd m'a entretenu me paraît donc devoir inspirer des doutes sur leur authenticité, et je n'ai pas caché à M. le Ministre de Suède que la rédaction même de ces pièces ne me semblait pas de nature à modifier mon impression. Je crois devoir néanmoins signaler à

[1] Allusion au protocole de Varsovie, du 5 juin 1851, par lequel le tsar avait reconnu les droits de Christian IX sur l'ensemble des territoires possédés par la monarchie danoise.

votre attention les données qu'elles renferment, en vous priant de chercher, avec toute la circonspection désirable, à en contrôler l'exactitude, et je vous serai obligé de me faire connaître le résultat de vos investigations.

595. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Angleterre, 730.)

Londres, 1er juin 1864, 1h 1/4 soir.
(Reçu à 3h soir.)

Les Allemands, dans une conférence avec les Représentants des Puissances neutres(1), ont refusé d'accepter pour frontières l'embouchure de la Schlei et le Danewirke(2). Ils ont proposé la ligne de Flensbourg à Tondern, qui partagerait le Sleswig à peu près par moitié, laissant Duppel et Alsen aux Danois. En ce qui concerne Rendsbourg, ils ont refusé de souscrire à aucune condition. Il n'a pas été question de Kiel.

La Russie renonce à ses droits sur le Holstein en faveur du Grand-Duc d'Oldenbourg.

596. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Original. Angleterre, 730, n° 123.)

Londres, 1er juin 1864.
(Cabinet, 3 juin; Dir. pol., 6 juin.)

Votre Excellence sait déjà(3) que, dans la conférence qui a eu lieu hier chez Lord Russell et à laquelle assistaient les Repré-

(1) Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 29 mai (ci-dessus, p. 125).

(2) Cf. les dépêches du prince de La Tour d'Auvergne, du 24 et du 27 mai, et la dépêche de Drouyn de Lhuys, du 26 mai (ci-dessus, p. 101, 120 et 110).

(3) Cf. ci-dessus le télégramme du prince de La Tour d'Auvergne, du même jour.

sentants des Puissances neutres en même temps que MM. les premiers Plénipotentiaires des Puissances allemandes, ceux-ci ont formellement refusé d'accepter pour frontière la ligne de la Schlei et du Danewirke; ils ont allégué, pour justifier ce refus, qu'une pareille frontière laisserait derrière elle une population allemande considérable abandonnée, sans garanties aucunes, au Danemark, ce qui forcerait l'Allemagne à intervenir, amènerait de nouveaux conflits, et ne remplirait pas par conséquent le but que se proposait la Conférence d'établir une paix solide et durable. Se plaçant ensuite au point de vue adopté par M. le Baron de Beust[1], MM. les Ambassadeurs d'Autriche et de

[1] Beust développa son opinion dans une note qu'il adressa, le 1er juin, à lord Russell. Il y soutenait que les mêmes principes ne réglaient pas l'ordre de succession dans la monarchie danoise et dans les deux Duchés de Sleswig et de Holstein, et qu'à la mort de Frédéric VII, Christian IX avait pu être reconnu comme roi de Danemark sans acquérir par cela même des droits sur les deux Duchés. Invoquant, d'autre part, les anciennes constitutions qui ne permettaient pas d'attribuer le Sleswig et le Holstein à deux souverains différents, Beust prétendait qu'au regard de la Confédération germanique le roi Christian n'avait plus l'ombre d'un droit à faire valoir sur le Sleswig, du jour où la Diète avait refusé de le reconnaître comme duc de Holstein. La Diète avait pu réserver la question de savoir si la Confédération devait ou non prendre les armes pour aider le souverain légitime du Holstein à faire valoir ses droits sur le Sleswig, tant que le Sleswig s'était trouvé en fait au pouvoir d'une puissance étrangère; mais la question ne se posait plus depuis que les troupes allemandes l'occupaient. Poussant sa théorie à l'extrême, Beust concluait que «Christian IX ne saurait céder une partie du Sleswig à la Confédération ou à qui que ce soit; ce serait, au contraire, la Confédération ou un de ses membres qui, pour un intérêt d'un ordre européen, pourrait être amené à lui rendre une partie du territoire occupé en ce moment par les troupes allemandes.» «Le principe des nationalités, ajoutait-il, n'est pas dans nos traditions, et ce n'est pas nous qui le mettons en avant. Mais, puisque le Gouvernement de S. M. Britannique, de concert avec le Gouvernement impérial de France, a proposé de consulter les populations, je ne pense pas qu'il existe, cette fois-ci, pour l'Allemagne, des raisons majeures pour s'y opposer. Le vœu des populations allemandes, dans les deux Duchés, est acquis d'avance à la solution que l'Autriche, la Prusse et la Confédération viennent de proposer dans la Conférence, et, une fois le principe du vœu populaire adopté, il sera indispensable de l'appliquer à la population soi-disant danoise et de faire sanctionner par un vote loyalement et librement obtenu les délimitations qui seraient jugées convenables. On arriverait ainsi à s'entendre sur une frontière qui laisserait l'élément danois en dehors de l'État nouveau, auquel le Duché de

Prusse ont semblé vouloir soutenir que le Sleswig appartenait de plein droit au Duc d'Augustenbourg, héritier légitime du Holstein, et que, dès lors, ce n'était plus le Danemark, qui ne possédait aucun droit sur les Duchés, mais bien l'Allemagne qui ferait un sacrifice territorial, si elle consentait à céder une partie quelconque du Sleswig. Cette doctrine, si peu en harmonie avec les déclarations antérieures des deux grandes Puissances allemandes, a été nettement repoussée par les Représentants des Puissances neutres, qui ont de plus cherché à démontrer qu'il était peu logique de la part de MM. les Comtes Apponyi et de Bernstorff de prétendre que le Roi de Danemark ne pourrait pas convenablement gouverner quelques milliers d'Allemands, quand l'Autriche et la Prusse gouvernaient la Vénétie et le Grand-Duché de Posen.

MM. les Ambassadeurs d'Autriche et de Prusse nous avaient d'abord déclaré qu'ils avaient pour instructions de demander que la frontière entre les deux parties du Sleswig fût établie d'Apenrade à Hoier; mais, à la suite d'une discussion prolongée dans laquelle M. le Plénipotentiaire de Prusse a donné plusieurs fois à entendre, malgré les protestations de M. l'Ambassadeur d'Autriche, qu'à défaut de l'arrangement qu'il proposait, la Prusse et l'Allemagne n'auraient pas d'objection à ce que l'on consultât les populations du Sleswig, M. le Comte de Bernstorff a paru croire que son Gouvernement, pour mettre fin à toute contestation, consentirait peut-être à admettre pour frontière une ligne qui partirait du nord de Flensbourg et aboutirait à Tondern, partageant ainsi le Sleswig à peu près par moitié et laissant Alsen et Duppel au Danemark.

Après avoir épuisé, vis à-vis de MM. les Plénipotentiaires allemands, tous les moyens de persuasion pour les amener à des dispositions plus conciliantes, il ne restait plus aux Représentants des Puissances neutres qu'à faire part aux Plénipotentiaires danois du résultat de leurs efforts. Nous nous sommes donc réunis avec eux chez Lord Russell aujourd'hui, aussitôt après la récep-

Lauenbourg serait réuni à titre d'équivalent.» — Cette note de Beust a été annexée à la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne, du 3 juin (ci-après, p. 153).

tion de la Cour. MM. les Plénipotentiaires danois nous ont annoncé qu'ils se croyaient autorisés à adhérer, en principe, aux bases d'arrangement proposées par le Principal Secrétaire d'État dans la dernière séance de la Conférence [1], en ajoutant cependant que la frontière, au lieu de partir, ainsi que l'avait indiqué Lord Russell, de l'embouchure de la Schlei, devait partir d'Eckernförde, suivre la ligne du Danewirke, pour aboutir, si j'ai bien compris, à Friedrichstadt. Quant à la ligne de séparation suggérée officieusement par le Comte de Bernstorff, et qui laisserait Flensbourg aux Allemands, ils ont déclaré que leur Gouvernement ne pourrait, en aucun cas, l'accepter, attendu que, suivant eux, Flensbourg était une ville danoise, la plus importante du Sleswig, qu'elle avait donné, notamment dans la guerre actuelle, de nombreuses preuves de son dévouement à la cause du Danemark, et que l'abandonner à l'Allemagne serait, de la part du Danemark, un acte véritable de trahison. Insistant ensuite sur la nécessité absolue pour le Danemark d'obtenir une frontière militaire sérieuse, ils ne nous ont pas dissimulé que, dans leur opinion, la ligne du Danewirke pouvait seule offrir les garanties voulues, et que, si elle leur était refusée, le Gouvernement danois préférerait sans doute continuer la guerre. MM. de Quaade et de Krieger, un peu moins absolus sur ce point que M. de Bille, nous ont donné l'espoir que, quelque précises que fussent leurs instructions à cet égard, ils ne se refuseraient pas à transmettre à Copenhague les suggestions nouvelles qui pourraient être mises en avant dans la Conférence de demain. En ce qui concerne la prolongation de l'armistice dont nous les avons également entretenus, ils nous ont donné à entendre que leur Gouvernement, en présence du peu de chance d'aboutir qu'avait désormais la négociation, s'y prêterait difficilement, et que, s'il croyait pouvoir s'y prêter, ce ne serait que pour un délai très restreint.

Comme Votre Excellence le voit par les détails que j'ai l'honneur de porter à sa connaissance, la séance de demain s'ouvrira sous des auspices peu favorables. Le Danemark ne considère pas

[1] Du 28 mai. — Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne, du 29 mai (ci-dessus, p. 125).

que son honneur lui permette, après une lutte malheureuse pour lui, il est vrai, mais qui n'a encore duré que trois mois, de consentir à des sacrifices plus grands que ceux que les Puissances neutres ont jugé elles-mêmes convenable de lui demander dans l'intérêt du rétablissement d'une paix solide et durable. Quant à l'Autriche, à la Prusse et à la Confédération germanique, l'attitude de leurs Plénipotentiaires dans la Conférence n'autorise guère à espérer qu'il soit possible de les amener à une appréciation plus juste des nécessités de la situation, aussi longtemps que le langage des Représentants de la France et de l'Angleterre n'indiquera pas suffisamment, chez ces deux Puissances, la volonté de ne point admettre des prétentions qui semblent aussi peu conciliables avec les exigences de la politique européenne qu'avec les principes de l'équité.

La conviction qu'il suffirait d'un accord sérieux entre la France et l'Angleterre pour amener le rétablissement de la paix à des conditions honorables pour les deux parties, telles que celles suggérées par nous et mises en avant par l'Angleterre, prend ici, je dois le dire, de jour en jour, plus de consistance dans l'opinion publique. C'est dans ce sens que ne cessent de s'exprimer vis-à-vis de moi tous les hommes politiques de ce pays, à quelque parti qu'ils appartiennent.

[*P.-S.* — Le Prince de La Tour d'Auvergne accuse réception des dépêches du Département jusqu'au n° 109 [1], et annonce qu'il rendra compte d'une conversation qu'il vient d'avoir avec Lord Russell sur l'affaire des Principautés-Unies.]

---

597. Drouyn de Lhuys au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Télégr. Minute à chiffrer. Angleterre, 730.)

Paris, 2 juin 1864, 1h 3/4 soir.

D'après une dépêche de M. de Talleyrand [2], M. de Bismarck

[1] Dépêche du 31 mai (ci-dessus, p. 131).

[2] Cf. la dépêche du baron de Talleyrand à Drouyn de Lhuys, du 30 mai (ci-dessus, p. 128).

IMPRIMERIE NATIONALE.

proposerait de faire voter les populations par commune, dans les districts mixtes, uniquement comme un moyen de connaître le nombre d'Allemands et de Danois dans chaque commune et de pouvoir tracer plus exactement, à l'aide de cette donnée, la limite entre les deux nationalités. Si vous avez à discuter cette combinaison, faites-le de manière à ne point paraître repousser le principe de la consultation du vœu des populations.

La ligne de Flensbourg à Tondern donne évidemment des Danois à l'Allemagne.

---

598. Dotézac, Ministre à Copenhague, à Drouyn de Lhuys. (Original. Danemark, 247, n° 106.)

Copenhague, 2 juin 1864.
(Cabinet, 6 juin; Dir. pol., 8 juin.)

J'ai reçu successivement les dépêches que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire sous les n°s 36, 37 et 38 et les dates des 23 et 27 mai. Je la remercie de ces précieuses informations.

Le compte rendu télégraphique de la Conférence du 28 n'est parvenu à Copenhague que le 30 dans l'après-midi. Je n'ai pas à entretenir Votre Excellence de ce qui s'est passé dans cette séance[1]. Je me bornerai à lui faire connaître les impressions de M. Monrad devant le projet de solution produit officiellement par le Comte Russell.

D'après le Président du Conseil, le projet est sous bien des rapports satisfaisant pour l'intérêt national, mais il est extrêmement douloureux pour l'intérêt dynastique. Il ne croit pas que les Plénipotentiaires allemands y donnent leur adhésion, et, quant au Danemark, il ne saurait l'admettre à examen qu'après l'adhésion des Plénipotentiaires allemands à ses dispositions essentielles. C'est à eux qu'il appartient de s'expliquer les premiers; en prenant l'initiative, le Danemark s'exposerait, par un

[1] Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 29 mai (ci-dessus, p. 125).

empressement que les sacrifices qu'on lui demande ne justifient pas, aux exigences croissantes de ses adversaires. Ainsi la ligne de la Schlei avec le Danewirke, jusqu'à Friedrichstadt, est la frontière naturelle, indispensable au Danemark, la seule qu'il puisse accepter; mais, instruit par l'expérience, le Cabinet doit craindre que Lord Russell ne cède devant l'insistance de l'Allemagne, et il ne peut cependant pas livrer à l'inconnu la fixation préalable de ce point capital de l'arrangement. Pour donner satisfaction à l'intérêt dynastique, M. Monrad voudrait rattacher par l'union personnelle le nouvel État créé par le partage du Sleswig, en soutenant qu'après l'incorporation de la portion attribuée au Royaume, l'union personnelle n'offrirait pas de dangers sérieux, comme dans le système où le Sleswig tout entier serait annexé au Holstein.

Le Gouvernement ne saurait se prêter à une prolongation de la suspension d'armes avant l'adoption des préliminaires de paix. L'inexécution de ses clauses par les Alliés lui en ferait au besoin une loi, si même l'opinion ne se prononçait déjà avec force pour la reprise des hostilités, plutôt que de subir une paix contraire à l'honneur ou aux intérêts du Danemark.

Telles sont en substance les idées émises par M. Monrad dans le dernier entretien que j'ai eu avec lui.

Je me suis attaché à faire ressortir de nouveau les avantages, dans les circonstances actuelles, de la solution dont il s'agit. J'ai voulu faire comprendre que, s'il devenait nécessaire de faire une concession au sujet de la frontière, il serait dans l'intérêt évident du Danemark de la consentir. J'ai relevé les inconvénients de l'union personnelle avec le nouvel État, et, dans tous les cas, l'impossibilité de l'obtenir de l'Allemagne, tout en répétant que c'était devant le refus des belligérants que nous avions dû ne plus voir dans le traité de Londres et les arrangements de 1851-52 le gage d'un accord avec l'Allemagne. J'ai engagé M. Monrad à ne pas faire, avant d'avoir épuisé les chances d'un arrangement, un appel aux armes, la guerre ne pouvant qu'imposer plus tard de plus grands sacrifices au Danemark et lui coûter peut-être tout le Sleswig. A cette observation, M. Monrad a fait cette singulière réponse : «Le pays ne consentirait jamais, a-t-il dit, à perdre tout le Sleswig ; si ce cas se présentait, il préférerait

encore aller à l'Allemagne avec le reste de la Monarchie.» Moi qui connais les tendances qui portent M. Monrad vers la Suède, je n'ai pu m'empêcher de sourire à cette thèse inattendue; je lui ai fait observer qu'il n'était pas question d'enlever le Sleswig au Danemark, tout au contraire de lui en conserver la partie la plus considérable, et que, pour arriver à ce résultat, le Gouvernement danois devrait par sa modération aider les Puissances qui, dans ses embarras, s'efforcent de lui ménager les meilleures conditions possibles. Ce n'est d'ailleurs qu'hypothétiquement que je raisonne, ai-je ajouté; la ligne de la Schlei a été posée, nous y avons adhéré, et nous ferons avec les Puissances neutres ce qui dépendra de nous pour vous la faire obtenir. Mais je dis que si l'arrangement tenait à cette ligne, il faudrait mieux faire quelque concession que d'encourir les chances si défavorables d'une nouvelle guerre.

M. Monrad a maintenu ses dires; mais, en ce qui concerne l'union personnelle, il était assez visible qu'il n'avait soulevé cette question que par acquit de conscience envers les préoccupations personnelles du Roi. J'ai compris à la mollesse de son langage, aux inflexions de sa voix, à son attitude enfin, qu'il se félicitait au fond de l'âme, et je l'ai fait antérieurement pressentir, d'une solution dans laquelle, ainsi qu'il l'observe lui-même, l'intérêt national trouverait sa satisfaction légitime.

M. Monrad m'a d'ailleurs avoué que c'était à son instigation, comme je l'avais supposé, que Sa Majesté m'avait appelé auprès d'elle [1].

Connues du public dans leur essence, les conditions de l'arrangement soulèvent des appréciations diverses.

Le parti scandinave, tout en gardant une tristesse de commande, accepte l'arrangement, et déclare par son principal organe qu'il ne voudrait pas prendre la responsabilité de conseiller la guerre pour repousser une solution dont il s'attache à mettre en relief les avantages plus encore que les rigueurs.

Le parti purement danois s'élève avec amertume contre l'abandon des Puissances alliées, et repousse tout accord qui enlèverait

[1] Cf. la dépêche de Dotézac à Drouyn de Lhuys, du 21 mai (ci-dessus, p. 68).

une parcelle du Sleswig. C'est le parti qui pousse à la guerre à outrance et provoque des adresses pour peser sur le Gouvernement.

Les conservateurs et les adhérents personnels du Roi sont les plus embarrassés et les plus bruyants. Ils rejettent avec indignation la proposition du 28 mai, accusent tout le monde et hésitent devant la guerre dont ils ont maudit les commencements et découragé l'énergie. Les plus ardents, dans l'entourage du Roi, veulent tout risquer plutôt que céder non pas seulement une portion du Sleswig, mais un fragment quelconque des Duchés allemands. Ballotté entre toutes ces manifestations, blessé dans ses sentiments les plus chers et ses convictions politiques, Christian IX ne sait que faire, que résoudre, et perd dans les défaillances de son âme le peu d'intelligence que Dieu lui a départi.

P.-S. — Le Cabinet a envoyé lundi soir à Londres le Major Kauffmann, de l'artillerie, avec la mission d'aider les Plénipotentiaires danois dans les questions de délimitation.

---

599. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Original. Angleterre, 730, n° 125.)

Londres, 2 juin 1864.
(Cabinet, 3 juin; Dir. pol., 6 juin.)

La séance de la Conférence s'est prolongée jusqu'à une heure trop avancée pour qu'il me soit possible de rendre compte à Votre Excellence de tous les détails de la discussion. Je me bornerai à lui dire que les choses se sont passées moins mal que nous ne le craignions. Grâce à l'esprit de conciliation dont on s'est montré de toutes parts animé, les Représentants des Puissances belligérantes, tout en maintenant leur point de vue en ce qui concerne la question de la frontière qui a fait l'objet principal de la discussion, ont évité de rien dire qui pût être considéré comme une rupture de la négociation.

Au commencement de la séance, MM. les Plénipotentiaires

danois ont donné lecture d'une déclaration [1] constatant que le Roi de Danemark ne s'opposera pas à une cession territoriale si elle doit assurer la paix en même temps que l'autonomie et l'indépendance politique du Danemark. Ils ont admis que la destinée future des territoires cédés ne devait pas être réglée sans le consentement des populations, et maintenu la nécessité d'obtenir une frontière qui tienne compte des nécessités militaires et commerciales du Danemark et soit entourée des garanties suffisantes. MM. les Plénipotentiaires allemands, après avoir fait connaître que les instructions de leurs Gouvernements leur prescrivaient de demander, pour frontière, la ligne d'Apenrade à Tondern, ont proposé de recommander à leurs Cours une ligne située plus au sud, qui partirait du nord de Flensbourg pour aboutir toujours à Tondern. MM. les Plénipotentiaires danois n'ayant pas dissimulé qu'une pareille proposition serait certainement considérée comme inacceptable à Copenhague [2], il a été convenu que de part et d'autre on réclamerait de nouvelles instructions. MM. les Plénipotentiaires allemands ont ensuite insisté sur l'opportunité de s'entendre sur une prolongation de la suspension d'hostilités. M. de Quaade et ses Collègues, après avoir laissé entendre qu'une prolongation de la suspension des hostilités n'aurait chance d'être admise par leur Gouvernement que si l'on entrevoyait quelque probabilité d'arriver à un arrangement définitif, ont cependant consenti à transmettre par le télégraphe à Copenhague le vœu de MM. les Plénipotentiaires allemands, appuyé par les Représentants des Puissances neutres. Ils ont, toutefois, fait observer que cette prolongation, en supposant que leur Gouvernement fût disposé à y consentir, ne pourrait s'étendre au delà d'un terme très restreint. La prochaine séance de la Conférence a été fixée au lundi 6.

Votre Excellence trouvera, ci-joint, la déclaration par laquelle M. l'Ambassadeur de Russie annonce à la Conférence la cession faite par l'Empereur de Russie au Grand-Duc d'Oldenbourg des droits éventuels qui lui étaient réservés par le protocole de Var-

(1) La déclaration est annexée à la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne, du 3 juin, n° 126 (ci-après, p. 153).

(2) Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne, du 1er juin (ci-dessus, p. 141).

sovie [1]. J'ai cru devoir profiter de cette occasion pour maintenir formellement, tout en rendant hommage, comme les autres membres de la Conférence l'avaient fait, à l'esprit de conciliation qui avait inspiré les résolutions de la Cour de Russie, le point de vue du Gouvernement de l'Empereur, d'après lequel aucun état de choses nouveau ne saurait être établi, dans les territoires détachés de la Monarchie danoise, sans le concours et le consentement des populations légalement consultées. J'avais déjà jugé utile, au début de la séance, de m'expliquer dans le même sens vis-à-vis du Baron de Beust, qui demandait que toutes les populations du Sleswig fussent consultées [2]. J'avais rappelé à M. le Plénipotentiaire de la Confédération germanique que, si nous pensions qu'après l'adoption par la Conférence et par les parties belligérantes elles-mêmes du principe du partage du Sleswig, ce mode de procéder pouvait avoir des inconvénients, nous considérions son application comme indispensable en ce qui concerne les territoires qui seraient cédés par le Danemark.

La dépêche télégraphique [3] que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser aujourd'hui, et qui se rapportait précisément à cette question, ne m'est parvenue qu'après la séance de la Conférence. J'espère, d'ailleurs, ne m'être pas écarté des recommandations qu'elle renfermait.

---

600. Le Comte de Massignac, Chargé d'Affaires à Saint-Pétersbourg, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Russie, 233.)

Saint-Pétersbourg, 2 juin 1864, 7h 50 matin.

Je viens d'apprendre confidentiellement qu'en 1862 l'Empereur Alexandre, par des arrangements secrets et en prévision

(1) La déclaration est annexée à la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne; l'ambassadeur l'avait déjà annoncée dans son télégramme du 1er juin (ci-dessus, p. 141).

(2) Cf. le protocole de la séance du 2 juin, dans les *Arch. diplom.*, 1864, t. III, p. 44-58.

(3) Du 2 juin (ci-dessus, p. 145).

de l'avenir, avait cédé au Grand-Duc d'Oldenbourg les droits éventuels de sa famille sur les Duchés [1]. Ce fait expliquerait le but auquel tendent les . . . . . . [2] du Baron de Brunnow, celui d'opposer un concurrent au Duc d'Augustenbourg.

---

601. Le Comte de Damrémont, Ministre à Stuttgart, à Drouyn de Lhuys. (Original. Wurtemberg, 86, n° 23.)

Stuttgart, 2 juin 1864.
(Cabinet, 4 juin; Dir. pol., 7 juin.)

[Le Comte de Damrémont parle d'abord de la santé du Roi de Wurtemberg, et du prochain départ du Prince royal et de la Princesse pour Kissingen.]

Le Baron de Hügel m'a annoncé, comme une grande et heureuse nouvelle, que M. de Beust avait écrit qu'il pouvait donner *sa parole de gentilhomme* que, pendant l'audience que S. M. l'Empereur lui avait fait l'honneur de lui accorder [3], aucune parole, aucun indice n'était venu lui révéler le moindre désir d'un agrandissement territorial, qu'au contraire il pouvait se porter garant du désintéressement de la France dans la question dano-allemande.

Je me suis montré fort étonné, Monsieur le Ministre, de la joie qu'éprouvait M. de Hügel de l'affirmation de M. de Beust, qui me semblait, ai-je dit, complètement inutile en présence de la conduite tenue par le Gouvernement français depuis le début de cette question et des nombreuses paroles de conciliation adressées par Votre Excellence dans toutes ses communications avec l'étranger.

M. de Hügel s'est empressé, alors, de m'affirmer qu'il n'avait

(1) Cf. la déclaration du plénipotentiaire russe à la séance du 2 juin, et la dépêche, du même jour, du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys (ci-dessus, p. 149).

(2) Un mot n'a pu être déchiffré. Une addition au crayon propose «réserves» ou «efforts».

(3) Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys au prince de La Tour d'Auvergne, du 26 mai (ci-dessus, p. 110).

eu personnellement aucun doute du désintéressement que le Cabinet français apportait dans cette question, mais qu'il y avait des personnes qui pensaient autrement que lui, et que la lettre de M. de Beust serait d'un excellent effet en Allemagne en venant démentir des bruits dont les journaux mêmes s'étaient emparés.

Il est évident, Monsieur le Ministre, que les assertions de M. de Beust, venant calmer la frayeur des uns, combattre les rancunes passionnées des autres, produiront un très bon résultat, mais j'ai pensé et exprimé que l'on devait être habitué à la loyauté de la France impériale.

---

602. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Original. Angleterre, 730, n° 126.)

Londres, 3 juin 1864.
(Cabinet, 5 juin; Dir. pol., 6 juin.)

[L'Ambassadeur envoie le texte de la déclaration des Plénipotentiaires danois [1], le protocole de la séance du 28 mai, ainsi qu'une lettre du Baron de Beust à Lord Russell [2].

Les chances d'arrangement paraissent désormais bien faibles, car les prétentions des Gouvernements allemands d'une part, du Gouvernement danois de l'autre, sont inconciliables. Pourtant le Baron de Brunnow a l'idée de proposer immédiatement à la Conférence la signature de préliminaires de paix. On se contenterait d'y constater les points sur lesquels l'accord s'est établi et d'indiquer, en ce qui concerne la frontière, qu'elle devrait être tracée d'un commun accord et de manière à tenir compte des intérêts militaires et commerciaux du Danemark; les hostilités demeureraient suspendues pendant que les négociations se poursuivraient.]

(1) A la séance du 2. — Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne, du 2 juin (ci-dessus, p. 149).

(2) Datée du 1er juin. — Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne, du 1er juin (ci-dessus, p. 141).

603. Le Comte de Moltke-Hvitfeldt, Ministre de Danemark à Paris, à M. Monrad, Président du Conseil des Ministres de Danemark. (Copie. Danemark, 247.)

Londres, 3 juin 1864.

Je m'empresse de porter à la connaissance de Votre Excellence les faits qui ont motivé mon départ pour Londres, d'où j'ai l'honneur de lui adresser ce très humble rapport.

Ainsi qu'il en aura déjà informé Votre Excellence, M. de Krieger s'était rendu il y a une dizaine de jours à Paris [1]. Après avoir eu plusieurs entretiens avec lui au sujet de notre question, j'engageai M. de Krieger à profiter de cette occasion pour voir S. Exc. M. Drouyn de Lhuys. M. de Krieger n'y vit pas d'inconvénient, et je le présentai, le jour même de son départ, si je ne me trompe, le 25 mai, à M. le Ministre des Affaires étrangères. Dans le courant de cet entretien, des idées furent échangées de part et d'autre. Je ne reviendrai toutefois pas ici sur une conversation qui ne saurait offrir à l'heure qu'il est qu'un intérêt rétrospectif.

Le 29 mai, M. de Krieger me fit parvenir par le courrier français le texte de la déclaration lue par le Comte Russell dans la séance du 28 [2], et qui renferme le projet de solution qui paraît devoir servir éventuellement de base à une solution définitive. Dans la lettre qui accompagnait l'envoi de ce document, M. de Krieger me mandait qu'il avait eu un long entretien avec le Prince de La Tour d'Auvergne, qui lui avait conseillé, en regard de la gravité de la situation, de m'écrire afin de m'engager à faire à Paris toutes les démarches que je croirais pouvoir servir nos intérêts [3]. Cédant donc aux instances de M. de La Tour

[1] Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys au prince de La Tour d'Auvergne, du 26 mai (ci-dessus, p. 110).

[2] La déclaration est jointe à la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne, du 29 mai (ci-dessus, p. 125).

[3] Il n'est fait allusion à cette conversation, qui eut lieu le 29, ni dans la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne du même jour, ni dans ses dépêches postérieures.

d'Auvergne, suivant lequel certaines choses ne sauraient être répétées assez souvent, M. de Krieger me priait, en son nom, ainsi qu'au nom de M. de Quaade, de chercher à obtenir du Gouvernement impérial qu'il continuât à soutenir au sein de la Conférence la ligne de la Schlei-Danewirke, indiquée dans le projet anglais comme devant servir de frontière à l'avenir pour le Danemark. M. de Krieger m'engageait à insister auprès du Gouvernement de l'Empereur sur la nécessité absolue existant pour le Danemark d'être en possession d'une frontière militaire, d'appuyer sur ce fait que la ligne de la Schlei et du Danewirke constituait la seule frontière militaire qu'il serait possible de tracer au sud de la ville de Flensbourg, de rappeler enfin que cette question était une question vitale non seulement pour le Danemark mais pour le Nord tout entier. M. de Krieger m'écrivait enfin que, dans le cours de la conversation qu'il avait eue le jour même avec le Prince de La Tour d'Auvergne, il avait manifesté l'opinion, partagée d'ailleurs par M. de Quaade, que mieux valait pour le Danemark reprendre les hostilités que d'accepter une solution qui lui imposerait de plus grands sacrifices territoriaux [1].

Tel était le contenu de la lettre de M. de Krieger qui me parvint dans la soirée du 30. A en juger par les termes dans lesquels elle était conçue, il me semblait que les négociations étaient entrées dans la phase la plus grave, et qu'elles approchaient du moment qui devait décider de la question de paix ou de guerre. En présence de la gravité des circonstanres, je crus qu'il était de mon devoir de ne rien omettre qui pût donner fût-ce même l'espoir le plus vague d'obtenir du Gouvernement impérial l'appui que nous devions désirer si vivement. Je me rendis donc le lendemain, vers une heure, chez S. Exc. M. Drouyn de Lhuys, auquel j'exposai la situation telle qu'elle m'avait été présentée par M. de Krieger [2]; j'insistai nommément sur les divers motifs pour lesquels il était pour le Danemark d'une importance extrême que les Puissances neutres continuent à soutenir

[1] Le prince de La Tour d'Auvergne écrit pourtant, à la date du 1er juin, que Quaade et Krieger étaient un peu moins absolus sur ce point que Bille (cf. ci-dessus, p. 144).

[2] On ne trouve aucune allusion à cette conversation dans les dépêches officielles de Drouyn de Lhuys.

au sein de la Conférence la ligne de démarcation proposée par les Plénipotentiaires anglais et appuyée par les Représentants des Puissances neutres elles-mêmes. M. Drouyn de Lhuys m'ayant répondu dans des termes vagues et en me rappelant les motifs pour lesquels il était difficile pour le Gouvernement français d'appuyer au sein de la Conférence une solution qu'il ne semblait guère possible de faire adopter par les Puissances allemandes, je lui dis qu'il était, à mon avis, de mon devoir de faire tout ce qui dépendait de moi dans le but d'obtenir de la part de la France un appui devenu si nécessaire : «Les négociations, dis-je à M. le Ministre des Affaires étrangères, me paraissent être entrées dans une phase décisive. Aussi désirerais-je vivement pouvoir en entretenir l'Empereur pendant quelques instants, et je viens demander à Votre Excellence son avis à ce sujet». M. Drouyn de Lhuys approuva mon idée et me dit qu'il trouvait que les circonstances dans lesquelles nous nous trouvons rendaient une telle démarche toute naturelle. Je me mis alors d'accord avec le Ministre sur la marche à suivre et qui était indiquée par mon désir de voir l'Empereur assez tôt pour pouvoir faire connaître à MM. les Plénipotentiaires du Roi à Londres la teneur de ma conversation avec Sa Majesté avant la prochaine séance de la Conférence, fixée au jeudi 2 juin. Je me rendis donc chez M. Mocquard, Chef du Cabinet de l'Empereur. N'ayant pu le voir, attendu qu'il travaillait avec Sa Majesté, je lui laissai un billet dans lequel je lui exprimais mon vif désir d'obtenir de l'Empereur quelques instants, afin de l'entretenir d'une question fort importante ; j'ajoutai que l'urgence de la question m'empêchait de suivre en cette circonstance la voie normale et officielle. Deux heures plus tard, je recevais de M. Mocquard une lettre m'informant que l'Empereur me recevrait le soir même, à sept heures.

A l'heure indiquée, je me rendis aux Tuileries où je fus introduit par un valet de chambre auprès de l'Empereur. Sa Majesté qui, à mon arrivée, était occupée dans son Cabinet, me reçut avec sa bienveillance habituelle. Je m'empressai alors de la remercier de l'accueil qu'elle avait daigné faire à ma demande, et lui exposai les motifs qui, j'osais l'espérer, justifieraient aux yeux de l'Empereur ma présente démarche. Je rappelai à Sa Majesté ce

qui s'était passé à la dernière séance de la Conférence [1], et nommément la déclaration qui y fut faite par les Plénipotentiaires anglais: «Votre Majesté connaît, dis-je à l'Empereur, la teneur de cette déclaration, appuyée par les Plénipotentiaires des Puissances neutres et par conséquent aussi par le Représentant de Votre Majesté. Cette déclaration renferme les conditions principales d'un projet de solution, et le point le plus important, celui de la désignation d'une nouvelle frontière, y est tout naturellement indiqué. Il n'a toutefois pas été proposé une ligne de démarcation définitive, mais il y a été dit qu'elle ne semblait pas devoir être tracée plus au nord qu'à la Schlei et au Danewirke. C'est afin d'appeler la bienveillante attention de Votre Majesté sur cette question de frontière, continuai-je, que j'ai osé demander la faveur de la voir. Je viens, en effet, de recevoir hier de la part des Plénipotentiaires du Roi à Londres des communications d'où il résulte qu'ils n'ont jusqu'ici pas reçu des instructions définitives les autorisant à accepter le principe de concessions territoriales, qu'ils croient toutefois que le Roi Christian se résoudra à faire le sacrifice, quelque pénible qu'il soit, mais qu'ils sont persuadés que ce sacrifice ne saurait en aucun cas aller plus loin que la cession du Holstein et de la partie du Sleswig qui se trouve située au midi de la ligne Schlei-Danewirke. Tant le Roi, poursuivis-je, que le pays tout entier sont convaincus de la nécessité absolue de conserver une frontière militaire, condition vitale d'existence non seulement pour le Danemark, mais pour le Nord tout entier. D'un autre côté, la ligne Schlei-Danewirke est la seule frontière militaire qui puisse être tracée au sud de Flensbourg. Telle étant la situation, Votre Majesté voit que c'est de l'acceptation par les Puissances allemandes de la frontière proposée que dépend la question de paix ou de guerre; or il est hors de doute que l'attitude des Puissances neutres, et nommément celle que prendra au sein de la Conférence le Prince de La Tour d'Auvergne, exercera une influence notable sur les Puissances allemandes. Voici, Sire, les motifs pour lesquels j'ai désiré obtenir quelques instants d'entretien de Votre Majesté, afin de lui faire connaître avec toute l'exactitude possible la situation telle

[1] Du 28 mai.

qu'elle se présente aujourd'hui, et les conséquences qui semblent nécessairement devoir dériver de l'attitude que prendront à l'heure qu'il est les Puissances neutres. Je crois donc remplir un devoir envers mon Souverain et mon pays en appelant la bienveillante attention de Votre Majesté sur la phase dans laquelle est entrée la question, et en la suppliant de donner au Danemark une nouvelle preuve de cet intérêt qui ne nous a jamais fait défaut, en autorisant son Plénipotentiaire à la Conférence à continuer à appuyer et à soutenir la ligne de démarcation proposée par l'Angleterre.»

L'Empereur me répondit à peu près dans les termes suivants : «Le Danemark ne saurait douter de tout l'intérêt que je lui porte et qui n'a pu qu'être augmenté par la défense héroïque dont l'Europe a été témoin pendant ces derniers mois. Je désire donc certainement que le Danemark puisse traverser la crise actuelle en faisant le moins de sacrifices possible. J'y contribuerai autant que je le pourrai, mais, vous devez le comprendre, ma position est difficile. Quel que soit l'intérêt que je porte au Danemark, l'intérêt de la France prend naturellement la première place, et c'est cette considération qui m'a empêché et m'empêche encore de soutenir votre pays autant que le voudrais. En ce qui concerne la question de frontière dont vous m'avez parlé, je dois vous dire que, d'après mes informations, il vous sera complètement impossible d'obtenir pour frontière la ligne Schlei-Danewirke qui, d'ailleurs, l'expérience le prouve, n'est pas une position stratégique que vous puissiez défendre. Une ligne tirée au midi de Flensbourg et débouchant à Husum serait moins longue. Elle tiendrait, à mon avis, beaucoup plus compte des différentes nationalités, et serait par conséquent plus facilement acceptée par les Puissances allemandes. Je crois même qu'il est probable que l'on obtienne son (*sic*) acceptation.»

Ayant alors fait remarquer à l'Empereur, sur la carte qui était devant nous, que, si la ligne Flensbourg-Husum devait être acceptée de part et d'autre comme frontière définitive, une très grande partie des districts mixtes se trouverait être séparée du Danemark, l'Empereur me répondit : «C'est vrai; mais, d'après les données que je possède, les districts mixtes qui se trouvent au midi de la ligne en question sont ceux où l'élément allemand est de beaucoup le plus fort et où les esprits sont le plus hostiles au Danemark.

Soyez-en persuadé, ajouta l'Empereur, votre propre intérêt exige que les nationalités soient le principe déterminant dans le règlement de la frontière. D'ailleurs, les Puissances allemandes me rendent la position d'autant plus difficile qu'elles retournent contre moi l'arme dont je me suis servi moi-même dans des circonstances antérieures. En effet, la Prusse me demande de consulter le vœu des populations, et leur manifestation ne serait pas, je pense, favorable au Danemark.»

«En effet, Sire, répondis-je, à l'heure qu'il est je ne crois pas que l'on puisse se faire des illusions à cet égard. Si les populations du Duché de Sleswig avaient été appelées à se prononcer lors de la mort du feu Roi Frédéric VII, le Danemark n'aurait pas eu de motif pour craindre le résultat de pareille mesure. Aujourd'hui les circonstances ont complètement changé. La présence des troupes alliées, combinée avec une propagande presque oppressive, a produit de funestes résultats. L'agitation qui a été la conséquence naturelle de ces faits est tellement vive que, quand même un vote des populations devrait être précédé de l'évacuation du Duché par les troupes austro-prussiennes, il serait impossible à l'élément danois et à la partie de la population restée fidèle à la cause danoise de combattre l'immense influence qu'exerceraient, le cas échéant, les employés publics, tous Allemands, nommés par les commissaires austro-prussiens et choisis par eux au sein du parti le plus hostile au Danemark. Il me semble donc, continuai-je, qu'il faut tenir compte de ces circonstances. En plaçant la frontière au Danewirke et à la Schlei, le Danemark conserverait la partie du Sleswig purement danoise et, il est vrai, les districts mixtes; mais n'est-il pas équitable que ces derniers, qui ne sont ni complètement danois ni complètement allemands, restent à la partie la plus faible et qui les possède? Quant à la partie purement allemande, qui se trouve au nord de la ligne en question, le Danemark pourrait offrir à l'Allemagne comme compensation le Lauenbourg, Duché sur lequel je crois que ni la Prusse ni l'Autriche n'émet des prétentions sérieuses.»

L'Empereur ne répondit pas directement à ces différentes observations. Il se contenta de répéter qu'il ne croyait pas possible d'obtenir des Puissances allemandes l'acceptation de la ligne Schlei-Danewirke, à laquelle l'Autriche opposait, de son côté, une ligne

tracée à Apenrade. — Ayant alors dit à Sa Majesté que je le déplorerais d'autant plus vivement qu'un refus des Puissances allemandes dans ce sens aurait certainement pour conséquence la reprise des hostilités, l'Empereur me dit :

« Mais comment le Danemark recommencerait-il la guerre en présence de la situation actuelle de l'Europe? Où voit-il des chances quelconques d'obtenir un appui? Il ne peut l'espérer de la part de l'Angleterre, et, quant à la France, il serait contraire à ses intérêts de prendre part à cette lutte. Une reprise des hostilités ne saurait donc avoir d'autre conséquence que de placer le Danemark dans la nécessité d'accepter un jour des conditions encore plus dures que celles qu'on veut lui imposer aujourd'hui. Si vous allez à Londres, donnez donc à vos Plénipotentiaires le conseil d'éviter à tout prix la continuation d'une guerre qui ne saurait avoir que des résultats désastreux. »

Ces paroles furent les dernières que m'adressa l'Empereur. En quittant Sa Majesté, je la remerciai de l'intérêt qu'elle voulait bien nous témoigner, et de l'accueil bienveillant qu'elle avait daigné me faire.

---

604. Drouyn de Lhuys au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 730, n° 111.)

Paris, 4 juin 1864.

Les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire sous les n°s 123 et 125 [1] renferment le compte rendu de la septième séance de la Conférence et de la réunion préparatoire qui l'a précédée. Les observations que vous avez présentées ainsi que les réserves que vous avez faites sont parfaitement conformes à vos instructions. Je ne puis donc qu'y donner une entière approbation et vous inviter à vous maintenir sur le terrain où vous vous êtes placé.

Nous avons appris avec satisfaction que les Plénipotentiaires danois, animés de dispositions conciliantes, ne repoussent pas

[1] Des 1er et 2 juin (ci-dessus, p. 141 et 149).

l'idée d'une transaction basée sur le principe de la proposition anglaise, et qu'ils admettent que le sort des territoires dont la cession serait consentie par le Danemark soit réglé d'après le vœu des populations. Nous comprenons, d'autre part, toute l'importance qu'ils attachent au tracé de la frontière. La demande formulée d'abord par les Gouvernements allemands à l'effet d'obtenir une ligne qui eût été tirée d'Apenrade à Tondern imposait au Danemark des sacrifices auxquels il ne pouvait évidemment souscrire, et les Plénipotentiaires germaniques l'ont eux-mêmes reconnu en offrant de recommander à leurs Cours une ligne partant du nord de Flensbourg et aboutissant toujours à Tondern. Mais ce tracé, quoique moins défavorable au Danemark, est encore de nature à rencontrer une vive résistance à Copenhague. Il adjuge en effet à l'Allemagne non seulement la totalité, ou peu s'en faut, des districts mixtes, mais aussi un certain nombre de localités qui passent pour incontestablement danoises. En outre, les considérations développées par les Plénipotentiaires danois au sujet de Flensbourg auront certainement une grande valeur morale pour l'opinion publique, et il faut d'ailleurs tenir compte aussi des dommages que la perte de ce port de commerce infligerait aux populations de la partie septentrionale du Duché destinées à rester danoises. Si la ligne proposée par le Danemark n'était pas acceptée et si l'on était obligé d'en venir à un compromis, il serait donc équitable, selon nous, de prendre un point de départ situé au sud de Flensbourg et qui laisserait cette ville au Danemark. De là, le tracé se dirigerait au sud-ouest jusqu'au port d'Husum [1]. Cette frontière, à l'inspection de la carte ethnographique du Duché, semblerait devoir partager les districts mixtes en deux parties à peu près égales.

Si la discussion était portée sur ce terrain, vous pourriez vous trouver dans le cas de vous inspirer de mon télégramme du 2 juin [2]. La dépêche de M. le Baron de Talleyrand dont il y est question [3] précise les indications qui m'avaient déjà été

[1] Cf. la dépêche du comte de Moltke-Hvitfeldt à Monrad, du 3 juin (ci-dessus, p. 154).

[2] Ci-dessus, p. 145.

[3] Dépêche du 30 mai (ci-dessus, p. 128).

IMPRIMERIE NATIONALE

données par M. le Comte de Goltz dans l'entretien dont je vous ai fait connaître la substance [1]. Le Cabinet de Berlin serait d'avis de faire voter par commune les populations des districts mixtes, comme un moyen de s'assurer de la nationalité qui domine dans chacune de ces communes. Cette opération s'accomplirait hors de la présence des troupes alliées, qui seraient retirées, à la condition de n'être pas remplacées par une force danoise, et les données qui seraient recueillies ainsi mettraient la Conférence en mesure de tenir un compte plus exact des nationalités dans le tracé de la frontière. Telle est, si je l'ai bien comprise, la pensée du Cabinet de Berlin.

Dans le cas où il soumettrait cette proposition à la Conférence, nous devons, ainsi que je vous l'ai mandé [2], éviter de paraître repousser le principe d'une consultation du vœu des populations, et je m'en réfère entièrement à ce sujet à la recommandation que je vous ai transmise.

Il importe, toutefois, dans l'intérêt du Danemark, que la zone dans laquelle s'exercerait ce mode de votation soit aussi restreinte que possible, et nous ne pouvons pas ne pas faire remarquer que, si la combinaison qui porte la frontière sur la Schlei place des populations allemandes sous la domination danoise, l'adoption de la frontière proposée par les Plénipotentiaires allemands, de même que la combinaison intermédiaire dont je viens de vous entretenir, auraient également pour effet de soumettre à l'Allemagne des groupes de populations plus ou moins importants, mais incontestablement danois [3].

[1] Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys au prince de La Tour d'Auvergne, du 31 mai (ci-dessus, p. 131).

[2] Par le télégramme du 2 juin (ci-dessus, p. 145).

[3] Cf., au sujet des opinions exprimées dans ce dernier paragraphe, la dépêche du comte de Moltke-Hvitfeldt à Monrad, du 3 juin (ci-dessus, p. 154).

605. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Confidentielle. Original. Prusse, 349, n° 57 *bis*.)

Berlin, 4 juin 1864.
Cabinet, 6 juin; Dir. pol., 7 juin.)

En se rendant des Duchés de l'Elbe dans ses terres de Silésie, le Prince d'Augustenbourg s'est arrêté ici pour voir le Prince royal et rendre visite au Roi. Cette démarche, très simple en apparence, n'en a pas moins été précédée d'explications fort compliquées. Il paraît que le Prétendant, mis en garde par ses amis contre le danger d'entrevues politiques qui aboutiraient à des propositions d'engagements à prendre, ne comptait pas se présenter à Potsdam et qu'il n'a changé d'avis qu'après avoir reçu du Roi une invitation par écrit. A son grand déplaisir, la lettre royale ne le traitait que de Cousin et de Prince de Sleswig-Holstein, *mais non de Duc;* il a fallu que l'héritier de la Couronne intervînt à propos pour apaiser ces susceptibilités de fraîche date et prouver au futur Souverain que son premier devoir était de ne pas manquer au Roi de Prusse. L'entrevue a donc eu lieu, mais il n'a rien transpiré, pour moi du moins, de ce qui a pu s'y passer.

Je suis un peu mieux renseigné sur l'entretien que le Prince d'Augustenbourg a eu avec M. de Bismarck, chez lequel il s'est également rendu [1]. Le Président du Conseil a bien voulu me rapporter quelques bribes de leur conversation, qui, à défaut de cordialité et d'abandon, n'a pas manqué de piquant.

Le partage du Sleswig a été attaqué par le Prince avec une grande vivacité. Il a même déclaré qu'il lui était impossible de donner les mains à un semblable arrangement; à quoi le Ministre a répondu «qu'il trouvait Son Altesse bien difficile, qu'à sa place il serait déjà fort content d'en avoir un morceau quelconque, et qu'au reste c'était à prendre ou à laisser». — Sur la question de

[1] D'après Horst Kohl (*Birmarck-Regesten*, t. Ier, p. 232), l'entrevue eut lieu le 1er juin à 9 heures du soir.

Kiel, le Prétendant ne s'est pas montré de meilleure composition, et il n'a pas caché qu'il redoutait de créer des entraves et des embarras à son Gouvernement en favorisant l'établissement d'un port militaire fédéral sur les côtes du Holstein. Il s'est tu ou ne s'est pas engagé sur les questions administratives, réservées, a-t-il dit, aux diètes locales qu'il avait l'intention de convoquer, et, quant à la Constitution démocratique de 1848, il n'a argumenté que de la difficulté qu'il aurait à la repousser et à opter entre les demandes de la Prusse et celles de ses sujets. Le Président du Conseil lui a sagement observé «que, lorsqu'on se trouvait placé entre deux chaises, il fallait savoir faire son choix pour ne pas risquer de... rester debout». Enfin, frappé d'entendre le Prétendant s'expliquer déjà «en vrai Prince allemand, que l'intérêt privé rend oublieux de l'intérêt général», M. de Bismarck, en guise d'apologue, lui a rappelé un célèbre conte du poète Chamisso où le neveu d'un sorcier, magnétisé par son oncle, demande à être abbé, puis évêque, puis cardinal, puis pape, et, enfin arrivé au trône, fait jeter à la porte son bienfaiteur, qui réclame humblement agenouillé la récompense de ses services. Le Président du Conseil n'a fait grâce au Prince ni de la moralité de la fable ni de la punition du neveu ingrat, qui, une fois réveillé, voit enlever son couvert déjà mis à la table toute servie de son oncle.

Je savais qu'en épousant la cause du Prétendant, le Cabinet de Berlin ne faisait qu'un mariage de raison. Si telles sont les aménités de la lune de miel, quels seront les orages de la lune rousse? Penserait-on déjà au divorce et à convoler en secondes noces? La vivacité avec laquelle la *Kreutz Zeitung* se fait le champion du Grand-Duc d'Oldenbourg, et l'abandon que vient de faire la Russie à ce Prince de ses droits sur le Gottorp pourraient presque en autoriser la supposition [1]. Je dois ajouter que M. de Bismarck m'a dit que, jusqu'à présent, le Grand-Duc se refusait à se poser en compétiteur de son cousin.

Je crois savoir que l'Autriche et la Prusse n'attendent que le résultat de la Conférence de lundi pour arrêter leur ligne de conduite vis-à-vis du Prince d'Augustenbourg, soit en cas du rétablis-

[1] Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 2 juin (ci-dessus, p. 149).

sement de la paix, soit en cas de la continuation des hostilités. On prétend que les deux grandes Puissances allemandes chercheraient peut-être, par une reconnaissance précipitée et officielle des droits du Prétendant, à les soustraire à l'examen de la Diète germanique. Si la guerre reprend son cours, il faut s'attendre d'ailleurs à une prompte et vigoureuse rentrée en campagne de la Prusse. M. de Bismarck m'a annoncé que le mouvement de concentration des troupes alliées commencerait le 6 juin, afin d'être prêt à agir dès le 12, jour où expire l'armistice.

Le Roi part demain pour Stettin et Swinemunde, où Sa Majesté doit visiter la flotte. Cette excursion ne prendra que 36 heures. Le départ du Roi pour Carlsbad est retardé de quelques jours. Le Président du Conseil l'y suivra, mais il est à présumer qu'il voudra attendre à Berlin le passage du Prince Gortchakoff qui, de son côté, se rendra auprès de l'Empereur Alexandre à Kissingen. Cette rencontre entre les deux Ministres peut avoir de trop sérieuses conséquences pour ne pas éveiller notre attention.

---

606. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Original. Angleterre, 730, nº 128.)

Londres, 4 juin 1864.
(Cabinet, 5 juin ; Dir. pol., 6 juin.)

Lord Russell vient de m'adresser le projet de préliminaires de paix auquel je faisais allusion dans ma dépêche d'hier[1]. Il me demande de le soumettre à Votre Excellence, en la priant de me faire connaître, le plus promptement possible, son avis. J'ai, en conséquence, l'honneur de transmettre à Votre Excellence copie du projet et de la lettre confidentielle du Principal Secrétaire d'État qui l'accompagnait. Je vous serais très reconnaissant, Monsieur le Ministre, si vous vouliez bien m'adresser, par le télégraphe, vos instructions à cet égard.

[1] Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 3 juin (ci-dessus, p. 153).

En accusant réception, dans une forme confidentielle, à Lord Russell de sa communication, je n'ai pu m'empêcher, tout en rendant hommage à la pensée qui a guidé dans cette circonstance M. le Baron de Brunnow, d'exprimer la crainte que MM. les Plénipotentiaires danois ne se montrent peu disposés à se contenter des indications vagues que renferme son projet au sujet de la frontière.

Au fond, la situation resterait, après la signature des préliminaires de paix qui nous sont proposés, telle qu'elle est aujourd'hui. Aucune des difficultés qui menacent à chaque instant de faire échouer l'œuvre de la Conférence n'aurait disparu. Le seul avantage d'un pareil projet, s'il était possible de le faire adopter, serait d'engager de plus en plus les parties belligérantes dans la voie des négociations et d'éloigner ainsi davantage la reprise des hostilités. À ce titre, le projet de M. l'Ambassadeur de Russie est assurément recommandable, mais je doute beaucoup, je le répète, que MM. les Plénipotentiaires danois se croient autorisés à y donner leur adhésion, et il faut probablement aussi s'attendre à quelques objections de la part du Représentant de la Confédération germanique[1].

---

607. Annexe à la dépêche de Londres du 4 juin, n° 128.

ARTICLES PRÉLIMINAIRES DE PAIX.

---

§ 1er.

La Monarchie danoise est maintenue dans son indépendance nationale et dans sa parfaite autonomie, comme un élément nécessaire de la conservation de l'équilibre européen.

[1] La dépêche est accompagnée du texte des préliminaires, publié ci-dessous, et d'une lettre d'envoi de lord Russell.

§ 2.

Désirant assurer à ses peuples le bienfait de la paix, S. M. le Roi de Danemark consent à faire abandon de ses droits sur le Duché de Holstein.

§ 3.

Le Duché de Holstein recevra un agrandissement de territoire qui s'étendra au nord de l'Eider, jusqu'à une ligne de démarcation dont le tracé sera convenu d'un commun accord.

§ 4.

Cette ligne de démarcation devra être tracée de manière à tenir compte des intérêts militaires et commerciaux du Danemark.

§ 5.

Afin que cette délimitation soit réglée à des conditions conformes aux intérêts de la Nation danoise, le Roi Christian IX se montrerait prêt à faire un nouveau sacrifice en renonçant au Duché de Lauenbourg.

La cession que le Roi consentirait à faire de ce Duché servirait de compensation aux avantages que le Danemark obtiendrait en conservant le Duché de Sleswig jusqu'à la ligne de démarcation mentionnée à l'article 3.

§ 6.

Les territoires concédés dans le Duché de Sleswig par S. M. le Roi de Danemark formeront partie de la Confédération germanique.

§ 7.

S. M. le Roi Christian IX met pour condition que la destinée future des territoires cédés ne soit pas réglée sans leur consentement.

§ 8.

En considération des sacrifices que S. M. le Roi imposerait à ses peuples, en vue du rétablissement de la paix, les grandes Puissances de l'Europe consentiraient à placer l'indépendance de la Monarchie danoise sous une garantie collective.

§ 9.

Prenant pour bases les préliminaires ci-dessus, les Plénipotentiaires réunis en Conférence à Londres continueront à délibérer, d'abord sur le tracé de la ligne de démarcation mentionnée au paragraphe 3, ensuite sur les questions de détail, dont le projet de transaction exposé dans le protocole 6 indique le plan[1].

§ 10.

Durant cette délibération, il est convenu que les hostilités sur terre et par mer demeureront suspendues.

§ 11.

Si ces délibérations ne conduisent pas à un arrangement juste et équitable dans l'espace de..... semaines, le Roi de Danemark se réserverait la pleine liberté de reprendre la position que ses Plénipotentiaires ont maintenue, dès l'ouverture de la Conférence, sur le terrain du traité du 8 mai 1852.

§ 13.

Cependant, même dans cette éventualité, si elle venait à se réaliser, le Roi Christian IX, voulant donner une nouvelle preuve de ses intentions conciliantes, se réserverait la faculté, avant d'en appeler aux armes, de recourir à l'action médiatrice d'une Puissance amie, conformément au vœu exprimé au Congrès de Paris, dans la séance du 14 avril 1856.

[1] Le protocole 6 est celui de la séance du 28 mai 1864. Les «questions de détail», mentionnées le 28 mars par lord Russell, sont l'interdiction à la Confédération germanique d'ériger ou de maintenir des forteresses et d'établir des ports fortifiés dans le territoire cédé par le Danemark, un arrangement équitable de la question de la dette, et la renonciation par l'Autriche, la Prusse et la Confédération germanique à tout droit d'ingérence dans les affaires intérieures du Danemark.

608. Drouyn de Lhuys au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Télégr. Minute à chiffrer. Angleterre, 730.)

Paris, 5 juin 1864, 2h 3/4 soir.

Soutenez fortement, dans la Conférence, les préliminaires Brunnow[1].

---

609. Dotézac, Ministre à Copenhague, à Drouyn de Lhuys. (Original. Danemark, 247, n° 107.)

Copenhague, 5 juin 1864.
(Cabinet, 8 juin; Dir. pol., 9 juin.)

[Le Gouvernement danois a appris la veille par le télégramme le résultat de la Conférence du 2 juin[2]. M. Monrad en a informé Dotézac. Celui-ci a trouvé M. Monrad «très préoccupé, déclarant toujours[3] la ligne de la Schlei à Friedrichstadt la seule admissible pour le Danemark, et montrant des dispositions belliqueuses». Dotézac n'a pu que lui renouveler ses conseils de modération.

Il est heureux que son attitude à propos du Colonel Février ait été approuvée par l'Empereur[4].]

(1) Cf. (ci-dessus, p. 166), le projet de préliminaires annexé à la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne, du 4 juin.

(2) Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne, du 2 juin (ci-dessus, p. 149).

(3) Cf. la dépêche de Dotézac, du 2 juin (ci-dessus, p. 146).

(4) Cf. le télégramme de Drouyn de Lhuys à Dotézac, du 29 mai (ci-dessus, p. 124).

610. Le Comte Manderström, Ministre des Affaires étrangères de Suède et Norvège, au Baron d'Adelswärd, Ministre à Paris. (Télégr. Copie. Suède, 335[1].)

Stockholm, 5 juin 1864.

Informez de suite M. Drouyn de Lhuys que la Russie propose au Danemark d'entrer dans la Confédération germanique, et employez tous vos efforts pour faire ressortir combien une telle solution serait désastreuse pour le Danemark et pour nous[2].

---

[1] Communiqué le 6 juin à Drouyn de Lhuys par le baron d'Adelswärd.

[2] Ce télégramme, adressé aux ministres de Suède à Paris et à Londres, a été publié par Koht (*Die Stellung Norwegens und Schwedens im deutsch-dänischen Konflikt*, p. 343) sous la forme suivante :

«La Russie propose au Danemark d'entrer dans la Confédération germanique, Informez-en à Paris et usez de tous vos efforts pour prouver combien une pareille solution serait désastreuse pour le Danemark et pour nous.»

Le télégramme fut envoyé par le comte Manderström en l'absence du Roi Charles XV, qui se trouvait à Christiania. Le comte Manderström écrivit en même temps aux deux ministres une dépêche dont voici le texte :

«La proposition russe au sujet de laquelle je vous ai télégraphié aujourd'hui a été faite à Copenhague par l'intermédiaire du Ministre de Danemark à Saint-Pétersbourg. Je n'ai pas besoin de vous signaler toute l'importance de ce plan, aussi désastreux pour le Danemark que pour nous, ni tout le danger qui résulterait immanquablement d'une tentative de le réaliser. Il ne paraît que trop probable que le Roi de Danemark pourrait être induit à adopter une solution au moyen de laquelle il pourrait espérer de garder tous les États soumis à son sceptre, et d'obtenir des conditions bien plus favorables que dans toute autre combinaison; mais il nous paraît en même temps évident qu'il ne pourrait y donner les mains sans qu'une révolution éclatât dans les provinces danoises, et vous comprenez facilement que le parti national s'adresserait en premier lieu aux Royaumes-Unis pour obtenir leur secours contre l'anéantissement de la nationalité danoise. Vous devez comprendre également combien il nous deviendrait difficile d'assister en spectateurs tranquille à une catastrophe qui révolterait tous nos sentiments et blesserait tous nos intérêts. Nous en serions sans doute réduits à relever le gant qu'on veut nous jeter, même avec la prévoyance de notre infériorité, et sans espérance de triompher dans une lutte inégale. Mais les États occidentaux pourront-ils, sans sortir de leur rôle inerte,

611. Drouyn de Lhuys à Dotézac, Ministre à Copenhague. (Télégr. Minute à chiffrer. Danemark, 247.)

Paris, 6 juin 1864, 5h soir.

Un télégramme de Stockholm[1] annonce que la Russie propose en ce moment au Danemark d'entrer tout entier dans la Confédération germanique. Nous sommes résolus à combattre la réalisation d'un pareil projet. Demandez au Cabinet de Copenhague des explications catégoriques sur la réponse qu'il compte faire à cette étrange proposition.

---

permettre la suppression de toute nationalité et l'asservissement de tout le Nord, — qui pourrait fatalement en devenir la suite ? Se laisseront-ils à ce point insulter par la Sainte Alliance renouvelée, et subiront-ils en silence le plus cruel affront qu'on pourrait leur infliger ? J'ai de la peine à me le figurer. L'Angleterre permettra-t-elle à l'Allemagne de s'étendre depuis l'Adriatique jusqu'à la Mer du Nord et la Baltique, et de s'unir à la Russie pour enfermer la Suède et la Norvège dans un étang (*sic*) et les étouffer ? L'Empereur Napoléon oubliera-t-il la politique traditionnelle de la France, et le principe des nationalités que lui-même a proclamé ? Si ces deux Puissances laissent prendre à l'Allemagne un essor pareil et souffrent un tel agrandissement de ses forces, elles se repentiront sans doute bientôt d'avoir laissé s'élever tranquillement une Puissance bien plus difficile à comprimer plus tard qu'il ne le serait de s'opposer dès le début à sa formation. Nous serions sans doute les premières victimes de cette combinaison, mais nous ne serions pas les seules.

«Parlez dans le sens de cette dépêche, en réglant votre langage d'après les circonstances, mais en ne cachant nullement l'impression pénible qu'a produite sur le Gouvernement du Roi cette nouvelle, la plus fatale que nous pouvions recevoir. Représentez qu'il y va de tout notre avenir et que, si l'on nous refusait un concours que dans le cas actuel nous croyons avoir le droit d'invoquer, puisque certainement notre liberté et notre indépendance sont menacées, on nous forcerait à des partis extrêmes que dicterait la nécessité absolue, et non une sage et prudente politique. Mais j'aime à croire que les deux Puissances retrouveront leur ancienne vigueur et éprouveront le besoin d'agir cordialement ensemble pour opposer une digue à des ambitions aussi perfides qu'effrénées.» (*Ibid.*, p. 343-344.)

[1] Cf. le télégramme du comte Manderström au baron d'Adelswärd, du 5 juin (ci-dessus, p. 170).

612. Drouyn de Lhuys au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Télégr. Minute à chiffrer. Angleterre, 730.)

Paris, 6 juin 1864, 4h 1/2 soir[1].

Nous serions disposés à unir nos forces à celles de la Grande-Bretagne et de la Suède pour empêcher l'accomplissement du projet dont vous faites mention dans votre télégramme.

Je vous écris par le courrier.

---

613. Drouyn de Lhuys au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 730, n° 113[2].)

Paris, 6 juin 1864.

M. le Baron d'Adelswärd a reçu cette nuit une dépêche télégraphique de M. le Comte de Manderström[3] annonçant que la Russie propose au Danemark d'entrer dans la Confédération germanique.

Je vous prie de porter cette information à la connaissance de S. Exc. M. le Comte Russell et de lui dire que la France serait disposée à unir ses forces de terre et de mer à celles de la Grande-Bretagne pour empêcher l'accomplissement d'un pareil projet, si telle était la pensée du Cabinet de Londres.

Vous voudrez bien me transmettre le plus tôt possible la réponse du Principal Secrétaire d'État.

[1] Ce télégramme répond au télégramme du prince de La Tour d'Auvergne expédié de Londres le même jour à 1 heure 3/4 et que l'on trouvera ci-après, p. 174.

[2] Cette dépêche de Drouyn de Lhuys est évidemment antérieure à la réception du télégramme de Londres.

[3] Cf. ci-dessus, p. 170.

614. Drouyn de Lhuys au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 730, n° 114.)

Paris, 6 juin 1864.

J'ai l'honneur de vous accuser réception des dépêches que vous m'avez adressées sous les n°s 126 et 128[1].

La lettre écrite par M. le Baron de Beust à Lord Russell[2] renferme l'exposé des vues de M. le Plénipotentiaire de la Confédération germanique sur les négociations actuelles. Il y reproduit les objections élevées à Francfort contre l'ordre de succession introduit en Danemark par le traité du 8 mai 1852. M. de Beust ayant évité de donner à cette lettre un caractère officiel, je crois devoir m'abstenir d'entrer ici dans l'examen des considérations sur lesquelles il s'appuie. Je ne pourrais d'ailleurs rien ajouter à cet égard aux appréciations développées dans ma correspondance antérieure avec vous.

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt le projet de préliminaires préparé par M. le Baron de Brunnow[3]. Ainsi que vous le faites remarquer avec une grande justesse, l'adhésion des Puissances à ce projet laisserait subsister les difficultés à la solution desquelles tient la conclusion de la paix, puisqu'il ne décide pas la question du tracé de la frontière, cause principale des obstacles que rencontre une entente définitive. Mais chacun des articles rédigés par M. le Plénipotentiaire de Russie contient des bases qui me paraissent acceptables, ou même acceptées déjà en partie, par les Plénipotentiaires danois comme par les Représentants de l'Allemagne, et, en établissant que la ligne de démarcation devra être tracée de manière à tenir compte des intérêts militaires et commerciaux du Danemark, on ne ferait que proclamer le principe dont il importe le plus, ce semble, au Cabinet de Copenhague

[1] Du 3 et du 4 juin (ci-dessus, p. 153 et 165).

[2] Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne, du 1er juin (ci-dessus, p. 142, note 1).

[3] Annexé à la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne, du 4 juin (ci-dessus, p. 165).

de revendiquer l'application. Je verrais donc, sous ce rapport, un avantage pour le Gouvernement danois à donner son assentiment aux dispositions préliminaires suggérées par M. le Baron de Brunnow, et je ne puis en conséquence que confirmer ici le télégramme en date d'hier[1] par lequel je vous ai invité à prêter votre concours aux efforts qui seront faits pour en favoriser l'adoption.

---

615. DROUYN DE LHUYS AU COMTE DE MASSIGNAC, CHARGÉ D'AFFAIRES À SAINT-PÉTERSBOURG. (Télégr. Minute à chiffrer. Russie, 233.)

Paris, 6 juin 1864, 5h soir.

Un télégramme de Stockholm[2] annonce que la Russie propose, en ce moment, au Danemark d'entrer tout entier dans la Confédération germanique.

Vérifiez l'exactitude de ce renseignement.

---

616. LE PRINCE DE LA TOUR D'AUVERGNE, AMBASSADEUR À LONDRES, À DROUYN DE LHUYS. (Télégr. Déchiffrement. Angleterre, 730.)

Londres, 6 juin 1864, 1h 3/4 soir[3].
(Reçu à 3h 1/2 soir.)

Le Ministre de Suède m'assure que la Russie propose en ce moment au Danemark d'entrer *tout entier* dans la Confédération germanique.

Je vous serai reconnaissant de me faire connaître votre manière de voir à cet égard.

(1) Cf. ci-dessus, p. 169.

(2) Cf. le télégramme du comte Manderström au baron d'Adelswärd, du 5 juin (ci-dessus, p. 170).

(3) Cf. la réponse de Drouyn de Lhuys, par télégramme expédié le même jour à 4 heures 1/2 du soir (ci-dessus, p. 172).

617. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Minute. Angleterre, 730, n° 129.)

Londres, 6 juin 1864.
(Cabinet, 7 juin; Dir. pol., 8 juin.)

Les Plénipotentiaires danois ayant annoncé ce matin à Lord Russell, avant la réunion de la Conférence, qu'ils se trouveraient dans la nécessité de repousser formellement les préliminaires de paix s'ils étaient soumis à la Conférence[1], Lord Russell a dû renoncer à en faire la proposition.

M. de Quaade et ses Collègues ont basé leur opposition sur les instructions qu'ils venaient de recevoir de Copenhague et qui leur prescrivaient de ne consentir à une prolongation de la suspension des hostilités, pour quinze jours, à dater du 12 juin, que si MM. les Représentants de l'Autriche et de la Prusse déclaraient, de leur côté, qu'ils acceptaient pour frontière la ligne indiquée par Lord Russell dans le projet anglais[2], ou si celui-ci prenait l'engagement de ne pas proposer et de ne pas appuyer, dans la Conférence, d'autre ligne que celle de la Schlei et du Danewirke. Lord Russell, désespérant d'amener les Allemands à faire la déclaration exigée par le Gouvernement danois, a cru d'ailleurs pouvoir, après s'en être entendu avec Lord Clarendon, prendre l'engagement qui lui était demandé par MM. les Plénipotentiaires danois.

M. de Quaade a, en conséquence, annoncé à l'ouverture de la séance, sans faire, bien entendu, aucune allusion à la conversation qu'il venait d'avoir avec le Principal Secrétaire d'État, que son Gouvernement était prêt à prolonger de quinze jours, à dater du 12 juin, la suspension des hostilités, afin de laisser aux deux parties le temps de constater soit la possibilité, soit l'impossi-

(1) Cf. le projet de préliminaires annexé à la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne, du 4 juin (ci-dessus, p. 166).

(2) Soumis à la Conférence dans la séance du 28. Cf. les dépêches du prince de La Tour d'Auvergne, du 24 et du 29 mai (ci-dessus, p. 101 et 125).

bilité de s'entendre sur le tracé de la frontière, et sous la réserve que certaines clauses de la suspension seraient précisées de manière à ne plus motiver, dans l'avenir, les réclamations auxquelles leur exécution avait donné lieu de la part du Gouvernement danois.

MM. les Plénipotentiaires prussiens ont objecté que leurs instructions ne leur permettaient pas de souscrire à une prolongation d'aussi courte durée. Ils ont dit que quinze jours ne suffiraient sans doute pas pour se mettre d'accord sur une question aussi grave et aussi difficile que celle de la frontière à établir dans le Sleswig, et que très certainement le commerce allemand trouverait, dans le terme si restreint de cette prolongation, plutôt des motifs d'inquiétude que de sécurité. MM. les Plénipotentiaires de l'Autriche, tout en regrettant que le Gouvernement danois ne soit pas disposé à prolonger la suspension d'armes pour un temps plus considérable, ont cependant laissé entendre qu'ils recommanderaient la proposition à leur Gouvernement. Enfin, sur les conseils des Représentants des Puissances neutres, les Plénipotentiaires prussiens ont également consenti à la transmettre par le télégraphe à Berlin avec recommandation. Aussitôt que les réponses de la Prusse et de l'Autriche seront parvenues à Londres, la Conférence se réunira de nouveau pour régler les conditions de la prolongation de la suspension d'armes.

Quant à l'affaire principale, je veux parler de la solution de la question dano-allemande, il me semble, je dois le dire, qu'elle échappe de jour en jour davantage à l'action de la Conférence. J'ajouterai que l'engagement que Lord Russell a cru devoir prendre, pour amener le Gouvernement danois à différer de quinze jours la reprise des hostilités, de ne proposer et de n'appuyer dans la Conférence aucune autre ligne de frontière que celle de la Schlei et du Danewirke, déjà déclarée inacceptable par les Allemands, n'est pas de nature non plus à faciliter un arrangement.

Je n'ai pas besoin de dire à Votre Excellence que je m'étais empressé de porter hier soir à la connaissance du Principal Secrétaire d'État et de M. l'Ambassadeur de Russie l'ordre qu'elle m'avait transmis d'appuyer, dans la Conférence, le projet de

préliminaires de paix[1]. Lord Russell et M. le Baron de Brunnow m'ont demandé de vous en témoigner toute leur reconnaissance.

P.-S. — Je crois devoir joindre ici la lettre confidentielle que m'a écrite ce matin M. le Ministre de Suède, et qui a fait l'objet de la dépêche télégraphique que j'ai eu l'honneur d'adresser à Votre Excellence[2]. J'ai cru pouvoir dire à M. le Comte Wachtmeister que, d'après ma manière de voir personnelle, l'éventualité à laquelle il faisait allusion me paraissait grave, et de nature à appeler la sérieuse attention de la France et de l'Angleterre. Lord Russell, à qui le Comte Wachtmeister a fait une communication analogue, s'est exprimé, j'ai lieu de le croire, dans le même sens.

---

618. Le Comte Wachtmeister, Ministre de Suède et Norvège à Londres, au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Confidentielle. Original. Angleterre, 730.)

Londres, 6 juin 1864.

Je dois fixer votre attention sérieuse sur un fait de la plus haute gravité.

Mon Gouvernement a été informé[3] que la Russie propose dans ce moment au Danemark d'entrer tout entier dans la Confédération germanique. Nous sommes certainement tous également intéressés à prévenir une solution aussi funeste pour le Danemark. Toutefois, s'il n'est pas énergiquement soutenu par la France et l'Angleterre, il est à craindre que le Roi de Danemark ne l'accepte.

[1] Cf. le télégramme de Drouyn de Lhuys au prince de La Tour d'Auvergne, du 5 juin (ci-dessus, p. 169).

[2] Cf. le télégramme du 6 juin (ci-dessus, p. 174).

[3] Cf. la dépêche du comte Manderström au baron d'Adelswärd, du 5 juin (ci-dessus, p. 170). Une dépêche semblable avait été adressée, le même jour, au comte Wachtmeister.

IMPRIMERIE NATIONALE.

619. FOURNIER, MINISTRE À STOCKHOLM, À DROUYN DE LHUYS. (Confidentielle. Déchiffrement. Suède, 335, n° 92.)

Stockholm, 6 juin 1864.
(Cabinet, 12 juin; Dir. pol., 14 juin.)

M. de Manderström a appris par M. de Wedel que le Baron de Plessen, Ministre de Danemark à Saint-Pétersbourg, avait, de la part du Gouvernement russe, fait parvenir à sa Cour la proposition suivante : tout le Danemark entrerait dans la Confédération germanique; à cette condition, la Russie garantirait au Roi Christian IX l'intégralité de ses États.

Le Ministre des Affaires étrangères des Royaumes-Unis, en recevant cette nouvelle avant-hier, a télégraphié à MM. d'Adelswärd et de Wachtmeister de la porter à la connaissance de Votre Excellence et du Cabinet britannique[1]. Il leur exprimait ses craintes que le Roi Christian IX ne fût disposé à se rendre à l'offre de la Russie, et, en même temps, son espoir que la France et l'Angleterre s'y opposeraient.

M. de Manderström aperçoit maintenant peut-être les dangers qui pouvaient sortir pour les Royaumes-Unis de la conduite qu'ils ont tenue, et les conséquences qu'entraînerait pour eux une solution pareille, qui les réduirait à une existence précaire et sans sécurité d'avenir.

Je lui ai immédiatement demandé de quelle façon les Royaumes-Unis croiraient devoir se comporter si, malgré les efforts que je supposais devoir être tentés à Londres pour éloigner une semblable issue de la question, les Puissances allemandes l'appuyaient de concert avec la Russie et de l'aveu du Roi Christian IX.

Je lui ai dit que, si le Roi de Danemark inclinait vers cette combinaison que ses tendances connues ne manqueraient pas de lui rendre désirable, une révolution à Copenhague me paraissait dans les probabilités ou les possibilités.

Cette révolution, à mes yeux, serait capable de réparer les

[1] Cf. le télégramme du comte Manderström au baron d'Adelswärd, du 5 juin, et la lettre du comte Wachtmeister au prince de La Tour d'Auvergne, du 6 (ci-dessus, p. 170 et 177).

lenteurs de la Suède jusqu'ici ; mais, pour qu'il en advînt ainsi, il faudrait que la Suède changeât de politique promptement et ne cachât pas, par l'énergie soudaine de son action, que le danger de l'absorption du Danemark dans la Confédération était pour elle-même et la nationalité scandinave un danger vital. Pour tâcher de le prévenir, il conviendrait de l'affronter immédiatement, en faisant cause commune avec le Danemark, dût-on être, dans le principe, seul avec lui, supposition qui ne m'apparaissait pas comme probable à la longue.

M. de Manderström m'a répliqué que les intérêts de la France et de l'Angleterre ne pouvaient pas être indifférents à une terminaison semblable de la lutte de l'Allemagne avec le Danemark, qu'elles ne pouvaient toutes deux manquer de s'y opposer vivement.

«La question, selon moi, ne se doit pas poser ainsi, lui répondis-je. La France et l'Angleterre sont d'assez grandes Puissances pour savoir ce qu'elles ont à faire pour veiller à leurs intérêts et au besoin se faire des compensations. Mais la Suède et la Norvège n'en sont pas là ; la question pour elles se pose autrement ; il s'agit pour elles de savoir si elles veulent être ou n'être plus, et si, dans le fait de l'absorption du Danemark dans l'Allemagne, elles n'entreverraient pas leur annulation certaine, pour ne pas prévoir davantage, pressées qu'elles seraient par la Russie ambitieuse, patiente, persévérante et toujours habile, qui aurait à prendre ses précautions et peut-être les devants contre une Allemagne devenue ou devenant Puissance maritime. La Suède ferait sagement et serait prévoyante en affirmant par l'action qu'elle existe et qu'elle a la volonté de continuer à exister. Les sacrifices qu'elle ferait maintenant, elle aurait la probabilité presque certaine de les faire utilement, au lieu que, plus tard, il pourrait être trop tard.»

«Je ne puis vous dire, m'a répondu M. de Manderström, ce que le désespoir pourrait nous conseiller de faire et nous faire faire. Car, alors, c'est de tout notre avenir qu'il s'agirait. — Sans doute, ajoutai-je; aussi, si j'avais à vous donner mon opinion en pareil cas, je ne pourrais que vous engager à vous laisser conseiller par le désespoir.»

Je lui ai promis de rapporter sans retard à Votre Excellence

la nouvelle qu'il me communiquait, un peu tardivement, puisqu'il l'avait depuis deux jours.

Je lui ai fait observer que je ne doutais pas que cette proposition ne fût une tentative combinée par la Russie pour leurrer les désirs d'annexion de la Prusse, éviter un appel au vote des populations et satisfaire les vœux du Cabinet de Vienne. L'idée de faire entrer dans la Confédération une nationalité non allemande sourirait naturellement à l'Autriche comme un acheminement pour y faire entrer par voie de conséquence toutes les nationalités variées dont elle se compose elle-même ; la Prusse y trouverait peut-être également son compte ; ce qui constitue réellement l'Allemagne serait enchaîné ainsi aux intérêts non allemands des deux plus grands confédérés. Mais, en même temps, ce serait le premier acte de partage d'une nationalité respectée jusqu'ici, la nationalité scandinave, convoitée, comme il y a un siècle la Pologne, par les mêmes ennemis, Allemands et Russes. A notre époque, un pareil acte ne se pourrait commettre impunément devant les yeux de la France, et sans doute de l'Angleterre, si ceux qui devaient en être les victimes savaient agir de façon à montrer qu'ils ne veulent pas le devenir et que, aidés, ils en ont le pouvoir.

[*P.-S.* — Fournier annonce le retour du Roi pour le vendredi 10. Il transmet la traduction d'un article publié par un journal de Christiania.]

---

620. Drouyn de Lhuys au Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Berlin, et au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Télégr. Minute à chiffrer. Prusse, 349.)

Paris, 7 juin 1864, 6h 20 soir.

Vous connaissez l'issue de la Conférence d'hier[1]. Insistez très fortement auprès de M. de Bismarck[2] pour obtenir la prolongation de la suspension d'armes.

(1) Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne, du 6 juin (ci-dessus, p. 175).

(2) Pour Vienne : «M. de Rechberg».

On parle de l'incorporation du Danemark tout entier dans la Confédération germanique[1]. Ne laissez pas ignorer à M. de Bismarck[2] que la France s'opposerait énergiquement à la réalisation d'un pareil projet.

---

621. DROUYN DE LHUYS AUX AGENTS DIPLOMATIQUES DE L'EMPEREUR À VIENNE, BERLIN, SAINT-PÉTERSBOURG ET FRANCFORT. (Confidentielle. Minute. Autriche, 486, n° 50.)

Paris, 7 juin 1864.

Une dépêche télégraphique parvenue de Stockholm à la Légation du Suède[3], et dont M. le Baron d'Adelswärd a bien voulu me donner confidentiellement connaissance, annonce que le Cabinet de Saint-Pétersbourg conseillerait en ce moment à la Cour de Danemark d'entrer avec tous ses États dans la Confédération germanique. Ce n'est pas la première fois que cette idée est mise en avant. Elle avait déjà occupé les esprits à l'époque de la précédente guerre entre l'Allemagne et le Danemark, alors que l'on parlait de faire de ce pays l'État-amiral de la Confédération. Récemment encore, je retrouvais la même pensée dans un entretien de M. le Comte de Rechberg avec vous[4]. M. le Ministre des Affaires étrangères d'Autriche semblait considérer cette combinaison comme la plus satisfaisante des solutions et comme celle qui aurait, si elle était possible, toutes les préférences de la Cour de Vienne. Enfin, M. Monrad, discutant, il y a quelques jours[5], avec M. Dotézac l'éventualité d'une annexion de la totalité de Sleswig au Holstein et de l'indépendance des deux Duchés, don-

(1) Cf. la dépêche du comte Manderström au baron d'Adelswärd, du 5 juin (ci-dessus, p. 170).

(2) Pour Vienne : «M. de Rechberg».

(3) La dépêche du comte Manderström au baron d'Adelswärd, du 5 juin (ci-dessus, p. 170).

(4) Dans les dépêches adressées à Berlin, Saint-Pétersbourg et Francfort : «avec le Duc de Gramont». — Cf. la dépêche du duc de Gramont à Drouyn de Lhuys, du 20 mai (ci-dessus, p. 63).

(5) Cf. la dépêche de Dotézac à Drouyn de Lhuys, du 2 juin (ci-dessus, p. 146).

nait à entendre que, plutôt que de subir une pareille extrémité, le Danemark irait jusqu'à consentir pour lui-même à une union fédérale avec l'Allemagne.

Je manque encore d'éléments d'appréciation suffisants pour juger de la valeur de ces indices et discerner clairement ce qu'il peut y avoir de calculé dans les tendances qu'on laisse ainsi apercevoir des deux parts. Les Cabinets allemands ont-ils pour but de peser sur les déterminations des Puissances neutres en ce qui touche au partage du Sleswig, en insinuant que, s'ils n'obtiennent pas la frontière réclamée par eux, ils pourraient être entraînés à conquérir la Monarchie tout entière? La Cour de Copenhague, de son côté, en faisant l'allusion que M. Dotézac a recueillie de la bouche de M. Monrad, n'a-t-elle pas en vue d'inquiéter les Gouvernements neutres sur les résolutions auxquelles pourrait la porter une situation désespérée dans les Duchés, et de les amener de la sorte à exercer une pression plus forte en sa faveur dans la question du tracé de la frontière?

Je me plais à penser que le langage qui m'a été signalé de Vienne et de Copenhague ne couvre pas de projets plus sérieux. Je suis persuadé en outre que, si ces idées venaient à prendre une forme saisissable, elles soulèveraient l'opposition la plus décidée et la plus ferme dans les États non allemands. Quel que soit le rôle que les informations transmises de Stockholm à M. le Ministre de Suède attribuent à la Russie auprès de la Cour de Danemark, nous avons la conviction que le Gouvernement russe ne verrait point avec indifférence l'exécution d'un plan semblable. Elle éprouverait également, nous n'en doutons pas, une résistance énergique et résolue de la part de l'Angleterre, et le Gouvernement de Sa Majesté réglerait lui-même sa conduite d'après les nécessités d'une situation bien définie.

L'acte constitutif de la Confédération germanique est l'œuvre collective des Puissances signataires du traité de Vienne. Il ne saurait être apporté de changement dans ses dispositions principales sans leur assentiment, et l'Europe a toujours considéré comme une des clauses les plus essentielles du pacte fédéral celle qui a limité les territoires pouvant faire partie de la Confédération aux possessions allemandes qui ont anciennement appartenu à l'Empire germanique. Le maintien de l'équilibre

général est attaché à l'observation de cette condition, et tout arrangement de nature à y porter atteinte serait contraire à l'esprit comme aux termes mêmes des actes de 1815. Nous serions nous-mêmes lésés directement dans nos intérêts par une tentative de ce genre, et nous nous trouverions dans la nécessité d'aviser aux moyens d'en empêcher le succès. Le Gouvernement de Sa Majesté ne pourrait hésiter devant l'accomplissement d'un devoir aussi nettement tracé.

Je vous invite donc à vous assurer de ce qu'il peut y avoir de fondé dans les données qui m'ont été communiquées, et, s'il existait réellement un plan ayant pour objet de faire entrer le Danemark dans la Confédération germanique, vous voudriez bien m'en informer immédiatement, et je vous autoriserais à ne point laisser ignorer au Cabinet de...... comment le Gouvernement de Sa Majesté se croirait obligé d'envisager la réalisation de ce projet.

---

622. Le Comte de Massignac, Chargé d'Affaires à Saint-Pétersbourg, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Russie, 223.)

Saint-Pétersbourg, 7 juin 1864, 6h 40 soir.

Le Prince Gortchakoff nie formellement toute proposition faite par le Gouvernement russe au Danemark d'entrer dans la Confédération germanique [1].

L'Empereur est parti ce matin pour l'Allemagne; le Prince Gortchakoff partira vendredi pour le rejoindre; il a remis la direction du Ministère à M. Moukhanoff.

---

[1] Cf. le télégramme de Drouyn de Lhuys au comte de Massignac, du 6 juin (ci-dessus, p. 174). Le 7 juin, le comte Manderström télégraphie au baron d'Adelswärd : «La démarche de la Russie étant strictement confidentielle, elle pourra la nier, mais elle existe.» Il envoie ensuite la dépêche chiffrée dont voici le texte :

«J'ai reçu ce matin votre télégramme d'hier soir.

«D'après une dépêche que j'ai reçue hier soir de Copenhague, la Russie n'a

623. Drouyn de Lhuys au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Télégr. Minute à chiffrer. Angleterre, 730.)

Paris, 8 juin 1864, 5h 1/4 soir.

Vienne et Berlin consentent à prolonger de quinze jours la suspension d'armes [1].

---

624. Drouyn de Lhuys au Comte de Massignac, Chargé d'Affaires à Saint-Pétersbourg. (Minute. Russie, 233, n° 37.)

Paris, 8 juin 1864.

Je vous ai signalé les informations qui m'ont été communiquées au sujet d'une combinaison dont l'objet serait de faire entrer la Monarchie danoise tout entière dans la Confédération

point fait de proposition directe, mais le Prince Gortchakoff a fait entendre au Ministre danois à Saint-Pétersbourg que la Russie ne s'opposera pas à l'entrée du Danemark et de toutes ses possessions dans la Confédération germanique. M. de Monrad, en portant ce fait à la connaissance du Ministre de Suède et de Norvège, a ajouté que les relations dans lesquelles se trouve le Baron Plessen à Saint-Pétersbourg lui donnent une garantie suffisante qu'il avait exprimé la pensée intime du Cabinet russe.

«J'ai la ferme conviction que l'Angleterre aussi bien que la France ne permettront point qu'un pareil arrangement s'accomplisse : leur intérêt me répond de [leur] concours.

«Une fois la mine éventée, il me paraît probable que la Russie niera le fait; mais les données sont trop sérieuses pour que je puisse le mettre en doute.

«On parlait à Copenhague d'un projet du Roi Christian d'abdiquer en faveur de son fils, qui vient d'atteindre sa majorité, mais je révoque en doute ce bruit.

«Le Roi, qui compte quitter Christiania demain soir et inspecter jeudi matin l'escadre dans les parages de Gothembourg, est attendu de retour dans la capitale le 10 dans la soirée.» (Koth, *Die Stellung Norwegens und Schwedens im deutsch-dänischen Konflikt*, p. 345.)

[1] Cf. (ci-après, p. 187 et 197) les télégrammes du baron de Talleyrand et du duc de Gramont du 8 juin, en réponse au télégramme de Drouyn de Lhuys du 7 (ci-dessus, p. 180).

germanique, et je vous ai en même temps exprimé la manière de voir du Gouvernement de l'Empereur [1]. J'ai eu hier l'occasion d'en entretenir M. le Baron de Budberg, et je lui ai fait part de ce que j'avais appris de ce projet, en évitant toutefois de lui dire qu'on me le représentait comme proposé par la Russie elle-même à la Cour de Copenhague. Sans aborder le fond de la question, dans laquelle il ne semblait pas porté à s'engager, et sans paraître attacher aucune intention précise à ses paroles, M. de Budberg s'est borné à indiquer que l'idée d'une union fédérative avec l'Allemagne serait peut-être pour le Danemark aussi bien que pour l'Allemagne elle-même un moyen de sortir des difficultés de la situation présente. J'ai exposé à M. l'Ambassadeur de Russie les raisons qui me font croire jusqu'à preuve du contraire que cette idée pourrait bien n'être pour le Danemark comme pour les Puissances allemandes qu'un argument de circonstance destiné surtout à peser sur les Gouvernements neutres en éveillant leurs inquiétudes. Mais j'ai ajouté que, si le projet dont il s'agit existait réellement, je ne pourrais le considérer comme un expédient propre à tirer le Danemark d'embarras. Lorsque l'intérêt en vue duquel on s'est battu et qui demeure l'objet du différend consiste à savoir à qui, du Danemark ou de l'Allemagne, appartiendront quelques districts du Sleswig, il serait plus qu'étrange de terminer la contestation en introduisant le Danemark tout entier dans la Confédération germanique. Jamais événements n'auraient donné le spectacle d'une pareille déviation. Il serait surtout singulier de chercher les bases d'une paix durable entre l'Allemagne et le Danemark dans un arrangement qui, ne tenant aucun compte de ressentiments invétérés, placerait deux peuples antipathiques l'un à l'autre sous le même régime fédératif.

Cette combinaison, au surplus, ne serait pas seulement en désaccord avec l'objet même de la lutte actuelle et contraire aux affinités naturelles des populations danoises et allemandes : elle porterait atteinte à des stipulations européennes. J'ai rappelé à cet égard à M. le Baron de Budberg ce que les traités de Vienne ont

[1] Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys au comte de Massignac, du 7 juin (ci-dessus, p. 181).

prescrit. Celle de leurs clauses qui indique comme limite du territoire fédéral les frontières de l'ancien Empire germanique est une des plus conformes aux intérêts généraux, parce qu'elle constitue une sauvegarde pour l'équilibre européen. Le Cabinet russe ne saurait attacher moins de prix que nous au maintien d'une disposition si salutaire, et il a peut-être pour y veiller des raisons encore plus directes et plus pressantes qu'aucune autre Cour : car comment consentirait-il à ce que les clefs de la Baltique fussent remises aux mains d'une Puissance aussi considérable que l'Allemagne, qui, une fois confédérée avec le Danemark, serait maîtresse d'ouvrir ou de fermer l'entrée de cette mer selon les convenances de sa politique?

J'ai engagé M. le Baron de Budberg à rendre compte de cet entretien à M. le Prince Gortchakoff et à lui faire connaître le sentiment du Gouvernement de l'Empereur. Cette question est une de celles où les intérêts des deux Cours semblent identiques, et, si le projet sur lequel notre attention a été appelée prenait plus de consistance, il y aurait lieu pour elles, nous le croyons, d'échanger à ce sujet leurs idées. Cette circonstance rentrerait pleinement dans les prévisions dont je vous parlais le. . . . . [1] dernier en réponse aux ouvertures confidentielles de M. le Prince Gortchakoff, et, le cas échéant, le Cabinet de Saint-Pétersbourg nous trouverait prêts à combiner nos efforts avec lui pour empêcher la réalisation d'un plan qui d'ailleurs, nous n'en doutons pas, réunirait contre lui tous les autres Gouvernements non allemands.

---

625. Drouyn de Lhuys au Comte de Massignac, Chargé d'Affaires à Saint-Pétersbourg. (Minute. Russie, 233, n° 38.)

Paris, 8 juin 1864.

[Drouyn de Lhuys exprime son regret de ce que les prélimi-

[1] Il semble qu'il soit fait allusion ici à la dépêche confidentielle de Drouyn de Lhuys au comte de Massignac, du 25 mars (t. II, p. 171).

naires de paix proposés par le Baron de Brunnow aient été repoussés par les Plénipotentiaires danois[1].]

626. DROUYN DE LHUYS AU COMTE DE MASSIGNAC, CHARGÉ D'AFFAIRES À SAINT-PÉTERSBOURG. (Minute. Russie, 233, n° 39.)

Paris, 8 juin 1864.

[La cession faite par le Tsar au Grand-Duc d'Oldenbourg de ses droits éventuels sur les Duchés [2] a donné naissance à toutes sortes d'hypothèses. On a prétendu qu'elle avait pour but de faciliter un échange entre le Roi de Prusse et le Grand-Duc d'Oldenbourg, qui acquerrait la souveraineté dans les Duchés en cédant ses propres États à la Prusse. Le Baron de Budberg a démenti formellement toute idée de ce genre, et Drouyn de Lhuys en donne connaissance au Comte de Massignac.]

627. LE BARON DE TALLEYRAND, AMBASSADEUR À BERLIN, À DROUYN DE LHUYS. (Télégr. Déchiffrement. Prusse, 349.)

Berlin, 8 juin 1864, 1h 28 soir.
(Reçu à 3h 40 soir.)

Le Cabinet de Berlin, non sans difficultés, consent au délai demandé de quinze jours [3]. Le mécontentement contre le Comte de Bernstorff est très grand. A la majorité de six voix contre deux, le Conseil des Ministres avait proposé hier au Roi le rappel de l'Ambassadeur à Londres. M. de Bismarck m'assure

(1) Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 6 juin (ci-dessus, p. 175).

(2) Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 2 juin (ci-dessus, p. 149).

(3) Cf. le télégramme de Drouyn de Lhuys au baron de Talleyrand, du 7 juin (ci-dessus, p. 180).

que notre opposition à l'incorporation éventuelle du Danemark [1] dans la Confédération germanique rencontrerait, au besoin, toutes les sympathies de la Prusse. Il qualifie ce projet de chimérique.

---

628. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Original. Prusse, 349, n° 58.)

Berlin, 8 juin 1864.
(Cabinet, 10 juin; Dir. pol., 11 juin.)

J'ai reçu hier au soir la dépêche télégraphique que vous avez bien voulu m'adresser [2]. Ayant vu M. de Bismarck quelques heures auparavant, j'avais devancé les instructions de Votre Excellence, et, sur le récit qu'il m'avait fait des incidents de la dernière Conférence [3], je l'avais vivement engagé à ne pas repousser la prolongation pendant quatorze jours de la suspension des hostilités. J'ai trouvé le Ministre fort indisposé contre les deux Plénipotentiaires prussiens, auxquels il avait envoyé les instructions les plus positives de ne consentir qu'à un armistice à long terme. M. de Bismarck s'est exprimé avec grande énergie sur le compte de MM. de Bernstorff et de Balan, qui, par leur condescendance, faisaient peser sur lui une grave responsabilité. Il comprenait que des instructions données avant la Conférence devaient nécessairement acquérir une gravité plus grande si, après discussion, elles venaient à être confirmées. Il m'a dit que le régime établi par la suspension des hostilités était intolérable, et que le Gouvernement du Roi était en butte aux reproches les plus amers de la part du commerce et de l'armée. La situation des troupes cantonnées en Jutland devenait de jour en jour plus précaire. On refuse aux soldats l'abri dans les maisons, la place au foyer; dans quelques endroits on ne leur permet de faire la

[1] Cf. le télégramme de Drouyn de Lhuys au baron de Talleyrand, du 7 juin (ci-dessus, p. 180).

[2] Cf. le télégramme de Drouyn de Lhuys au baron de Talleyrand, du 7 juin (ci-dessus, p. 180).

[3] Du 6 juin. Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne, du 6 (ci-dessus, p. 175).

cuisine que deux fois par semaine. Bien que l'on paie en argent comptant toutes les réquisitions, chaque objet est taxé à un prix si exagéré que l'intendance de l'armée a dû se refuser à reconnaître d'autres appréciations que la valeur que ces mêmes objets auraient en Prusse ou en Danemark. Enfin, ce n'était que grâce à la discipline exemplaire de l'armée prusienne que l'on avait pu prévenir jusqu'ici des conflits entre le soldat et le paysan.

Tout en reconnaissant la nécessité de mettre promptement terme à une situation aussi tendue, j'ai cependant engagé le Président du Conseil à bien peser le tort que lui ferait devant l'Europe le refus de continuer la suspension d'armes. La continuation de la guerre lui serait exclusivement imputée, car probablement l'Autriche se dirait entraînée par la Prusse, et il devait, d'un autre côté, ne pas laisser à son alliée le bénéfice d'une attitude plus conciliante.

M. de Bismarck s'était déjà mis en rapports avec le Cabinet de Vienne et il attendait d'heure en heure sa réponse. Il avait en outre convoqué le Conseil des Ministres, et devait faire son rapport au Roi après avoir délibéré avec ses Collègues.

J'ai revu ce matin le Président du Conseil, et je viens d'avoir l'honneur de transmettre à Votre Excellence par le télégraphe les résolutions auxquelles il s'est arrêté [1], après entente avec le Ministère autrichien. Le délai de quatorze jours est consenti, mais il est bien entendu que les hostilités recommenceront le 26 de ce mois, si à cette date il n'est pas conclu un armistice à long terme, ou si une base de sérieuse pacification n'a pas été mutuellement acceptée.

L'incident de lundi se trouve donc réglé d'une manière satisfaisante pour la marche des négociations, mais je ne puis pas cacher à Votre Excellence que la résolution du Cabinet de Berlin va causer dans le public une très pénible surprise. Le langage des officiers devient de jour en jour plus acerbe, et le commerce, de son côté, tout en se disant prêt à subir de nouveaux sacrifices, ne se fait pas faute de gourmander la lenteur du Gouvernement.

[1] Cf. le télégramme du baron de Talleyrand, du 8 juin (ci-dessus, p. 187).

629. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Original. Prusse, 349, n° 59.)

Berlin, 8 juin 1864.
(Cabinet, 10 juin; Dir. pol., 11 juin.)

[Le Roi est revenu le 6 de Stettin [1]. Il a été très bien accueilli par les populations. Les journaux de Berlin publient force détails sur ce voyage. «Je n'en rapporterai qu'un seul à Votre Excellence, dans la crainte qu'en passant par les feuilles étrangères il ne soit démesurément enflé. Le Roi aurait dit, dans une conversation qu'il avait engagée avec le président de la province, les représentants du commerce de Stettin, le maire de la ville et d'autres encore, que les Puissances neutres se montraient peu favorables à la Prusse aux Conférences de Londres, qu'elles agissaient comme si la Prusse avait été vaincue et le Danemark victorieux. La Prusse n'était pas parvenue à se concilier la majorité des Puissances.» — «Au surplus, aurait ajouté le Roi, vous savez que je n'aime pas les majorités.»

La dépêche se termine par l'analyse sommaire d'articles publiés par la *Gazette de l'Allemagne du Nord* et la *Gazette du Peuple* sur l'Empereur de Russie, à l'occasion de son prochain passage par Berlin.]

---

630. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Angleterre, 730.)

Londres, 8 juin 1864, 6h 56 soir.

L'Angleterre serait opposée à l'entrée du Danemark tout entier dans la Confédération germanique, aussi bien qu'à l'absorption de ce Royaume par le scandinavisme [2]; mais, d'après l'opinion de

[1] Le roi était parti de Berlin le 5. Cf. la dépêche du baron de Talleyrand à Drouyn de Lhuys, du 4 juin, n° 57 *bis* (ci-dessus, p. 163).

[2] Cf. le télégramme de Drouyn de Lhuys, du 6 juin, et sa dépêche du même jour, n° 113 (ci-dessus, p. 172).

Lord Russell, elle ne saurait prendre l'engagement de s'opposer avec nous, par la force, à l'accomplissement du projet russe que si, nous étant mis préalablement d'accord avec elle sur la frontière à tracer dans le Sleswig, et cette frontière une fois acceptée par le Danemark, nous consentions à réunir nos efforts aux siens pour l'imposer au besoin à l'Allemagne. Lord Russell pense que le Danemark, s'il était garanti par la France et l'Angleterre contre de nouvelles exigences de l'Allemagne, accepterait peut-être pour frontières la ligne de Kappel à Husum [1]. Il insiste très vivement sur la nécessité d'un accord sur ce point entre la France et l'Angleterre.

La Conférence se réunira demain.

---

631. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Original. Angleterre, 730, n° 130.)

Londres, 8 juin 1864.
(Cabinet, 10 juin; Dir. pol., 11 juin.)

J'ai reçu les dépêches que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser jusqu'à la date du 6 de ce mois et jusqu'au n° 113 inclusivement.

Ainsi que vous m'y invitiez [2], j'ai entretenu Lord Russell de l'éventualité de l'entrée du Danemark *tout entier* dans la Confédération germanique, en lui annonçant que nous serions disposés à unir nos forces de terre et de mer à celles de la Grande-Bretagne pour empêcher la réalisation de ce projet, si telle était la pensée du Cabinet de Londres. Le Principal Secrétaire d'État connaissait déjà, par le Ministre de Suède [3], le projet attribué

[1] Le prince de La Tour d'Auvergne, à la séance du 2 juin, avait suggéré confidentiellement aux Danois et aux Allemands l'idée d'une ligne frontière du sud de Flensbourg à Husum. Un tracé analogue avait été indiqué par Drouyn de Lhuys dans sa dépêche du 4. — Cf. ci-dessus, p. 161.

[2] Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys au prince de La Tour d'Auvergne, du 6 juin, n° 113 (ci-dessus, p. 172).

[3] Cf. le télégramme du prince de La Tour d'Auvergne, du 6 juin (ci-dessus, p. 174).

au Gouvernement russe, projet auquel il supposait, d'après quelques indications venues de Vienne, que l'Autriche serait disposée à donner son adhésion. Il m'a dit qu'une pareille combinaison ne conviendrait pas plus à l'Angleterre qu'à la France, en me faisant remarquer, d'ailleurs, que la formation d'un grand État scandinave ne lui paraîtrait pas moins redoutable que l'entrée du Danemark dans la Confédération germanique. En ce qui concerne la proposition d'unir les forces de la Grande-Bretagne à celles de la France pour empêcher, le cas échéant, la réalisation du plan de la Russie, Lord Russell m'a laissé entendre que, d'après sa manière de voir personnelle, l'Angleterre ne pourrait prendre d'engagement à cet égard que si nous nous mettions, préalablement, d'accord avec elle sur la ligne de frontière à tracer dans le Sleswig, et que, cette frontière une fois acceptée par le Danemark, nous consentions à joindre nos efforts à ceux de l'Angleterre pour l'imposer, au besoin par la force, à l'Allemagne. Il supposait, a-t-il ajouté, que, si le Danemark obtenait de la France et de l'Angleterre l'assurance qu'un sacrifice raisonnable de sa part n'encouragerait pas l'Allemagne à mettre en avant de nouvelles exigences, il se résignerait peut-être à accepter pour frontière une ligne allant de Kappel à Husum, que Votre Excellence elle-même aurait indiquée à Lord Cowley comme pouvant être équitablement proposée [1]. J'ai répondu à Lord Russell que je n'avais reçu aucune instruction à cet égard, mais j'ai dû lui faire remarquer, en même temps, que, si la ligne de Flensbourg à Husum était formellement repoussée par les Allemands [2], nous devions penser que celle de Kappel à Husum, qui leur était moins favorable, soulèverait de leur part une opposition plus grande encore. Lord Russell, qui dissimulait peu les préoccupations que lui cause cette affaire, a insisté de nouveau et plus vivement que jamais sur la nécessité d'un accord entre la France et l'Angleterre relativement à la frontière qu'il conviendrait d'obtenir pour le Danemark, dans l'intérêt non seulement de l'indépendance mais de l'existence même de ce pays.

(1) Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys au prince de La Tour d'Auvergne, du 4 juin (ci-dessus, p. 160).

(2) Le prince de La Tour d'Auvergne l'annonçait déjà dans sa dépêche du 3 juin (ci-dessus, p. 153).

L'Ambassadeur de Prusse ayant reçu de Berlin les instructions qu'il avait demandées au sujet de la prolongation de la suspension des hostilités pour quinze jours[1], Lord Russell a convoqué la Conférence pour demain.

P.-S. — Votre Excellence trouvera ci-joint le protocole imprimé de la huitième Conférence.

---

632. Le Comte de Massignac, Chargé d'Affaires à Saint-Pétersbourg, à Drouyn de Lhuys. (Déchiffrement. Russie, 233, n° 31.)

Saint-Pétersbourg, 8 juin 1864.
(Cabinet, 12 juin; Dir. pol., 13 juin.)

[Le Comte de Massignac annonce le départ du Tsar et de la Tsarine pour l'Allemagne. Le Tsar arrêtera définitivement, à Kovno, avec le Comte de Berg[2], le mode d'application de l'ukase du 17 février relatif à l'émancipation des paysans en Pologne. Le Comte de Massignac pense que les idées de Miloutine prévaudront.]

Ma dépêche télégraphique d'aujourd'hui[3] a fait connaître à Votre Excellence la réponse du Prince Gortchakoff à la demande que je lui ai adressée au sujet de la proposition que le Cabinet russe aurait faite au Danemark d'entrer dans la Confédération germanique[4]. Il m'a déclaré catégoriquement qu'il n'avait fait aucune proposition de ce genre, et que la position de la Russie était tellement délicate vis-à-vis de la Prusse et du Danemark qu'il évitait d'exercer aucune pression sur ces deux Cours; que son but, qui était également le nôtre, était d'arriver à la paix; qu'en conséquence il gardait la plus stricte neutralité. Le Prince

[1] Cf. le télégramme du baron de Talleyrand, du 8 juin (ci-dessus, p. 187).

[2] Général d'infanterie, aide de camp général, lieutenant général de Pologne.

[3] Cette dépêche figure dans la correspondance à la date du 7 juin (cf. ci-dessus, p. 183).

[4] Cf. le télégramme de Drouyn de Lhuys au comte de Massignac, du 6 juin (ci-dessus, p. 174).

IMPRIMERIE NATIONALE.

Gortchakoff part après-demain pour rejoindre l'Empereur, et restera auprès de Sa Majesté pendant son absence.

[Le Prince Gortchakoff a remis la direction du Ministère à M. Moukhanoff, qui suffit à peine à l'expédition des affaires courantes. Le Comte de Massignac pense qu'il aura désormais peu de nouvelles politiques à transmettre.

Il envoie la circulaire par laquelle le Prince Gortchakoff annonce son départ au Corps diplomatique.]

---

633. Fournier, Ministre à Stockholm, à Drouyn de Lhuys. (Déchiffrement. Suède, 335, n° 93.)

Stockholm, juin 1864[1].
(Cabinet, 17 juin; Dir. pol., 18 juin.)

Les nouvelles de Londres arrivent ici incomplètes et tronquées au point que le Comte Manderström avoue n'être jamais exactement au courant de la situation.

Il me disait hier qu'il ne savait rien encore au sujet de la prolongation de la suspension d'armes, et que rien n'avait été fixé sur ce point à la Conférence du 6[2]. Ce qui lui paraît de mauvais augure pour le Danemark est une disposition qu'il sent dans le Gouvernement anglais de céder encore aux exigences croissantes de l'Allemagne. Les concessions porteraient naturellement sur la ligne de démarcation à établir entre les parties du Sleswig destinées à devenir allemandes et à rester danoises. La ligne de la Schlei, repoussée par l'Allemagne après avoir été acceptée par le Danemark[3], serait remplacée, à ce qu'il craint, par une autre ligne

(1) Sans autre date que celle du mois. Les dépêches de Stockholm arrivent d'ordinaire au Cabinet six jours après leur envoi. Celle-ci, arrivée le 17, a pu être datée du 11 ou du 12. Mais l'intervalle est quelquefois supérieur. En tout cas, l'envoi par Fournier d'un article de journal suédois, daté du 7 juin, indique que la dépêche ne peut être antérieure à cette date.

(2) C'est le 8 juin que le prince de La Tour d'Auvergne annonce que l'ambassadeur de Prusse a reçu des instructions à ce sujet (cf. ci-dessus, p. 193).

(3) Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne, du 1er juin (ci-dessus, p. 141).

partant de Flensbourg pour aboutir à Husum. A celle-ci, l'Angleterre en substituerait une autre encore plus défavorable au Danemark pour peu que les Allemands se montrassent inflexibles.

Le Comte Manderström ne pense pas que, l'Angleterre cédant, la France n'en fasse pas autant.

Quant à lui, il ne pense pas que la Suède puisse approuver une semblable décision : alors son Représentant, impuissant à s'y opposer, se retirerait de la Conférence. Si le Gouvernement suédois a pu contribuer par son inaction jusqu'ici, ce qu'il ne croit pas, à la détresse du Danemark, il aura à cœur de ne coopérer en rien à sa ruine.

Le Ministre des Affaires étrangères est péniblement impressionné par de récentes communications confidentielles du Comte Wachtmeister, qu'il m'a lues.

Le Comte Wachtmeister rapporte un entretien entre lui, le Comte Russell et Lord Clarendon. «Lord Russell a avoué au Ministre de Suède que, quels que soient l'intérêt et les sympathies de l'Angleterre pour le Danemark, elle ne pouvait seule avec la Suède venir à son secours. Et l'Angleterre, sans armée de terre suffisante, verrait en effet aboutir leurs efforts à un échec inévitable, et sans avoir pu nuire au commerce de l'Allemagne qui, pendant une guerre maritime et un blocus, prendrait la route de transit par la France.»

Lord Clarendon fit observer «qu'à son dernier voyage à Paris[1], l'Empereur lui avait déclaré qu'il ne ferait pas la guerre pour la question danoise, peu connue en France, mal appréciée, et à propos de laquelle notre intervention ferait supposer des idées ambitieuses qu'il n'a point et qu'il ne veut pas même laisser supposer[2]».

Lord Russell ajouta encore «qu'une augmentation, fût-elle de deux pence, sur l'income-taxe suffirait pour rendre tout à fait impopulaire la guerre en faveur du Danemark».

«En face de telles affirmations, m'a dit le Comte de Manderström, vous comprenez que nous n'avions qu'à nous résigner;

(1) Cf. t. II, p. 267, note 5.

(2) Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys au prince de La Tour d'Auvergne, du 18 avril (t. II, p. 267).

notre appui au Danemark prolongerait la lutte inutilement : ce serait tout. Je crois que, quelque chose qui arrive, ni la France, ni l'Angleterre ne permettrait pas que la Russie prît un pouce de territoire; mais ce serait tout, en admettant encore que les choses tournassent au mieux. A quoi bon des efforts stériles et coûteux? La politique de l'Empereur vis-à-vis des États secondaires de l'Allemagne et du sentiment germanique est de ne pas les blesser évidemment, de leur montrer qu'il comprend et qu'il respecte la légitimité de leurs vœux. C'est se préparer en eux, avec le temps, des alliés contre la Prusse et l'Autriche, toujours en quête d'expédients pour les absorber. C'est une politique de tradition française; je me l'explique : mais le Danemark et nous, en ce moment, nous devons en inférer que nous ne pouvons guère compter sur vous.

« L'Allemagne sait aussi que l'Angleterre ne veut pas la guerre; elle agit en conséquence et ira jusqu'au bout de ses désirs, les réalisant un à un, de concession en concession. Si la lutte recommence, le Danemark, toujours abandonné à lui-même, succombera; il perdra tout le Sleswig. Il n'aura plus qu'une ressource : se remettre à la merci de l'Allemagne, lui demander de l'accueillir tout entier dans la Confédération germanique aux meilleures conditions possibles. L'Allemagne aura bien soin de faire les conditions attrayantes.

« La France et l'Angleterre se résigneront-elles à une telle perspective? Qu'objecter à l'Allemagne, qui acquerra un peuple qui se donne, mais qui n'est pas conquis? C'est peut-être la dernière ressource des Danois pour entraîner à leur aide la France et l'Angleterre; tirés de concession en concession, ils verront que, sans leur entière réunion avec l'Allemagne, ils ne peuvent plus être qu'un État nominal. »

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence le dernier article de l'*Aftonblad*[1]; il contient la première manifestation vraiment scandinave de l'opinion publique dans les Royaumes-Unis depuis la crise dano-allemande; c'est une manifestation d'instinct de conservation.

[1] L'article est daté du 7 juin.

634. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Autriche, 486.)

Vienne, 8 juin 1864, 3h5 soir.

Le Comte de Rechberg a envoyé aujourd'hui au Comte Apponyi des instructions portant que l'Autriche accepte la prolongation de la suspension d'armes pour quinze jours, sous la condition que, si à l'expiration de ce délai l'armistice définitif n'a pas été conclu, les hostilités recommenceront immédiatement [1].

---

635. Drouyn de Lhuys à Dotézac, Ministre à Copenhague, et à Fournier, Ministre à Stockholm. (Minute. Danemark, 247, n° 39.)

Paris, 9 juin 1864.

Une dépêche télégraphique parvenue de Stockholm à la Légation de Suède, et dont M. le Baron d'Adelswärd avait bien voulu me donner confidentiellement connaissance, annonçait que le Cabinet de Saint-Pétersbourg conseillerait en ce moment à la Cour de Danemark d'entrer avec tous ses États dans la Confédération germanique [2]. J'avais été tout d'abord frappé du caractère d'invraisemblance d'un tel projet, aussi antipathique aux vœux des pays scandinaves que contraire aux intérêts manifestes de la Russie et aux exigences de l'équilibre européen. Personne ne pouvait songer sérieusement à un plan qui aurait dénaturé complètement le caractère de la Confédération, et qui n'aurait pas manqué de soulever de la part des Puissances neutres la plus énergique résistance.

J'avais cru néanmoins devoir signaler ces bruits aux Représen-

[1] Cf. la dépêche du baron de Talleyrand, du 8 juin, n° 58 (ci-dessus, p. 188).

[2] Cf. le télégramme de Drouyn de Lhuys à Dotézac, du 6 juin (ci-dessus, p. 171).

tants de l'Empereur à Saint-Pétersbourg, à Vienne et à Berlin[1], pour le cas où ils viendraient à prendre une consistance d'ailleurs très peu probable. Les réponses que nos Agents[2] m'ont fait parvenir ont confirmé mon appréciation première.

Le Prince Gortchakoff nie formellement toute proposition faite par le Gouvernement russe au Danemark d'entrer dans la Confédération germanique, et le Cabinet de Berlin a déclaré que, si une telle idée était mise en avant, l'opposition qu'elle rencontrerait infailliblement aurait toutes les sympathies de la Prusse.

---

636. Drouyn de Lhuys à Dotézac, Ministre à Copenhague, et à Fournier, Ministre à Stockholm. (Minute. Danemark, 247, n° 40.)

Paris, 9 juin 1864.

[Les Plénipotentiaires danois, qui avaient élevé des objections contre une nouvelle suspension d'armes, ont seulement consenti à ce que l'on prolongeât de quinze jours, à partir du 12 juin, la cessation des hostilités[3]. Les Plénipotentiaires de la Prusse et de l'Autriche s'étaient d'abord montrés hostiles à une prolongation d'armistice de si courte durée. Le Gouvernement français en a cependant appuyé énergiquement la proposition à Berlin et à Vienne[4], et le télégraphe lui apprend que les deux Puissances allemandes se sont décidées à l'accepter[5]. Drouyn de Lhuys est

(1) Cf. les télégrammes de Drouyn de Lhuys du 6 juin au comte de Massignac, et du 7 juin au baron de Talleyrand et au duc de Gramont (ci-dessus, p. 174 et 180).

(2) Cf. le télégramme du comte de Massignac, du 7 juin, et celui du baron de Talleyrand, du 8 juin (ci-dessus, p. 183 et 187). La réponse de Vienne est du 14 seulement (ci-après, p. 225).

(3) Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne, du 6 juin (ci-dessus, p. 175).

(4) Cf. le télégramme de Drouyn de Lhuys au duc de Gramont et au baron de Talleyrand, du 7 juin (ci-dessus, p. 180).

(5) Cf. les télégrammes du baron de Talleyrand et du duc de Gramont, du 8 juin (ci-dessus, p. 187 et 197).

heureux du résultat d'une démarche qui avait été surtout inspirée au Gouvernement impérial par l'intérêt qu'il porte au Danemark.]

637. Dotézac, Ministre à Copenhague, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Danemark, 247.)

Copenhague, 9 juin 1864, 6h 5 soir[1].

Il n'y pas de proposition russe[2]; ce sont des idées émises, dans sa correspondance, par le Ministre de Danemark à Pétersbourg, attendu ces jours-ci. Le Président du Conseil me déclare qu'en aucun cas ni lui ni ses Collègues n'y prêteraient les mains.

638. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Angleterre, 730.)

Londres, 9 juin 1864, 6h soir.

Dans la séance d'aujourd'hui les parties belligérantes ont convenu de prolonger la suspension des hostilités de quinze jours, à partir du 12 juin jusqu'au 26.

La prochaine réunion de la Conférence aura lieu mercredi 15.

(1) Ce télégramme est inexactement daté du 6 juin dans le déchiffrement. Par sa dépêche publiée ci-après, p. 205, du 10 juin, Dotézac informe Drouyn de Lhuys qu'il a reçu le 8 son télégramme du 6, et qu'il lui a transmis le 9, par télégramme, la réponse de Monrad.

(2) Cf. le télégramme de Drouyn de Lhuys à Dotézac, du 6 juin (ci-dessus p. 171).

639. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Original. Angleterre, 730, n° 131.)

Londres, 9 juin 1864.
(Cabinet, 10 juin; Dir. pol., 11 juin.)

Dans la séance d'aujourd'hui, les parties belligérantes sont convenues de prolonger de quinze jours, à dater du 12 juin, la suspension des hostilités. Ce résultat a failli, d'ailleurs, se trouver compromis par la discussion à laquelle a donné lieu, entre MM. les Plénipotentiaires danois et allemands, la lecture qu'ont faite ces derniers d'un mémoire réfutant les allégations de MM. les Plénipotentiaires danois, relativement à l'inexécution de certaines clauses de la convention de suspension, et accusant le Gouvernement danois lui-même de ne pas remplir ses engagements. Grâce à l'intervention amicale des Représentants des Puissances neutres, l'incident s'est terminé d'une manière satisfaisante, et le principe de la prolongation de la suspension des hostilités a été maintenu de part et d'autre. Il a été seulement décidé, en ce qui concerne les plaintes alléguées par les deux parties, que MM. les Plénipotentiaires danois et MM. les Plénipotentiaires allemands se réuniraient entre eux, sous les auspices de l'un des Représentants des Puissances neutres, pour examiner et régler à l'amiable les points en litige. J'ai été désigné par mes Collègues pour assister, dans cette mission, MM. les Plénipotentiaires des parties belligérantes.

La prolongation de la suspension des hostilités une fois arrêtée, Lord Russell a invité MM. les Plénipotentiaires allemands à exposer à la Conférence les considérations en vertu desquelles ils s'étaient décidés à proposer pour frontière entre l'Allemagne et le Danemark, d'abord la ligne d'Apenrade à Tondern et plus tard celle partant du nord de Flensbourg et aboutissant également à Tondern[1]. MM. les Plénipotentiaires danois ont, de leur côté, fait connaître les raisons pour lesquelles leur Gouvernement ne pourrait pas accepter d'autre frontière que celle proposée par

[1] Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 2 juin (ci-dessus, p. 149).

MM. les Plénipotentiaires de la Grande-Bretagne[1]. De la discussion fort longue et entièrement stérile qui s'est engagée à ce sujet, on peut induire, une fois de plus, qu'un accord entre les deux parties demeurera très difficile pour ne pas dire impossible, aussi longtemps que les Puissances neutres ne se seront pas définitivement entendues sur la ligne dont elles peuvent et doivent équitablement recommander l'adoption.

La prochaine réunion de la Conférence a été fixée au mercredi 15 juin.

Lord Russell m'avait annoncé avant la séance que le Conseil des Ministres, auquel il avait rendu compte de l'entretien que j'avais eu avec lui, au sujet de l'éventualité de l'entrée du Danemark dans la Confédération germanique, avait donné à la réponse qu'il m'avait faite, et que j'ai eu l'honneur de porter hier à la connaissance de Votre Excellence[2], une complète approbation. Il m'a de nouveau, à cette occasion, exprimé le désir et l'espoir de voir la France et l'Angleterre s'entendre sur la ligne de frontière qu'il conviendra de faire accepter aux deux parties belligérantes, et qui devrait, avant tout, assurer l'autonomie complète et l'indépendance politique du Danemark.

---

640. Drouyn de Lhuys au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 730, nº 115[3].)

Paris, 10 juin 1864.

Vous m'annoncez par votre télégramme d'avant-hier[4] que l'Angleterre serait opposée à l'entrée du Danemark tout entier

(1) C'est-à-dire une ligne de démarcation partant de l'embouchure de la Schlei et allant le long du Danewirke jusqu'à la ville de Friedrichstadt. — Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne du 24 mai, son télégramme du 28 mai et sa dépêche du 6 juin (ci-dessus, p. 101, 124 et 175).

(2) Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne, du 8 juin (ci-dessus, p. 191).

(3) Cette dépêche a été incomplètement et inexactement publiée dans les *Documents diplomatiques*, *Affaires des Duchés de l'Elbe*, p. 21-24, et dans les *Arch. diplom.*, 1865, t. II, p. 346-348.

(4) Du 8 juin (ci-dessus, p. 190).

dans la Confédération germanique aussi bien qu'à l'absorption de ce Royaume dans un État scandinave, mais, d'après l'opinion de Lord Russell, le Gouvernement de S. M. Britannique ne saurait prendre l'engagement de joindre ses forces aux nôtres, pour empêcher la réalisation de ce projet d'union fédérative de la Monarchie danoise avec l'Allemagne, que si, nous étant mis préalablement d'accord ensemble sur la frontière à tracer dans le Sleswig et cette ligne de démarcation étant acceptée par le Danemark, nous consentions à associer nos efforts à ceux de l'Angleterre pour l'imposer au besoin à l'Allemagne.

J'écarte d'abord de la discussion l'incident relatif à l'annexion du Danemark à la Confédération germanique. J'ai vérifié l'exactitude des informations venues de Stockholm. Il résulte, des dépêches télégraphiques des Ambassades de Sa Majesté à Berlin et à Saint-Pétersbourg [1] aussi bien que du langage du Corps diplomatique à Paris, que ce projet est entièrement chimérique. S'il venait, au surplus, à prendre de la consistance, l'Empereur serait prêt à s'entendre avec les Cours qui partageraient ses vues pour aviser aux moyens de maintenir l'équilibre général et de sauvegarder les intérêts de la France. Je ne saurais néanmoins, avec Lord Russell, assimiler l'incorporation du Danemark dans la Confédération germanique à l'union de cette Monarchie et des Couronnes de Suède et de Norwège. L'Europe serait fondée à voir un événement de la plus haute gravité dans le fait d'une grande association d'États, déjà maîtresse d'un vaste territoire au centre du continent, étendant la main sur un pays indépendant avec lequel elle n'a aucune affinité nationale pour l'introduire dans son système politique contrairement aux traités qui ont déterminé les frontières fédérales, et il n'existe, selon nous, aucune analogie entre un fait d'une si grande portée et l'éventualité d'États appartenant à une race semblable, destinés à rester faibles même s'ils se réunissaient et resserraient les liens que la nature a formés entre eux dans la seule vue de leur défense commune contre les dangers dont ils sont menacés, l'un au sud, les deux autres au nord.

[1] Cf. les télégrammes du comte de Massignac, du 7 juin, et du baron de Talleyrand, du 8 juin (ci-dessus, p. 183 et 187).

Mais je ne crois pas devoir insister davantage sur de simples hypothèses, et j'arrive à la question des Duchés.

J'ai eu, il y a quelques jours, avec Lord Cowley, un entretien dans lequel il m'avait également parlé d'établir un accord entre la France et l'Angleterre sur le tracé d'une frontière qu'elles soutiendraient comme un ultimatum.

Pour apprécier cette idée, nous n'avons qu'à nous reporter au langage que nous avons tenu dès le commencement de la guerre actuelle.

D'un côté, nous nous trouvions en présence d'un mouvement national très prononcé et de réclamations jusqu'à un certain point légitimes. De l'autre, le Danemark avait pour lui les stipulations d'un traité que nous avons signé. Placés entre les droits d'un pays auquel nous attachent d'anciennes sympathies et les aspirations des populations allemandes dont nous avions à tenir compte également, nous devions agir avec une circonspection qui n'était pas commandée à l'Angleterre au même degré. Cette Puissance, liée au Danemark par la parenté des deux dynasties et par les rapports de voisinage, avait de grands intérêts à lui accorder son assistance, et, la position des Îles Britanniques les mettant à l'abri de toutes représailles de la part de l'Allemagne, le danger d'une pareille lutte était pour ainsi dire nul pour l'Angleterre. Nous n'avions, au contraire, à embrasser la cause du Danemark les armes à la main aucun intérêt proportionné aux sacrifices considérables qu'une guerre contre l'Allemagne nous eût imposés. Nous avons donc pensé que nous devions prêter aux efforts du Cabinet anglais un concours purement diplomatique, et, dès le principe, nous lui avons fait connaître nos intentions.

Le Gouvernement de Sa Majesté est d'ailleurs demeuré fidèle à sa parole. Dans toutes les occasions, il a usé de ses moyens d'influence pour disposer les Puissances allemandes à la modération. Du moment où les négociations sont devenues possibles, il a secondé l'idée d'une Conférence. Nous eussions désiré le maintien du traité de 1852, et nous l'avons défendu dans la délibération préférablement à toute autre combinaison. Lorsque l'Angleterre a proposé d'y substituer un autre arrangement, nous l'avons appuyé par une déclaration insérée aux protocoles. Nous avons adopté pour programme la réunion des Danois du Sleswig au Danemark,

celles des Allemands au Holstein, sous la seule réserve que le sort de ce Duché dans ses nouvelles frontières serait décidé conformément au vœu national.

La situation est-elle changée aujourd'hui ? Devons-nous modifier notre attitude et prendre les armes pour conserver à la Couronne de Danemark 25.000 ou 30.000 hommes (*sic*) de plus dans le Sleswig? Mieux eût valu assurément ne pas attendre que la question fût circonscrite à ce point et faire immédiatement la guerre pour le traité qui consacrait l'intégrité de la Monarchie danoise.

Je dis la guerre. En effet, une démonstration maritime qui nous amènerait à tirer le canon entraînerait pour nous la guerre sur terre comme sur mer. Nous ne serions pas libres, ainsi que l'Angleterre, de limiter nos opérations selon notre seule volonté. Malgré nos efforts pour localiser les hostilités, nous réussirions difficilement à les empêcher d'éclater sur nos frontières. Il ne serait pas impossible, dans l'état des esprits en Sleswig, que la ligne de démarcation pour laquelle nous nous serions armés ne fût repoussée par le pays, et nous serions en conflit avec les populations du Duché en même temps que nous aurions à combattre les Puissances allemandes. Une pareille entreprise exigerait de nous le déploiement de toutes nos ressources et nous imposerait des efforts immenses.

Devant une éventualité de cette nature, l'Angleterre serait-elle disposée à nous prêter un appui illimité ? Le Gouvernement de Sa Majesté, en demandant aux grands Corps de l'État leur concours, aurait à leur expliquer pour quels avantages le sang de la France va couler. Le Cabinet anglais nous mettrait-il à même de répondre à cette question, la première assurément qui nous serait faite ? Pour nous, Prince, notre pensée ne s'est jamais arrêtée sur ce point. Si nous étions guidés par des vues ambitieuses, nous eussions peut-être cherché à mettre à profit l'occasion présente, en nous traçant un plan de conduite propre à les satisfaire. Mais nous sommes demeurés étrangers à cet ordre de considérations, et nous nous demandons si le Gouvernement de S. M. Britannique aurait à nous proposer quelque combinaison politique qui nous offrirait un dédommagement à nos sacrifices.

Lord Russell semble penser qu'une démonstration maritime

pourrait avoir lieu sans faire naître un conflit, et qu'il suffirait de menacer pour avoir raison des prétentions de l'Allemagne. Mais, dans une question où l'amour-propre national est engagé à un tel degré, ce calcul ne peut-il pas être déçu? N'est-il pas à présumer que le sentiment des populations se prononcerait avec vivacité contre nous? En admettant même que l'on ne dût pas s'attendre à une agression armée, il se produirait inévitablement des manifestations que leur caractère violent ne nous permettrait peut-être pas de tolérer. Nous nous verrions, en ce cas, dans l'alternative ou d'y répondre ou d'accepter un échec moral.

Avant le résultat regrettable qu'ont eu nos démarches communes dans l'affaire de Pologne, l'autorité des deux Puissances n'avait subi aucune atteinte; elles pouvaient l'exposer sans hésitation. Mais, aujourd'hui, des paroles non suivies d'effet et des manifestations vaines seraient fatales à leur dignité.

J'ai présenté ces considérations à M. l'Ambassadeur d'Angleterre, et je vous prie de vouloir bien en faire part de votre côté au Principal Secrétaire d'Etat de S. M. Britannique.

---

641. Dotézac, Ministre à Copenhague, à Drouyn de Lhuys. (Original. Danemark, 247, n° 112.)

Copenhague, 10 juin 1864.
(Cabinet, 17 juin.)

J'ai reçu avant-hier la dépêche télégraphique que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire le 6 à cinq heures du soir[1].

M. Monrad assistait ce jour-là à l'inauguration du chemin de fer d'Elseneur. Je l'ai vu le lendemain.

Le Président du Conseil m'a donné l'assurance que le Gouvernement russe n'avait adressé aucune proposition tendant à engager le Cabinet de Copenhague à faire entrer le Danemark tout entier dans la Confédération germanique. C'est M. le Baron

[1] Cf. ci-dessus, p. 171.

Othon de Plessen, Ministre du Roi Christian IX à Saint-Pétersbourg, qui a émis cette idée dans une dépêche envoyée récemment à Copenhague [1] et dans laquelle il s'applique à mettre en relief les avantages que le Danemark retirerait de cette combinaison. M. de Plessen ne parle pas du Prince Gortchakoff à propos de ce projet [2], tandis qu'il nomme l'Autriche, à laquelle il semble en faire remonter l'initiative [3].

En présence de ces explications, je n'en ai pas moins cru devoir faire connaître à M. Monrad la résolution du Gouvernement de l'Empereur de combattre, le cas échéant, la réalisation de cet étrange projet [4] et lui demander une réponse précise sur le parti que prendrait le Gouvernement danois dans cette éventualité. «Je sais à l'avance, lui ai-je dit, ce que vous allez me répondre, car je connais trop bien vos opinions et votre patriotisme; aussi est-ce uniquement pour remplir la lettre de mes instructions que je vous pose cette question. — Vous avez raison; on ne peut sérieusement m'adresser à moi une pareille interpellation. La proposition n'existe pas, je pourrais donc me retrancher derrière cette fin de non-recevoir. Je ne le veux pas. Dites au contraire, et en toute sécurité, à Paris, qu'en aucun cas ni moi ni le Cabinet ne prêterait (*sic*) les mains à un arrangement aussi contraire à nos sentiments et à notre politique.»

En adressant ma question sous cette forme, je savais que je serais agréable à M. Monrad, en même temps que j'interprétais sainement la pensée du Ministère. En effet, M. Monrad et ses Collègues ont un passé et professent des opinions qui sont l'antipode du projet dont il s'agit.

Le Président du Conseil a ajouté : «Il y a deux partis en Danemark qui visent à des buts opposés, celui qui tend à une union plus ou moins étroite avec la Suède et la Norvège et celui qui voudrait s'allier plus intimement à l'Allemagne. Le Sleswig est le point sur lequel se concentrent leurs efforts, c'est le nœud de la question. Si le Danemark venait à perdre la majeure partie

[1] Cf. la dépêche du comte Manderström au baron d'Adelswärd, du 7 juin (ci-dessus, p. 170, note 2).

[2] Cf. la dépêche du comte de Massignac, du 8 juin (ci-dessus, p. 193).

[3] Cf. la dépêche du duc de Gramont, du 15 juin (ci-après, p. 233).

[4] Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys à Dotézac, du 6 juin (ci-dessus, p. 171).

du Sleswig, les adhérents à la combinaison allemande prendraient le dessus, et le pays, plutôt que de voir s'éloigner sans retour le Sleswig, auquel le rattachent les nécessités de son existence politique et les souvenirs de son histoire, préférerait le suivre jusqu'en enfer, c'est-à-dire dans la Confédération germanique : mais ce n'est pas moi qui l'y conduirai.»

M. Monrad a été frappé de la coïncidence de la dépêche de M. de Plessen et de l'information parvenue à Paris. «Peut-être, a-t-il fait remarquer, ne sais-je pas tout.» Et, comme l'intervention de M. de Plessen en cette affaire lui donnait encore à réfléchir, j'ai, par des insinuations suffisamment transparentes, avivé ses inquiétudes dans l'intention de l'engager à se tenir sur ses gardes et à bien veiller pendant le séjour de M. de Plessen, qui vient ici sur le désir exprès du Roi. «Cependant, a ajouté M. Monrad comme se parlant à lui-même, dans le dernier Conseil, comme je touchais à cette idée du Danemark dans la Confédération, le Roi a répliqué: «Je ne veux être ni scandinave ni allemand, je «veux être un Roi danois indépendant.»

M. Vedel, que j'ai vu le lendemain et qui est animé des mêmes sentiments que le Président du Conseil sur cette question, m'a appris que, d'après une lettre qu'il venait de recevoir de M. Krieger, on se préoccupait également beaucoup à Londres de ce projet (1), et il présume que l'avis en a été donné au Comte Russell par Lord Bloomfield. M. Vedel n'avait pas encore lu la dépêche de M. de Plessen, que M. Monrad a portée immédiatement au palais où elle est encore, et je n'ai pu ainsi être éclairé exactement sur la part du Prince Gortchakoff dans cet incident. Mais M. Vedel suppose que le Prince et M. de Plessen ont causé de ce projet et que c'est, sinon peut-être sur la demande formelle du Vice-Chancelier, du moins à son incitation, et à coup sûr de son plein assentiment, que M. de Plessen a écrit à Copenhague (2). Le doute ne me semble pas possible, et, en combinant les données que je relate, on est amené à conclure que le projet est né à Vienne et

(1) Voir, sur l'attitude de l'Angleterre, la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne, du 8 juin (ci-dessus, p. 191).

(2) L'hypothèse de M. Vedel est en contradiction avec le langage tenu par le prince Gortchakoff au comte de Massignac. Cf. le télégramme du comte de Massignac, du 7 juin, et sa dépêche du 8 juin (ci-dessus, p. 183 et 193).

que, transmis à Saint-Pétersbourg, le Cabinet russe s'est chargé de sonder ici le terrain, en mettant en avant le Baron de Plessen.

Du reste, le Prince Gortchakoff ne pouvait choisir un meilleur auxiliaire. On sait qui est M. de Plessen. Frère du chef de l'opposition féodale dans les États d'Itzehoe, M. de Plessen, comme son frère et la noblesse holsteinoise, est dévoué corps et âme à l'alliance russo-allemande, et son mariage avec une princesse russe n'a pu que fortifier ces tendances de famille et de caste. Il est particulièrement hostile à la France.

MM. Charles et Othon de Plessen sont les amis intimes du Roi. Tous deux avaient justement rêvé le pouvoir sous un Roi imbu des mêmes principes. Ces rêves s'évanouissent aujourd'hui devant la perspective d'un petit État séparé du Danemark sous le Prince d'Augustenbourg, que MM. de Plessen ont déjà repoussé de leur vote dans les dernières démonstrations des Duchés en faveur du Prétendant. MM. de Plessen combattent plus que tout autre, on peut le dire, *pro aris et focis*.

On peut donc s'en rapporter à M. de Plessen du soin de plaider avec une ardeur convaincue la cause qu'il a reçue des mains de l'Autriche et de la Russie, et ce ne sont pas les sympathies du Souverain et de son entourage politique qui lui feront défaut. Les paroles de Christian IX que je viens de citer ne me seraient pas une garantie suffisante contre un projet aussi menaçant pour nos intérêts; la seule garantie sérieuse, c'est l'impossibilité où serait le Roi de commettre un pareil attentat contre la nationalité danoise. Aussi ne puis-je pas partager l'opinion exprimée par le Président du Conseil que, dépossédés de la majeure partie du Sleswig, les Danois, suivant l'expression pittoresque de M. Monrad, suivraient le Sleswig en enfer. M. Monrad force ici l'argument pour effrayer la France et l'Angleterre et engager ces Puissances à tenir ferme sur les conditions de la solution actuellement pendante devant la Conférence. Il serait plus croyable que le Roi, s'il y voyait un joint, voulût revenir à l'union personnelle, dont on a eu tant de peine à obtenir de lui l'abandon. Mais ce retour, après l'attitude des Plénipotentiaires allemands et la déclaration du Plénipotentiaire danois dans la séance du 2 juin, n'est pas plus réalisable aujourd'hui

que le projet de l'entrée du Danemark dans la Confédération germanique. L'opinion en Danemark ne veut pas plus de l'une que de l'autre.

Pour tenter cet essai, il faudrait d'ailleurs un changement de Ministère. Il est vrai qu'on s'agite beaucoup autour du Roi, et que l'annonce de l'arrivée de M. de Plessen a donné du cœur au parti qui, en mettant l'intégrité de la Monarchie au-dessus de l'indépendance nationale, sait qu'il caresse la pensée la plus chère du Roi. Déjà circulent des bruits sur l'avènement d'un nouveau Cabinet, dont M. de Plessen serait le pivot. La nomination de M. de Plessen serait un défi à l'opinion. En outre, étranger par un séjour presque continu en Russie aux hommes de ce pays, il serait inhabile à rassembler les éléments d'une administration.

Je ne crois donc pas à la chute de M. Monrad. Cependant certains indices accusent la tension qui existe entre le Roi et son Cabinet, et l'impatience avec laquelle Christian IX supporte un joug détesté. Le dissentiment porte sur la réunion du Rigsraad, que M. Monrad désire et que le Roi repousse. M. Monrad, il est facile de le voir, veut par le Parlement avoir raison des menées du château et dominer la situation. Le parti national prépare en ce moment une adresse au Roi pour l'engager à appeler les mandataires du pays. Le Roi cèdera, car il n'est pas en mesure de résister à la pression du sentiment public. Mais ce sera un nouveau grief contre le Ministère, qui probablement trempe sous main dans cette manifestation. Le Roi et ses conseillers irresponsables attendront des circonstances plus favorables.

Je me suis empressé de transmettre hier par le télégraphe à Votre Excellence la réponse de M. Monrad[1].

[1] Cf. ci-dessus, p. 199. — En marge, cette note au crayon, de la main de Drouyn de Lhuys : «Transmettre à Londres, pour que M. de La Tour d'Auvergne soit en mesure de traiter cette question avec Lord Russell.»

IMPRIMERIE NATIONALE.

642. Dotézac, Ministre à Copenhague, à Drouyn de Lhuys. (Original. Danemark, 247, n° 113).

Copenhague, 10 juin 1864.
(Cabinet, 17 juin; Dir. pol., 18 juin.)

[La déclaration par laquelle le Baron de Brunnow a annoncé à la Conférence la cession des droits de la Maison impériale de Russie à la Maison d'Oldenbourg[1] a causé un douloureux étonnement parmi les partisans de la Russie. On est frappé aussi de la façon dont la renonciation a été faite, et qui semble admettre la compétence de la Diète germanique sur la question de succession, puisque le Duc d'Oldenbourg doit s'entendre avec la Diète[2].

Le Roi, d'ailleurs, n'en conserve pas moins ses sympathies pour la Russie; celles-ci s'expliquent en partie par l'ardent désir qu'il a, ainsi que la Reine, de marier la Princesse Dagmar avec le Tsarévitch.

Le Ministre de Russie à Copenhague avait reçu des mains de M. Monrad l'article du *Daily News* sur l'attitude du Cabinet de Saint-Pétersbourg dans l'affaire dano-allemande[3]. M. Nicolay, «sans avouer ni démentir les assertions de cet article, est convenu que les rapports de la Russie étaient très cordiaux avec la Prusse».]

(1) A la séance du 2 juin. Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne, du 2 juin (ci-dessus, p. 149).

(2) Après avoir annoncé la cession gracieuse à la maison d'Oldenbourg des droits de la maison impériale de Russie, M. de Brunnow avait déclaré «que sa Majesté [le Tsar] avait réservé à ce Souverain [le Grand-Duc] de faire valoir ses titres lorsqu'il jugerait que le moment en serait venu. Membre de la Confédération germanique, ce Prince serait appelé à élever ses réclamations lui-même dans les voies légales devant l'autorité fédérale dont il relève. L'Empereur de Russie restera étranger à ce litige». (Cf. le protocole de la séance du 2 juin, *Arch. diplom.*, 1864, t. III, p. 45-57.)

(3) Cf. la dépêche de Dotézac à Drouyn de Lhuys, du 31 mai (ci-dessus, p. 133).

643. Drouyn de Lhuys au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Copie de minute. Angleterre, 730, n° 117[1].)

Paris, 11 juin 1864.

Les dissentiments qui se sont élevés dans les dernières délibérations de la Conférence[2] et les dispositions de plus en plus marquées des parties belligérantes à ne se faire aucune concession nouvelle, nous obligent à prévoir le cas où l'entente deviendrait impossible entre elles sur le tracé de la frontière. Nous n'avons rien négligé jusqu'ici pour favoriser un rapprochement, et notre ferme intention est de persévérer dans nos efforts. Pour les raisons que je vous ai exposées dans ma correspondance, et sur lesquelles je ne crois pas nécessaire de revenir ici, nous désirons avant tout l'adoption du projet présenté par Lord Russell[3]. Vous continuerez donc à prêter votre concours à cette proposition, sauf à vous rallier à telle autre combinaison qui aurait l'assentiment du Cabinet de Copenhague.

Si toutefois je me place devant l'hypothèse d'un refus certain des parties de transiger sur la ligne de démarcation, je ne pense pas que nous puissions laisser les Plénipotentiaires se séparer, sans faire nous-mêmes, en vue de la paix, une dernière suggestion. Du moment où il serait démontré qu'aucun compromis n'a de chances d'être accepté, il n'y aurait, ce semble, d'autre voie à suivre que de recourir, à cet égard, au principe qui a prévalu jusqu'ici pour le règlement des autres points. C'est en vertu de leur nationalité que les districts septentrionaux du Sleswig sont attribués au Danemark et ceux du sud à l'Allemagne; on a jugé inutile de faire un appel direct au vœu des populations là où il était manifeste : mais on pourrait le consulter là où il est

[1] Cette dépêche a été publiée dans les *Documents diplomatiques*, *Affaires des Duchés de l'Elbe*, p. 24-25, et dans les *Arch. diplom.*, 1865, t. II, p. 348-349.

[2] Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 9 juin (ci-dessus, p. 200).

[3] Cf., en particulier, la dépêche de Drouyn de Lhuys du 26 mai (ci-dessus, p. 110).

douteux et où aucun autre moyen n'existerait plus pour établir un accord. Nous serions donc d'avis de demander à un vote des communes les éléments d'appréciation auxquels on conviendrait de s'en rapporter. Ce vote par commune permettrait, dans le tracé définitif de la frontière, de tenir le compte le plus exact possible de chaque nationalité. Pour qu'il présentât d'ailleurs les garanties désirables, la Conférence devrait établir que toute force militaire serait préalablement éloignée et que les suffrages seraient exprimés en dehors de toute pression. Les Puissances appelées à participer aux délibérations de Londres pourraient envoyer des délégués sur les lieux afin de constater la parfaite sincérité du scrutin.

Telles sont les vues que je croirais convenable de suggérer si, comme il y a lieu de le craindre, le Danemark ne parvenait pas à se mettre d'accord avec les Puissances allemandes sur le tracé de la ligne de démarcation. Aussi longtemps que vous conserverez l'espoir de concilier les prétentions respectives sur ce point, vous devrez, je le répète, y consacrer tous vos efforts. Mais, lorsque vous en aurez reconnu l'inutilité, vous voudrez bien vous expliquer au sein de la Conférence dans le sens que je viens de vous indiquer, et faire insérer au protocole l'expression de la manière de voir du Gouvernement de Sa Majesté.

---

644. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Angleterre, 730.)

Londres, 11 juin 1864, 5h 1/2 soir.

Il y a eu aujourd'hui chez Lord Russell réunion des Représentants des Puissances neutres et du Danemark. Les Danois ont nettement déclaré que leur Gouvernement ne pourrait pas accepter pour frontière une ligne plus au nord que celle de la Schlei à Friedrichstadt[1]. Ils ont, en conséquence, repoussé une

[1] C'était la ligne proposée dans le projet de lord Russell. Dans la séance du 9, les plénipotentiaires danois avaient déclaré ne pouvoir accepter d'autre frontière. Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne, du 9 juin (ci-dessus, p. 200).

seconde fois les préliminaires de paix modifiés par le Baron de Brunnow [1] et que Lord Russell et moi avons soutenus; ils ont également écarté l'idée, suggérée confidentiellement par la Prusse, de consulter les populations des districts mixtes [2].

---

645. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Original. Angleterre, 730, n° 132.)

Londres, 11 juin 1864.
(Cabinet, 13 juin; Dir. pol., 14 juin.)

[Comme l'Ambassadeur vient de l'annoncer par télégramme [3], Lord Russell a réuni chez lui les Représentants des Puissances neutres et ceux du Danemark. Ceux-ci ont formellement déclaré qu'ils n'accepteraient aucune frontière située plus au nord qu'une ligne de la Schlei à Friedrichstadt. Malgré l'insistance du Prince de La Tour d'Auvergne, ils ont repoussé les préliminaires modifiés, ainsi que l'idée, suggérée par la Prusse, de consulter les populations des districts mixtes, et celle de recourir à un arbitrage.

Les Plénipotentiaires danois ont regretté, dans une forme tout amicale, que l'Angleterre ait abandonné trop tôt le traité de Londres et qu'elle ait réclamé l'adhésion du Danemark à un projet qu'elle avait été ensuite hors d'état de faire accepter par l'Allemagne [4]. Ils se sont plaints aussi, dans la même forme, de

[1] Cf. les dépêches du prince de La Tour d'Auvergne, du 3 et du 4 juin, avec le projet d'articles préliminaires du baron de Brunnow (ci-dessus, p. 153, 165 et 166), et le télégramme de Drouyn de Lhuys, du 5 (ci-dessus, p. 169). A la conférence du 6 juin, les plénipotentiaires danois avaient repoussé le projet de préliminaires (cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne du 6 juin, ci-dessus, p. 175). Ultérieurement, ce projet avait reçu quelques modifications de nature à le rendre plus acceptable.

[2] Cf. le télégramme de Drouyn de Lhuys au prince de La Tour d'Auvergne, du 2 juin (ci-dessus, p. 145).

[3] Cf. ci-dessus, p. 212.

[4] Cf. les dépêches du prince de La Tour d'Auvergne, du 6 et du 9 juin (ci-dessus, p. 175 et 200).

n'avoir pas rencontré chez les Puissances neutres l'appui sur lequel ils se croyaient autorisés à compter en entrant dans la Conférence. Les Plénipotentiaires se sont séparés sans rien conclure et convaincus que leurs efforts resteraient vains.]

---

646. Dotézac, Ministre à Copenhague, à Drouyn de Lhuys. (Original. Danemark, 247, n° 114.)

Copenhague, 12 juin 1864.
(Cabinet, 17 juin; Dir. pol., 18 juin.)

[Les élections à la seconde Chambre du Rigsdag sont terminées et assurent le triomphe du parti national[1]. Dotézac joint à sa lettre la traduction du projet d'adresse au Roi, qui sera revêtue du plus grand nombre possible de signatures[2]. Le parti national y réclame, comme une condition d'existence pour le Danemark, le Sleswig jusqu'à l'Eider, uni constitutionnellement au Royaume. «Il repousse avec la dernière énergie le Sleswig-Holstein sous quelque forme que ce soit, avec cession à l'Allemagne ou rattaché au Danemark par l'union personnelle du Souverain. Le Gouvernement qui oserait se prêter à une pareille solution perdrait la confiance du peuple...» Dotézac pense d'ailleurs que «l'anathème porté contre l'union personnelle est bien réellement l'expression du sentiment général», tandis que la revendication de tout le Sleswig n'est plus affirmée que pour la forme. «La cause du partage gagne chaque jour dans le parti national.»]

(1) Cf. la dépêche de Dotézac à Drouyn de Lhuys, du 10 juin (ci-dessus, p. 205), et celle du 15 juin (ci-après, p. 228).

(2) Le projet est annexé à la dépêche.

---

647. Dotézac, Ministre à Copenhague, à Drouyn de Lhuys. (Original. Danemark, 247, n° 115.)

Copenhague, 12 juin 1864.
(Cabinet, 17 juin.)

M. Vedel, autorisé par M. Monrad, m'a lu hier au soir le passage de la dépêche de M. de Plessen sur l'entrée du Danemark dans la Confédération germanique [1].

Après avoir dit que l'Autriche verrait avec plaisir cette combinaison, M. de Plessen énumère avec complaisance les avantages que le Danemark serait appelé à en recueillir : maintien de l'intégrité ; position honorable du Danemark dans une Confédération puissante, armée pour la défense de ses membres ; tranquillité du Nord assurée ; moyen pour le Royaume-Uni de Suède et Norvège de rétablir sur le pied amical d'avant 1848 ses rapports avec l'Allemagne ; toutes les Puissances, conclut-il, auraient à gagner à cet arrangement, une seule exceptée, la France !

Comme me l'avait dit M. Monrad, M. de Plessen ne prononce pas le nom du Prince Gortchakoff et mentionne seulement l'Autriche. Mais, comme cette idée se produit immédiatement après le compte rendu d'un long entretien avec le Vice-Chancelier, il est tout naturel d'en conclure que M. de Plessen s'en est entendu avec le Prince Gortchakoff, ainsi que je l'ai déjà indiqué [2].

---

648. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Original. Angleterre, 730, n° 133.)

Londres, 12 juin 1864.
(Cabinet, 13 juin ; Dir. pol., 14 juin.)

J'ai reçu hier la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser, le 10 de ce mois, sous le n° 115 [3].

[1] Cf. la dépêche de Dotézac, du 10 juin (ci-dessus, p. 205).

[2] En note au crayon, de la main de Drouyn de Lhuys : « Transmettre à Londres. »

[3] Ci-dessus, p. 201.

Bien que M. l'Ambassadeur d'Angleterre ait rendu un compte fidèle de son entretien avec Votre Excellence au sujet du désir qu'aurait eu le Gouvernement de la Reine de voir un accord s'établir entre la France et l'Angleterre sur le tracé d'une frontière dans le Sleswig qu'elles eussent ensuite soutenu comme un ultimatum, je n'ai pas manqué, suivant vos ordres, d'exposer au Principal Secrétaire d'État les considérations qui ne permettaient pas au Gouvernement de l'Empereur de s'associer, dans cette circonstance, à la manière de voir du Cabinet de Londres. J'ai rappelé à Lord Russell l'attitude que nous avions cru devoir adopter, dès l'origine du conflit dano-allemand, en lui faisant remarquer qu'il nous serait difficile de prendre aujourd'hui les armes pour conserver à la Couronne de Danemark quelques milliers d'âmes de plus dans le Sleswig, quand nous avions pensé que nos intérêts ne nous permettaient pas de faire la guerre pour le maintien du traité qui consacrait l'intégrité de la Monarchie danoise. J'ai signalé une fois de plus à Lord Russell la différence qui existait dans les situations respectives de la France et de l'Angleterre par rapport à l'affaire danoise, et démontré que le Gouvernement de l'Empereur ne saurait assumer sur lui la responsabilité d'une guerre avec l'Allemagne quand les intérêts de la France ne l'y obligeaient pas. J'ai cru pouvoir, sur le désir qui m'en était exprimé par Lord Russell, lui donner lecture de quelques passages de votre dépêche relatifs à cet objet, en lui faisant observer d'ailleurs que le concours diplomatique de la France, qui n'avait pas fait défaut jusqu'ici à l'Angleterre, continuerait à lui être acquis.

Le Cabinet de Londres, Monsieur le Ministre, eût sans doute attaché un grand prix à pouvoir compter sur un concours plus efficace de notre part, dans un moment surtout où la voie des négociations semble malheureusement fermée[1]. Il voyait, à tort ou à raison, dans un accord entre la France et l'Angleterre, en même temps qu'une solution probable du conflit actuel, un moyen honorable pour lui de sortir d'une situation dont les embarras augmentent de jour en jour. Lord Russell cependant, je m'en-

[1] Cf. le télégramme et la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne, du 11 juin (ci-dessus, p. 212 et 213).

presse de le dire, a bien voulu, tout en me témoignant le regret que Votre Excellence n'ait pas jugé cet accord possible, rendre hommage à la loyauté et à la sagesse des vues qui dirigent la politique du Gouvernement de l'Empereur.

---

649. Dotézac, Ministre à Copenhague, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Danemark, 247.)

Copenhague, 13 juin 1864, 7h 20 soir.

Le Président du Conseil vient de connaître par le télégraphe la conversation de M. de Moltke avec Votre Excellence (1); il me demande de faire savoir par la même voie que le Roi et le Cabinet sont décidés à ne pas admettre le vote des populations entre la ligne allemande et celle acceptée par le Danemark (2). Il s'est montré particulièrement affecté d'avoir à écarter une proposition de la France, d'autant qu'il ne se dissimule pas au fond que le vote des populations sera, comme je l'ai déjà écrit, certainement contraire au Danemark.

---

650. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Angleterre, 730.)

Londres, 13 juin 1864.
(Reçu à 10h soir.)

Lord Russell a dit à M. de Quaade que, si le Danemark consentait à déférer la question de la frontière à l'arbitrage de

(1) Postérieurement à la dépêche du comte de Moltke, datée de Londres le 3 juin, publiée ci-dessus, p. 154, nous n'avons pas trouvé d'allusion dans la correspondance à un nouvel entretien de Drouyn de Lhuys avec le ministre de Danemark. Sur cette conversation, voir ci-après, p. 228, la dépêche de Dotézac du 15 juin.

(2) Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys au prince de La Tour d'Auvergne, du 11 juin (ci-dessus, p. 211).

l'un des Souverains de l'Europe, l'Angleterre serait disposée à lui promettre son assistance pour le cas où les Puissances allemandes n'adhéreraient pas à cette proposition. Il a annoncé que le Cabinet se prononcerait définitivement à cet égard mercredi, et il a prié M. de Quaade de pressentir, en attendant, les dispositions de son Gouvernement.

La Conférence ne se réunira que jeudi.

---

651. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Original. Angleterre, 730, n° 134.)

Londres, 13 juin 1864.
(Cabinet, 15 juin; Dir. pol., 16 juin.)

La dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, le 11 de ce mois, sous le n° 117, m'est exactement parvenue[(1)]. Votre Excellence envisageant, dans cette dépêche, l'hypothèse d'un refus certain des parties de transiger sur la ligne de démarcation à tracer dans le Sleswig, m'invite, du moment où il me sera démontré qu'aucun compromis n'a plus de chances d'être accepté, à suggérer à la Conférence l'idée de demander à un vote des communes, dans les districts mixtes, les éléments d'appréciation nécessaires pour résoudre la question d'après le principe des nationalités. Je me suis rendu aujourd'hui chez Lord Russell pour lui faire part des vues du Gouvernement de l'Empereur à cet égard, et me concerter avec lui sur le moment où il pourrait être opportun de faire à la Conférence la proposition dont il s'agit. Le Principal Secrétaire d'État, après m'avoir fait remarquer que le principe de la consultation des populations, comme moyen d'arriver à déterminer la frontière dans le Sleswig, avait été formellement repoussé par le Gouvernement danois[(2)], qu'il n'y avait d'ailleurs à espérer d'une pareille manière de procéder

(1) Cf. ci-dessus, p. 211.

(2) Cf. le télégramme du prince de La Tour d'Auvergne, du 11 juin (ci-dessus, p. 212).

aucun résultat pratique, attendu que les populations, livrées depuis longtemps déjà à l'influence de l'Allemagne, se prononceraient, selon toute apparence, dans un sens favorable à ses prétentions, sans tenir plus de compte de leur nationalité que des intérêts militaires et commerciaux du Danemark, a bien voulu me dire que, dans un Conseil de Cabinet tenu samedi soir, le Gouvernement de la Reine avait adopté, de préférence, l'idée de soumettre le règlement de la question de frontière à établir entre le Danemark et l'Allemagne à l'arbitrage de l'un des Souverains de l'Europe. Lord Russell a ajouté qu'il venait d'en donner avis à M. de Quaade et de lui annoncer, en même temps, que l'Angleterre serait disposée à promettre au Danemark son assistance s'il acceptait cette proposition. M. de Quaade ayant insisté pour que le Principal Secrétaire d'État précisât plus nettement les intentions du Gouvernement de la Reine, Lord Russell lui répondit que le Conseil des Ministres s'était prononcé dans le sens qu'il venait d'indiquer, mais qu'avant de donner à sa résolution une forme plus précise et plus officielle, il devait obtenir le consentement de la Reine, et que, probablement, dans le Conseil de Cabinet qui aurait lieu mercredi prochain, l'affaire serait définitivement réglée. Il pria, en attendant, M. de Quaade de vouloir bien pressentir sans retard les dispositions de son Gouvernement. Lord Russell, de qui je tiens ces détails, que M. de Quaade m'a, depuis, confirmés lui-même, pense que le Danemark ne saurait avoir d'objection sérieuse à adhérer à la suggestion de l'Angleterre. Quant aux sentiments de l'Allemagne, il est moins rassuré à leur égard; mais il compte évidemment, son langage du moins m'autorise à le croire, sur les dispositions conciliantes de l'Autriche et sur l'influence que cette Cour peut exercer à Berlin. Il ne pense pas, d'ailleurs, qu'il soit impossible d'amener la Prusse à accepter pour frontière la ligne de Kappel à Husum[1]; mais c'est là une supposition qu'il ne m'a paru baser sur aucune donnée positive et que je serais assez porté à considérer comme erronée. Il m'a parlé, avec une satisfaction peu déguisée, des incidents qui ont marqué la dernière visite du

[1] C'est la ligne proposée par Drouyn de Lhuys dans sa dépêche du 4 juin (ci-dessus, p. 160).

Duc d'Augustenbourg à Berlin [1]. Le Duc, à qui l'on aurait proposé de conclure éventuellement des arrangements semblables à ceux conclus avec le Duc de Saxe-Cobourg-Gotha au sujet de l'armée et de la représentation diplomatique du Duché, aurait opposé une certaine résistance. Il aurait également décliné de prendre, dès à présent, l'engagement d'adhérer au traité de commerce avec la France, ce que Lord Russell, je me hâte de le dire, paraissait regretter.

J'ai demandé à Lord Russell, dans le courant de notre entretien, s'il ne pensait pas que la présence de l'Empereur de Russie à Berlin fût de nature à exercer quelque influence sur la solution de l'affaire danoise [2]. Il m'a assuré qu'il était, à cet égard, sans informations précises, mais qu'il savait cependant que la principale préoccupation des trois grandes Cours du Nord était toujours de se maintenir dans un accord tel qu'il leur fût possible, le cas échéant, de s'opposer efficacement au développement de la révolution qui, grâce, prétendaient-elles, à l'appui de certains Gouvernements, pouvait d'un moment à l'autre menacer l'existence de tous les trônes de l'Europe. Lord Russell n'a pu s'empêcher de sourire en me signalant des inquiédudes qu'il ne paraissait pas, pour sa part, prendre le moins du monde au sérieux.

P.-S. — La Conférence se réunira *jeudi* au lieu de *mercredi*, afin de laisser au Gouvernement danois le temps de se prononcer sur la nouvelle proposition de l'Angleterre. Si Votre Excellence avait, de son côté, des instructions à me donner, je lui serais reconnaissant de me les faire parvenir sans retard.

---

652. Drouyn de Lhuys au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Télégr. Minute à chiffrer. Angleterre, 730.)

Paris, 14 juin 1864.

Conformément au désir que m'exprime Lord Cowley, je vous

(1) Cf. la dépêche du baron de Talleyrand, du 4 juin (ci-dessus, p. 163).

(2) L'empereur et l'impératrice de Russie arrivèrent à Potsdam le 9 juin et en repartirent le 11 pour Darmstadt et Kissingen.

invite à ne produire la suggestion relative au vote des populations par commune qu'après que la Conférence aura statué sur la proposition anglaise d'un arbitrage[1].

---

653. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Confidentielle. Original. Prusse, 349, n° 61.)

Berlin, 14 juin 1864.
(Cabinet, 17 juin; Dir. pol., 18 juin.)

Suivant le désir que vous m'avez exprimé par votre dépêche confidentielle n° 48[2], j'ai cherché à savoir s'il y avait réellement des pourparlers entre Berlin, Pétersbourg et Vienne au sujet d'un plan qui ferait entrer tous les États du Danemark dans la Confédération germanique, et si le Cabinet prussien en particulier se montrait favorable à un tel projet.

Il m'aurait été difficile de me renseigner à cet égard auprès des membres du Corps diplomatique de Berlin, mais, ainsi que j'ai déjà eu l'honneur de le mander à Votre Excellence par le télégraphe, à la date du 8 juin[3], M. de Bismarck, que j'ai interrogé sur le point dont il s'agit, s'est empressé de m'affirmer que le Gouvernement du Roi serait contraire à une semblable incorporation, dans le cas où on viendrait à la lui proposer.

« C'est, m'a-t-il dit, par une dépêche de M. de Werther, me rapportant une conversation du Comte de Rechberg avec le Duc de Gramont, que j'ai eu pour la première fois connaissance de cette idée. Le Comte Karolyi de son côté l'a émise incidemment dans un de nos entretiens, mais en ajoutant qu'il ne la croyait pas réalisable. Je suis tout à fait de son opinion, car, sans parler des autres difficultés qui s'opposeraient à un arrangement pareil, l'élément danois, les allures du Cabinet de Copenhague seraient toujours en discorde avec le sentiment germanique. D'ailleurs,

(1) Cf. le télégramme du prince de La Tour d'Auvergne, du 13 juin (ci-dessus, p. 217).

(2) Du 7 juin, (ci-dessus, p. 181).

(3) Cf. ci-dessus, p. 187.

si on faisait tant que de réunir le Danemark à la Confédération, il n'y aurait pas de raison pour ne pas incorporer à cette dernière la Suède elle-même.»

Ces assurances, qui m'ont été données d'un ton très net, sont si conformes aux nécessités de l'équilibre général, et répondent si bien aux appréhensions particulières que la Prusse doit conserver à l'égard d'un accroissement d'influence de l'Autriche, que la sincérité du langage du Président du Conseil ne me semble pas pouvoir être mise en doute.

---

654. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Original. Prusse, 349, n° 62.)

Berlin, 14 juin 1864.
(Cabinet, 17 juin; Dir. pol., 18 juin.)

[L'Empereur et l'Impératrice de Russie, arrivés à Potsdam le 9, en sont repartis le 11 pour Darmstadt et Kissingen. Ils ont tenu à ce que leur séjour à la Cour de Prusse ait simplement le caractère d'une visite de famille[1].

Le Roi se rendra le 18 à Carlsbad, accompagné de M. de Bismarck; s'il faut en croire la *Gazette de la Croix*, il y recevrait prochainement la visite de l'Empereur François-Joseph, qui conduit en ce moment l'Impératrice Elisabeth à Kissingen et qui aura eu ainsi, au préalable, une entrevue avec l'Empereur de Russie.

M. de Bismarck, qui compte que son séjour en Bohême durera de quinze jours à trois semaines, emmène avec lui une chancellerie complète.]

[1] Le tsar eut cependant, le 10, une conversation avec Bismarck (Horst Kohl, *Bismarck-Regesten*, t. Ier, p. 232) et, d'après Sybel (*Die Begründung des deutschen Reiches*, t. III, p. 342 et suiv.), il y fut longuement parlé de Napoléon III. Alexandre Ier mit vivement Bismarck en garde contre un accord particulier avec la France; il manifesta ses craintes des plans dangereux que lui semblait former Napoléon et il insista sur la nécessité d'éviter une guerre.

655. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Original. Prusse, 349, n° 64 [1].)

Berlin, 14 juin 1864.
(Cabinet, 17 juin; Dir. pol., 18 juin.)

[L'Ambasadeur envoie le texte, demandé par Drouyn de Lhuys le 1er juin, de la circulaire de M. de Bismarck aux États allemands, du 8 mai [2]. Cette circulaire n'offre rien d'original, ni de nouveau; elle a été une œuvre de circonstance. Elle était destinée, au moment où elle a été envoyée, à faire sentir leur impuissance aux Etats secondaires, et à mettre fin à leurs velléités de contrarier l'action austro-prussienne dans le Holstein. «Ce but, elle l'a atteint. A preuve, le rôle modeste que la Confédération, comme telle, joue à la Conférence de Londres.»]

---

656. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Original. Angleterre, 730, n° 135.)

Londres, 14 juin 1864.
(Cabinet, 15 juin; Dir. pol., 16 juin.)

S. A. Royale Madame la Princesse de Galles a tenu aujourd'hui, pour la Reine, au Palais de Saint-James, le dernier drawing-room de la saison. Le Corps diplomatique y assistait au complet. J'y ai rencontré M. l'Ambassadeur de Russie, et j'ai eu l'occasion de causer assez longuement avec lui. M. le Baron de Brunnow m'a paru donner une entière approbation à la nouvelle proposition de l'Angleterre [3]. Le Danemark, suivant lui, ne sau-

[1] Il semble que cette dépêche n° 64, datée, dans la correspondance, du 14, ait été inexactement numérotée, car la dépêche de Talleyrand du 15, publiée ci-après, p. 227, porte le n° 63.

[2] Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys au baron de Talleyrand, du 1er juin (ci-dessus, p. 139).

[3] Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne, du 13 juin (ci-dessus, p. 218).

rait raisonnablement refuser de soumettre à l'arbitrage de l'un des Souverains de l'Europe la question de la frontière, quand surtout il s'assure par cette concession l'assistance de l'Angleterre. M. l'Ambassadeur de Russie semble également ne pas douter de l'adhésion de l'Autriche et de la Prusse, trop heureuses, croit-il, de profiter du moyen que leur offrirait ainsi l'Angleterre pour sortir honorablement d'une situation que la continuation de la guerre ne manquerait pas de compliquer de jour en jour davantage. Le langage de MM. les Plénipotentiaires allemands, ou, du moins, de MM. les Plénipotentiaires prussiens, n'est pas d'ailleurs de nature, je dois le dire, à justifier complètement les espérances de M. l'Ambassadeur de Russie. En effet, M. le Comte de Bernstorff, qui, jusqu'à ce moment, avait admis le principe du partage du Sleswig, sans demander que les populations qui resteraient soumises à l'autorité du Roi Christian IX fussent consultées, commence à parler beaucoup de l'impopularité d'une pareille combinaison et de l'impossibilité pour la Prusse de la faire accepter par les populations (1). Son attitude, sous ce rapport, tend évidemment à se rapprocher de celle du Représentant de la Confédération germanique (2), et M. le Baron de Beust laisse clairement entendre, de son côté, que M. l'Ambassadeur de Prusse ne tardera pas à demander avec lui à la Conférence que le Sleswig tout entier soit appelé à se prononcer sur ses destinées futures. Il ne paraît pas, au surplus, que MM. les Plénipotentiaires allemands connaissent encore complètement la proposition anglaise. Quant aux Plénipotentiaires danois, ils évitent de s'expliquer à ce sujet. M. de Quaade, toutefois, que je connais d'ancienne date, et dont les appréciations sont en général très modérées, ne m'a pas caché qu'il doutait un peu que son Gouvernement fût aussi porté qu'on le supposait ici à adhérer à la proposition de Lord Russell. Il craint que l'idée du partage du Sleswig, d'abord acceptée en principe à Copenhague, n'y ait perdu, dans ces derniers jours, un terrain considérable, et que son Gouvernement n'ait plus à

(1) Cf. le télégramme du prince de La Tour d'Auvergne, du 11 juin (ci-dessus, p. 212).

(2) Cf. la note de Beust du 1er juin (ci-dessus, p. 142, note 1.)

cet égard toute sa liberté d'action désirable. M. de Quaade n'espère pas recevoir de Copenhague une réponse avant jeudi, et, pour cette raison, il se propose d'engager Lord Russell à retarder encore de quelques jours la réunion de la Conférence qui est fixée, ainsi que j'ai eu l'honneur de l'annoncer à Votre Excellence [1], à jeudi prochain, 16 courant.

---

657. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Autriche, 486.)

Vienne, 14 juin 1864, 2h 50 soir.
(Reçu à 4h 20 soir.)

Le Cabinet de Vienne n'entend pas, d'après ce que dit le Comte de Rechberg, formuler la proposition de l'entrée du Danemark dans la Confédération germanique [2].

---

658. Le Comte de Rechberg, Ministre des Affaires étrangères d'Autriche, au Prince de Metternich, Ambassadeur à Paris. (Copie. Autriche, 486 [3].)

Vienne, 14 juin 1864.

L'Empereur, notre Auguste Maître, accompagne S. M. l'Impératrice à Kissingen, où l'Empereur de Russie se rend à la même époque [4].

Bien que la rencontre des deux Souverains n'ait nullement été combinée d'avance, de manière à mériter le caractère d'un évé-

(1) Dans la dépêche du 13 juin (ci-dessus, p. 218).
(2) Cf. le télégramme de Drouyn de Lhuys, du 7 juin (ci-dessus, p. 180).
(3) En tête : «Remise le 18, par le Prince de Metternich, *à titre de lecture seulement.*»
(4) Cf. la dépêche du baron de Talleyrand, du 14 juin, n° 62 (ci-dessus, p. 222).

IMPRIMERIE NATIONALE.

nement politique, l'opinion publique ne manquera pas de s'en préoccuper et d'y rattacher une foule de suppositions hasardées.

Nous regretterions fort que le Gouvernement français se laissât émouvoir par quelques-unes des rumeurs qui vont être propagées à cette occasion. Nous verrons sans doute se reproduire entre autres les bruits concernant la conclusion d'une alliance des Cours du Nord basée sur des tendances hostiles à la France.

J'invite Votre Altesse à opposer le démenti le plus catégorique à toutes les assertions de ce genre, quelle que soit la source dont elles puissent provenir. Vous pourrez ajouter de plus qu'aucune négociation n'a eu lieu pour préparer cette entrevue des deux Souverains et lui donner un objet défini. Aucun plan préconcerté n'amène les deux Empereurs l'un vers l'autre, et ils ne se rencontrent point dans le dessein de contracter ou de sanctionner un engagement convenu. L'unique but poursuivi est de se livrer à un échange spontané d'idées sur les événements qui attirent en ce moment l'attention de tous les Cabinets. Il n'y a là rien dont les autres Gouvernements puissent s'alarmer. Le Gouvernement français surtout ne saurait se méprendre sur les sentiments réels de l'Autriche. Nous les lui avons souvent fait connaître avec la plus entière franchise. Fidèle à ses idées de modération, l'Autriche ne pense pas imprimer une direction nouvelle à sa politique. Si elle cherche à s'entendre avec d'autres États, c'est toujours dans des vues de paix et de conciliation, c'est pour aplanir les difficultés qui existent et non pour en susciter d'imprévues.

En quittant Kissingen, l'Empereur, notre Auguste Maître, se rendra à Carlsbad pour y voir son allié le Roi de Prusse. Cette visite aurait été dans toute occasion un devoir de courtoisie à remplir envers un Souverain ami venant sur le territoire autrichien. Elle s'explique encore bien plus naturellement aujourd'hui, lorsque l'Autriche et la Prusse sont unies dans une action commune glorieusement cimentée par le sang de leurs soldats tombés sur un même champ de bataille. Nous ne supposons donc pas qu'on attribue une importance exagérée à la réunion de Carlsbad et qu'on lui impute des motifs secrets qui s'éloignent de la simple vérité.

Si j'accompagne l'Empereur dans ce voyage, cette circonstance ne change rien à la signification des faits. Ma présence à Kissin-

gen ne doit pas enlever à l'entrevue des Souverains son caractère tout privé et spontané. Il est facile aussi à comprendre que je désire profiter du séjour de M. de Bismarck à Carlsbad pour m'entretenir avec lui des graves questions dans lesquelles les intérêts de nos deux pays se trouvent aujourd'hui engagés de concert.

Votre Altesse voudra bien régler son langage sur ces indications, et pourra même, si elle le juge utile, communiquer confidentiellement à M. Drouyn de Lhuys la présente dépêche.

---

659. Drouyn de Lhuys au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 730, n° 119.)

Paris, 15 juin 1864.

[Drouyn de Lhuys confirme au Prince de La Tour d'Auvergne son télégramme de la veille (1). Le Gouvernement de l'Empereur approuvera tous les efforts tentés en vue du rétablissement de la paix, et c'est seulement au cas où toutes les combinaisons auraient échoué que l'Ambassadeur devra produire la suggestion qui lui a été indiquée.]

---

660. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Confidentielle. Original. Prusse, 349, n° 63.)

Berlin, 15 juin 1864.
(Cabinet, 17 juin; Dir. pol., 20 juin.)

Le Prince Gortchakoff vient de passer quarante-huit heures à Berlin; pendant ce court séjour, il a eu l'honneur de voir le Roi et s'est entretenu à plusieurs reprises avec M. de Bismarck (2).

Sans sortir de la réserve que je devais m'imposer en matière si délicate, j'ai demandé au Président du Conseil si l'Empereur

(1) Ci-dessus, p. 220.

(2) Horst Kohl (*Bismarck-Regesten*, t. Ier, p. 233) n'indique qu'une conférence du prince Gortchakoff avec Bismarck, le 12 juin; le 10, Bismarck avait été reçu en audience particulière par le tsar. (*Ibid.*, p. 232.)

de Russie et son Ministre n'avaient pas conseillé à S. M. Prussienne ainsi qu'à lui-même d'user de modération à l'égard du Danemark. Il m'a répondu affirmativement, en ajoutant néanmoins que, chaque fois que la question danoise venait à être touchée avec les hommes d'État russes, on voyait leur politique se présenter sous trois aspects différents : ainsi l'Empereur était presque *allemand*, le Prince Gortchakoff presque *neutre*, et le Baron de Brunnow tout à fait *anglais et danois*. — «Le Vice-Chancelier nous a bien engagés, il est vrai, à nous contenter des succès militaires obtenus, m'a dit M. de Bismarck; mais j'ai dû lui objecter que ces succès avaient été fort exagérés, comme il était naturel qu'ils le fussent chez une nation qui, depuis cinquante ans, ne s'était pas trouvée engagée dans une guerre sérieuse. Quoi qu'il en soit, l'opinion publique considère la question comme ayant été, pour ainsi dire, résolue au profit des intérêts allemands par l'action de l'armée. Si donc maintenant la diplomatie prussienne se déclarait satisfaite d'un résultat qui ne correspondrait pas avec ce sentiment général, elle passerait pour avoir compromis, par ses fautes, les avantages que lui avait acquis le dévouement de nos soldats.» — Il paraît que, sur la question pratique de la frontière à tracer entre le Danemark et la Confédération germanique, le Ministre des Affaires étrangères de Russie s'est montré de meilleure composition que son Ambassadeur à Londres, et qu'il a admis sans difficulté une ligne plus avantageuse pour l'Allemagne que celle proposée par les Plénipotentiaires anglais.

[La deuxième partie de la dépêche traite des affaires de Pologne et de la question d'Orient.]

---

661. Dotézac, Ministre à Copenhague, à Drouyn de Lhuys. (Original. Danemark, 247, n° 116.)

Copenhague, 15 juin 1864.
(Cabinet, 22 juin; Dir. pol., 24 juin.)

M. le Président du Conseil est venu avant-hier dans l'après-midi me communiquer un télégramme qu'il venait de recevoir

du Ministre de Danemark à Paris[1] et dans lequel, résumant la conversation qu'il avait eu l'honneur d'avoir avec Votre Excellence, M. de Moltke faisait connaître que le Prince de La Tour d'Auvergne avait pour instructions d'appuyer fermement toute ligne agréée par le Danemark, mais qu'à la dernière extrémité le Plénipotentiaire de l'Empereur devait proposer de consulter les populations de la portion de territoire située entre la ligne allemande et la ligne danoise[2].

M. Monrad m'a déclaré que le Roi et le Cabinet étaient décidés à ne point souscrire à cette transaction, et, qu'éprouvant un vif chagrin d'avoir à écarter une proposition émanée de la France, il me priait de faire savoir à Paris par la voie télégraphique et les regrets et la détermination du Conseil.

M. Monrad a invoqué les nécessités de la défense, laquelle, d'après lui, serait seulement assurée par la ligne de la Schlei avec le Danewirke.

« Si nous devions conserver, à un titre quelconque, a-t-il dit, après le partage, la portion du Sleswig qui ne sera pas incorporée au Royaume, nous pourrions regarder de moins près à la fixation de la frontière; mais, comme nous devons l'abandonner sans retour à l'Allemagne, nous ne pouvons livrer au vote si périlleux de populations travaillées de longue main cette question vitale pour le Danemark. Les sacrifices de territoire que nous consentons sont déjà assez considérables et assez douloureux pour que nous demandions, le démembrement opéré, à être autant que possible maîtres chez nous, et nous ne pouvons espérer atteindre ce but qu'avec la ligne proposée par l'Angleterre et approuvée par les Puissances neutres. »

Je me suis attaché à établir que le premier intérêt du Danemark était de conclure un arrangement immédiat. J'ai dit que la reprise des hostilités amènerait nécessairement de nouvelles pertes pour le Danemark, et que, plus tard, il se présenterait dans des conditions encore moins favorables qu'aujourd'hui pour avoir la paix; que les Allemands proportionneraient leurs exigences à la

[1] Cf. le télégramme de Dotézac, du 13 juin (ci-dessus, p. 217).

[2] Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys au prince de La Tour d'Auvergne, du 11 juin (ci-dessus, p. 211).

durée de la guerre et à l'étendue de leurs sacrifices, et que ce ne serait plus d'une partie du Sleswig qu'il s'agirait alors, mais du Sleswig tout entier et peut-être de plus encore. J'ai suggéré l'idée de faire proposer par l'une des Puissances neutres une ligne plus au nord du Danewirke, telle que celle de Kappel à Husum en conservant ces deux ports, et avec la condition que la ville de Sleswig, qui occupe une position centrale sur le Danewirke, ne devienne pas une forteresse fédérale. «Défendez pied à pied votre frontière, soit; mais ne rejetez pas, en cas d'insuccès, un expédient que nous inspire notre désir de vous épargner les malheurs que votre refus vous réserve. N'étayez pas votre résistance sur l'espoir si souvent déçu d'un secours étranger. L'attitude des Puissances ne vous démontre-t-elle pas suffisamment que toutes, par des considérations de premier ordre, veulent, en s'abstenant de prendre part par les armes au conflit, ne pas mettre en péril la paix générale?»

«Cela est impossible, a répondu M. Monrad; il y a des questions où l'on peut hésiter, mais ici l'hésitation n'est pas admissible. Nous avons la bonne fortune que le Roi, l'opinion et le Cabinet sont unis dans la même pensée de recommencer la guerre plutôt que de subir une pareille mutilation. Je dois songer à notre jeune dynastie. Le Roi a gagné en popularité et, je le dis avec orgueil, c'est à moi qu'il le doit; faire abandonner par le Roi la seule ligne de défense tracée par la nature, ce serait compromettre, en même temps que les intérêts du pays, la situation améliorée du Souverain. Nous avons fait cinq mois la guerre : qu'est-ce que cinq mois pour le Danemark? On nous prendra le reste du Jutland : Wallenstein a occupé le Jutland pendant trois ans, et on nous l'a rendu. On nous prendra Alsen, et peut-être, quoique cela soit bien difficile, l'île de Fionie, mais nous sommes invulnérables dans la Séelande : là nous attendrons les événements. Je ne vois pas l'avenir aussi menaçant que vous. Nous ne perdrons pas tout le Sleswig, quoi qu'il arrive. Les Danois, je vous le répète avec conviction, préféreraient encore, malgré leur répulsion profonde pour l'Allemagne, entrer dans la Confédération germanique, plutôt que de renoncer à un territoire arrosé de leur sang depuis tant de siècles. Ce n'est pas moi, assurément, je vous l'affirme de nouveau, qui présiderai à

un acte aussi contraire à mes opinions: mais je dois utiliser aujourd'hui ces dispositions du pays pour accepter de lui des sacrifices qu'il ne me permettrait pas de refuser. J'aurais pu faire accepter la solution proposée avec la ligne de la Schlei, je ne le pourrais pas avec une ligne portée à Flensbourg ou peut-être au delà.» J'ai vainement insisté devant une résolution qui s'est montrée inébranlable.

Ce qui donne cette fermeté à l'attitude de M. Monrad, c'est le triomphe qu'il vient d'obtenir sur la résistance du Roi à la réunion du Rigsraad[1]. Comme je l'avais fait pressentir, Sa Majesté a cédé, et, dans le Conseil du 13, elle a signé l'ordonnance de convocation, qu'on a dressée séance tenante. L'époque de la convocation est significative; elle est fixée au 25, c'est-à-dire au jour où cesse la suspension d'armes. M. Monrad était radieux de ce succès, et, bien qu'il ne me l'ait pas dit nettement, il ne m'a pas été difficile de comprendre qu'il n'avait pas été sans quelque appréhension sur le mouvement souterrain dirigé contre lui par l'entourage du Roi. Ce que je sais, c'est que M. Monrad a exigé une décision avant l'arrivée de M. de Plessen, dont le nom avait donné le branle à toutes les imaginations et enfanté des combinaisons irréalisables. Le Roi, excité par ses conseillers intimes, voulait, avant de prendre un parti sur le Rigsraad, savoir ce que M. de Plessen apporte de Pétersbourg, et M. Monrad ne l'a pas voulu, dans l'intérêt de sa situation.

Au reste, ce qu'affirme M. Monrad sur les dispositions guerrières des esprits n'est malheureusement que trop fondé. Le parti national, ainsi que je le disais dernièrement, rallié en grande majorité à la solution du partage, n'admet que la ligne de la Schlei; les scandinaves, plus accommodants par principe, n'osent affronter le sentiment public; et les conservateurs, c'est-à-dire ceux qui tiennent par-dessus tout à l'intégrité de la Monarchie, poussent maintenant à la guerre, dans l'espoir de rencontrer comme solution, après de nouveaux échecs, dans un accord direct avec la Prusse et l'Autriche, soit l'union personnelle, soit l'entrée du Danemark dans la Confédération germanique. Christian IX, dont l'un ou l'autre des arrangements

[1] Cf. la dépêche de Dotézac, du 10 juin (ci-dessus, p. 205).

réaliserait tous les vœux, se laisse conduire, malgré son horreur native pour le sang versé, par un Cabinet qu'il n'aime pas, dans sa politique belliqueuse.

---

662. Dotézac, Ministre à Copenhague, à Drouyn de Lhuys. (Original. Danemark, 247, n° 117.)

Copenhague, 15 juin 1864.
(Cabinet, 22 juin; Dir. pol., 24 juin.)

M. de Björnstierna m'a fait part que son Gouvernement, dans l'éventualité de l'insuccès de la Conférence, avait chargé ses Représentants à Paris et à Londres de demander s'il pourrait compter sur le concours armé de ces Puissances pour le cas où la Suède entrerait en lice en faveur du Danemark après la reprise des hostilités[1].

Lord Palmerston a répondu que ni le Cabinet actuel, ni ses successeurs ne feraient la guerre pour le Danemark, l'Angleterre, malgré ses sympathies, étant fermement attachée au maintien de la paix. M. de Manderström n'avait pas encore reçu la réponse de la France, mais il prévoyait qu'elle serait conçue dans le même sens.

M. de Björnstierna a d'ailleurs entretenu M. Monrad du projet relatif à l'entrée du Danemark dans la Confédération germanique, et a recueilli du Président du Conseil les mêmes assurances et les mêmes appréciations que moi[2].

M. de Plessen est arrivé ici hier.

(1) Il ne semble pas que la démarche à laquelle il est fait allusion ici fût toute récente. D'après les *Archives diplomatiques* (1864, t. IV, p. 93-94), Manderström expliquait à Björnstierna, dans une dépêche datée du 10 juin, qu'il n'y avait plus rien à attendre ni de l'Angleterre, ni de la France, et il le chargeait d'avertir le gouvernement danois que, dans ces conditions, il ne fallait attendre de la Suède aucun secours effectif.

(2) Cf. les dépêches de Dotézac à Drouyn de Lhuys, des 10 juin, n° 112, et 12 juin, n° 115 (ci-dessus, p. 205 et 215).

---

663. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Original. Autriche, 486, n° 43.)

Vienne, 15 juin 1864.
(Cabinet, 18 juin; Dir. pol., 20 juin.)

Je me suis empressé, ainsi que Votre Excellence m'y invitait par la dépêche qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire sous le n° 50[1], de saisir la première occasion de m'assurer, autant qu'il m'était possible, de ce qu'il pouvait y avoir de fondé dans les bruits d'un prétendu projet d'incorporation du Danemark tout entier à la Confédération germanique. Cette occasion n'était pas difficile à faire naître, car c'est là un sujet de conversation que M. le Ministre des Affaires étrangères d'Autriche aborde volontiers et sur lequel il s'étend avec complaisance. Il a tout d'abord rappelé, comme Votre Excellence elle-même l'a fait dans sa dépêche, que cette idée d'incorporation n'était pas nouvelle, et qu'en Danemark même elle s'était présentée, dès 1851, à beaucoup d'esprits comme une solution possible du conflit dano-allemand, et même comme celle qui sauvegarderait le mieux l'intégrité de la Monarchie danoise contre les dangers dont la menaçaient dès cette époque les progrès du scandinavisme. Mais une pareille idée, qui, adoptée à temps, eût pu, selon M. le Comte de Rechberg, prévenir la guerre actuelle et ses conséquences, n'aurait plus aujourd'hui, ainsi qu'il le reconnaît lui-même, de raison d'être, puisque le Danemark a renoncé au principe de l'intégrité de la Monarchie. Il ne saurait donc plus en être question actuellement que pour regretter qu'elle n'ait pu être accueillie alors, et à un point de vue tout à fait théorique, tout *académique,* pour employer l'expression même dont s'est servi M. le Ministre des Affaires étrangères. Jamais, du reste, cette idée d'incorporation n'était sortie de la région des abstractions pour se formuler en projet positif, et, si lui-même l'avait développée souvent dans des conversations toutes particulières,

[1] Du 7 juin (ci-dessus, p. 181).

jamais il ne l'avait précisée ni même mentionnée sous forme officielle. On n'en trouverait la trace ni dans ses instructions à Londres ni dans ses communications à Berlin. Si elle s'était produite quelque part dans ces derniers temps, ce qu'il ignorait, il ne croyait pas que ce pût être à Copenhague, et la chose lui paraissait surtout improbable tant que M. Monrad serait à la tête du Cabinet. Une pareille idée, en effet, serait la négation la plus absolue des tendances dont cet homme d'État est le représentant, et la renonciation la plus complète au programme d'après lequel il n'a cessé de diriger sa politique, à savoir la séparation de plus en plus profonde entre les deux éléments, allemand et scandinave. M. le Comte de Rechberg ne croit pas non plus qu'un semblable projet ait la chance de trouver quelque appui à Pétersbourg. Au contraire, il y rencontrerait plutôt de l'opposition, s'il est vrai, comme il paraît l'être, que la Russie se propose de soumettre aux Puissances la question de droit en ce qui concerne l'attribution de la souveraineté dans les Duchés.

Ce langage, Monsieur le Ministre, s'il ne me permettait pas de conserver un doute sur la préférence personnelle du Comte de Rechberg pour la solution dont il s'agit, me paraissait prouver en même temps que, pas plus aujourd'hui qu'à l'époque où il m'en avait entretenu pour la première fois, il ne se faisait illusion sur les obstacles qu'elle rencontrerait de la part des Puissances non allemandes. Je n'ai pas cru devoir toutefois lui laisser ignorer, sans trop y insister cependant, la nature des objections qu'elle soulèverait de leur part et les dispositions avec lesquelles le Gouvernement de l'Empereur en particulier envisagerait toute tentative faite dans le but de la mettre à exécution. Sur ce terrain, il faut le dire, j'ai trouvé M. le Ministre des Affaires étrangères d'Autriche très en garde contre les arguments que je pouvais faire valoir et très soigneux de ne pas laisser échapper un mot qui pût être interprété comme une reconnaissance du droit résultant pour les Puissances non allemandes des traités de 1815 de s'opposer, le cas échéant, à la réalisation d'un projet qui altérerait si profondément les conditions de l'équilibre général et méconnaîtrait si complètement les principes sur lesquels repose l'existence de la Confédération germanique. Invoquant le caractère purement défensif de cette dernière

et les altérations nombreuses que les traités de 1815 ont subies et subissent encore en ce moment même, M. le Comte de Rechberg a semblé croire qu'il y aurait là, au point de vue international, un fait grave, sans doute, mais ne conférant pas aux Puissances étrangères à l'Allemagne un droit positif d'intervention. Du reste, s'est-il hâté d'ajouter en terminant, tout cela ne saurait être qu'une discussion de principes et reposant sur une hypothèse dont rien en ce moment ne fait prévoir la réalisation.

Il n'y a peut-être pas un accord parfait entre ce langage si réservé et la netteté avec laquelle M. le Ministre des Affaires étrangères avait commencé par désavouer toute pensée officielle et tout projet d'incorporation. Peut-être faut-il voir simplement dans cette dissonance la trace de ce goût tout personnel que M. le Comte de Rechberg a pour l'idée en elle-même, et qui l'entraîne à la défendre théoriquement tout en en repoussant l'application. Jusqu'à quel point ces dispositions personnelles du Ministre des Affaires étrangères d'Autriche, dont il n'a jamais fait mystère, sont-elles pour quelque chose dans les bruits parvenus à Votre Excellence, c'est ce qu'il serait difficile de déterminer; mais on peut présumer qu'elles n'y sont pas tout à fait étrangères. Quoi qu'il en soit, j'ai cru devoir résumer ses paroles aussi fidèlement que possible pour mettre, en ce qui dépend de moi, Votre Excellence à même d'apprécier à leur juste valeur les informations qu'elle pourrait recevoir d'autre part sur ce même sujet.

---

664. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Original. Autriche, 486, n° 46.)

Vienne, 16 juin 1864.
(Cabinet, 20 juin; Dir. pol., 21 juin.)

Au moment de partir pour accompagner S. M. l'Empereur d'Autriche aux eaux de Kissingen et de Carlsbad [1], M. le Comte

[1] Cf. la dépêche du comte de Rechberg au prince de Metternich, du 14 juin (ci-dessus, p. 225).

de Rechberg a désiré que Votre Excellence fût prévenue contre les commentaires que ne manquerait pas de faire naître la rencontre successive dans ces deux villes des Souverains d'Autriche, de Prusse et de Russie, ainsi que celle de leurs Ministres des Affaires étrangères. Bien que M. le Prince de Metternich ait déjà dû, Monsieur le Ministre, vous donner à cet égard les assurances les plus complètes, M. le Comte de Rechberg n'en tient pas moins à ce que les paroles de M. l'Ambassadeur d'Autriche soient confirmées et corroborées en quelque sorte par celles qu'il désire voir transmises directement à Paris. « Ces entrevues, a-t-il répété à plusieurs reprises, n'ont aucun caractère d'hostilité vis-à-vis de la France. On parlera sans doute à leur occasion de Sainte-Alliance et on évoquera d'autres fantômes de ce genre non moins chimériques et non moins usés. Bien qu'on sache à Paris comme à Vienne à quoi s'en tenir sur ces déclamations aussi creuses que faciles, je tiens à dire que dans ces rencontres, amenées surtout par les convenances personnelles des Souverains, il sera sans doute parlé des affaires qui tiennent en ce moment l'Europe inquiète, mais qu'il n'y sera question d'aucun traité ni d'aucune alliance formés dans une pensée de défiance vis-à-vis de la France et de son Gouvernement. Pour nous, nous avons appris à connaître la valeur des relations si cordiales que nous entretenons avec lui, et ce n'est pas dans ce moment que nous serions disposés à en méconnaître le prix. »

En parlant ainsi, M. le Comte de Rechberg faisait allusion aux nouvelles qu'il venait de recevoir de Londres et dont il était visiblement préoccupé [1]. Selon lui, les concessions des Puissances alliées étaient arrivées à leur limite, et elles ne pouvaient, sans risquer de soulever les passions de l'Allemagne tout entière, les pousser plus loin. D'un autre côté, il reconnaissait l'habileté dont les Plénipotentiaires danois avaient fait preuve en se ralliant aux propositions anglaises et en liant ainsi en quelque sorte leur cause à l'amour-propre de cette dernière Puissance. En vue de cet état de choses et de la courte échéance assignée à la re-

[1] Cf. les dépêches du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, des 9, 11, 12 et 13 juin (ci-dessus, p. 200, 213, 215 et 218).

prise des hostilités[1], M. le Ministre des Affaires étrangères d'Autriche se montrait pressé de concerter avec M. de Bismarck ses propositions définitives, et dans ce but il devait même abréger son séjour à Kissingen pour arriver plus tôt à Carlsbad, où il espère être le 19 au plus tard.

---

665. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Original, avec déchiffrement. Angleterre, 730, nº 136.)

Londres, 17 juin 1864.
(Cabinet, 18 juin; Dir. pol., 20 juin.)

[L'Ambassadeur se conformera aux ordres contenus dans le télégramme du 14 et dans la dépêche du 15 juin[2].

Les Plénipotentiaires danois n'espèrent pas recevoir une réponse de Copenhague avant le soir; ils sont convaincus qu'elle ne sera pas favorable[3]. Lord Russell leur aurait laissé entendre que le Danemark pourrait peut-être compter sur l'appui matériel de la Grande-Bretagne s'il proposait lui-même une nouvelle ligne frontière, située plus au nord que celle de la Schlei à Friedrichstadt[4]. Il paraîtrait que cette suggestion toute personnelle de Lord Russell aurait plus de chance d'être favorablement accueillie à Copenhague que la proposition d'arbitrage.]

Lord Russell et Lord Clarendon ont donné connaissance hier

[1] Dans la séance du 9 juin, la Conférence avait décidé de prolonger la suspension des hostilités pendant quinze jours à dater du 12 juin. — Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 9 juin (ci-dessus, p. 200).

[2] Ci-dessus, p. 220 et 227.

[3] Il s'agit de la proposition anglaise d'arbitrage. — Cf. le télégramme et la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 13 juin (ci-dessus, p. 217 et 218).

[4] Dans la conférence des puissances neutres et des plénipotentiaires danois, réunie chez lord Russell le 11 juin, les plénipotentiaires danois avaient formellement déclaré qu'ils n'accepteraient pour frontière aucune ligne située plus au nord que celle de la Schlei à Friedrichstadt. Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 11 juin (ci-dessus, p. 213).

aux Ambassadeurs d'Autriche et de Prusse de la proposition d'arbitrage mise en avant par l'Angleterre. MM. les Comtes Apponyi et de Bernstorff se sont bornés à répondre que, la proposition étant nouvelle, il ne leur était pas possible d'émettre une opinion avant d'avoir pris les ordres de leurs Gouvernements, mais qu'ils réclameraient sans retard des instructions.

[*Déchiffrement*] On compte toujours beaucoup ici sur les dispositions conciliantes de l'Autriche, qui a été, selon toute apparence, préalablement consultée au sujet de la proposition d'arbitrage et qui a dû faire parvenir des assurances à cet égard. Lord Russell paraît croire d'ailleurs que la Russie, la Prusse et l'Autriche, qui se seraient déjà, m'a-t-il dit, mises d'accord sur les affaires d'Orient et celles de Pologne [1], se seraient également entendues au sujet de l'affaire danoise, et que l'attitude de l'Ambassadeur de Russie, qui a, jusqu'ici, énergiquement soutenu, dans la Conférence, la politique de l'Angleterre, pourrait bien n'être plus tout à fait conforme aux vues actuelles de son Gouvernement [2]. Lord Russell, en un mot, semble considérer aujourd'hui une entente générale entre les trois Cours du Nord comme certaine.

---

666. Drouyn de Lhuys au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 730, n° 121.)

Paris, 18 juin 1864.

[Drouyn de Lhuys communique à l'Ambassadeur deux dépêches de Dotézac [3], ainsi qu'un extrait de la correspondance du Baron de Talleyrand [4], sur la proposition dont la Russie aurait pris

[1] Cf la dépêche du baron de Talleyrand à Drouyn de Lhuys, du 18 juin, n° 65 (ci-après, p. 239).

[2] Cf. la conversation du prince de La Tour d'Auvergne et du baron de Brunnow, rapportée dans la dépêche du prince de la Tour d'Auvergne du 14 juin (ci-dessus, p. 223).

[3] Vraisemblablement celles du 10 juin, n° 112, et du 12 juin, n° 114, arrivées au Cabinet le 17 juin (ci-dessus, p. 205 et 214).

[4] Vraisemblablement de la dépêche du baron de Talleyrand, du 14 juin, n° 61 (ci-dessus, p. 221).

l'initiative en vue de faire entrer la Monarchie danoise dans la Confédération germanique. Il n'y a eu, en réalité, qu'une suggestion personnelle du Ministre de Danemark à Saint-Pétersbourg.]

---

667. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Confidentielle. Original. Prusse, 349, n° 65.)

Berlin, 18 juin 1864.
(Cabinet, 19 juin; Dir. pol., 21 juin.)

[M. de Bismarck a tenu à démentir formellement, dans une conversation avec le Baron de Talleyrand, le bruit d'après lequel, à la suite de l'entrevue de Potsdam, l'Autriche, la Prusse et la Russie se garantiraient mutuellement leurs possessions polonaises[1]. « Je viens, d'ailleurs, d'écrire au Comte de Goltz et de l'engager à offrir à l'Empereur et à M. Drouyn de Lhuys les explications les plus catégoriques sur les entrevues que le Roi a eues et aura avec les Empereurs de Russie et d'Autriche. Je lui ai dit de ne pas épargner son éloquence et de ne négliger aucune occasion pour bien persuader à votre Souverain et à son Ministre que ces visites ne sauraient en rien éveiller leurs susceptibilités. J'ai déclaré à l'Empereur Alexandre que notre intérêt et notre intention étaient de vivre en bons rapports avec l'Empereur Napoléon, et il m'a répondu : « C'est aussi là mon intention et mon intérêt. »]

(1) Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 17 juin (ci-dessus, p. 237), et celle du baron de Talleyrand, du 14 juin, n° 62 (ci-dessus, p. 222).

---

668. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Original. Prusse, 349, n° 66.)

Berlin, 18 juin 1864.
(Cabinet, 19 juin; Dir. pol., 21 juin.)

[Le Roi et M. de Bismarck sont partis le matin même pour Carlsbad[1].]

Hier, en allant prendre congé de M. de Bismarck[2], j'ai rencontré chez lui l'Ambassadeur d'Angleterre, qui ne m'a pas dissimulé son mécontentement des dispositions dans lesquelles il venait de laisser le Ministre; ce que Sir Andrew Buchanan m'a rapporté de sa conversation m'a paru s'accorder complètement avec ce qui me revenait d'autre part. L'attitude belliqueuse de la presse anglaise et les intentions que l'on prête au Cabinet de Londres n'ont exercé aucune influence sur l'esprit du Président du Conseil, qui affecte bien parfois une certaine modération personnelle, mais en ayant grand soin de se retrancher au plus vite derrière la ténacité du Roi et ses instincts militaires. Depuis quelques jours, M. de Bismarck s'étend volontiers sur les conséquences d'une rupture avec l'Angleterre pour en contester la gravité. Que peut la flotte anglaise? Resserrer le blocus danois, lequel, malgré son peu de rigueur, suffit cependant pour arrêter le commerce allemand. De ce côté donc l'extension des hostilités maritimes n'apporterait pas des embarras beaucoup plus grands que ceux que l'on subit aujourd'hui. Une escadre viendra peut-être brûler quelque ville du littoral; mais elle ne fera jamais à la Prusse le plaisir de débarquer une armée que celle-ci aimerait à rencontrer. Par suite de l'interruption de relations de commerce considérables, les Îles Britanniques verront se tarir une des sources les plus précieuses de leur prospérité, et le public de Londres comprendra bien vite qu'il est atteint le premier par

[1] D'après Horst Kohl (t. Ier, p. 233), Bismarck prit congé du roi, à la gare, le matin, et ne partit que dans la soirée; il passa la nuit à Leipzig et arriva le 19 juin au soir à Carlsbad.

[2] Horst Kohl (t. Ier, p. 233) ne signale point de conférence entre Bismarck et l'ambassadeur d'Angleterre.

l'action navale de son Gouvernement. Je tiens de l'Ambassadeur qu'il a demandé au Ministre s'il se rendait un compte exact de l'état de l'opinion en Angleterre. M. de Bismarck lui a répondu assez cavalièrement : « Oh ! à merveille. Je sais que dans quinze jours nous pourrions bien être en guerre. — Vous êtes bien informé, » lui a répliqué mon Collègue.

Voilà quelque temps, Monsieur le Ministre, que l'on parle peu du Prince d'Augustenbourg; mais, si sa personne est rentrée dans l'ombre, je dois dire que celle du Grand-Duc d'Oldenbourg n'en est pas encore sortie, malgré les droits nouveaux qu'il tient de la munificence russe. J'ai lieu de croire que la fâcheuse impression qu'avait faite sur M. de Bismarck le Prétendant, lors de son passage par Berlin[1], ne s'est point dissipée. Ou je me trompe fort, ou le Président du Conseil ne renonce pas à lui créer de sérieux embarras. Ainsi il me disait l'autre jour : « Si le Grand-Duc d'Oldenbourg veut faire valoir ses droits[2] auprès de la Diète, et appeler l'Assemblée fédérale à en décider, on trouvera là les éléments d'un procès comme on ne sait les faire qu'en Allemagne, d'un de ces procès qui peuvent durer des siècles. »

---

669. Dotézac, Ministre à Copenhague, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Danemark, 247.)

Copenhague, 18 juin 1864, 8h soir.
(Reçu le 19 juin à 3h soir.)

Sur le refus du Ministère de se prêter à l'union personnelle, le

[1] Il s'agit évidemment ici, non du grand-duc d'Oldenbourg, mais du prince d'Augustenbourg, qui avait été reçu à Berlin, le 1er juin, par le roi, puis par Bismarck. Cf. Horst Kohl, t. Ier, p. 232, et la dépêche du baron de Talleyrand à Drouyn de Lhuys, du 4 juin (ci-dessus, p. 163).

[2] Le tsar avait cédé au grand-duc d'Oldenbourg, chef de la branche aînée de la maison de Holstein-Gottorp, ses droits héréditaires sur les duchés de Holstein et de Sleswig; l'ambassadeur de Russie à Londres en avait fait la déclaration officielle devant la Conférence, dans la séance du 2 juin (cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 2 juin, ci-dessus, p. 149). — Sur l'intervention possible de la Diète dans la question de succession, cf. p. 210, note 2.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Roi, influencé par M. de Plessen, cherche un autre Cabinet[1]. Le Président du Conseil a demandé une résolution définitive pour lundi. Il ne croit pas que Sa Majesté réussisse.

---

670. Le Comte de Salignac-Fénelon, Ministre à Francfort, à Drouyn de Lhuys. (Original, avec déchiffrement. Confédération germanique, 840, n° 640.)

Francfort, 18 juin 1864.
(Cabinet, 20 juin; Dir. pol., 21 juin.)

[Le Comte de Salignac-Fénelon annonce le départ en congé, qui sera suivi probablement de sa retraite, de l'Envoyé du Roi de Saxe à la Diète[2]. Celui-ci doit être remplacé par le Baron de Bose, Représentant de la Saxe à Munich.

De nouvelles dépêches du Baron de Beust, communiquées à la Diète par le Président, mettent en doute la continuation de la trêve au delà du 26 juin[3]. Le Baron de Beust va jusqu'à avertir la Diète de ne pas trop compter sur la passivité de l'Angleterre.]

Les renseignements de Berlin sont également marqués au cachet de la préoccupation. M. de Bismarck ne dissimule pas que la situation à Londres se tend de plus en plus[4]. C'est sous l'empire de cette inquiétude qu'il accueille, dit-on, avec une froideur très ostensible, et que blâme du reste le parti de la Croix, auquel appartient presque toute la diplomatie prussienne, l'idée de conclure maintenant avec l'Autriche et la Russie, à l'occasion des voyages de Kissingen et de Carlsbad, certains arrangements confidentiels, que les Allemands appellent des *ponctuations*, en vue des éventualités qui pourraient surgir en Pologne, en Orient et en Italie. Ce Ministre aurait déclaré qu'au moment où il avait

[1] Cf. les deux dépêches de Dotézac à Drouyn de Lhuys, en date du 15 juin, nos 116 et 117 (ci-dessus, p. 228 et 232). M. de Plessen, ministre de Danemark à Saint-Pétersbourg, était arrivé à Copenhague le 14 juin.

[2] Le conseiller intime Jules-Gottlob Nostitz avait été accrédité par le roi de Saxe à la Diète le 27 août 1840.

[3] Date fixée dans la séance du 9.

[4] Cf. la dépêche du baron de Talleyrand, du 18 juin (ci-dessus, p. 240).

un conflit en perspective avec l'Angleterre, il ne se souciait nullement de blesser la France en allant contracter avec les Cours du Nord des engagements qui seraient entièrement hors de saison. On ajoute que, si la Russie cherche aujourd'hui ces négociations, c'est surtout pour s'assurer de la tranquillité de la Pologne dans le cas où des troubles y pénétreraient des Principautés et de la Hongrie, qui est loin d'être entièrement calme, tandis que le Cabinet de Vienne ne penche vers ces pourparlers, dit-on, qu'en vue de la mort du Pape et des modifications qu'un pareil événement pourrait apporter dans un court délai à sa position militaire et politique actuelle en Italie. Tout en admettant que les pourparlers que la présence du Prince Gortchakoff en Allemagne peut amener ne sauraient produire aujourd'hui une convention définitive, comme celle de Munchengraetz, par exemple, la diplomatie prussienne et, en général, la diplomatie allemande sont d'avis qu'il y a dans la nature des choses comme un travail secret qui pousse à reconstituer l'Alliance du Nord, et qu'il suffirait de peu de chose pour la faire ressusciter. On sait, du reste, que le parti du Comte de Rechberg a toujours blâmé le Ministère du Comte de Buol d'avoir abandonné l'alliance russe, que, malgré ses nombreux inconvénients, le Prince de Metternich avait toujours cultivée avec soin.

Dans une telle situation, et sans vouloir attribuer des projets offensifs aux négociations confidentielles qui se poursuivent en ce moment, je crois que la politique de la France doit s'efforcer de diviser et de séparer les éléments de l'Alliance du Nord qui tendent à se réunir, et qu'une certaine réserve dans les questions qui s'agitent en Pologne, en Danemark et en Allemagne est peut-être le moyen le plus sûr de combattre ce rapprochement[1].

[On n'est pas bien renseigné à Francfort sur les véritables motifs de la cession des droits de la branche aînée de Gottorp au Grand-Duc d'Oldenbourg. Le Comte de Salignac-Fénelon énumère les différentes hypothèses qu'il a entendu faire à ce sujet; il fait remarquer que l'Envoyé du Grand-Duc d'Oldenbourg n'a pas encore notifié cette cession à la Diète[2].

(1) Le déchiffrement s'arrête ici.

(2) La cession fut confirmée au grand-duc d'Oldenbourg par une lettre du tsar, datée de Kissingen, 19 juin. (*Arch. diplom.*, 1864, t. III, p. 442.)

Le bruit court que le Gouvernement autrichien aurait l'intention de poser de nouveau la question de la réforme fédérale aussitôt que l'affaire danoise sera réglée.]

---

671. Le Comte de Reiset, Ministre à Hanovre, à Drouyn de Lhuys. (Original. Hanovre, 79, n° 63.)

Hanovre, 18 juin 1864.
(Cabinet, 20 juin; Dir. pol., 21 juin.)

Les nouvelles arrivées de Londres ont été, ces derniers temps, si mauvaises que l'Allemagne s'est maintenant habituée à l'idée de recommencer prochainement la guerre[1].

On ne veut plus entendre parler de la séparation du Sleswig, et on assure que dans ce pays même les populations veulent absolument faire cause commune avec le Holstein. Le Ministre de Prusse[2], que j'ai vu ce soir, me disait que si, par un replâtrage, on venait à partager ces deux pays, cette interminable question du Sleswig-Holstein reviendrait bientôt sur le tapis, et que le seul moyen de la résoudre à tout jamais serait, selon le vœu de l'Allemagne, d'enlever ces deux provinces à la Couronne de Danemark.

L'esprit public s'anime ici de plus en plus; on en veut surtout à l'Angleterre de sa conduite, que l'on traite de déloyale et d'égoïste. Un Ministre allemand m'a avoué ce matin que, si l'Angleterre prenait fait et cause pour le Danemark et venait à bloquer les ports de la Confédération, l'alliance de la France et de l'Allemagne serait faite du même coup, alliance, prétendait-il, qui ne pourrait qu'apporter des avantages considérables à la France. Les Allemands commencent à se faire à cette idée, et, en vue des dangers de l'avenir, on parle aujourd'hui beaucoup plus d'une entente avec notre pays que des droits de succession de

[1] Cf. la dépêche du comte de Salignac-Fénelon à Drouyn de Lhuys, du 18 juin (ci-dessus, p. 242).

[2] Le colonel prince d'Isembourg-Budingen, accrédité à Hanovre depuis 1860.

tel ou tel Prince au trône du Sleswig-Holstein, question que l'on regarde comme secondaire devant les menaces de l'Angleterre.

Les journaux de ce soir nous apprennent que le Cabinet de Londres a proposé aujourd'hui [1], comme dernier expédient, un arbitrage des Puissances neutres pour mettre un terme au conflit dano-allemand; mais on croit encore que ce moyen sera insuffisant, si le Danemark continue à résister aux dernières propositions faites par les Alliés, qui me paraissent être leur dernier mot.

La Prusse et l'Autriche croient si peu à la paix qu'elles continuent à faire passer une grande quantité d'hommes et de munitions dans le Jutland. J'ai appris, de bonne source, que la 14e division, faisant partie du 8e corps d'armée, en ce moment à Dusseldorf, a reçu également l'ordre de partir au premier signal. Le fait est que la Prusse continue à faire des efforts inouïs pour renforcer son armée de terre et de mer. Elle a, dit-on, acheté pour 40 millions de navires en Amérique, qui seraient déjà en route pour l'Europe.

Il est constant que, si la guerre recommence dans peu de temps, le plan des Alliés est d'attaquer les Danois dans leurs derniers retranchements, c'est-à-dire dans l'île de Fionie, et même de les aller chercher jusqu'à Copenhague.

Les journaux allemands continuent à applaudir à la bonne et prudente politique de la France; ils espèrent qu'elle fera, sous peu de jours, tomber le Ministère Palmerston. Ces feuilles disent hautement que la sage attitude de l'Empereur ne manquera pas de porter ses fruits, et que la France recueillera elle-même, un jour, les avantages de cette politique en ce moment si favorable à l'Allemagne. Déjà elles donnent à entendre que, si l'Angleterre venait à se tourner contre la Confédération germanique, cette dernière serait disposée à faire le sacrifice du Rhin pour être assistée, dans la lutte, par son puissant voisin.

[1] Dès le 13 juin, lord Russell avait proposé aux plénipotentiaires danois l'arbitrage, non des puissances neutres, mais de l'un des souverains de l'Europe. La proposition ne fut en effet soumise à la Conférence que le 18 juin. Cf. le télégramme du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 13 juin (ci-dessus, p. 217), et sa dépêche du 19 (ci-après, p. 250).

Quant à l'entrevue des Souverains à Kissingen, on s'en préoccupe ici généralement peu, et on rit des journaux qui parlent de la réapparition du fantôme de la Sainte-Alliance, aujourd'hui sans but et impossible. On avait fait aussi, ces jours derniers, courir le bruit que le Roi de Hanovre se rendrait auprès de l'Empereur Alexandre : cette nouvelle paraît fausse; car, si le Roi Georges avait voulu voir le Czar, il aurait pu facilement le féliciter lorsque ce Souverain a traversé le Royaume de Hanovre, il y a quelques jours, pour se rendre à Darmstadt.

[La fin de la dépêche se rapporte aux négociations commerciales engagées par la Prusse avec les autres États allemands.]

---

672. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Angleterre, 730.)

Londres, 18 juin 1864, 8h 1/4 soir.
(Reçu à 10h 1/4 soir.)

Au début de la séance [1], les Plénipotentiaires prussiens ont lu une déclaration, à laquelle les Plénipotentiaires d'Autriche se sont associés sous certaines réserves, demandant la consultation des populations du Sleswig.

En discutant cette proposition, qui a été énergiquement combattue par les Plénipotentiaires anglais et russes et finalement repoussée par la Conférence, j'ai eu soin de laisser entendre qu'on pourrait trouver dans une consultation limitée aux districts mixtes un élément d'appréciation pour le tracé de la frontière, ne pouvant pas faire, d'après vos instructions, des suggestions formelles à cet égard avant que la Conférence eût statué sur la proposition anglaise, que Lord Russell avait communiquée, avant la séance, aux Plénipotentiaires neutres en réclamant leur appui [2].

[1] Cf. la dépêche explicative du 19 juin (ci-après, p. 250).

[2] Cf. le télégramme de Drouyn de Lhuys, du 14 juin, et sa dépêche du 15, au prince de La Tour d'Auvergne (ci-dessus, p. 220 et 227).

Cette proposition, conçue dans l'esprit du protocole 23 du traité de Paris et interprétée dans le sens d'un arbitrage, a été prise *ad referendum* par les Plénipotentiaires allemands, tandis que les Plénipotentiaires danois ont simplement promis de la porter à la connaissance de leur Cour. Ces derniers avaient d'ailleurs déjà fait pressentir à Lord Russell qu'elle ne serait pas accueillie [1].

La prochaine réunion est fixée au mercredi 22.

---

673. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Original. Angleterre, 730, n° 138.)

Londres, 18 juin 1864.
(Cabinet, 20 juin; Dir. pol., 21 juin.)

[L'Ambassadeur rend compte de la discussion d'une motion de censure à la Chambre des communes [2]. Le Gouvernement est sorti victorieux des débats.

Discussion non moins intéressante à la Chambre des Lords. Lord Derby a déclaré qu'il serait nécessaire que le Parlement pût exprimer, avant la fin de la session, son opinion sur les affaires européennes. «Dans le courant de son discours, Lord Derby a dit que la paix lui était chère assurément, mais que l'honneur lui était plus cher encore.»]

---

674. Le Comte de Damrémont, Ministre à Stuttgart, à Drouyn de Lhuys. (Déchiffrement. Wurtemberg, 86, n° 24.)

Stuttgart, 18 juin 1864.
(Cabinet, 20 juin; Dir. pol., 22 juin.)

Comme j'avais eu l'honneur d'en informer Votre Excellence dans

(1) Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 17 juin (ci-dessus, p. 237).

(2) Déposée à la Chambre des Communes par Sir J. Hay à propos de l'échec d'une expédition anglaise contre les Achantis.

ma dépêche n° 23[1], le Prince et la Princesse royale sont partis avant-hier pour Kissingen; ils reviendront le 28 de ce mois à Stuttgart pour, après un séjour de quarante-huit heures, se rendre aux eaux de Kreuth en Bavière.

La Reine et la Princesse Frédéric, sa fille, partent après-demain pour le lac de Constance. Les autres membres de la Famille royale s'absenteront également vers la fin de ce mois.

Le Roi seul paraît avoir renoncé à son voyage de Wiesbaden et s'installera, affirme-t-on, provisoirement au Rosenstein.

Le bruit court que le Duc d'Augustenbourg aurait reçu une lettre de S. M. la Reine Victoria dans laquelle la Reine, après avoir rappelé au Duc les efforts considérables qu'elle avait faits en faveur de sa cause en empêchant la Grande-Bretagne de venir d'une manière plus active en aide au Danemark, demanderait à ce Prince de ne pas rendre impossible la tâche pacifique qu'elle s'était imposée, et de faciliter sa situation vis-à-vis de son Cabinet et du Parlement en refusant toutes les propositions qui lui seraient faites par la Prusse au sujet du port de Kiel et de la forteresse de Rendsbourg. On ajoute que c'est d'après le contenu de cette lettre que le Duc d'Augustenbourg aurait rejeté les demandes qui lui ont été faites lors de son dernier voyage à Berlin, refus qui aurait été pris, dans cette capitale, en fort mauvaise part[2].

Il est généralement admis que les Souverains qui vont se rencontrer à Kissingen, à Carlsbad, après l'entrevue de Berlin, n'ont pas amené leurs Ministres des Affaires étrangères, avec tout le personnel de chancellerie, dans un autre but que de convertir l'entente qui existait entre eux comme co-partageants du Royaume de Pologne en un traité formel qui garantisse à chacun de ces trois Monarques la partie qui lui est dévolue du territoire polonais. On ne discute même plus maintenant la future réalisation de ce traité, que l'opinion publique admet comme chose résolue, et qui n'attend plus que la signature des contractants. Je ne sais jusqu'à quel point ces conjectures sont vraies; mais elles se dé-

[1] Du 2 juin (ci-dessus, p. 152).

[2] Cf. la dépêche du baron de Talleyrand à Drouyn de Lhuys, du 4 juin (ci-dessus, p. 163).

duisent logiquement des idées admises à Stuttgart, où l'on n'a jamais cru que l'Autriche pût se séparer de la Russie et de la Prusse dans la question polonaise.

M. de Hügel m'a annoncé qu'il rejoindrait le Prince et la Princesse royale à Kissingen. «La Princesse royale, m'a-t-il dit, qui ne se doute pas de ce que pense le public, qui n'admet pas une autre manière de voir que la sienne, espère que le Prince Gortchakoff me convertira à ses idées; elle se trompe étrangement. On ne peut marcher contre les idées de notre époque; revenir en arrière et détruire un ordre de choses auquel nos populations du Sud de l'Allemagne sont habituées depuis longtemps déjà, est impossible à exécuter sans nous jeter dans des conflits; c'est peut-être ce que veulent les grandes Puissances pour avoir un prétexte de faire la police en Allemagne, comme nous en avons déjà été menacés. — Vous ne pouvez avoir ces craintes, lui ai-je répondu. La Prusse a pu agir à Bade autrefois; mais ce qu'elle a pu accomplir à cette époque sur une parcelle du territoire de la Confédération, elle ne le pourrait aujourd'hui, la question étant généralisée, même avec la coopération de l'Autriche. — Ceci est parfaitement vrai, me dit le Baron de Hügel; mais je crains que dans ces entrevues on ne s'entende pour adopter une série de mesures tout à fait réactionnaires, et que nous ne soyons forcés de courber la tête devant les décisions adoptées par de plus forts que nous.»

J'ai cherché, Monsieur le Ministre, à reproduire autant que possible les paroles du Baron de Hügel; ce que je puis affirmer, c'est que tel en a été le sens. Ce qui m'a frappé dans cette conversation, c'est la conviction qui existe, dans l'esprit du Ministre des Affaires étrangères de Wurtemberg, qu'un accord intime unit l'Autriche, la Prusse et la Russie, l'ingérence que l'on permettrait à la Russie de prendre dans les affaires allemandes, ingérence que l'on trouve toute naturelle[1]. Or, cet état de choses est fort singulier en présence de la susceptibilité nationale de l'Allemagne, de la divergence d'opinions, d'intérêts qui existe entre l'Autriche et la Russie dans toutes les questions pendantes, et for-

[1] Nous reproduisons littéralement le texte du déchiffrement; il manque évidemment quelques mots.

cément on est amené à se demander quel est le grand danger en prévoyance duquel se fait ce rapprochement.

Aujourd'hui seulement j'ai appris que le courrier était passé à Stuttgart il y a deux jours.

---

675. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Original. Angleterre, 730, nº 141.)

Londres, 19 juin 1864.
(Cabinet, 20 juin; Dir. pol., 21 juin.)

La Conférence s'est réunie hier à une heure de l'après-midi. Il était six heures du soir lorsqu'elle s'est séparée. J'ai donc dû, faute de temps, me borner à transmettre à Votre Excellence, par le télégraphe[1], le résumé de la discussion. Je viens, aujourd'hui, compléter les informations que j'ai eu l'honneur de vous adresser.

Les Représentants des Puissances neutres avaient été convoqués, avant la séance, au Foreign Office, pour entendre la lecture de la proposition que Lord Russell devait soumettre à la Conférence[2]. Cette proposition, basée sur le protocole 23 du traité de Paris, établissait que, les Puissances belligérantes ne parvenant pas à se mettre d'accord sur la ligne de démarcation à tracer dans le Sleswig et leur honneur militaire ne se trouvant pas engagé dans la continuation de la guerre, le moment était venu pour elles de recourir, avant de faire de nouveau appel aux armes, aux bons offices d'une Puissance amie. Mes Collègues de Russie et de Suède s'étant déclarés prêts à appuyer cette proposition, j'avais, de mon côté, annoncé à Lord Russell que, bien que je n'eusse pas sollicité à cet égard d'instructions spéciales, je n'hésiterais pas non plus à donner mon adhésion à une proposition basée sur un principe proclamé dans le Congrès de

[1] Cf. le télégramme du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 18 juin (ci-dessus, p. 246).

[2] Cf. le télégramme du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 13 juin, et sa dépêche du 17 (ci-dessus, p. 217 et 237).

Paris et entièrement conforme à l'esprit de conciliation et de paix qui avait inspiré toutes les démarches de mon Gouvernement.

Au début de la séance, MM. les Plénipotentiaires prussiens ont donné lecture à la Conférence d'une déclaration[1] par laquelle ils demandaient, au nom de leur Gouvernement, qu'on ne disposât pas de tout ou partie du Duché de Sleswig sans faire appel au vœu des populations. MM. les Plénipotentiaires autrichiens ont adhéré de leur côté à cette déclaration, sous la réserve que le *Souverain* et la représentation légale du Duché seraient seuls consultés. La proposition de MM. les Plénipotentiaires prussiens a été vivement combattue par MM. les Plénipotentiaires de la Russie et de la Grande-Bretagne, qui ont reproché, dans les termes les plus amers, à la Prusse de vouloir faire déposséder le Roi de Danemark par ses propres sujets et de chercher à introduire dans le droit public de l'Europe un principe qui ne manquerait pas, un jour, d'être retourné contre elle. Je me suis abstenu, pour ma part, de m'associer à ces récriminations[2], dont la violence, je le suppose, sera atténuée dans le procès-verbal qui rendra compte de cette séance[3]. Je me suis borné à de-

[1] Voici, d'après le protocole, le texte de cette déclaration :

«J'ai à faire la déclaration suivante au nom des Plénipotentiaires prussiens :

«Nous avons déjà itérativement fait remarquer que la Conférence, pour avoir les informations dont elle a besoin, devait être éclairée sur les vœux des populations du pays dont l'avenir fait l'objet de ses délibérations. Guidés par cette conviction, et d'ordre de notre Gouvernement, nous demandons que les habitants du Sleswig soient consultés au sujet des dispositions à adopter à leur égard, et qu'il ne soit pas décidé du sort d'une partie ou de la totalité de ces populations sans que préalablement leurs vœux aient été loyalement constatés. Nous sommes autorisés à discuter le mode de l'exécution et l'étendue de l'application à donner au principe dont nous proposons l'adoption.»

[2] Le protocole fait à peine mention du prince de La Tour d'Auvergne.

[3] Voir dans le protocole le résumé de la discussion (*Arch. diplom.*, 1864, t. III, p. 81 et suiv.), en particulier les paroles attribuées au baron de Brunnow. Il n'est fait (p. 85) qu'une courte allusion à une intervention du comte Clarendon : «Il s'associe aux observations de M. le Baron de Brunnow en ce qui concerne la première déclaration de M. le Comte de Bernstorff, dont le but est de faire détrôner le Roi de Danemark. C'est là le véritable résultat qu'on veut obtenir en demandant aux sujets du Roi s'ils veulent rester, ou non, sous son autorité. C'est encore là un principe nouveau et dangereux, qu'il a entendu avec une pénible surprise.»

mander à M. le Comte de Bernstorff si sa proposition impliquait un appel au vœu des populations de tout le Sleswig, ou simplement une consultation des districts mixtes de ce Duché, dans le but de tenir un compte aussi exact que possible, dans le tracé de la frontière, des nationalités. En ce qui concernait l'appel général au vœu des populations, j'ai rappelé à M. l'Ambassadeur de Prusse que la Conférence, ayant admis déjà, d'accord avec les Puissances belligérantes, le principe de la séparation du Sleswig, s'exposerait, si elle entrait dans la voie qui lui était conseillée, à amener un résultat tout différent de celui qu'elle avait en vue. La proposition prussienne, formellement repoussée par les Plénipotentiaires danois[1], a été écartée par la Conférence. Le moment n'était pas venu pour moi de parler d'un recours au vœu des populations dans les districts mixtes, puisque la Conférence n'avait pas encore statué sur la proposition anglaise, et que mes instructions me prescrivaient de ne mettre en avant la suggestion que vous m'avez indiquée que lorsque toutes les autres combinaisons auraient été rejetées, et comme un dernier moyen de résoudre une difficulté demeurée insurmontable[2]. J'ai fait en sorte, d'ailleurs, que la voie restât ouverte pour cette suggestion, qui pourra être produite dans la prochaine séance.

La nouvelle proposition de l'Angleterre a été ensuite soumise à la Conférence. Une discussion s'étant engagée sur la portée exacte de cette proposition, elle a été interprétée dans le sens d'un arbitrage, c'est-à-dire que le Souverain auquel les parties belligérantes accorderaient leur confiance déterminerait lui-même la ligne de frontière et que sa décision serait sans appel. MM. les Plénipotentiaires allemands ont pris cette proposition *ad referendum*, tandis que MM. les Plénipotentiaires danois ont simplement annoncé qu'ils la porteraient à la connaissance de leur Gouvernement. Il est à peu près certain qu'elle sera définitivement repoussée par le Danemark et que la reprise des hostilités suivra de près la réunion de la Conférence, qui a été fixée au mercredi 22.

[1] Par les deux plénipotentiaires danois successivement, d'abord M. de Quaade, puis M. Krieger.

[2] Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys au prince de La Tour d'Auvergne, du 15 juin (ci-dessus, p. 227).

J'ai l'honneur de joindre ici [1] :

1° Le texte de la proposition anglaise;

2° La déclaration des Plénipotentiaires prussiens concernant l'appel au vœu des populations dans le Sleswig;

3° La déclaration des Plénipotentiaires autrichiens relative au même objet;

4° Une nouvelle déclaration des Plénipotentiaires prussiens établissant que leur Gouvernement se considère désormais comme libre de tout engagement résultant du traité de Londres, déclaration qui, soit dit en passant, a provoqué de la part de Lord Clarendon et de l'Ambassadeur de Russie d'énergiques réclamations;

5° Enfin, une déclaration des mêmes Plénipotentiaires au sujet du blocus des ports prussiens, qui ne serait pas effectif et qui autoriserait, s'il était maintenu dans de telles conditions, la Prusse à user de représailles. MM. les Plénipotentiaires de Prusse ayant laissé entendre, à la suite de cette déclaration, sans le dire pourtant formellement, que leur Gouvernement pourrait se croire autorisé, si le Danemark ne se conformait pas aux règles établies par le Congrès de Paris concernant le blocus des ports, à délivrer des lettres de marque et à rétablir la course, les Plénipotentiaires des Puissances neutres ont dû rappeler à M. l'Ambassadeur de Prusse que la course avait été abolie, et que la Prusse, qui avait signé le traité de Paris, ne pouvait en aucun cas se croire autorisée à la rétablir.

Il est probable que, dans la séance de la Conférence qui précédera la reprise des hostilités, qu'il est malheureusement difficile aujourd'hui de ne pas considérer comme très vraisemblable et très prochaine, les Plénipotentiaires danois, qui n'avaient consenti à abandonner le traité de Londres que dans la supposition qu'une combinaison acceptable pour leur Gouvernement y serait substituée, déclareront qu'ils retirent les concessions qu'ils avaient faites et en reviennent à ce traité. M. l'Ambassadeur de Russie fera de son côté, suivant toute apparence, une déclaration ana-

[1] Ces différents textes sont joints en annexes à la dépêche. On les trouvera dans le protocole de la séance du 18 juin (*Arch. diplom.*, 1864, t. III, p. 80-101).

logue. J'ignore encore l'attitude que prendront MM. les Plénipotentiaires de la Grande-Bretagne. Je crois devoir, toutefois, appeler dès à présent sur ce point l'attention de Votre Excellence, pour le cas où elle croirait utile de m'adresser à cet égard des instructions.

---

676. Drouyn de Lhuys au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Minute. Autriche, 486, n° 54.)

Paris, 20 juin 1864.

Le Prince de Metternich a été chargé de me communiquer confidentiellement une dépêche, en date du 14 de ce mois, relative aux entrevues de Kissingen et de Carlsbad[1]. M. le Comte de Rechberg prévoit dans cette dépêche que la rencontre de son Souverain avec l'Empereur de Russie ne manquera pas d'être l'objet de nombreuses suppositions, et qu'à cette occasion l'on verra se reproduire les bruits d'une alliance des Cours du Nord dans un esprit hostile à la France. Le Cabinet de Vienne déclare qu'il oppose le démenti le plus formel à toute assertion de ce genre. Il ajoute qu'aucune négociation n'a eu lieu pour préparer cette rencontre, qu'elle n'est le résultat d'aucun plan concerté et n'a pour objet aucun dessein de contracter ou de sanctionner un engagement convenu. L'unique but poursuivi est de se livrer à un échange spontané d'idées sur les événements qui attirent en ce moment l'attention de tous les Cabinets. Il n'y a donc rien dans cette démarche dont les autres Gouvernements puissent s'alarmer. Le Gouvernement français surtout ne saurait s'y méprendre, car il connaît les sentiments réels de la Cour d'Autriche.

Quant à la visite de l'Empereur François-Joseph au Roi de Prusse, elle aurait été dans toute circonstance un devoir de courtoisie envers un Souverain ami se trouvant sur le territoire autrichien; elle s'explique plus naturellement encore par les circonstances qui unissent les deux Cabinets dans une action com-

[1] Ci-dessus, p. 225. — Cf. également la dépêche du duc de Gramont à Drouyn de Lhuys, du 16 juin (ci-dessus, p. 235).

mune. Si M. le Comte de Rechberg accompagne S. M. Impériale et Royale à Carlsbad, c'est dans l'unique pensée de profiter de la présence de M. de Bismarck pour s'entretenir avec lui des graves questions dans lesquelles les intérêts des deux pays sont aujourd'hui engagés.

J'ai entendu la lecture de cette commuication avec toute l'attention qu'elle méritait. J'ai dit à M. le Prince de Metternich que les visites successives de S. M. l'Empereur d'Autriche à Kissingen et à Carlsbad étaient, en effet, le sujet de beaucoup de suppositions. L'opinion publique est portée à y voir le symptôme d'un concert déjà établi ou en voie de se former entre les trois Cours. Je n'ai pas même caché à M. l'Ambassadeur d'Autriche qu'on avait fait parfois passer sous nos yeux des documents dont l'ensemble indiquerait une entente plus générale et des engagements plus étendus que ceux dont l'existence est avouée. Le Gouvernement de l'Empereur ne s'en est pas ému, et, comme il n'a donné aucun prétexte à des dispositions hostiles à la France ou à des velléités de coalition, il ne les suppose pas. L'histoire nous apprend que les alliances de ce genre se sont constituées jusqu'ici soit afin de repousser des tentatives de prosélytisme révolutionnaire, soit dans l'intention de résister à des projets ambitieux pouvant mettre en péril l'équilibre général et devenir ainsi menaçants pour tous les intérêts. On ne saurait assurément rien reprocher de semblable à la politique que suit en ce moment le Gouvernement de l'Empereur. Ce n'est pas en France qu'il existe aujourd'hui de ces associations irrégulières agissant en dehors de l'action des pouvoirs établis, remuant l'opinion et entraînant les Cabinets eux-mêmes dans des entreprises empreintes d'un esprit d'agression et de propagande. Ce n'est pas nous non plus qui troublons la paix dont jouissait l'Europe, et qui cherchons à effectuer par la guerre des remaniements territoriaux qui pourraient compromettre l'indépendance d'une ancienne Monarchie et porter atteinte à un ordre de choses considéré jusqu'ici comme une partie essentielle du système politique institué par les traités. Nous n'avons donc aucun motif d'attribuer aux grandes Cours du continent la pensée de combinaisons dirigées contre nous et qui n'auraient aucune raison d'être.

M. le Prince de Metternich m'a exprimé l'espoir que les assu-

rances amicales de son Gouvernement n'en auraient peut-être pas moins de prix à nos yeux, et que nous verrions un témoignage des dispositions de la Cour d'Autriche à notre égard dans l'empressement qu'elle a mis à nous expliquer les considérations qui dirigent sa conduite. Je ne me suis pas refusé à reconnaître la valeur de cette communication, tout en faisant observer qu'il vaudrait encore mieux pour les deux Cabinets n'avoir pas besoin d'échanger de semblables explications.

M. l'Ambassadeur d'Autriche ayant bien voulu laisser entre mes mains la dépêche de M. le Comte de Rechberg, je lui ai promis de la placer sous les yeux de l'Empereur. J'ai ajouté, toutefois, que je savais d'avance que Sa Majesté n'avait jusqu'ici attaché aucune importance aux bruits accrédités sur les alliances dont il était question depuis quelque temps, et j'ai pu dire en toute sincérité que, dans les occasions récentes où j'ai eu à rendre compte à l'Empereur des informations qui me parvenaient à cet égard, j'ai toujours trouvé Sa Majesté non seulement libre de toute préoccupation, mais exempte de toute curiosité.

---

677. Le Comte d'Astorg, Ministre à Darmstadt, à Drouyn de Lhuys. (Original. Hesse-Darmstadt et Nassau, 28, n° 27.)

Darmstadt, 20 juin 1864.
(Cabinet, 21 juin; Dir. pol., 22 juin.)

J'ai eu l'honneur de dîner hier chez le Grand-Duc. Après le dîner, M. de Dalwigk m'a pris à part, et sans préambule :

«Il y a, m'a-t-il dit, de bien grosses affaires politiques en ce moment, et je regrette de les voir inutilement compliquer par cette entrevue de Kissingen. Elle restera sans résultat, j'en suis convaincu, et j'ai dit à Rechberg qu'une inutilité était quelquefois une faute. Cela est une faute, en effet, puisque cela inquiète. On parle d'alliances, de Sainte-Alliance, et jusqu'à un certain point Kissingen justifie, par les apparences, ces préoccupations [1].

[1] Cf. la dépêche du comte de Damrémont, du 18 juin (ci-dessus, p. 247).

«Elles sont sans fondement réel, mais, d'un autre côté, je dois vous dire que nous avons besoin de voir la France se prononcer. En haut lieu, en très haut lieu, il m'a été avoué confidentiellement — et c'est pour cela que je ne vous nomme personne — qu'on se demande avec appréhension à quel parti la France va s'arrêter si l'Angleterre se décide à la guerre; on y suppose que la France restera sans doute inébranlable dans sa neutralité jusqu'à ce qu'elle ait vu l'Angleterre engagée, mais qu'alors, soit pour prendre ses sûretés, soit pour imposer son arbitrage, elle ne manquera pas de porter ses armées sur le Rhin. Il serait donc très nécessaire que la France fît connaître sa pensée.

— Une chose, ai-je répondu, empêchera peut-être le Gouvernement de l'Empereur de faire connaître sa pensée: c'est que tout le monde la connaît. On s'est assez souvent expliqué sur ce point.

— Vous savez, a repris le Baron, l'intérêt que je porte à la France et l'attachement dont j'ose faire profession pour la personne de l'Empereur. C'est une raison de plus pour moi de ne vous point cacher la vérité.»

La manière évidemment préconçue dont M. de Dalwigk a entamé cette conversation, l'insistance qu'il a mise à répéter les mêmes idées, l'animation de son discours m'ont engagé à écrire à Votre Excellence.

Je me suis demandé ce que voulait dire M. de Dalwigk.

Il avait commencé par représenter *ex abrupto* l'entrevue de Kissingen comme une rencontre vaine, sans plan déterminé, sans portée aucune; puis il venait sans transition faire le tableau de toutes les craintes que la France inspire. Malgré ses précautions oratoires, la corrélation ne s'établit-elle pas d'elle-même entre le rendez-vous de Kissingen (auquel il ne manquerait plus ainsi ni préméditation ni programme) et ces craintes «qui ne sont pas, il est vrai, sorties d'un certain cercle, qui pour le moment n'ont pas pénétré dans les masses encore sous le charme du sage désintéressement montré jusqu'ici par la France», mais qui produisent, «en très haut lieu», des «confidences» et de graves émotions.

En un mot, Monsieur le Ministre, on avait été étonné de notre modération, on avait peut-être fini par y croire; le doute

IMPRIMERIE NATIONALE.

se fait jour, et le Baron de Dalwigk semble demander à Votre Excellence de lui fournir des arguments pour qu'il puisse reconquérir au Gouvernement impérial la confiance d'un éminent interlocuteur.

J'ai voulu rendre à Votre Excellence la couleur un peu confuse, les tons un peu heurtés de la conversation de M. de Dalwigk, que je n'avais pas vu depuis la visite de l'Empereur de Russie à Darmstadt[1] et depuis le voyage du Prince Alexandre[2] à Kissingen.

---

678. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Autriche, 486.)

Vienne, 20 juin 1864, 11h 10 soir.

L'Autriche et la Prusse veulent proposer la médiation d'une Puissance en dehors de la Conférence pour fixer la ligne frontière, sous la condition d'une trêve de trois mois, ou d'un armistice basé sur l'évacuation réciproque du Jutland et du Sleswig. Le Comte de Rechberg a demandé à l'Empereur François-Joseph son consentement par le télégraphe.

---

679. Drouyn de Lhuys à Napoléon III, à Fontainebleau. (Télégr. Minute à chiffrer. Angleterre, 730.)

Paris, 21 juin 1864.

L'Angleterre a proposé aux belligérants l'arbitrage de Votre Majesté. Prusse a refusé[3]. J'ignore la réponse d'Autriche et de Danemark.

(1) Le baron de Dalwigk était arrivé à Darmstadt le 11 juin.

(2) Le prince Alexandre de Hesse, frère du grand-duc Louis.

(3) Cf. les deux dépêches de Drouyn de Lhuys au prince de La Tour d'Auvergne et au duc de Gramont, en date du 23 juin (ci-après, p. 269 et 271).

680. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Original. Prusse, 349, n° 68.)

Berlin, 21 juin 1864.
(Cabinet, 23 juin; Dir. pol., 24 juin.)

La proposition faite par Lord Russell à la Conférence de Londres de remettre à un arbitre le soin de tracer une nouvelle frontière entre l'Allemagne et le Danemark[1] est ici l'objet des plus vives critiques de la part du public et de la presse. Le journal officieux commente très brièvement le télégramme annonçant la proposition anglaise. Selon lui, ce serait un expédient imaginé par les Ministres de la Reine pour se décharger de la responsabilité qui pèse sur leur politique. «On ne voit pas, dit la *Gazette*, comment une question qui se débat non pas entre deux Princes ou deux Gouvernements mais entre deux nationalités pourrait être réglée par une décision arbitrale.» La *Gazette de la Croix* ne se prononce pas encore; quant à la presse démocratique, elle pense que le choix d'un arbitre donnerait lieu à des difficultés inextricables.

Le Roi des Belges, auquel on aurait songé en première ligne, exciterait par sa qualité de Prince de la Maison de Cobourg de vives appréhensions chez les Danois, et l'Empereur Napoléon, qui paraissait également indiqué comme arbitre, ne voudrait sans doute pas se charger d'une pareille mission, d'autant plus qu'il ne paraissait pas encore avoir renoncé au projet de faire triompher le principe de l'appel au peuple. La *Gazette nationale*, entre autres, repousse la proposition anglaise dans des termes particulièrement discourtois et violents.

L'Ambassadeur d'Angleterre, que j'ai vu ce matin, m'a paru peu confiant dans le succès des négociations poursuivies à Londres. À l'occasion de sa dernière visite à M. de Bismarck, j'ai eu l'honneur de mander à Votre Excellence[2] quelles étaient les appré-

[1] Cf. la dépêche du prince de la Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 19 juin (ci-dessus, p. 250).

[2] Cf. la dépêche du baron de Talleyrand à Drouyn de Lhuys, du 18 juin (ci-dessus, p. 240).

ciations que le Président du Conseil se plaisait à développer sur les conséquences probables d'une rupture entre la Prusse et l'Angleterre. Je retrouve aujourd'hui dans le journal officieux, sous la forme d'un article de fond, la plupart des idées émises par le Chef du Cabinet de Berlin tant à Sir Andrew Buchanan qu'à d'autres hommes politiques, parmi lesquels je puis me compter. La *Gazette de l'Allemagne septentrionale* dit que la guerre entre l'Allemagne et l'Angleterre est devenue chose sinon probable, du moins très possible, qu'il faut que le pays s'accoutume à l'idée de voir une flotte anglaise bloquer ses ports. On s'exagérait généralement les conséquences d'un pareil événement, dont on avait fait une sorte d'épouvantail, mais c'était à tort. On devait se rapppeler la campagne des Anglais dans la Baltique en 1855, campagne qui avait été annoncée si pompeusement et qui pourtant avait si peu produit. La guerre navale entre l'Angleterre et l'Allemagne ne tournerait qu'au profit de l'industrie française, et il ne faudrait sûrement pas une année pour que l'Angleterre se reconnût vaincue. Le seul résultat que le Gouvernement britannique était en droit d'attendre d'une guerre entreprise dans ces conditions était la ruine complète du Danemark. La feuille officieuse adjure, en terminant, le Cabinet de Londres d'abandonner la politique qu'il suit depuis trente-cinq ans, et qui ne consiste qu'à exploiter partout les embarras des autres États.

Le Grand-Duc héritier de Russie arrivera à Berlin le 1er juillet, et, malgré l'absence de plusieurs membres de la Famille royale, il s'y arrêtera quelques jours pour visiter les monuments publics. L'Empereur Alexandre, pendant son séjour à Potsdam [1], a accordé à un grand nombre de généraux et d'officiers de l'armée prussienne des distinctions honorifiques. Les noms des élus remplissent deux colonnes du journal qui annonce ces faveurs; elles ont été répandues avec une profusion caractéristique du soin avec lequel le Souverain russe entretient la fraternité militaire entre son armée et celle du Roi de Prusse.

[1] Le tsar Alexandre était arrivé à Potsdam le 9 juin, et il en était reparti le 11 pour se rendre à Darmstadt et à Kissingen. Le chancelier Gortchakoff était encore à Berlin le 12. (Cf. Horst Kohl, *Bismarck-Regesten*, t. Ier, p. 232-233.)

681. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Angleterre, 730.)

Londres, 21 juin 1864, 7h 40 soir.

Une dépêche télégraphique de Carlsbad[1] autorise les Représentants de la Prusse et de l'Autriche à accepter non pas l'arbitrage, mais les bons offices d'une Puissance amie, à des conditions très rigoureuses pour le Danemark.

Dans le cas où il ne serait pas statué définitivement demain sur la proposition anglaise, sans qu'il soit permis d'espérer un bon résultat de la continuation des négociations, dois-je faire la suggestion indiquée dans votre dépêche n° 117[2], ou bien attendre qu'il n'y ait plus aucune combinaison en discussion?

---

682. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Autriche, 486.)

Vienne, 21 juin 1864, 2h 30 soir.

L'Empereur d'Autriche a adhéré à la proposition de médiation, et les instructions ont été expédiées ce matin de Carlsbad à Londres[3].

[1] Le roi Guillaume et Bismarck étaient à Carlsbad depuis le 19 juin; le comte de Rechberg s'y trouvait également.

[2] Du 11 juin (ci-dessus, p. 211).

[3] Cf. ci-dessus le télégramme du prince de La Tour d'Auvergne, du même jour.

683. Drouyn de Lhuys au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Télégr. Minute à chiffrer. Angleterre, 730.)

Paris, 22 juin 1864, 8h 25 matin.

Faites la suggestion indiquée dans ma dépêche n° 117 au moment que vous jugerez le plus opportun (1).

---

684. Dotézac, Ministre à Copenhague, à Drouyn de Lhuys. (Original. Danemark, 247, n° 118.)

Copenhague, 22 juin 1864.
(Cabinet, 28 juin; Dir. pol., 30 juin.)

[Le Baron de Plessen est arrivé à Copenhague le 14 juin (2). Il a vu immédiatement M. Monrad, et il a «dressé un véritable acte d'accusation contre le Cabinet au nom de la Russie». Il a énuméré les griefs que, suivant lui, le Prince Gortchakoff élevait contre le Gouvernement danois, et conclu en recommandant avec chaleur l'union personnelle. M. Monrad a défendu énergiquement sa politique. M. de Plessen a vu le Roi dans la soirée; il est revenu le lendemain à Bernstorff, où il a dîné avec la Famille royale.]

Le 16, le Cabinet s'est réuni sous la présidence de Sa Majesté. Le Roi demanda à ses Ministres de charger les Plénipotentiaires danois de faire une contre-proposition dans le sens de l'union personnelle. Le Cabinet se refusa à cette politique, malgré l'insistance du Roi et du Prince royal.

Le lendemain, les Ministres s'assemblèrent chez le Président du Conseil, et à l'unanimité ils décidèrent de donner leur démis-

(1) Cf. ci-dessus, p. 261, le télégramme du prince de La Tour d'Auvergne, du 21 juin.

(2) Cf. la dépêche de Dotézac à Drouyn de Lhuys, du 15 juin, n° 117 (ci-dessus, p. 232), et son télégramme du 18 (ci-dessus, p. 241).

sion si le Roi persistait dans le programme de la veille. M. Monrad alla dans la soirée porter cette détermination à Bernstorff.

Le Roi répondit à M. Monrad que la responsabilité qu'il encourait lui faisait un devoir de tenter tous les moyens de sauver l'intégrité de la Monarchie danoise, et qu'il priait le Cabinet de lui donner le temps nécessaire pour trouver des hommes décidés à le seconder. M. Monrad consentit à rester aux affaires jusqu'au lundi matin 20, en faisant observer que la gravité des circonstances ne permettait pas à des conseillers responsables de laisser le pouvoir flotter plus longtemps. Le Roi accepta et congédia le Président du Conseil.

[Dès le 15, le Roi s'efforça de réunir les éléments d'un nouveau Gouvernement dévoué à la combinaison recommandée par M. de Plessen. Le 19, les hommes politiques qu'il avait pressentis se sont rencontrés à Bernstorff, mais ils sont tombés d'accord qu'il était trop tard pour reprendre utilement le projet d'une union personnelle.]

Informé le dimanche au soir de ce qui se passait, le Ministre d'Angleterre, qui habite la campagne, prit sur lui, en sa qualité de Ministre d'une Cour de famille, de se rendre le lendemain de bonne heure auprès de Sa Majesté. Il représenta au Roi tous les dangers d'un changement de Ministère, et l'impossibilité de demander une solution à l'union personnelle, en présence de la combinaison dont est saisie la Conférence [1] et de l'attitude si décisive des Plénipotentiaires allemands contre cette même union personnelle.

Le Roi essaya, en la commentant, de défendre sa manière de voir. Il apprit en même temps à Sir Augustus Paget qu'il n'avait pas trouvé un nouveau Ministère et qu'il gardait son Cabinet.

Venu en ville à midi, le Roi reçut immédiatement M. Monrad. Sa Majesté demanda un nouveau sursis. Mais M. Monrad, au nom de sa responsabilité, déclina tout nouveau délai et remit la démission du Cabinet entre les mains de Sa Majesté. A trois heures, Christian IX fit appeler ses Ministres, et, après leur avoir

[1] La proposition anglaise d'arbitrage. Cf., sur la séance de la Conférence du 18 juin, la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 19 (ci-dessus, p. 250).

annoncé qu'il n'acceptait pas leur démission, il promit son concours à leur politique. Les Ministres dînèrent ensuite avec le Roi.

M. de Plessen a-t-il agi de son propre chef ou bien était-il l'instrument de la Russie? M. Monrad croit à la première alternative. Il suppose que le Prince Gortchakoff, sans vouloir décourager M. de Plessen, ne l'a pas autorisé à se prévaloir de l'adhésion de la Russie. Il se fonde sur ce que la Russie s'est ralliée à la combinaison du partage, et qu'il n'est pas admissible que le Cabinet de Saint-Pétersbourg soutînt cette politique dans la Conférence et cherchât à la faire échouer à Copenhague. Je ne suis pas aussi convaincu que M. Monrad de l'innocence de la Russie dans cet incident. Comment admettre, en effet, que M. de Plessen, avouant lui-même que l'union personnelle est repoussée dans les Duchés, eût tenté de renverser un Cabinet opposé à la même solution, s'il n'avait eu derrière lui des encouragements extérieurs? M. de Plessen, il est vrai, n'a pas parlé au nom du Prince Gortchakoff; il ne le pouvait pas; mais c'est au Roi qu'il a dû dire le dernier mot. Christian IX est dévoué sans doute à l'union personnelle; mais, malgré sa médiocre clairvoyance, comment se fût-il hasardé dans les dangers d'une crise ministérielle, pour essayer de faire triompher un arrangement aussi impopulaire, s'il n'avait eu la certitude qu'il plairait à Saint-Pétersbourg?

La Russie a toujours considéré l'union personnelle comme la solution la plus favorable à sa politique. Si elle a fléchi, c'est guidée par le désir de resserrer ses liens avec l'Allemagne. N'est-il pas possible d'admettre que le Cabinet de Saint-Pétersbourg ait agi dans ces derniers temps auprès de la Cour de Vienne, peu portée dans le fond du cœur au démembrement du Danemark, et qu'il ait espéré de rallier également la Prusse, en faisant envisager, à Vienne et à Berlin, l'union personnelle comme le prélude de l'entrée du Danemark entier dans la Confédération germanique, sous un Roi dont la reconnaissance viendrait s'ajouter à ses sentiments personnels? Dans tous les cas, cette tentative en faveur de l'intégrité danoise avait pour la Russie ce bon résultat d'effacer l'impression qu'aurait pu produire sur le Roi la cession qu'elle a faite de ses droits au Duc d'Olden-

bourg[1]. Ce qui donnerait du poids à cette supposition, c'est que Sa Majesté, dans son entretien avec le Ministre d'Angleterre, lui a parlé de l'entrée de tout le Danemark dans la Confédération comme d'une solution qui pourrait tout arranger. Sir Augustus Paget a fortement repoussé cette idée[2]. M. de Plessen, qui s'est abstenu de toucher à cette corde avec M. Monrad, avait évidemment passé par là, et c'est auprès du Roi directement que s'est fait un travail auquel je ne puis guère croire que la Russie soit étrangère[3].

Quoi qu'il en soit, le Roi retire une fruit bien amer de cette campagne avortée contre son Ministère et le sentiment national. M. Monrad me disait avec tristesse : «La popularité que le Roi avait gagnée depuis deux mois, et pour laquelle je ne me suis pas épargné, est perdue. Sa Majesté a rétrogradé à l'épisode du Danewirke. C'est à recommencer.»

[Le parti national a manifesté en effet une grande émotion à l'annonce d'une crise ministérielle provoquée, en faveur de l'union personnelle, sous l'inspiration d'un homme connu par son aveugle dévouement à l'alliance russo-germanique. Malgré l'assurance donnée par un journal officieux qu'aucune dépêche n'était venue de Saint-Pétersbourg pour recommander la combinaison, l'opinion publique n'en associe pas moins la Russie à l'œuvre de M. de Plessen. Le projet d'adresse, un moment abandonné, a été repris parce qu'il contient une protestation énergique contre l'union du Sleswig au Holstein sous quelque forme que ce soit.]

D'autre part, pour atténuer la responsabilité du Roi, le journal officieux a également accueilli l'interprétation donnée depuis par l'entourage de Sa Majesté à la demande d'union personnelle portée au Conseil. D'après cette interprétation, le Roi ne mettait pas en

(1) Le 2 juin.

(2) En note dans le texte : «Sir A. Paget me donne ces détails d'une manière *toute confidentielle.*»

(3) Voir, sur une première tentative toute semblable, les télégrammes et dépêches échangés du 5 au 10 juin, en particulier : la dépêche de Fournier du 6, le télégramme de Massignac du 7, la dépêche de Drouyn de Lhuys à Massignac et celle de Massignac à Drouyn de Lhuys du 8, enfin la dépêche de Dotézac du 10 juin (ci-dessus, p. 178, 183, 184, 193, 205).

avant une union personnelle entre les deux Duchés et le Royaume, mais seulement entre le Royaume et le Holstein agrandi de la partie du Sleswig qu'on serait obligé d'y annexer. Prévoyant l'insuccès de la proposition anglaise sur le partage, le Roi aurait voulu céder sur la ligne de la Schlei pour obtenir en échange de conserver l'intégrité de sa Couronne. Cette atténuation est contredite par le langage même du Roi à ses Ministres, et d'ailleurs M. Monrad, fermement opposé à une union personnelle absolue, eût été moins résistant pour l'union personnelle restreinte, que je lui ai moi-même entendu défendre dans nos conversations précédentes[1].

Quoi qu'on fasse, le Roi ne changera pas. Il subit avec plus de peine que jamais son Cabinet, et attendra une occasion pour essayer de faire prévaloir ses idées.

---

685. Dotézac, Ministre à Copenhague, à Drouyn de Lhuys. (Original. Danemark, 247, n° 119.)

Copenhague, 22 juin 1864.
(Cabinet, 28 juin; Dir. pol., 30 juin.)

M. Monrad m'a fait connaître que le comte Russell avait parlé officieusement aux Plénipotentiaires danois d'une proposition d'arbitrage pour la fixation de la frontière entre la ligne danoise et la ligne allemande, promettant l'assistance matérielle de l'Angleterre si les Danois acceptaient cette proposition et qu'elle fût refusée par les Allemands[2]. Le Président du Conseil m'a demandé mon avis à ce sujet, et, en l'absence d'instructions, j'ai cru devoir à titre personnel conseiller d'y adhérer[3]. L'arbi-

[1] Note marginale de la main de Drouyn de Lhuys : «Rappeler ce que m'a dit M. Krieger à son passage.» — Krieger était venu à Paris vers le 20 mai. Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys au prince de La Tour d'Auvergne, du 26 mai (ci-dessus, p. 111, et la note 2).

[2] Cf. le télégramme du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 13 juin (ci-dessus, p. 217).

[3] Note marginale de la main de Drouyn de Lhuys: «Approuver.»

trage, en effet, aurait toujours donné au Danemark une frontière meilleure que le vote des populations, lequel lui aurait fait perdre, ainsi que je l'ai dit, tout le territoire disputé, et que le Gouvernement danois avait d'ailleurs refusé. M. Monrad a objecté que le Danemark ne pouvait confier à l'appréciation d'un autre que lui-même le soin important de déterminer sa ligne de défense.

M. de Brunnow a fait recommander ici, par une dépêche envoyée à M. le Baron de Nicolay, l'acceptation de l'arbitrage.

Depuis, la proposition anglaise s'est réduite à une simple proposition de bons offices, et c'est sous cette forme qu'elle a été produite dans la Conférence du 18 [1]. Je ne doute pas, d'après l'attitude décidée du Cabinet, que, dans les instructions envoyées le 20 aux Plénipotentiaires danois et que l'on tient secrètes, cette proposition n'ait été écartée [2]. Ce qui me le fait croire en outre, c'est que le Roi est aussi ferme que son Ministère sur la ligne de [la] Schlei. Je sais également que les Plénipotentiaires danois ont l'ordre de manifester leur étonnement de ce que le Comte Russell, par ses propositions nouvelles, ait abandonné indirectement la ligne de la Schlei, qu'il avait promis de soutenir en retour du consentement des Danois à la prolongation de la suspension d'armes.

---

686. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Angleterre, 730.)

Londres, 22 juin 1864, 9h soir.
(Reçu à 11h 1/2 soir.)

Les Plénipotentiaires de l'Autriche et de la Prusse ont déclaré, au commencement de la séance, qu'ils acceptaient les bons offices d'une Puissance amie, mais qu'ils n'entendaient pas se lier par

[1] Cf., sur cette appréciation inexacte, le protocole de la Conférence du 18 juin (*Arch. diplom.*, 1864, t. III, p. 89-94) et la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 19 (ci-dessus, p. 250).

[2] Cf. ci-dessous le télégramme du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 22 juin.

cette acceptation [1]. Les Plénipotentiaires danois ont déclaré, de leur côté, que la proposition anglaise n'avait pu être prise en considération par leur Gouvernement [2].

J'ai suggéré alors la consultation des populations dans les districts mixtes [3]. Les Plénipotentiaires prussiens se sont montrés disposés à prendre cette proposition *ad referendum*. Les Plénipotentiaires de l'Autriche ont dit qu'ils étaient sans instructions, mais qu'ils s'en référaient à leur déclaration antérieure [4]. Quant aux Plénipotentiaires danois, ils n'ont pas cru pouvoir, aux termes de leurs instructions, prendre la proposition *ad referendum*.

La Conférence se réunira encore samedi 25. D'ici là, les Plénipotentiaires neutres doivent s'entendre sur la rédaction d'un protocole final résumant l'état des négociations.

---

687. Le Comte de Damrémont, Ministre à Stuttgart, à Drouyn de Lhuys. (Déchiffrement. Wurtemberg, 86, n° 25.)

Stuttgart, 22 juin 1864.
(Cabinet, 24 juin; Dir. pol., 25 juin.)

Je viens de voir le Baron de Hügel, et il m'a dit: « J'ai une peur affreuse de ce qui se passe entre les Souverains de Prusse, d'Autriche et de Russie [5]; ils vont former une alliance pour peser sur l'Allemagne dans un sens féodal: M. de Bismarck, heureux de

[1] Cf. le télégramme du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 21 juin (ci-dessus, p. 261).

[2] Cf. la dépêche de Dotézac à Drouyn de Lhuys, du 22 juin (ci-dessus, p. 266).

[3] Cf. le télégramme du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 21 juin, et la réponse télégraphique de Drouyn de Lhuys, du 22 (ci-dessus, p. 261 et 262).

[4] Protocole de la Conférence du 18 juin (*Arch. diplom.*, 1864, t. III, p. 80). Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 19 juin (ci-dessus, p. 250).

[5] Cf. la dépêche du comte de Damrémont à Drouyn de Lhuys, du 18 juin (ci-dessus, p. 247).

pouvoir échapper au contrôle des Chambres, le Comte de Rechberg, peu adroit, entiché de ses idées aristocratiques, espérant se débarrasser de Collègues qui ne partagent pas ses opinions, tels que Schmerling, le Baron de Bismarck, le Comte de Rechberg, dis-je, accéderont au plan du Prince Gortchakoff, et la Russie aura regagné ainsi l'influence dans les conseils de l'Allemagne. Il ne pouvait pas nous arriver d'événement plus malheureux, plus menaçant pour l'avenir; les Russes ne se sont pas fait aimer. Qu'arrivera-t-il donc quand les populations sauront que l'on s'appuie sur eux pour revenir à des idées surannées et dont la mise en pratique soulevait la réprobation générale? Tout dépend aujourd'hui de l'entrevue du Comte de Rechberg et du Baron de Bismarck à Carlsbad[1]. Dans tous les cas, je ne veux pas même avoir l'apparence de connaître ce complot, et je renonce à aller à Kissingen. Schrenk agit de même.»

Si dans ces paroles, Monsieur le Ministre, se trouve l'exposition vraie de la situation actuelle, je crois que, dans un temps très rapproché, nous en aurons la confirmation par l'attitude empressée, prévenante, des Cabinets des Cours secondaires vis-à-vis des Agents français.

---

688. Drouyn de Lhuys au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 730, n° 123.)

Paris, 23 juin 1864.

Lord Cowley est venu me trouver avant-hier pour me faire savoir que le Cabinet anglais était dans l'intention de présenter à la Conférence une résolution ayant pour but de déférer à l'Empereur l'arbitrage de la question de la frontière[2], en reconnaissant en même temps à Sa Majesté tous les pouvoirs que

[1] Bismarck était arrivé le 19 juin à Carlsbad, où se trouvait déjà le comte de Rechberg.

[2] Cf. le télégramme de Drouyn de Lhuys à Napoléon III, du 21 juin (ci-dessus, p. 258).

comporte la mission d'arbitre, particulièrement celui de prononcer une décision souveraine et sans appel. Avant de formuler cette proposition, sur laquelle les Ministres de la Reine étaient tombés d'accord, le Gouvernement de Sa Majesté Britannique a jugé utile de pressentir l'accueil qu'elle pourrait rencontrer auprès des Cours de Vienne et de Berlin. Nous avons des raisons de croire que la Prusse a répondu en déclinant ces ouvertures. Nous savons, d'autre part, que l'Autriche s'est entendue avec le Gouvernement prussien à l'effet de proposer la médiation d'une Puissance ne faisant pas partie de la Conférence, sous la condition d'une trêve de trois mois ou d'un armistice basé sur l'évacuation réciproque du Jutland et du Sleswig [1]. Il ne convient pas au Gouvernement de l'Empereur de rechercher si, en se mettant d'accord à ce sujet avec le Cabinet de Berlin, l'Autriche avait ou non connaissance des intentions de l'Angleterre, relativement à la désignation de l'arbitre auquel la Conférence aurait demandé de décider la question en litige. Quoi qu'il en soit, cette combinaison se trouve présentement écartée par les deux grandes Cours allemandes, et nous n'avons plus à examiner l'accueil que nous aurions eu à faire à la proposition du Gouvernement britannique, si elle avait obtenu l'adhésion des Cabinets de Vienne et de Berlin. Il ne reste de cet incident qu'un témoignage des sentiments de l'Angleterre à notre égard. Je n'ai pas manqué de rendre compte à l'Empereur de la démarche dont Lord Cowley a été chargé auprès de moi, et Sa Majesté a vu dans ces ouvertures une marque de confiance pour sa personne, ainsi qu'un procédé qui honore son Gouvernement. Nous apprécions pleinement la conduite du Cabinet de Londres dans cette circonstance, et nous ne pouvons que nous montrer sensibles aux dispositions amicales dont elle est la preuve.

[1] Cf. le télégramme du duc de Gramont à Drouyn de Lhuys, du 20 juin (ci-dessus, p. 258).

689. Drouyn de Lhuys au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Minute. Autriche, 486, n° 55.)

Paris, 23 juin 1864 [1].

Lord Cowley est venu me trouver avant-hier pour me faire savoir que le Cabinet anglais était dans l'intention de présenter à la Conférence une résolution ayant pour but de déférer à l'Empereur l'arbitrage de la frontière, en reconnaissant en même temps à Sa Majesté tous les pouvoirs que comporte la mission d'arbitre, particulièrement celui de prononcer une décision souveraine et sans appel. Avant de formuler cette proposition, sur laquelle les Ministres de la Reine étaient tombés d'accord, le Gouvernement de S. M. Britannique a jugé utile de pressentir l'accueil qu'elle pourrait rencontrer auprès des Cours de Vienne et de Berlin. Nous avons des raisons de croire que la Prusse a répondu en déclinant ces ouvertures. D'autre part, ainsi que vous me l'avez annoncé par le télégraphe [2], l'Autriche s'est entendue avec le Gouvernement prussien à l'effet de proposer la médiation d'une Puissance ne faisant pas partie de la Conférence, sous la condition d'une trêve de trois mois ou d'un armistice basé sur l'évacuation réciproque du Jutland et du Sleswig. Il ne convient pas au Gouvernement de l'Empereur de rechercher si, en se mettant d'accord à ce sujet avec la Prusse, le Cabinet de Vienne avait ou non connaissance des intentions de l'Angleterre relativement à la désignation de l'arbitre auquel la Conférence aurait demandé de décider la question en litige. Quoi qu'il en soit, nous n'avons plus à examiner l'accueil que nous aurions eu à faire à la proposition du Gouvernement britannique, si elle avait obtenu l'adhésion des Cabinets de Vienne et de Berlin. Cette combinaison se trouve aujourd'hui écartée, et l'attitude des

[1] Cf. ci-dessus, p. 269, la dépêche presque semblable, et de même date, au prince de La Tour d'Auvergne.

[2] Télégramme du duc de Gramont à Drouyn de Lhuys, du 20 juin (ci-dessus, p. 258).

deux grandes Puissances allemandes a rendu inutile ce nouvel effort du Cabinet de Londres en vue du rétablissement de la paix.

---

690. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Angleterre, 730.)

Londres, 23 juin 1864, 4h 3 soir.

Lord Russell, dans la séance de samedi prochain, après avoir fait l'exposé des négociations qui viennent d'avoir lieu, aurait l'intention d'émettre le vœu, au nom des Plénipotentiaires anglais, que, quelle que soit l'issue de la lutte engagée, la Monarchie danoise comme État indépendant ne soit pas mise en péril, son existence étant nécessaire à l'équilibre européen dans le Nord. Lord Russell exprimera sans doute également le désir que ce principe devienne la base des négociations futures.

Les Plénipotentiaires neutres doivent se réunir demain pour se concerter au sujet de l'adhésion à donner à cette déclaration; faites-moi savoir si vous avez des objections à ce que je m'y associe.

---

691. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Original. Angleterre, 730, n° 142.)

Londres, 23 juin 1864.
(Cabinet, 24 juin; Dir. pol., 24 juin.)

[L'Ambassadeur adresse à Drouyn de Lhuys les déclarations des Représentants des Puissances belligérantes repoussant la proposition d'arbitrage(1). Cette proposition écartée, le Prince de La

(1) La déclaration des plénipotentiaires de l'Autriche et de la Prusse et celle des plénipotentiaires danois sont annexées à la dépêche. On les trouvera dans le protocole de la Conférence du 22 juin (*Arch. diplom.*, 1864, t. III, p. 102-104).

Tour d'Auvergne a pu mettre en avant l'idée de consulter les populations des districts mixtes. Mais les Plénipotentiaires prussiens ne l'ont acceptée qu'*ad referendum*, ceux de l'Autriche ne se sont pas prononcés, et ceux du Danemark l'ont repoussée. L'Ambassadeur de Russie a rappelé ses déclarations antérieures. Le Prince de La Tour d'Auvergne envoie le texte de sa proposition et celui de la déclaration du Baron de Brunnow[1].]

Il a été décidé que la Conférence se réunirait encore samedi prochain 25.

D'ici là, Lord Russell a demandé à M. le Baron de Brunnow de vouloir bien préparer, d'accord avec moi, un exposé des négociations qui viennent d'avoir lieu et dont le Principal Secrétaire d'État donnerait lecture dans la séance de samedi, pour clore les travaux de la Conférence. M. l'Ambassadeur de Russie aurait, j'ai lieu de le croire, souhaité que cet exposé fût suivi d'une déclaration des Puissances neutres laissant entendre qu'aucune transaction n'ayant été acceptée par les parties belligérantes, les Puissances neutres continuaient à considérer le traité de 1852 comme conservant toute sa valeur. Je n'ai pas hésité à dire à Lord Clarendon et à Lord Palmerston, avec qui j'ai cru devoir traiter sérieusement cette question hier soir, que je ne me croirais pas autorisé, pour ma part, à m'associer à une pareille déclaration, et j'ai appelé en même temps leur attention sur les embarras, sur les dangers même qu'elle présentait. J'ai la satisfaction de dire que les observations que j'ai pris sur moi de présenter, à ce sujet, aux Ministres de la Reine, ont obtenu leur entière adhésion. M. l'Ambassadeur de Russie a bien voulu en reconnaître lui-même la justesse. Il est venu ce matin m'en informer, et il m'a demandé en même temps si, à défaut de la déclaration dont il m'avait entretenu et dont il ne niait pas les inconvénients, je serais disposé à donner mon assentiment à une déclaration plus vague, dans laquelle Lord Russell se bornerait à exprimer le vœu, au nom des Puissances neutres, que, quelle que soit l'issue de la lutte engagée entre l'Allemagne et le Danemark, la Monarchie danoise, dont l'existence importait à

[1] Les deux textes sont annexés à la dépêche. Cf. *Arch. diplom.*, 1864, t. III, p. 106-110.

IMPRIMERIE NATIONALE.

l'équilibre européen dans le Nord, ne fût pas mise en péril[1]. Un projet de déclaration dans ce sens sera probablement soumis demain par Lord Russell aux Représentants des Puissances neutres. Je serai donc reconnaissant à Votre Excellence de vouloir bien me faire parvenir, aussi promptement que possible, ses instructions à cet égard.

Il ne semble pas que l'issue peu favorable des négociations doive amener, quant à présent du moins, l'Angleterre à prendre vis-à-vis de l'Allemagne une attitude plus décidée. Le langage de quelques-uns des membres les plus importants du Cabinet, avec lesquels j'ai eu occasion de m'entretenir hier, est au contraire, si je ne me trompe, plus pacifique aujourd'hui qu'il ne l'était il y a quelques jours. Suivant toute apparence, la majorité du Conseil aura raison, cette fois encore, des tendances relativement belliqueuses qui paraissaient, à un certain moment, devoir prendre le dessus.

L'Opposition, au surplus, si elle est fondée à juger sévèrement la manière dont a été conduite l'affaire danoise, ne saurait guère, au point où en sont les choses, reprocher au Ministère son abstention. Le parti conservateur, s'il arrivait au pouvoir, ne se conduirait vraisemblement pas autrement, et le seul avantage, de l'aveu même des amis de Lord Derby, que l'opinion publique pourrait espérer d'un pareil changement, serait qu'une administion nouvelle, moins engagée, moins compromise que celle-ci vis-à-vis de l'Allemagne, aurait peut-être plus de chances que Lord Palmerston et Lord Russell de travailler utilement à une transaction.

En tout cas, la discussion qui s'engagera sur cette question, probablement samedi, dans le Parlement, sera certainement des plus vives.

[1] Cf. le télégramme du même jour (ci-desssus, p. 272).

692. Drouyn de Lhuys au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Télégr. Minute à chiffrer. Angleterre, 730.)

Paris, 24 juin 1864, 11h matin [1].

Comme vœu, c'est insignifiant, mais inoffensif; comme garantie contre l'Allemagne ou contre la Suède, ce serait excessif et dangereux.

---

693. Drouyn de Lhuys au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 730, n° 124.)

Paris, 24 juin 1864.

Dans votre dépêche d'hier, sous le n° 142, ainsi que dans votre télégramme de la même date, vous me faites connaître l'intention où est Lord Russell de clore l'exposé des négociations par une déclaration en faveur du Danemark. Le Principal Secrétaire d'État exprimerait, au nom des Plénipotentiaires anglais, le vœu que la Monarchie danoise, quelle que puisse être l'issue de la lutte engagée, ne soit pas mise en péril comme Etat indépendant, son existence étant nécessaire à l'équilibre européen dans le Nord.

Je vous ai adressé ce matin, par le télégraphe, une dépêche qui résume à ce sujet la pensée du Gouvernement de l'Empereur. S'il s'agit simplement d'un vœu, comme le portent les ouvertures qui vous ont été faites, la déclaration à laquelle on nous demande de prendre part n'offrirait pas d'avantages pratiques d'une importance bien certaine, mais elle ne présenterait pas non plus d'inconvénients graves, et nous n'aurions par conséquent aucune objection sérieuse à nous y associer. Nous ne pourrions, toutefois, l'envisager du même point de vue, si le but des Plénipotentiaires de S. M. Britannique est d'en faire sortir une garantie formelle qui serait susceptible d'être invoquée contre l'Allemagne

[1] Cf. le télégramme du prince de La Tour d'Auvergne, du 23 juin (ci-dessus, p. 272).

ou contre la Suède et que nous serions tenus de leur opposer le cas échéant. Selon nous, les Puissances dépasseraient le but en donnant une semblable portée à cette déclaration, et il serait dangereux de se prononcer d'avance contre telles éventualités que la force des choses comme la volonté des populations pourraient amener et qui n'auraient rien de menaçant pour l'équilibre général.

Je vous ai communiqué les appréciations du Gouvernement de Sa Majesté relativement au projet formé par le Cabinet de Londres de déférer à l'Empereur l'arbitrage de la question de la frontière[1]. Je vous mandais que, d'après le langage de Lord Cowley, la pensée du Gouvernement britannique m'avait paru être de pressentir les dispositions de la Prusse et de l'Autriche avant de formuler aucune proposition. J'ajoutais, en m'autorisant de ce qui m'était revenu à cet égard, que la Cour de Berlin avait décliné les ouvertures de l'Angleterre. Je dois dire que M. l'Ambassadeur de Prusse conteste formellement l'exactitude de ce détail. Il m'assure, après s'être renseigné par le télégraphe auprès de son Gouvernement, que le Cabinet prussien n'aurait eu aucune connaissance de l'intention de l'Angleterre de demander que Sa Majesté fût choisie pour arbitre. Je ne crois pas devoir vous laisser ignorer cette assertion de M. le Comte de Goltz. Vous n'avez point cependant à relever cet incident; je vous en fais part uniquement pour votre information.

---

694. M. de Bismarck, Président du Conseil des Ministres de Prusse, au Comte de Goltz, Ambassadeur à Paris. (Copie. Prusse, 349[2].)

Carlsbad, 25 juin 1864.

En prenant part aux Conférences de Londres, le Gouvernement du Roi était animé du désir sincère de mettre fin, par une

[1] Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys au prince de La Tour d'Auvergne, du 23 juin (ci-dessus, p. 269).

[2] En tête, cette note, de la main de Drouyn de Lhuys : «*Nota.* La dépêche dont M. le Prince de Metternich m'a donné lecture est *identique.*»

paix solide et durable, au conflit sanglant qui avait éclaté entre les deux grandes Puissances allemandes et le Danemark. Résolus de procurer à l'Allemagne les justes satisfactions que son honneur et ses intérêts étaient en droit de réclamer, nous cherchions, en même temps, à trouver une solution sans danger pour l'équilibre du Nord de l'Europe. Nous tenions à ce que le sang de nos braves soldats n'eût pas été versé en vain, mais nous ne voulions pas prolonger la lutte, dès que le but que nous nous étions primitivement fixé pouvait être atteint. Notre attitude aux Conférences est toujours restée conforme à ces principes. Nous aurions été disposés à accepter une combinaison qui, tout en assurant aux Duchés une existence politique distincte, eût maintenu entre eux et le Danemark proprement dit un lien dynastique. Un arrangement de ce genre n'ayant trouvé de faveur ni auprès du Gouvernement danois, ni auprès des Puissances neutres, nous avons dû chercher une autre base. En demandant alors que les Duchés fussent érigés en État indépendant, sous un Souverain séparé, nous avons consenti à concéder au Danemark une portion du Sleswig, bien que l'union de la totalité de ce Duché avec le Holstein ait été toujours réclamée avec insistance par ces pays eux-mêmes, ainsi que par l'Allemagne tout entière. Nous faisions une concession réelle et importante en admettant qu'une partie du Sleswig pût être incorporée au Danemark, lorsque ce sont précisément les tentatives d'incorporation faites contrairement aux engagements contractés qui ont envenimé la querelle entre l'Allemagne et le Danemark et provoqué la guerre actuelle.

Quand enfin l'impossibilité de se mettre d'accord sur une ligne équitable de démarcation a été démontrée et que l'Angleterre a proposé d'en appeler aux bons offices d'une Puissance amie, nous avons déclaré que nous acceptions cette proposition autant qu'elle était conforme au texte du traité de Paris. Ce sont les Plénipotentiaires danois qui, dans la séance du 22 de ce mois, ont, par un rejet catégorique, fait échouer cette dernière tentative de conciliation. Ce sont eux également qui, dans la même séance, ont refusé encore la prolongation d'armistice que les Plénipotentiaires prussiens et autrichiens avaient demandée.

Nous devons constater solennellement ces faits, car ils prouvent que, si les Conférences de Londres n'ont point abouti au

résultat espéré, c'est sur le Cabinet de Copenhague qu'en retombe la faute.

Si l'œuvre de pacification est suspendue, si la reprise des hostilité est imminente, les Puissances allemandes n'en portent pas la responsabilité. Elle pèse tout entière sur le Danemark, qui a refusé la dernière offre de médiation et qui a décliné toute prolongation d'armistice.

Nos Plénipotentiaires sont chargés de remettre une déclaration dans ce sens à l'ouverture de la séance du 25.

Veuillez de votre côté, Monsieur le Comte, invoquer ce qui s'est passé aux Conférences pour bien établir la part de chacun dans les événements qui vont avoir lieu. Rappelez au Gouvernement près duquel vous êtes accrédité quelle a été, jusqu'au dernier moment, la modération de notre conduite, et combien nous étions disposés à cesser une lutte que la mauvaise foi du Danemark a seule provoquée et que son obstination seule nous contraint à poursuivre encore à présent.

---

695. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Angleterre, 730.)

Londres, 25 juin 1864, 5h 20 soir.

La dernière séance de la Conférence a eu lieu aujourd'hui. Les hostilités seront reprises demain.

---

696. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Original. Angleterre, 730, n° 143.)

Londres, 25 juin 1864.
(Cabinet, 26 juin; Dir. pol., 30 juin.)

La dernière séance de la Conférence vient d'avoir lieu. Les hostilités seront reprises demain 26.

Avant la séance, Lord Russell avait réuni au Foreign Office les Représentants des Puissances neutres pour leur communiquer la déclaration dont il devait donner lecture à la Conférence, en leur nom, s'ils consentaient à y adhérer, ainsi que le résumé des travaux de la Conférence. J'ai l'honneur de transmettre ci-joint à Votre Excellence ces deux pièces[1]. J'ai cru devoir d'ailleurs, conformément à l'esprit des instructions que vous aviez bien voulu m'envoyer à la date d'hier, modifier les deux derniers paragraphes de l'allocution de Lord Russell et qui me semblaient conçus dans un sens trop absolu, de manière à ne pas donner à ces déclarations communes d'autre caractère que celui d'un *désir* et d'un *vœu*[2]. Les modifications que j'ai proposées ont été adoptées sans difficulté, je m'empresse de le dire, par MM. les Plénipotentiaires de la Grande-Bretagne et de la Russie.

En répondant au vœu exprimé par les Puissances neutres de voir l'indépendance du Danemark respectée, quelle que fût l'issue de la guerre, M. le Comte de Bernstorff a dit que, tout en réservant à son Gouvernement une entière liberté d'action, il n'hésitait pas à donner l'assurance que la Prusse n'avait jamais songé à porter atteinte à l'indépendance politique du Danemark et qu'elle n'avait eu en vue que la question des Duchés. D'autres déclarations, dont il m'est impossible d'adresser aujourd'hui le texte à Votre Excellence, ont été lues par MM. les Plénipotentiaires des deux parties belligérantes. MM. les Représentants des

(1) Les deux pièces sont annexées à la dépêche; la première est imprimée, la seconde manuscrite. On les trouvera dans les *Arch. diplom.*, 1864, t. III, p. 117-118 et 125-143.

(2) La pièce annexe insérée dans la correspondance donne la forme primitive des derniers paragraphes, tels qu'ils avaient été rédigés par le baron de Brunnow : «Quelle qu'en soit l'issue, les Cours de France, de la Grande-Bretagne, de Russie et de Suède n'en demeureront pas moins animées du ferme désir de voir la Monarchie danoise maintenue dans son entière indépendance, la conservation de cet État constituant un élément nécessaire de l'équilibre dans le Nord. Ce principe formera ainsi la base des arrangements futurs, que les Puissances neutres garderont en vue lorsque le moment sera arrivé où les Puissances engagées dans le présent litige se montreront disposées à rendre à leurs peuples le bienfait de la paix.» Le prince de La Tour d'Auvergne a fait substituer «sincère désir» à «ferme désir» et supprimer les qualificatifs «entière» et «nécessaire». Il a fait substituer à la dernière phrase celle-ci : «Leur vœu, en se séparant, est que ce principe demeure la base des négociations futures.»

Puissances allemandes ont cherché à établir, dans une de ces déclarations, que la reprise des hostilités devait peser entièrement sur le Gouvernement danois, qui s'était obstinément refusé à toute transaction. MM. les Plénipotentiaires danois ont, à leur tour, repoussé énergiquement ce reproche et annoncé, en se référant à leurs réserves précédentes, que, les concessions qu'ils avaient consenti à faire pour faciliter le rétablissement d'une paix solide et durable n'ayant pas amené ce résultat, ils avaient reçu l'ordre de déclarer que leur Gouvernement resterait désormais placé sur le terrain du traité de Londres, qu'il n'avait abandonné que conditionnellement.

M. le Plénipotentiaire de la Confédération germanique a profité de cette occasion pour exposer de nouveau le point de vue auquel se plaçait la Diète de Francfort, par rapport au traité de Londres. Puis, revenant sur le résumé des négociations déposé par le Principal Secrétaire d'État aux actes de la Conférence, il a dit que ce document ne lui paraissait pas complet et qu'il se trouverait probablement dans le cas de présenter, de son côté, un exposé des travaux de la Conférence plus en rapport avec la manière de voir des Représentants des Puissances allemandes. Aussitôt que le protocole de la séance de ce jour aura été rédigé et signé, je m'empresserai de le faire parvenir à Votre Excellence[1]. J'ai cru utile, en attendant, de porter à sa connaissance les détails les plus essentiels de la discussion qui vient de clore nos travaux, et durant laquelle l'attitude relativement calme et modérée de MM. les Plénipotentiaires des Puissances belligérantes semblait indiquer les sérieuses préoccupations que causaient à chacun d'eux la rupture des négociations et les conséquences que la guerre peut entraîner avec elle.

P.-S. — J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Excellence le protocole de l'avant-dernière séance, qui a été parafé ce matin[2].

[1] Le prince de La Tour d'Auvergne annexe ces protocoles à sa dépêche du 27 juin (ci-après, p. 286).

[2] Cette pièce est jointe.

697. Le Comte de Massignac, Chargé d'Affaires à Saint-Pétersbourg, à Drouyn de Lhuys. (Original, avec déchiffrement. Russie, 233, n° 33.)

Saint-Pétersbourg, 25 juin 1864.
(Cabinet, 12 juillet; Dir. pol., 15 juillet.)

[*Déchiffrement*] Ainsi que Votre Excellence me le recommandait dans sa dépêche n° 34[1], j'ai cherché à savoir ce qu'il pouvait y avoir de vrai dans la correspondance échangée entre les Cabinets de Saint-Pétersbourg, de Vienne et de Berlin relativement aux idées d'agrandissement scandinave qu'on prêterait à la Suède et dont M. d'Adelswärd avait donné connaissance à Votre Excellence. Les premières informations que j'avais recueillies m'avaient porté à croire que cette correspondance n'avait pas existé; mais, pour en être plus sûr, ou du moins pour mettre M. Moukhanow en mesure de s'expliquer catégoriquement avec moi, je lui ai dit que j'avais appris qu'il courait par le monde une correspondance échangée entre le Gouvernement impérial et les deux grandes Cours allemandes, dans laquelle il était question d'une entente secrète et par laquelle la Russie s'engageait à seconder complètement dans la question des Duchés l'Autriche et la Prusse, à la condition qu'elles s'opposeraient de leur côté à tout développement scandinave, et en déclarant que, dans cette hypothèse, le Gouvernement russe formerait en Finlande un camp d'observation.

« Je crois, m'a répondu M. Moukhanow, que je puis *me flatter* de savoir ce qui se passe et ce qui s'est passé au Ministère. Aucune correspondance de ce genre n'a été échangée entre nous et les Puissances allemandes. Nous ne désirons pas, je dois vous l'avouer, que l'élément scandinave prenne plus de développement dans le Nord de l'Europe; mais en ce moment nous ne nous en préoccupons pas sérieusement, et dans tous les cas nous n'avons pris aucune mesure pour nous y opposer. Il y a des gens qui cherchent à nous brouiller avec vous, a-t-il ajouté; je crois que cette

[1] Du 1er juin (ci-dessus, p. 139).

prétendue correspondance est leur œuvre, et je vous autorise à n'y ajouter aucune foi.»

Les renseignements que j'ai pris ailleurs, Monsieur le Ministre, portent à croire qu'il existe ici des inquiétudes sur les idées scandinaves en vue surtout de l'influence qu'elles pourraient avoir sur la Finlande; mais je ne pense pas qu'il y ait une entente à ce sujet entre Saint-Pétersbourg, Vienne et Berlin, ni surtout que ces préoccupations se soient déjà transformées en telle ou telle promesse. La politique du Prince Gortchakoff n'a pas aujourd'hui de caractère arrêté; elle vit au jour le jour, et je ne crois pas me tromper en disant que, sur toutes les questions qui en ce moment préoccupent l'Europe, le Cabinet impérial attendra et ne prendra de résolution qu'à la dernière heure, et lorsqu'il ne lui sera pas possible d'ajourner sa décision.

[La fin de la dépêche, en clair, a trait au rappel d'une division envoyée l'été précédent en Finlande; à l'affaire des couvents dédiés dans les Principautés danubiennes; à l'admission d'un Plénipotentiaire italien dans la Conférence pour le règlement des affaires du Liban.

Dans un post-scriptum du 8 juillet, le Comte de Massignac explique qu'il a dû attendre jusqu'à cette date une occasion de faire porter à Paris sa dépêche écrite le 25 juin.]

---

698. Dotézac, Ministre à Copenhague, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Danemark, 247.)

Copenhague, 26 juin 1864, 6h 12 soir.

Faut-il donner suite à la dépêche n° 30, du... mai (1)? Les conseils se rapportaient à une situation changée. Dois-je dire que l'Empereur recommande de suivre les conseils que M. Février a pu donner depuis ou pourrait donner plus tard?

(1) Il s'agit évidemment de la dépêche n° 32, du 11 mai. La dépêche n° 30 de Drouyn de Lhuys à Dotézac est une circulaire. Cf. le télégramme ci-dessous.

---

699. Drouyn de Lhuys à Dotézac, Ministre à Copenhague. (Télégr. Minute à chiffrer. Danemark, 247.)

Paris, 27 juin 1864, 11h matin.

Vous pouvez parler dans le sens de la dépêche n° 32, relative à M. Février [1].

700. Drouyn de Lhuys au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 730, n° 125.)

Paris, 27 juin 1864.

Au moment où la Conférence de Londres vient de clore ses délibérations [2], malheureusement sans atteindre le but marqué à ses efforts, je me fais un plaisir en même temps qu'un devoir de vous exprimer la satisfaction de l'Empereur pour la manière dont vous avez rempli les intentions du Gouvernement de Sa Majesté. Pour toutes les raisons que je vous ai exposées, nous avions à observer une grande circonspection. Votre rôle était d'autant plus difficile qu'il vous retenait dans une position nécessairement effacée; vous vous êtes acquitté de cette mission sans rien sacrifier de l'autorité qui appartenait au Plénipotentiaire de la France dans ces négociations, et je suis heureux de donner une complète approbation aux différentes déclarations que vous vous êtes trouvé dans le cas de faire au sein de la Conférence, ainsi qu'aux modifications apportées, sur votre demande, à la déclaration finale des Puissances neutres [3].

La politique du Gouvernement de Sa Majesté dans cette première phase de la lutte armée entre l'Allemagne et le Danemark a été dominée par des considérations dont vous connaissez toute

[1] Cf. le télégramme ci-dessus, et la dépêche de Drouyn de Lhuys à Dotézac du 11 mai, n° 32 (ci-dessus, p. 4).

[2] Le 25 juin. Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne, du 25 (ci-dessus, p. 278).

[3] Cf. ci-dessus, p. 279, note 2.

la force. Les Cabinets allemands adressaient à la Cour de Danemark des réclamations qui n'étaient pas toutes sans fondement. Ils se rendaient au vœu des populations qui les appelait à intervenir en faveur des Duchés. La guerre qui s'engageait était une guerre de nationalité, et, aussi longtemps que les Puissances germaniques se bornaient à défendre les intérêts légitimes des Allemands des Duchés, il était difficile au Gouvernement de Sa Majesté, en raison des principes dont il tire son origine et sa force, de leur contester le droit de poursuivre leur but par la voie des armes. Nous ne pouvions d'ailleurs adopter une autre attitude sans nous mettre en conflit avec l'Allemagne. Les sacrifices qu'une semblable résolution nous eût imposés nous ont paru, vous le savez, hors de toute proportion avec l'importance que présentait pour nous le maintien du traité qu'il se fût agi de soutenir. Nous avons donc pensé que notre situation comme Puissance limitrophe de l'Allemagne, aussi bien que les maximes de notre droit public, nous commandaient une extrême réserve. Rien dans les événements qui se sont accomplis jusqu'ici n'est venu nous démontrer que cette politique ne fût pas à la fois la plus équitable et la plus sage.

Nous reconnaissons cependant que la reprise des hostilités change profondément la position respective des parties belligérantes. En continuant la guerre, les Puissances allemandes ne défendent plus les droits des populations germaniques des Duchés : elles menacent l'indépendance des populations danoises, et peuvent être entraînées à porter des atteintes graves à l'équilibre dans le Nord. Nous ne saurions assurément envisager avec indifférence de semblables éventualités. Elles ne nous atteignent pas cependant assez directement pour nous déterminer à intervenir dans une lutte qui exigerait de nous des efforts dont il est impossible de prévoir l'étendue. Nous serions contraints d'y consacrer tous nos moyens d'action, et le devoir du Gouvernement de l'Empereur envers la France serait de ne pas déposer les armes sans réclamer, pour prix de ses sacrifices, des compensations qui pourraient amener des changements importants dans les délimitations territoriales et par conséquent aussi des modifications dans les conditions actuelles de l'équilibre général. Nous voulons repousser la pensée de toute entreprise de cette nature aussi

longtemps que nous ne serons pas contraints par des nécessités les plus manifestes à suivre une autre politique, et nous ne croyons pas que les circonstances, quoique devenues plus graves, nous obligent, quant à présent, à sortir de la neutralité que nous désirons garder.

Nous comprenons, toutefois, que le Gouvernement anglais, dont la situation est si différente de la nôtre et qui, dès le principe, a donné en conséquence à ses démarches comme à son langage un caractère plus prononcé, prenne également aujourd'hui une attitude plus active. Il peut au reste, s'il le juge opportun, participer aux hostilités sans que la guerre embrasse le continent tout entier. Des considérations puissantes peuvent lui faire adopter ce parti. La cause de la nation danoise, dans la phase nouvelle où la rupture des négociations a fait entrer la question, a droit à la sympathie que nous n'avons jamais refusée à d'anciens alliés, et, en lui prêtant son appui, le Gouvernement de S. M. Britannique non seulement n'aurait à redouter aucune opposition ou aucune difficulté de la part de la France, mais il peut compter sur le caractère bienveillant de la neutralité qu'observerait le Gouvernement de l'Empereur. J'ai eu dans ces derniers temps de nombreuses occasions de faire connaître à Lord Cowley nos sentiments à ce sujet. Ayant rendu compte à l'Empereur de ces entretiens, j'ai été autorisé par Sa Majesté à confirmer à M. l'Ambassadeur d'Angleterre les assurances que je lui avais spontanément données de notre ferme intention de ne susciter aucun obstacle au Gouvernement anglais dans un conflit avec l'Allemagne en faveur du Danemark. Vous êtes invité à vous exprimer dans le même sens avec les Ministres de la Reine, et vous pouvez ajouter que, s'ils le désirent, nous consignerons volontiers ces assurances dans une note que nous sommes prêts à échanger avec le Cabinet de Londres.

---

701. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Angleterre, 730.)

Londres, 27 juin 1864, 9h 30 soir.

Lord Russell et Lord Palmerston ont fait aujourd'hui au Parlement une exposition des travaux de la Conférence, en terminant par une déclaration pacifique, tout en faisant leurs réserves pour le cas où Copenhague et les îles seraient menacés; ils se sont exprimés sur la France et l'Empereur en termes très sympathiques. Le langage de l'Opposition est également pacifique.

---

702. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Original. Angleterre, 730, n° 144.)

Londres, 27 juin 1864.
(Cabinet, 29 juin; Dir. pol., 30 juin.)

[L'Ambassadeur accuse réception des dépêches du Département jusqu'au n° 124 (1).

Il a porté à la connaissance de Lord Russell les appréciations du Gouvernement impérial sur le projet d'arbitrage, qui a été repoussé par les deux grandes Cours allemandes, mais dans lequel le Gouvernement impérial voit un témoignage des sentiments amicaux du Gouvernement anglais.]

Quelles que soient, d'ailleurs, les assurances qui aient été données à Votre Excellence par M. le Comte de Goltz, on maintient ici que la Prusse aurait eu connaissance de l'intention où était l'Angleterre de demander que l'Empereur fût choisi pour arbitre. Il est certain, en tout cas, que le premier Plénipotentiaire de l'Autriche, aussitôt que la proposition d'arbitrage a été mise officiellement en avant dans la Conférence, a exprimé l'opinion que le rôle d'arbitre ne saurait être confié à aucun des Souve-

(1) Dépêche du 24 juin (ci-dessus, p. 275).

rains qui se trouvaient représentés dans la Conférence, tandis que les Représentants de la Prusse se sont abstenus de faire, à ce sujet, aucune observation. Cette circonstance autoriserait peut-être à supposer que si, comme l'affirmait encore hier Lord Clarendon, la Prusse a réellement connu, en même temps que l'Autriche, la pensée de l'Angleterre relativement à la désignation de l'arbitre auquel la Conférence aurait demandé de décider la question en litige, les objections seraient plutôt venues de Vienne que de Berlin. Mais ce n'est là, de ma part, qu'une impression purement personnelle, basée sur des données assez vagues et à laquelle il ne conviendrait pas, je m'empresse de le dire, d'attacher une trop grande importance.

Votre Excellence trouvera ci-joints les protocoles signés des deux dernières séances de la Conférence. Le protocole n° 12 contient les déclarations allemandes et danoises que je n'avais pas été en mesure de vous faire parvenir par le dernier courrier. Cet envoi complète la série des pièces qui se rapportent aux Conférences de Londres [1].

---

703. Circulaire de Drouyn de Lhuys aux Agents diplomatiques de l'Empereur à Francfort, Cassel, Weimar, Dresde, Darmstadt, Carlsruhe, Stuttgart, Munich, Hanovre, Hambourg, Bruxelles et La Haye [2]. (Minute. Mémoires et documents, France, Circulaires politiques, 1863-1869, t. 2126.)

Paris, 28 juin 1864.

Les Plénipotentiaires convoqués à Londres pour rétablir la paix entre l'Allemagne et le Danemark se sont séparés [3] après avoir constaté l'inutilité de leurs efforts, et les parties belligérantes ont immédiatement repris les armes. Nous regrettons

[1] Les pièces sont jointes à la dépêche.

[2] Cette circulaire a été publiée dans les *Arch. diplom.*, 1865, t. II, p. 349-350. D'après une dépêche, en date du 30 juin, adressée au prince de La Tour d'Auvergne, une copie en fut envoyée à Londres, Vienne, Berlin, Saint-Pétersbourg, Copenhague et Stockholm.

[3] Le 25 juin.

vivement que les travaux de la Conférence n'aient point eu un résultat plus satisfaisant, et il n'a pas dépendu de nous qu'il ne fût différent.

Nous n'avions point fermé les yeux sur les difficultés que présentait cette négociation. Aussi, avant qu'elle s'ouvrît, avons-nous fait tous nos efforts pour obtenir que la Conférence se réunît dans les conditions les plus propres à faciliter sa tâche. Nous eussions désiré, notamment, qu'un armistice véritable fût préalablement conclu pour toute la durée des délibérations, et que la discussion eût une base déterminée d'avance. Les parties n'ont pu s'entendre sur ces deux points, et, bien que cette première difficulté nous ait dès lors inspiré des doutes sur l'issue des Conférences, nous n'en avons pas moins secondé sincèrement cette tentative de conciliation.

Le Plénipotentiaire de l'Empereur a, en conséquence, été chargé d'appuyer ou de suggérer toutes les propositions qui paraissaient de nature à opérer un rapprochement.

Le point de départ de la discussion devait naturellement être recherché avant tout dans les arrangements de 1852. Nous nous sommes donc demandé d'abord s'ils ne pourraient pas, sous la condition d'être remaniés de manière à mieux atteindre leur but, servir de base à une transaction équitable, et c'est en ce sens que le Représentant de la France s'est exprimé au début des négociations. Lorsque, l'impossibilité de maintenir la discussion sur ce terrain ayant été reconnue, le Gouvernement anglais a fait la proposition d'un arrangement qui attribuait la partie méridionale du Sleswig au Holstein accru du Lauenbourg, nous n'avons pas hésité à nous rallier à cette combinaison. Elle avait à nos yeux l'avantage de tenir compte du sentiment national des populations allemandes du Sleswig, et de laisser au Holstein, agrandi par cette annexion, le droit de décider lui-même de son sort. En prêtant notre appui aux Plénipotentiaires anglais, nous agissions en parfaite conformité avec les principes de notre droit public, et nous eussions été heureux d'une transaction qui nous semblait acceptable pour les deux parties. Les Puissances allemandes n'ont pas cru devoir y adhérer. Elles réclamaient pour le tracé de la frontière une ligne de démarcation qui eût assuré à l'Allemagne la possession des districts mixtes, tandis que le

Danemark persistait à ne pas ajouter ce nouveau sacrifice à ceux qu'il consentait à faire en abandonnant le Sleswig méridional, ainsi que le Holstein et le Lauenbourg. Quand toutes les autres combinaisons mises en avant ont été épuisées, nous avons formulé un dernier avis. Nous avons suggéré d'appeler les populations qui restaient l'objet du litige à exprimer elles-mêmes leur sentiment, et à fournir ainsi à la Conférence les données nécessaires pour tracer de la manière la plus équitable la ligne de démarcation. Nous n'avons pu prévenir la rupture des négociations, et le différend se trouve de nouveau livré au sort des armes.

L'opinion se montre vivement émue de la reprise des hostilités, et elle envisage avec inquiétude les conséquences que peut entraîner une lutte aussi inégale. Nous ne saurions, quant à nous, méconnaître la portée d'événements qui touchent si directement aux intérêts de toutes les Puissances maritimes dans le Nord, et à ceux mêmes de l'équilibre dans cette partie de l'Europe. Nous faisons les vœux les plus sincères pour que les dangers qui peuvent en résulter soient évités, et, guidés par les mêmes sentiments qui nous ont servi jusqu'ici de règle de conduite, désirant persévérer dans l'attitude d'impartialité que nous avons adoptée, nous voulons espérer qu'il ne surgira aucune complication assez grave pour nous mettre dans la nécessité d'embrasser une autre politique.

---

704. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Original. Angleterre, 730, n° 145.)

Londres, 28 juin 1864.
(Cabinet, 29 juin; Dir. pol., 30 juin.)

[L'Ambassadeur remercie Drouyn de Lhuys des félicitations que le Ministre des Affaires étrangères lui a adressées dans la dépêche n° 125 [1], et rend compte des discours prononcés par les Ministres au Parlement.

[1] Du 27 juin (ci-dessus, p. 283).

IMPRIMERIE NATIONALE

«Lord Palmerston et Lord Russell ont tous deux annoncé que le Gouvernement continuerait à garder la neutralité dans le conflit actuel, mais qu'il entendait cependant réserver sa liberté d'action pour le cas où l'indépendance politique du Danemark pourrait être compromise.»

Les assurances de paix ont été très favorablement accueillies, mais il n'en a pas été de même des réserves qui les ont accompagnées.

Le langage des Ministres a été très sévère à l'égard de la Prusse et de l'Autriche. «Lord Russell a même été jusqu'à dire qu'il ne pourrait plus avoir aucune confiance dans les assurances de ces deux Puissances.» Il s'est ensuite expliqué en très bons termes sur l'intention qu'avait eue le Gouvernement anglais de proposer aux parties belligérantes l'arbitrage de l'Empereur.

Les membres de l'Opposition vont se réunir pour s'entendre sur la motion qu'ils présenteront au Parlement; mais les amis du Ministère paraissent à peu près sûrs de l'emporter dans le scrutin.]

---

705. Le Comte de Damrémont, Ministre à Stuttgart, à Drouyn de Lhuys. (Déchiffrement. Wurtemberg, 86, n° 30.)

Stuttgart, 28 juin 1864.
(Cabinet, 30 juin; Dir. pol., 1er juillet.)

Il est généralement admis par les personnages des divers États de l'Allemagne réunis à Stuttgart pour assister aux funérailles du Roi Guillaume (1), que la transmission des droits de la Famille impériale de Russie sur une partie du Sleswig-Holstein au Duc d'Oldenbourg est une concession faite par la Russie à la Prusse en vue d'arriver pour cette dernière Puissance à un remaniement territorial. A l'appui de cette opinion, on prétend que la candidature du Grand-Duc d'Oldenbourg (2) à la souveraineté

(1) Le roi Guillaume de Wurtemberg était mort le 25 juin. La cérémonie des funérailles eut lieu le 30.

(2) Cf. la dépêche du baron de Talleyrand, du 18 juin, n° 66, p. 241, et la note 2.

des Duchés serait dès aujourd'hui appuyée très vivement par le Cabinet de Berlin. Mais, dans ce cas, donnant à la Prusse des avantages aussi considérables, on recherche quels seraient ceux qui pourraient être une compensation pour l'Autriche, où l'opinion publique, peu portée pour la guerre contre le Danemark, est inquiète des dépenses qu'elle occasionne et des embarras qu'elle peut susciter. On ne trouve pas que la garantie de son propre territoire, indiquée par les journaux comme un des trois points dans la convention, soit un équivalent de l'accroissement de sa rivale allemande.

Causant avec le Ministre russe des bruits qui circulent, M. de Titoff s'est attaché, avec une plus grande abondance de paroles que de justesse de raisonnement, à me prouver l'impossibilité matérielle de ces rumeurs, mais sans les nier absolument. De cette conversation fort diffuse, il n'est sorti que cette affirmation d'une certaine valeur, que le Prince Gortchakoff s'était appliqué à faire sentir à M. de Bismarck que la situation demandait beaucoup de prudence et de modération, mais que M. de Bismarck aurait répondu aux exhortations pacifiques du Prince que la situation intérieure de la Prusse était telle qu'il était préférable pour son Gouvernement de poursuivre la ligne politique dans laquelle il était engagé, même en courant des chances de conflit avec des Puissances étrangères.

Les Chambres wurtembergeoises sont convoquées pour le 12 du mois prochain.

---

706. Dotézac, Ministre à Copenhague, à Drouyn de Lhuys. (Original. Danemark, 247, n° 123.)

Copenhague, 30 juin 1864.
(Cabinet, 5 juillet; Dir. pol., 7 juillet.)

[Dotézac accuse réception des lettres n°s 39 et 40, en date du 9 juin, et donne quelques détails sur la dernière séance du Rigsraad.

Après l'insuccès de sa tentative [1], le Baron de Plessen a remis

[1] Cf. la dépêche de Dotézac à Drouyn de Lhuys, du 22 juin, n° 118 (ci-dessus, p. 262).

sa démission de Ministre de Danemark à Saint-Pétersbourg; M. Monrad a refusé de l'accepter avant le retour de M. de Quaade, Ministre des Affaires étrangères [1].

La déclaration que Lord Palmerston et Lord Russell ont faite au Parlement sur la politique de neutralité que le Cabinet se propose de suivre [2] n'a pas surpris, mais a redoublé l'acrimonie contre l'Angleterre, qu'on accuse d'être en grande partie la cause des malheurs du Danemark. La position de la Légation britannique est très pénible. «J'ai lieu de croire, ajoute Dotézac, que M. Paget nourrissait la confiance d'un secours efficace, et que, lundi encore, il en avait en quelque sorte donné l'assurance au Roi.» On n'a d'espoir que dans la chute du Cabinet anglais, sans d'ailleurs apercevoir clairement quel profit on en pourra tirer.]

[1] On a vu qu'il était l'un des représentants du Danemark à la Conférence de Londres.

[2] Cf. le télégramme du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 27 juin, et sa dépêche du 28 (ci-dessus, p. 286 et 290).

JUILLET 1864.

3-19 juillet. . Voyage du Prince Jean de Glucksbourg à Berlin et à Bruxelles.

8 juillet. . . . Fin du débat sur la politique étrangère au Parlement anglais; le Cabinet conserve la majorité à la Chambre des Communes et est mis en minorité à la Chambre des Lords.

9 juillet. . . . Démission du Cabinet Monrad. Le Comte de Moltke-Nutchau est chargé de former un nouveau Ministère.

10 juillet. . . . Les Prussiens passent le Lymfjord à Aalborg.

11 juillet. . . . Constitution du Ministère danois; Bluhme, Président du Conseil. Les Autrichiens passent l'Ottesund.

12 juillet. . . . Le Cabinet danois demande à Vienne et à Berlin une suspension d'armes et envoie un parlementaire au quartier général des Alliés pour arrêter les hostilités.

13 juillet. . . . Occupation par les Autrichiens de l'île de Mors et de l'île de Sylt.

14 juillet. . . . Occupation de Skagen par les Prussiens.

15 juillet. . . . L'Autriche et la Prusse font savoir à Copenhague qu'elles consentent à suspendre les hostilités et à entrer en pourparlers avec les Plénipotentiaires danois.

16 juillet. . . . Entrevue de Bismarck et de Gortchakoff à Carlsbad.

17-18 juillet. . Les Autrichiens achèvent d'occuper les îles de la côte occidentale du Danemark (prise de l'île de Föhr).

18 juillet. . . . Conclusion d'un armistice entre les Alliés et le Danemark jusqu'au 31 juillet.

19 juillet. . . . Alexandre II et Gortchakoff, retournant à Saint-Pétersbourg, s'arrêtent à Potsdam.

18-19 juillet. . Conflit à Rendsbourg entre les troupes saxonnes et hanovriennes et les troupes prussiennes.

21 juillet. . . . Occupation de Rendsbourg par les Prussiens.

Séance de la Diète. Sur la proposition de l'Autriche et de la Prusse, la Diète invite le Duc d'Augustenbourg à produire des pièces à l'appui de ses prétentions. Elle approuve la conduite du Général Hacke, commandant des troupes saxonnes et hanovriennes à Rendsbourg.

22 juillet.... Arrivée de Bismarck à Vienne.
25 juillet.... Arrivée à Vienne des Plénipotentiaires danois, Quaade et le Colonel Kaufmann. Leur conférence avec Rechberg et Bismarck.
27 juillet.... Nouvelle conférence entre les Plénipotentiaires danois, Rechberg et Bismarck.
28 juillet.... Séance de la Diète. Explications de la Prusse sur l'affaire de Rendsbourg.
29 juillet.... Clôture du Parlement anglais.
30 juillet.... Le Cabinet de Copenhague décide d'accepter les conditions de l'Autriche et de la Prusse.

---

707. Drouyn de Lhuys à Dotézac, Ministre à Copenhague. (Minute. Danemark, 247, n° 42.)

Paris, 2 juillet 1864.

Votre correspondance m'est parvenue jusqu'au n° 122 inclusivement[1].

Durant les délibérations de la Conférence de Londres, vous avez observé dans votre attitude aussi bien que dans votre langage une réserve et une prudence que je ne puis qu'approuver. Je vous remercie en même temps des informations pleines d'intérêt que vous m'avez transmises, et je suis heureux de vous témoigner mon entière satisfaction pour la manière dont vous avez à tous égards rempli les intentions du Gouvernement de Sa Majesté.

Je n'ai pas besoin de revenir avec vous sur les sentiments que nous avons portés dans les négociations qui viennent de se terminer si malheureusement. Je rappelle nos démarches et nos efforts en faveur de la paix dans la circulaire jointe à ma précédente dépêche[2], et je ne puis que m'y référer. Le Cabinet de

[1] La dépêche de Dotézac à Drouyn de Lhuys, n° 122, du 27 juin, contient la nouvelle de la reprise des hostilités et le compte rendu d'une séance du Folksthing.

[2] La dépêche n° 41, qui n'est représentée dans la correspondance que par son numéro et la mention de son contenu, accompagnait la copie de la circulaire du 28 juin, publiée ci-dessus, p. 287.

Copenhague n'a pas accepté l'idée d'arbitrage mise en avant en dernier lieu par les Plénipotentiaires anglais. Il a jugé de même impossible d'adhérer à la suggestion que nous avons faite comme un moyen de conciliation qui pouvait encore être tenté quand tous les autres étaient épuisés[1]. Il a préféré s'en tenir à la proposition primitive de l'Angleterre, qui donnait le Danewirke pour frontière à la Monarchie danoise, et il a pensé que son honneur lui faisait un devoir de ne pas céder sur ce point sans avoir de nouveau combattu. Tout en le regrettant, nous ne saurions blâmer une résolution digne assurément du courage que le Danemark a montré dans la première phase des hostilités. Quelle que soit l'issue de cette lutte inégale, l'Europe entière rendra justice à la fermeté comme à l'énergie qu'il déploie dans sa défense.

Vous connaissez, Monsieur, les considérations si puissantes qui ne nous permettent pas de nous engager dans une guerre où nous serions inévitablement entraînés aux plus grands sacrifices, sans avoir la certitude de conserver jusqu'au dénouement le concours de nos alliés et de retirer de nos efforts aucun dédommagement. J'ai développé la pensée du Gouvernement de Sa Majesté dans deux dépêches adressées à M. le Prince de La Tour d'Auvergne et que je vous envoie ci-jointes pour votre information[2]. Vous verrez que, tout en exposant les vues auxquelles notre conduite doit demeurer subordonnée, nous sommes loin d'avoir contribué à détourner les Ministres de S. M. Britanniqne de suivre une politique plus active. Nous nous sommes expliqués avec eux en toute franchise, et, en leur faisant connaître les motifs de la neutralité que nous croyons devoir garder, nous leur avons donné les assurances les plus formelles et les plus sincères sur le caractère amical et bienveillant de nos dispositions pour le cas où l'Angleterre embrasserait, les armes à la main, la cause du Danemark. Nous avons offert de prendre à cet égard

[1] Cf. le télégramme du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 22 juin (ci-dessus, p. 267).

[2] L'une de ces deux dépêches est certainement celle du 27 juin (ci-dessus, p. 283); l'autre doit être une dépêche antérieure, peut-être celle du 10 juin (ci-dessus, p. 201).

des engagements positifs, et j'ai invité M. le Prince de La Tour d'Auvergne à annoncer au Cabinet de Londres que nous consentirions volontiers à les consigner dans une note que nous étions prêts à échanger avec lui[1].

---

708. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Original. Prusse, 350, n° 69.)

Berlin, 2 juillet 1864.
(Cabinet, 4 juillet; Dir. pol., 7 juillet.)

[La *Gazette de l'Allemagne du Nord* vient de publier un article sur le rejet, par les Puissances allemandes, du projet d'arbitrage mis en avant par l'Angleterre à la Conférence de Londres. Le journal officieux dit que, si la proposition anglaise avait été acceptable, et si on avait eu à choisir un arbitre, «l'Empereur Napoléon aurait seul, parmi toutes les Puissances, réuni les

[1] Quelques jours après, le 6 juillet, Drouyn de Lhuys eut avec le comte de Moltke-Hvitfeldt une conversation où il s'attacha à ne lui laisser aucun doute sur l'attitude de la France. «Tout en exprimant le regret que le Cabinet de Copenhague n'ait suivi en rien les conseils de la France et particulièrement celui que l'Empereur lui a transmis récemment par mon intermédiaire, écrivit de Moltke à Monrad, le Ministre m'a dit que, dans son opinion, le Sleswig en totalité est perdu pour nous. Répondant à la question que je lui faisais, il a ajouté que la France ne s'opposerait pas à l'incorporation du Sleswig dans la Confédération germanique. «Nous ferons certainement des «représentations sur ce point, me dit-il, mais vous ne devez pas compter sur «nous dans cette question. Nous ne ferons pas d'opposition sérieuse, surtout «s'il vient à se confirmer qu'il est dans le vœu des populations du Sleswig de «ne pas être scindées.» Le comte de Moltke-Hvitfeldt expliquait cette attitude de la France par la reconstitution de la Sainte-Alliance, devant laquelle l'Empereur, abandonné par l'Angleterre, ou tout au moins ne pouvant pas compter sur son concours, avait résolu de garder une attitude réservée. Par un télégramme du 6 juillet, le comte de Moltke-Hvitfeldt avait informé son gouvernement des points principaux de la conversation. Le lendemain, il en rédigea, dans une dépêche datée du 7, un récit plus détaillé. (Documents relatifs à la question dano-allemande communiqués au Rigsraad en août 1864 et reproduits dans les *Arch. diplom.*, 1864, t. IV, p. 86-87.)

conditions voulues d'indépendance personnelle et d'impartiale appréciation des droits nationaux en litige[1] ».]

709. Dotézac, Ministre à Copenhague, à Drouyn de Lhuys. (Confidentielle. Déchiffrement. Danemark, 247, n° 128.)

Copenhague, 2 juillet 1864.
(Cabinet, 6 juillet; Dir. pol., 7 juillet.)

[Dotézac accuse réception du télégramme du 27 juin. Il a, avec la réserve nécessaire, recommandé au Gouvernement danois d'écouter les conseils du Lieutenant-Colonel Février.]

J'ai dit confidentiellement au Président du Conseil que l'Empereur avait lu avec beaucoup d'intérêt les rapports que M. Février avait adressés pendant son séjour à Alsen sur la conduite de la guerre[2], que Sa Majesté appréciait son mérite, et que, guidée par sa sollicitude pour le Danemark, elle ne pouvait que recommander de prendre en considération les conseils de cet officier supérieur sur les opérations militaires. Mais j'ai ajouté qu'il demeurait entendu que le Gouvernement danois ou le Général en chef, [qui] demeurait en dernier ressort juge de la conduite de la guerre, en conservait seul la responsabilité. J'ai fait cette réserve, car je connais trop les Danois pour ne pas être convaincu qu'ils ne manqueraient pas de mettre à notre charge les événements militaires et, en cas d'insuccès, de réclamer une compensation. En un mot, j'ai posé le Colonel Février comme un conseiller officieux dont il serait avantageux d'utiliser l'expérience, tout en dégageant notre responsabilité.

---

[1] Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys au prince de La Tour d'Auvergne, du 24 juin (ci-dessus, p. 275).

[2] Les rapports du lieutenant-colonel Février sont conservés, mais en partie seulement, semble-t-il, aux archives du ministère de la guerre (carton Danemark, 1753-1872). — Le 28 juin, à la veille de l'attaque d'Alsen, Février écrivait d'Odensee : « Avant mon départ de Copenhague, j'ai eu une longue conversation avec le Ministre de la Guerre. Je lui ai fait part de mes idées, et

710. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Original. Angleterre, 730, n° 147.)

Londres, 3 juillet 1864.
(Cabinet, 6 juillet; Dir. pol., 7 juillet.)

M'inspirant des instructions contenues dans la dépêche que Votre Excellence a bien voulu m'adresser sous le n° 125 [1], je suis revenu plusieurs fois, dans mes derniers entretiens avec le Principal Secrétaire d'État ainsi qu'avec les autres Ministres de la Reine, sur les considérations qui ont déterminé le Gouvernement de l'Empereur à observer, dans la première phase de la lutte armée entre le Danemark et l'Allemagne, une attitude réservée. J'ai, en même temps, laissé comprendre que le triste dénouement des négociations et la reprise des hostilités modifiaient profondément, suivant nous, la position respective des parties belligérantes, et que, bien que les intérêts de la France ne dussent pas nous engager à sortir de la neutralité que nous désirions garder, nous comprendrions parfaitement que l'Angleterre, dont la situation était essentiellement différente de la nôtre, prît une attitude plus décidée. J'ai ajouté que, le cas échéant le Gouvernement britannique n'aurait non seulement aucune difficulté à redouter du côté de la France, mais qu'il pourrait même compter sur notre appui moral, et que, s'il le désirait, nous étions prêts à consigner nos intentions dans une note que nous échangerions avec lui.

Lord Russell connaissait déjà les dispositions bienveillantes de l'Empereur et avait, m'a-t-il dit, chargé l'Ambassadeur d'Angleterre à Paris d'exprimer à Votre Excellence toute la reconnaissance du Gouvernement de la Reine. Il était heureux de penser que, si certaines éventualités menaçantes pour l'indépendance politique

je crois qu'il n'était pas éloigné de les approuver. Je sais que des ordres ont été donnés pour renforcer les troupes de la Fionie, que des régiments de cavalerie sont attendus, et qu'on pense à l'évacuation d'Alsen. J'espère qu'il ne sera pas trop tard.»

[1] Du 27 juin (ci-dessus, p. 283).

du Danemark venaient à se réaliser, l'Angleterre pourrait compter sur l'appui moral de la France. Dans l'opinion, toutefois, du Principal Secrétaire d'État comme dans celle de ses Collègues, l'Angleterre devait, pour le moment, tenir une conduite prudente et éviter surtout d'aggraver la situation par une participation inopportune à la guerre. L'Autriche, d'ailleurs, avait donné confidentiellement l'assurance que, quelles que fussent les instances de la Prusse, elle s'abstiendrait d'envoyer sa flotte dans la Baltique. Il y avait donc tout lieu d'espérer que la nécessité d'une intervention matérielle de l'Angleterre ne se présenterait pas. Dans cet état de choses, le Gouvernement de la Reine jugeait d'autant plus sage de s'abstenir qu'il avait acquis la certitude que l'opinion publique en Angleterre était tout à fait favorable au maintien de la paix.

Tel est, Monsieur le Ministre, le sens du langage qui m'a été tenu à différentes reprises. Il indique l'intention bien arrêtée du Gouvernement britannique de demeurer, quant à présent du moins, spectateur passif de la lutte engagée entre l'Allemagne et le Danemark. J'ajouterai que le résultat de la discussion qui va commencer demain dans le Parlement n'apportera probablement, quel qu'il soit, aucun changement à des dispositions qui paraissent s'accorder complètement avec les tendances, aujourd'hui très pacifiques, de l'opinion publique[1].

---

711. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Original. Autriche, 487, n° 50.)

Vienne, 3 juillet 1864.
(Cabinet, 6 juillet; Dir. pol., 7 juillet.)

J'ai reçu les dépêches que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire jusqu'au 23 juin et au n° 56[2]

[1] Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 28 juin (ci-dessus, p. 289).

[2] Dépêche relative aux affaires de Grèce.

La correspondance particulière que j'ai eu l'occasion de vous adresser de Carlsbad[1] a tenu Votre Excellence au courant des principaux incidents de cette rencontre des deux Souverains allemands. Il me reste peu de choses à y ajouter. Cependant je ne dois pas passer sous silence les protestations de reconnaissance que Leurs Majestés m'ont répétées ensemble et séparément, après le dîner d'adieu auquel j'assistais, pour la politique suivie par l'Empereur dans la question danoise. C'était chez le Roi de Prusse; il n'y avait que Leurs Majestés, MM. de Rechberg, de Bismarck et moi; on connaissait alors le dernier refus des Danois et la dissolution certaine de la Conférence de Londres. J'ai pu me convaincre en cette occasion que le Cabinet britannique, en proposant aux Puissances allemandes de déférer l'arbitrage de la frontière à un Prince étranger, n'avait pas mentionné l'Empereur comme arbitre, et que même il avait par une proposition ultérieure et confidentielle indiqué le Roi des Belges[2]. Le fait m'a été affirmé des deux côtés par les personnages le mieux placés pour le savoir. Ainsi que je l'ai déjà écrit à Votre Excellence, M. le Comte de Rechberg était d'avis d'accepter l'arbitrage même sans connaître l'arbitre[3]; l'arbitre devenait responsable de la solution, et le Cabinet de Vienne voyait ainsi le moyen de dégager sa solidarité tout en souscrivant à un arrangement pacifique, ce qui est le plus ardent de ses vœux. Pendant toute une journée, le Ministre des Affaires étrangères d'Autriche épuisa contre l'avis opposé de M. de Bismarck la force de sa résistance et de ses arguments, et il dut céder, car il n'obtint que cette concession

[1] Le roi Guillaume était arrivé à Carlsbad le 18 juin; l'empereur François-Joseph y avait séjourné du 22 au 24 juin. Dans la correspondance de Vienne, il n'existe pas de dépêche du duc de Gramont entre le 22 juin et le 1er juillet. C'est apparemment dans cette semaine qu'il faut placer le séjour de l'ambassadeur à Carlsbad. Aucune de ses lettres particulières ne figure dans la correspondance.

Dans *L'Allemagne nouvelle*, publiée sous le pseudonyme d'Andreas Memor, le duc de Gramont a consacré un chapitre à l'entrevue de Carlsbad (cf. ch. VII, p. 105 et suiv.).

[2] Cf. les deux dépêches de Drouyn de Lhuys au prince de La Tour d'Auvergne, des 23 et 24 juin (ci-dessus, p. 269 et 275).

[3] La dépêche à laquelle il est fait allusion ici ne se trouve pas dans la correspondance.

dérisoire qui, en substituant la médiation à l'arbitrage[1], équivalait à un refus de la proposition anglaise. Ce qui se passa en cette circonstance donne la vraie mesure des situations respectives de l'Autriche et de la Prusse. Grâce à son indécision et à son manque d'énergie, le Cabinet de Vienne s'est entièrement placé à la remorque du Cabinet de Berlin, qu'il ne fait qu'embarrasser par ses premières résistances sans jamais l'entraîner. L'Autriche a déjà perdu en Allemagne le bénéfice des premiers succès militaires de la campagne, et la Prusse, dont on voit les allures décidées comparativement à celles de son Alliée, inspire pour le moment plus d'estime et plus de confiance.

En m'annonçant la reprise des hostilités[2], «Nous agirons, me dit le Comte de Rechberg, avec autant de modération que possible, et de manière à ménager l'opinion publique en Angleterre, afin d'éviter par-dessus tout de l'engager dans la lutte.» — «Maintenant que, grâce à la sagesse de votre Souverain, la guerre est localisée, me disait M. de Bismarck, nous allons la mener ferme et bon train et en finir le plus tôt possible; nous voulons les Duchés, il faut forcer le Roi de Danemark à les donner et après cela le laisser tranquille.»

Trois jours après on recevait la nouvelle de la prise d'Alsen[3], et les officiers de la suite du Roi de Prusse parlaient très haut de l'attaque imminente de Fünen. M. de Bismarck seul se montrait plus circonspect, et le Roi, avec qui j'ai eu l'honneur de dîner le jour même où la nouvelle lui était parvenue (29 juin), n'a pas dit un mot qui pût faire croire que le langage de ses officiers exprimât les véritables intentions de son Gouvernement. M. le Comte de Rechberg m'avait déjà entretenu de cette éventualité au moment où la reprise des hostilités paraissait inévitable, et il m'avait assuré, comme il me l'a encore répété hier, qu'il ne consentirait pas à l'attaque ou à l'occupation de Fünen,

[1] Cf. le télégramme du duc de Gramont à Drouyn de Lhuys, du 21 juin (ci-dessus, p. 261). Sybel place en effet les entretiens de Rechberg et de Bismarck aux dates des 20 et 21 juin. (SYBEL, *Die Begründung*, t. III, p. 353 et suiv.)

[2] L'accord austro-prussien en vue de la reprise des hostilités avait été conclu à Carlsbad le 24 juin. (SYBEL, *Die Begründung*, t. III, p. 355 et suiv.)

[3] Les Prussiens s'étaient emparés de l'île d'Alsen le 29 juin.

attendu que plus que jamais le Cabinet de Vienne était résolu à ne pas enlever au Danemark un pouce de territoire en dehors des Duchés. Mais quelle confiance doit-on accorder à ces assurances ? Je n'irai certes pas aussi loin que Lord Russell, qui refuse toute créance aux déclarations simultanées des Puissances allemandes; mais, si le Cabinet de Berlin n'a pas ratifié les promesses du Comte de Rechberg, il est permis de croire qu'en ceci comme pour le reste l'Autriche fera ce que la Prusse voudra.

Votre Excellence a sans doute été informée des ressentiments qu'ont soulevés chez les Ambassadeurs d'Autriche et de Prusse à Londres les paroles de Lord Russell auxquelles je viens de faire allusion[1]. Ils ont cru devoir l'un et l'autre en prévenir leurs Gouvernements par le télégraphe, et M. de Bernstorff a demandé s'il ne devait pas, jusqu'à ce qu'il eût reçu une satisfaction convenable, interrompre ses relations avec Lord Russell, et même cesser de le saluer. «Continuez vos relations, a répondu M. de Bismarck, mais prévenez-le que je profiterai de la première occasion que j'aurai pour lui rendre la pareille avec usure[2].» Hier, le Comte de Rechberg m'a montré un télégramme du Comte Apponyi reproduisant une série d'excuses et d'explications assez alambiquées que Lord Palmerston avait été chargé de lui donner pour effacer les traces du discours de son Collègue.

En présence des bruits qui circulent sur les projets d'alliance intime discutés et ébauchés, sinon définitivement conclus, à Kissingen entre les Souverains de Russie, de Prusse et d'Autriche, je crois nécessaire de constater ici, dans ma correspondance officielle, que le fait a été péremptoirement nié par M. le Comte de Rechberg. Il m'a déclaré que ni sur les affaires de Pologne, ni sur aucune autre éventualité, soit dans les Principautés, soit ailleurs, il n'avait été tenu aucune conférence préliminaire, ni tenté aucun accord. Ce n'est donc pas sans quelque surprise que

(1) Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 28 juin (ci-dessus, p. 289).

(2) Horst Kohl (*Bismarck-Regesten*, t. Ier, p. 233) rapporte également ce passage d'une dépêche de Bismarck au comte de Bernstorff. Mais, d'après lui, les paroles blessantes de lord Russell auraient été prononcées dans la séance de la Conférence du 22 juin. Ni le protocole, ni la correspondance du prince de La Tour d'Auvergne ne font allusion à rien de semblable.

je lis ce matin dans les télégrammes de Londres l'extrait d'une lettre de M. de Bismarck au Comte de Goltz, publiée par le *Morning Post*, et qui tendrait à faire croire le contraire, et je me propose de demander à ce sujet quelques éclaircissements. Il me paraît en effet difficile d'admettre que l'Empereur de Russie ait fait faire à M. de Bismarck des propositions de garantie mutuelle aussi nettement formulées, sans avoir tenté les mêmes démarches auprès du Comte de Rechberg.

Le traité douanier conclu par la Prusse avec la Saxe, la Hesse Électorale, le Duché de Brunswick et la ville de Francfort, fait entrer la question douanière dans une phase nouvelle. Je me propose d'écrire prochainement à Votre Excellence à ce sujet sous le timbre de la Direction commerciale, et je me borne ici à l'informer que, pendant les derniers instants du séjour de l'Empereur d'Autriche à Carlsbad, les pourparlers entre les deux Ministres ont eu pour résultat de déterminer le Cabinet de Vienne à renoncer désormais à l'idée d'entrer dans le Zollverein, comme à celle de créer une union douanière du Sud; il cherchera à traiter séparément avec nous et avec la Prusse.

---

712. Dotézac, Ministre à Copenhague, à Drouyn de Lhuys. (Déchiffrement. Danemark, 247, n° 129.)

Copenhague, 4 juillet 1864.
(Cabinet, 8 juillet; Dir. pol., 9 juillet.)

La Cour de Stockholm, se fondant sur la reprise des hostilités, a résolu de réunir de nouveau son escadre à Gothembourg. M. de Björnstierna en a donné avis au Cabinet de Copenhague, en ajoutant qu'elle n'avait pas l'ordre de prendre part aux hostilités, mais seulement de se tenir en observation. En même temps, le corps d'armée norvégien doit être concentré à Christiania.

M. Monrad, qui avait vu précédemment avec un vif regret la dislocation des forces navales de la Suède, a accueilli avec plaisir cette décision, et, bien que, la jugeant incomplète, il trouve dans cette démonstration un gage de sympathie et un appui moral. Je

ne doute pas que le Roi ne partage pas ce sentiment, car ce n'est pas de ce côté-là, comme on le sait, qu'il porte ses inclinations. L'escadre combinée sera composée de deux vaisseaux de ligne, trois frégates et deux corvettes, tous navires à vapeur. Ce n'est pas d'ailleurs le Prince Oscar qui en prendra le commandement; S. A. Royale a dit à M. de Björnstierna, qu'elle a vu à Helsinborg, qu'il ne lui paraissait pas convenable d'accepter une mission purement expectante!

Les forces austro-prussiennes qui se rassemblent dans la Mer du Nord inspirent ici d'assez vives appréhensions. Aussi le Gouvernement danois a-t-il fait demander au Cabinet anglais si cette flotte se rendait dans la Baltique. Lord Russell a répondu qu'il ne le croyait pas, mais que, toutefois, il ne pouvait donner une assurance absolue à cet égard. En faisant cette réponse, Lord Russell a laissé percer un mouvement d'aigreur contre le Danemark. J'ai cru devoir transmettre ces informations à Votre Excellence par le télégraphe [1].

---

713. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Autriche, 487.)

Vienne, 4 juillet 1864, 5h soir.

La dépêche du Baron de Werther publiée par le *Morning Post* et reproduite par les journaux français, ainsi que celle du Baron de Bismarck à M. de Goltz, sont apocryphes. Le Comte de Rechberg les fera démentir officiellement demain matin [2].

---

[1] Un télégramme de même date contient la substance de cette dépêche.

[2] Le 2 juillet, le *Morning Post* avait publié, comme authentiques, une dépêche du baron de Werther à Bismarck, en date du 13 juin, et une dépêche de Bismarck au comte de Goltz, datée du 15. Toutes deux furent aussitôt reproduites par les journaux français. Dans la première, Werther rendait compte de conversations qu'il aurait eues avec le comte de Rechberg et l'empereur François-Joseph avant leur départ pour Kissingen. L'empereur lui aurait manifesté le désir qu'une entente intime s'établît entre l'Autriche, la Russie et la Prusse. «Sa Majesté m'a dit textuellement : Je suis tout prêt à adhérer à chaque

714. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Original. Angleterre, 730, n° 148.)

Londres, 5 juillet 1864.
(Cabinet, 6 juillet; Dir. pol., 7 juillet.)

[L'Ambassadeur rend compte de la discussion sur les affaires danoises à la Chambre des Communes [1].

combinaison qui serait de nature à assurer la paix européenne et à garantir les intérêts des trois pays.» Le comte de Rechberg, au contraire, aurait mis en doute l'opportunité d'une entente à trois, en exprimant la crainte qu'elle n'eût pour conséquence un rapprochement entre l'Angleterre et la France. Il faudrait au moins, aurait-il ajouté, que la Russie déclarât «d'une manière non équivoque qu'elle prêtera son assistance matérielle à la Prusse et à l'Autriche en cas d'une guerre avec les Puissances occidentales pour les affaires des Duchés». — Dans la dépêche du 15, Bismarck, en envoyant au comte de Goltz copie de la dépêche de Werther, lui rappelle qu'il l'a informé déjà «des diverses propositions importantes» faites au cabinet de Berlin par celui de Saint-Pétersbourg. Il lui rend compte des propositions nouvelles faites au roi «personnellement» par le tsar, lors du passage de celui-ci à Berlin. Il se félicite de l'attitude amicale du gouvernement russe dans la question des Duchés. «L'Empereur Alexandre vient de donner encore à notre Auguste Souverain l'assurance la plus formelle que son concours efficace et loyal nous est acquis dans cette question.» Il est d'accord avec le gouvernement prussien sur la question de frontière et préférerait seulement que le nouvel État fût attribué au grand-duc d'Oldenbourg. «Le point important est que, dans toutes les éventualités, le concours moral et, s'il le faut, matériel de la Russie est acquis à notre politique dans cette question. La Russie ne demande qu'une garantie contre l'union scandinave, et je crois qu'il sera même de notre intérêt de combattre les tendances scandinaves.» Enfin, Bismarck fait allusion à l'éventualité d'une entente entre les trois puissances au sujet de la Pologne et pour la garantie réciproque de leurs territoires. — Le démenti qui fut publié le 5 juillet dans la *Correspondance générale* de Vienne parut insuffisant aux journaux français. Voici la traduction qu'ils en donnèrent : «Nous avons lieu de douter gravement de l'authenticité de documents dont la publication n'émane certainement pas du Gouvernement prussien et qui, s'ils ont été écrits, ne peuvent qu'avoir été aliénés par des procédés inavouables. Tout en exprimant notre incrédulité au sujet de ces publications, nous laissons à qui de droit la tâche d'en parler avec autorité.» — Il faut noter que ni l'une ni l'autre des deux dépêches publiées par le *Morning Post* n'émanait du gouvernement autrichien.

[1] Le 4 juillet.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Disraéli a fait remarquer que la situation de l'Angleterre et de la France, au début du conflit, était la même. «Pourquoi faut-il, a-t-il ajouté, que de l'aveu de tous la situation du Gouvernement français soit aujourd'hui si nette et si claire, tandis que la position du Cabinet de Londres est si fausse et si embarrassée?» D'accord avec le Gouvernement sur le but poursuivi, l'Opposition blâme donc les moyens employés. Gladstone a défendu la politique gouvernementale avec une grande animosité personnelle contre le chef de l'Opposition.

Au commencement de la séance, Lord Palmerston a annoncé à la Chambre que l'Ambassadeur de Prusse avait catégoriquement démenti les dépêches publiées par le *Morning Post* [1].

On croit que le Gouvernement l'emportera à la Chambre des Communes. On est moins sûr de son succès à la Chambre des Lords.]

---

715. Drouyn de Lhuys à Dotézac, Ministre à Copenhague. (Télégr. Minute à chiffrer. Danemark, 247.)

Paris, 6 juillet 1864, 5h 35 soir.

Je reçois votre dépêche du 2, n° 128 [2]. J'approuve complètement votre réserve.

---

716. Dotézac, Ministre à Copenhague, à Drouyn de Lhuys. (Original. Danemark, 247, n° 131.)

Copenhague, 6 juillet 1864.
(Cabinet, 12 juillet; Dir. pol., 13 juillet.)

M. Monrad m'a entretenu confidentiellement ces derniers jours

[1] Cf. le télégramme du duc de Gramont à Drouyn de Lhuys, du 4 juillet (ci-dessus, p. 304). D'après les journaux français, Bismarck télégraphia de Carlsbad à Londres, en date du 4, pour déclarer que les deux dépêches avaient été «purement inventées». A Paris, le comte de Goltz déclare, le 5, «n'avoir jamais reçu la dépêche qu'on prétend lui avoir été adressée».

[2] Ci-dessus, p. 297.

de la situation des choses en Danemark. Je crois important de résumer ici cet entretien.

«Le Roi, m'a dit le Président du Conseil, était plus que personne décidé à ne pas céder sur la ligne de la Schlei, et, dans cette pensée, il a repoussé énergiquement la proposition d'arbitrage. J'avais déclaré à Sa Majesté que, si elle consentait à l'arbitrage, le Cabinet la suivrait dans cette voie; mais Sa Majesté a été inébranlable [1]. Je ne pouvais aller au delà, faire de l'acceptation de l'arbitrage une question de Cabinet : c'eût été nous perdre devant le pays et le Rigsraad, en nous montrant moins danois que le Souverain. Cependant, si j'avais su alors que l'arbitrage était destiné dans l'origine à l'Empereur Napoléon, j'eusse insisté bien davantage, et je n'aurais pas reculé devant une crise ministérielle. Mais je n'ai appris que par le discours de Lord Russell [2] les intentions du Cabinet anglais; nos Plénipotentiaires n'y ont jamais fait allusion, et je ne puis m'expliquer leur silence que par l'ignorance où les a laissés Lord Russell [3]. Tout en rejetant l'arbitrage, le Roi voulait une transformation de la trêve en un armistice de longue durée, dans l'espoir sans doute de remettre sur le tapis l'union personnelle, espoir vain et système mauvais auquel le Cabinet ne consentirait pas plus aujourd'hui que précédemment. Nous nous sommes opposés au désir du Roi, et Sa Majesté a cédé. Nous repoussions l'armistice, parce que nous aurions perdu le temps le plus précieux pour bloquer les ports prussiens, parce qu'il importait de ne pas fournir au Cabinet anglais un moyen de prolonger son existence, et de voir clair enfin dans les dispositions du Gouvernement de la Grande-Bretagne.

Le Roi, malgré la cession que l'Empereur Alexandre a faite de ses droits au Grand-Duc d'Oldenbourg, conserve une foi entière dans les dispositions de la Cour de Russie. Comme je lui faisais remarquer le tort que nous avait causé déjà la déclaration préma-

[1] Cf. le télégramme du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys. du 22 juin, et sa dépêche du 23 (ci-dessus, p. 267 et 272).

[2] Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 28 juin (ci-dessus, p. 289).

[3] Cf. la dépêche du duc de Gramont à Drouyn de Lhuys, du 3 juillet (ci-dessus, p. 299).

turée de M. de Brunnow dans la séance du 2 juin[1] et le préjudice bien plus grave encore qui résultait de la lettre impériale datée de Kissingen, le 19 juin, puisque cette lettre regarde comme caduc le traité de Londres que les Plénipotentiaires danois avaient déclaré maintenir dans le cas où la proposition anglaise n'aboutirait pas, et que l'Empereur y parle de ses droits en Sleswig, cédés sans réserve au dernier siècle, lorsque M. de Brunnow n'avait parlé que de ses droits en Holstein[2], Sa Majesté m'a fait cette réponse inattendue : « C'est vous qui, en voulant une cession « territoriale et le partage du Sleswig, avez donné à la Russie le « droit d'agir comme elle a fait. » J'ai éprouvé une profonde surprise à ces paroles. J'ai rappelé alors que cette proposition était venue des Puissances neutres, que son acceptation avait été délibérée en Conseil et sanctionnée par le Roi, et que c'est au nom du Roi que les Plénipotentiaires de Sa Majesté avaient fait la déclaration inscrite dans le protocole du 28 mai[3]. J'ai ajouté que, si Sa Majesté avait quelque regret de cette détermination et si elle avait un autre moyen d'arriver à la paix, ce serait bien volontiers que je la prierais de me décharger du fardeau des affaires. Le Roi s'est tu, mais, suivant son habitude, il a gardé sa manière de voir. »

Puis, continuant, M. Monrad m'a dit : « Je ne me fais pas d'illusion; si je suis encore Président du Conseil, c'est grâce à l'impossibilité bien constatée jusqu'ici de me trouver un successeur. Je suis *toléré*, voilà tout. Le Roi, la Reine, leur entourage me sont hostiles. Le Prince royal[4] est *enragé* contre moi. Le Prince

[1] Ce fut le 2 juin que le baron de Brunnow notifia à la Conférence la cession faite par le tsar au grand-duc d'Oldenbourg de ses droits éventuels à la possession des Duchés. Cf. le protocole (*Arch. diplom.*, 1864, t. III, p. 44 et suiv.) et la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 2 juin (ci-dessus, p. 149).

[2] Cf. le texte de la lettre dans les *Arch. diplom.*, 1864, t. III, p. 442-443. Le tsar y confirme la cession de ses « droits héréditaires dans les Duchés de Holstein et de Sleswig, réservés expressément dans le protocole de Varsovie du 28 mai/5 juin 1851 et remis en vigueur par l'invalidation des bases les plus essentielles du traité de Londres de 1852 ».

[3] La déclaration des plénipotentiaires danois fut en réalité insérée dans le protocole de la séance du 2 juin (*Arch. diplom.*, 1864, t. III, p. 44-46).

[4] Christian-Frédéric, né le 3 juin 1843.

Jean[1] ne m'adresse pas la parole. Je reste, car il ne serait pas digne de me retirer dans les circonstances actuelles; j'aurais l'air de fuir la responsabilité de la situation et de condamner mes actes. Mais quelle tâche pénible que de rencontrer des obstacles là où je devrais trouver un appui, que de solliciter sans cesse le Roi de s'identifier avec le pays, et de le voir persévérer dans ses tendances allemandes! J'ai tout fait pour couvrir le Roi suspect aux Danois à son avènement au trône, ma conscience est donc tranquille; j'y avais en partie réussi, mais c'est toujours à recommencer. M. Quaade, que le Roi aime particulièrement, servait de lien entre Sa Majesté et moi; son absence, en mettant perpétuellement Sa Majesté et moi en contact direct, a empiré ma position; j'espère que son retour l'améliorera. Dans de pareilles conditions, le Cabinet ne peut vivre qu'au jour le jour. Le Rigsraad tient ferme, il est vrai, et nous y avons la grande majorité; mais je ne saurais me dissimuler que, depuis la prise d'Alsen et par-dessus tout depuis le langage de Lord Palmerston et de Lord Russell au Parlement[2], nous ne soyons affaiblis.

« On exploite contre nous les malheurs du temps, et l'opinion partout est mobile. Aussi est-ce avec une vive impatience que nous attendons le vote des Communes sur la motion de M. Disraéli[3]. Sans doute un Ministère tory ne nous viendrait pas actuellement en aide; mais la chute de Lord Russell nous serait déjà un grand bien, et l'avènement du Comte Derby, malgré ses récentes paroles[4], nous laisserait du moins l'espoir d'une assistance éventuelle, et, dans tous les cas, nous pourrions compter de la part de l'Angleterre sur une politique plus nette et partant plus écoutée en Allemagne. »

Tel a été en substance le langage de M. Monrad. Je me suis

[1] Le prince Jean, né en 1825, était le plus jeune frère du roi Christian IX. Il était lieutenant à la suite dans l'armée danoise.

[2] Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 28 juin (ci-dessus p. 289).

[3] Le chef de l'Opposition proposait à la Chambre des Communes de constater, sous la forme usuelle d'une adresse à la reine, que la politique du cabinet pendant la guerre danoise avait amoindri l'influence de l'Angleterre en Europe et diminué ainsi les garanties de paix.

[4] Lord Derby, tout en combattant la politique du ministère libéral, avait reconnu la nécessité de maintenir la paix.

borné à le recueillir, ne voulant pas mêler mes appréciations à un sujet d'une nature aussi délicate.

Ce que le Président du Conseil me confiait, je le savais déjà, et je ne m'explique pas comment, avec son expérience, M. Monrad a pu conserver aussi longtemps des illusions sur les sentiments du Roi à son égard. Ce n'est pas d'aujourd'hui que M. Monrad est *toléré*. Il l'a été le jour même où il prenait en mains la haute direction des affaires. Pour gagner le cœur du Roi, il aurait dû abjurer son passé et suivre la jeune Royauté dans sa politique, qui sacrifierait volontiers l'élément danois à l'intégrité de la Monarchie, l'intérêt national à ses scrupules dynastiqnes. Tout ce que M. Monrad croyait me révéler sur la confiance absolue du Roi dans la Russie, malgré les faits récents, je l'ai déjà mandé à Paris, et c'est dans cette confiance, que M. de Plessen a surexcitée dans un intérêt personnel, que se trouve l'explication de la fermeté du Roi à maintenir la ligne de la Schlei et à repousser l'arbitrage, tout en demandant un armistice à longue échéance.

Le Roi, la Reine, leurs conseillers privés sont convaincus qu'en transportant ses droits sur la tête du Grand-Duc d'Oldenbourg, l'Empereur Alexandre a voulu faire avorter, par la multiplicité des candidats, la solution de la succession pour faire remonter sur l'eau l'union personnelle au prix même, s'il était nécessaire pour gagner l'Allemagne, de l'entrée de tout le Danemark dans la Confédération germanique. Cette dernière éventualité, recommandée par M. de Plessen[1], est le mot d'ordre de l'entourage, qui la représente comme une mesure qu'ont rendue nécessaire les fautes d'un Ministère national, et je n'ai pas besoin d'ajouter qu'elle serait la réalisation du vœu le plus intime de Leurs Majestés.

L'opinion, d'ailleurs, n'est pas aussi coulante que le Roi sur la conduite de la Russie, et c'est avec une surprise courroucée qu'elle a vu figurer dans la lettre impériale le Duché de Sleswig. Comme le Cabinet, elle rappelle que la Maison de Russie a cédé ses droits en Sleswig à tous les descendants, sans distinction de sexe, de la Maison royale de Danemark, tandis qu'elle n'a cédé ses

[1] Cf. la dépêche de Dotézac à Drouyn de Lhuys, du 22 juin, n° 118 (ci-dessus, p. 262).

droits sur le Holstein qu'à la descendance mâle, ainsi que le porte le préambule du protocole de Varsovie. Le Ministre de Russie paraît embarrassé de cette situation.

C'est aussi avec une impatience égale à celle du Ministère que les Danois attendent le verdict du Parlement sur la politique de Lord Palmerston. Profondément blessés de la péroraison brutale du Premier Ministre de la Reine, ils verraient dans la chute du Cabinet à la fois un espoir et une vengeance[1].

Comme on le voit, et de l'aveu même du Président du Conseil, la situation du Ministère est très précaire, et ce n'est assurément pas M. Quaade, tout dévoué au Roi et à l'intégrité de la Monarchie, qui apporterait au besoin un appui à M. Monrad pour assurer son maintien et faire triompher sa politique.

---

717. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Original. Prusse, 350, n° 70.)

Berlin, 9 juillet 1864.
(Cabinet, 12 juillet; Dir. pol., 13 juillet.)

[On se demande à Berlin si le Prince Jean, frère du Roi Christian IX, n'y serait pas venu pour y apporter des propositions de paix. Il aurait dit, pendant la traversée de Malmoe à Lübeck, «qu'il ne restait d'autre salut pour le Royaume que dans l'incorporation à la Confédération germanique du Danemark tout entier[2]».]

[1] Lord Russell avait déclaré, à la fin de son discours, que l'Angleterre ne devait pas songer, malgré ses sympathies pour le Danemark, à chasser des Duchés les troupes allemandes; si cependant le conflit, encore limité au Sleswig, s'étendait, si l'indépendance du Danemark était menacée et Copenhague pris d'assaut, le gouvernement aviserait à l'attitude et aux mesures nouvelles que devrait adopter l'Angleterre. Au cas où un changement de politique deviendrait nécessaire, le Parlement en serait aussitôt averti, s'il était en session; s'il était en vacances, le gouvernement profiterait de la première occasion pour lui faire connaître ses intentions. (Cf. *The Annual Register*, 1864, p. 84-85.)

[2] Le 9 juillet, un journal de Paris, *Le Pays*, publiait la note suivante : «On nous mande de Copenhague qu'à cette heure-ci, heure suprême pour le Danemark, presque tous les partis sont d'accord sur l'opportunité de faire entrer toute la Monarchie danoise dans la Confédération germanique. C'est à ce projet que se rattacherait le voyage du Prince de Glucksbourg.»

Les falsifications révélatrices du *Morning Post*[1] ont provoqué l'émotion publique à un titre plus sérieux peut-être que le voyage en zigzag du Prince danois. La presse française a déjà recueilli les démentis officiels et officieux des journaux du Gouvernement prussien, et je n'ai pas besoin d'ajouter qu'ils m'ont été confirmés par le Sous-Secrétaire d'État. Je pense qu'après les explications du Comte de Goltz à Votre Excellence les propos de M. de Thile auraient peu d'intérêt pour elle. Je tiens cependant à vous faire savoir, Monsieur le Ministre, que, sans donner à cette affaire une importance égale au bruit qu'elle fait, je n'ai pas cependant négligé d'appeler l'attention du Sous-Secrétaire d'État sur le trouble qui en résulterait dans l'esprit public tant en France qu'en Angleterre.

« Quelque nombreux et sincères que soient les démentis, lui ai-je dit, il parviendront difficilement à dissiper l'impression produite par la publication du *Morning Post.* Un fait amical serait une réponse plus éloquente que toutes les insertions des journaux. Il est incontestable que la seconde publication[2] contient beaucoup de vérités, car pour ma part j'y ai retrouvé des déclarations que je tenais de M. de Bismarck à côté de choses qu'il semblerait m'avoir tues[3]. Le vrai a été associé au faux avec une

[1] Cf. le télégramme du duc de Gramont à Drouyn de Lhuys, du 4 juillet, et la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 5 (ci-dessus, p. 304 et 305).

[2] Le 4 juillet, le *Morning Post*, après avoir affirmé à nouveau l'authenticité des deux dépêches publiées le 2, en publia douze autres, d'origine autrichienne, prussienne ou russe, datées des mois de janvier et février 1864. Elles étaient destinées à prouver que l'entente cordiale entre les trois puissances avait été ébauchée dès le début de l'année 1864. Ces douze dépêches furent aussitôt reproduites par les journaux français; les cabinets intéressés ne tardèrent point à en démentir l'authenticité.

[3] Dans cette seconde publication figuraient trois dépêches de Bismarck : la première au baron de Werther, en date du 21 janvier; la seconde au comte de Bernstorff, ministre de Prusse à Londres, en date du 1er mars; la troisième au baron de Redern, ministre à Saint-Pétersbourg, en date du 10 mars. La première a peu d'intérêt. Dans la seconde, Bismarck informe Bernstorff du succès de la mission de Manteuffel à Vienne; il ajoute que Manteuffel a dû promettre à l'empereur François-Joseph qu'au cas où l'une de ses possessions serait attaquée, l'Autriche pourrait compter sur l'aide de la Prusse; il indique que l'alliance avec la Russie n'existe pas encore, mais qu'elle lui paraît nécessaire et

habileté assez grande pour laisser planer sur l'ensemble des documents des doutes faciles à exploiter, quel que soit le point de vue où l'on se place.»

Le Sous-Secrétaire d'État m'a répondu en renouvelant ses dénégations et en m'assurant qu'il avait opiné pour qu'on s'abstînt de combattre par de nouveaux démentis des pièces dont la fausseté était trop évidente pour mériter l'honneur d'une réfutation.

Les amis du Prince d'Augustenbourg continuent à témoigner leur profond déplaisir des retards apportés à son installation et à sa reconnaissance comme Souverain du Sleswig-Holstein par l'appel du Grand-Duc d'Oldenbourg à la Diète germanique[1]. Ils accusent, non sans raison, M. de Bismarck de se laisser égarer par son opposition envers le Prétendant, qui seul pourrait en ce moment mettre un terme à l'anarchie dont les Duchés ont à souffrir. Un des plus chauds partisans du Prince me disait, il y a peu de jours, que le rétablissement de la paix lui paraissait encore possible aujourd'hui à des conditions acceptables pour le Danemark, auquel il verrait céder sans inconvénient, en échange des cinquante-quatre mille âmes du Lauenbourg, la zone purement danoise du Sleswig, qui comporte, selon lui, environ quatre-vingt mille habitants.

La Reine est revenue hier de Coblentz et s'est installée à Potsdam. Il n'est nullement question, quant à présent, d'un voyage à Berlin du Roi et de M. de Bismarck, et toutes les probabilités se réunissent pour donner à penser que Sa Majesté et son Ministre se rendront directement de Carlsbad à Gastein.

---

que la question polonaise en fournira l'occasion. Dans la troisième, Bismarck informe Redern que le baron d'Oubril, ministre de Russie à Berlin, lui a demandé de faire mettre la province de Posen en état de siège, qu'il ne le croit pas nécessaire, mais qu'il a appuyé la demande semblable que le gouvernement russe a adressée au gouvernement autrichien relativement à la Galicie.

[1] Le 23 juin, le grand-duc d'Oldenbourg fit savoir à la Diète que le tsar lui avait cédé ses droits éventuels sur les Duchés; il protestait en conséquence contre les prétentions du duc Frédéric d'Augustenbourg sur le Sleswig-Holstein.

718. Dotézac, Ministre à Copenhague, à Drouyn de Lhuys. (Original. Danemark, 247, n° 132.)

Copenhague, 9 juillet 1864, midi.
(Cabinet, 12 juillet; Dir. pol., 14 juillet.)

[Le Roi a demandé aux Ministres leur démission et chargé le Comte de Moltke-Nutchau de former un nouveau Ministère(1).]

---

719. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Original. Angleterre, 730, n° 150.)

Londres, 9 juillet 1864.
(Cabinet, 10 juillet; Dir. pol., 11 juillet.)

[Le Ministère l'a emporté par dix-huit voix de majorité à la Chambre des Communes, l'Opposition par neuf voix à la Chambre des Lords(2). Malgré sa minorité à la Chambre des Lords, il n'est pas probable que le Gouvernement ait recours à une dissolution.]

---

720. Le Comte de Salignac-Fénelon, Ministre à Francfort, à Drouyn de Lhuys. (Confidentielle. Original. Confédération germanique, 840, n° 643.)

Francfort, 10 juillet 1864.
(Cabinet, 15 juillet; Dir. pol., 16 juillet.)

Je suis revenu ici hier soir(3), et j'ai immédiatement repris la direction de la Légation de S. M. l'Empereur.

(1) D'après Sybel, le roi Christian IX aurait fait demander à Paris, après la perte d'Alsen, s'il pouvait espérer quelque secours du gouvernement impérial. Il aurait reçu, le 8 juillet, un télégramme ainsi rédigé : «Tout est perdu; l'Empereur ne veut rien faire pour nous.» (Sybel, *Die Begründung*, p. 364.)

(2) La discussion s'était terminée dans les deux Chambres la veille, 8 juillet.

(3) Le comte de Salignac-Fénelon avait quitté Francfort le 30 juin.

Les divulgations qui ont été faites par le *Morning Post*[1] et par quelques autres journaux ont beaucoup embarrassé les grandes Cours du Nord. On croit que la rédaction de ces pièces révélées n'a pas été faite par une main officielle, et que, quant à la forme, celles-ci ne peuvent être considérées comme authentiques. La Diplomatie autrichienne insiste vivement sur la contradiction qu'on rencontre entre certaines assertions mises dans la bouche de M. de Bismarck et les déclarations officielles et avérées que ce dernier aurait faites à la même époque au Cabinet de Vienne, pour démontrer l'origine apocryphe de ces documents. Mais on rencontre simultanément, dans l'intimité de la Diplomatie du Nord, la conviction que l'auteur ou le rédacteur de ces révélations a travaillé, en majeure partie, sur des données qu'il avait reçues de bonne source[2], et l'on va même jusqu'à prétendre que celles-ci ne sont pas venues originairement de Londres, et que le coup est parti de Paris et d'un agent secret qui y demeure.

Y a-t-il eu véritablement des pourparlers sérieux et de grande portée à Kissingen et à Carlsbad? Sans décider cette question, je rapporterai ici la version la plus récente, que j'apprends d'une personne d'ordinaire bien informée.

Suivant cette version, la Russie a été principale instigatrice de ces négociations. Elle a proposé à l'Autriche et à la Prusse de conclure des arrangements confidentiels qui avaient pour objet, d'abord, de convenir d'une action commune si l'une ou l'autre des trois parties de l'ancienne Pologne tentait de se soulever. Ensuite, elle voulait qu'on s'entendît sur une action également commune pour toutes les questions où, désormais, le principe conservateur se trouverait compromis dans le rayon de l'influence politique des trois Cours. C'est pour emporter, sur ces deux points, l'adhésion de la Cour de Prusse, que l'Empereur

[1] Cf. la dépêche du baron de Talleyrand à Drouyn de Lhuys, du 9 juillet (ci-dessus, p. 311).

[2] C'est l'opinion à laquelle s'arrêtèrent la plupart des journaux, même autrichiens. *Le Pays*, du 8 juillet, cite l'extrait suivant de la *Boersenhalle* : «Il est possible que les dépêches du *Morning Post* soient apocryphes, mais il n'en est pas moins vrai que le fond en est véritable... Le projet n'a pas échoué par défaut de bonne volonté des Cours de Berlin ou de Vienne, mais parce que ces Cours ne pouvaient accepter toutes les offres de la Russie et qu'elles présentaient des difficultés qui leur défendaient toute démarche précipitée.»

Alexandre a cédé au Grand-Duc d'Oldenbourg ses droits de réversibilité sur la partie gottorpienne du Sleswig et du Holstein. Il a voulu imprimer ainsi à la question des Duchés des lenteurs[1] de nature à favoriser les vues d'influence ou d'agrandissement de la Cour de Prusse. La combinaison qui tend à rendre disponible le Grand-Duché d'Oldenbourg vise, en effet, à créer pour le Hanovre l'espoir d'une extension territoriale qui lui permettra, à son tour, de faire quelques avantages territoriaux à la Prusse, à la mort du Duc de Brunswick. En outre, le Grand-Duc d'Oldenbourg paraît plus accessible aux conseils de la Prusse que le Duc d'Augustenbourg, que ses liaisons avec le parti révolutionnaire ont rendu et rendent encore suspect au Cabinet prussien.

Ces propositions avaient un caractère séduisant que M. de Bismarck n'a point méconnu. Mais il n'était pas facile d'engager l'Autriche à entrer sérieusement dans la triple alliance dont il était question, car, en dehors de la solidarité des autres Cours pour ses intérêts de domination en Hongrie et en Vénétie, le Cabinet de Vienne demandait une espèce de garantie pour les éventualités que la mort du Pape ferait surgir en Italie, et il exigeait, par-dessus le marché, que la Prusse acceptât le plan de réforme que l'Empereur d'Autriche avait proposé, l'an dernier, aux Princes allemands réunis à Francfort[2].

Cette quadruple demande n'a point encore amené de résultat assuré. Mais les négociations ne discontinuent pas, et les divulgations du *Morning Post* n'auront pour effet, dit-on, que de les faire conduire sans tout cet appareil diplomatique qui vient d'attirer intempestivement sur elles l'attention de l'Europe.

[On ne sait pas encore si la Prusse refusera d'adhérer aux conditions posées par le Cabinet autrichien; mais on n'est pas éloigné de croire qu'elle consentira à la réforme fédérale pro-

[1] Note marginale au crayon de la main de Drouyn de Lhuys, qui a souligné le mot «lenteurs» : «Si je suis bien informé, le Roi de Prusse a écrit au Duc d'Oldenbourg pour l'inviter à retirer ses prétentions.»

[2] On sait que les délibérations du congrès des princes réuni à Francfort, le 17 août 1863, sur l'initiative de l'empereur d'Autriche, ne purent aboutir à cause de l'abstention du roi de Prusse. L'Autriche avait proposé la création d'un directoire fédéral, d'une assemblée de délégués et d'un tribunal fédéral.

posée par l'Autriche, à la condition toutefois qu'une entière parité de droits lui soit assurée. Son influence ferait dès lors, dans les Duchés et dans la Diète, des progrès certains, au prix d'engagements éventuels dont elle ne serait pas embarrassée de s'affranchir.

Les États secondaires sont naturellement peu satisfaits de voir les trois grandes Cours du Nord essayer d'établir les bases d'un accord dans lequel les intérêts de ces États seraient nécessairement plus ou moins sacrifiés.

Dans une entrevue entre le Baron de Beust, revenu de Fontainebleau[1], et MM. Samwer, de Hügel et de Roggenbach, il a été convenu que les Etats secondaires uniraient leurs efforts pour accélérer la reconnaissance du Duc d'Augustenbourg et pour entraîner la Confédération dans la guerre contre le Danemark, afin d'avoir un prétexte à continuer l'occupation du Holstein.

Le Comte de Salignac-Fénelon ne croit d'ailleurs pas que le plan du Baron de Beust puisse réussir.]

721. Dotézac, Ministre à Copenhague, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Danemark, 247.)

Copenhague, 11 juillet 1864, 9h matin.
(Reçu le 13 juillet à 1h 1/2 matin.)

Le Cabinet de Copenhague expédie demain un courrier à Vienne et à Berlin pour proposer une suspension d'armes afin de négocier un armistice et la paix. Il envoie un parlementaire au quartier général des Alliés pour arrêter les hostilités. Le Cabinet de Copenhague désire que le Gouvernement de l'Empereur appuie ces démarches à Vienne et à Berlin le plus tôt possible.

[1] A son retour de Londres, le baron de Beust passa par Paris et par Fontainebleau ; il arriva le 4 juillet à Francfort, où il dut passer quelques jours, et le 9 à Dresde.

722. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Original. Angleterre, 730, n° 152.)

Londres, 11 juillet 1864.
(Cabinet, 12 juillet; Dir. pol., 13 juillet.)

[Aux émotions de la bataille parlementaire a succédé un calme complet. En ce qui concerne l'affaire danoise, il ne semble pas que le Gouvernement anglais soit disposé à intervenir dans les négociations qui pourront s'engager. Il souhaite la paix, et se réjouit, en conséquence, de l'arrivée du Comte de Moltke-Nutchau au Ministère[1] et du voyage du Prince Jean de Glucksbourg à Berlin[2].

Le Gouvernement danois se préoccupe encore sérieusement de l'entrée possible d'une flotte autrichienne dans la Baltique[3]. Le Gouvernement anglais, auquel le Cabinet de Copenhague a fait part de ses craintes, s'est contenté de lui communiquer les assurances confidentielles qui lui ont été adressées de Vienne. Le Prince de La Tour d'Auvergne espère que l'Autriche persistera dans sa modération, car, après les votes du Parlement, l'entrée d'une flotte autrichienne dans la Baltique ne soulèverait probablement plus à Londres l'émotion qu'elle semblait devoir y provoquer quelques semaines plus tôt.]

Le bruit qui s'est fait autour des pièces diplomatiques publiées par le *Morning Post*[4] commence à s'apaiser. Ces documents, dont l'authenticité est toujours, quant à la forme, généralement révoquée en doute, sont considérés cependant comme s'accordant assez complètement avec les tendances et les vues des trois Cours du Nord. Pour cette raison, la publication qui en a été faite con-

[1] Cf. la dépêche de Dotézac à Drouyn de Lhuys, du 9 juillet (ci-dessus, p. 314).

[2] Cf. la dépêche du baron de Talleyrand à Drouyn de Lhuys, du 9 juillet (ci-dessus, p. 311).

[3] Cf. la dépêche de Dotézac à Drouyn de Lhuys, du 4 juillet (ci-dessus, p. 303).

[4] Cf. la dépêche du baron de Talleyrand à Drouyn de Lhuys, du 9 juillet (ci-dessus, p. 311).

serve, aux yeux du public, malgré les dénégations qui l'ont suivie, une certaine gravité. On a été aussi très frappé de l'importance, peut-être exagérée, que quelques membres du Cabinet anglais, qui passent pour désirer vivement qu'un rapprochement s'opère promptement entre la France et l'Angleterre, ont semblé attacher à une publication qu'ils pouvaient, mieux que d'autres sans doute, apprécier à sa juste valeur.

---

723. Dotézac, Ministre à Copenhague, à Drouyn de Lhuys. (Original. Danemark, 247, n° 133.)

Copenhague, 12 juillet 1864.
(Cabinet, 19 juillet; Dir. pol., 22 juillet.)

J'ai eu l'honneur de faire connaître hier à Votre Excellence, par le télégraphe[1], la composition du nouveau Ministère.

Je donnerai aujourd'hui des détails sur les circonstances qui ont provoqué et accompagné ce changement.

Le 8, le Roi est venu en ville présider le Conseil, et, avant d'entrer dans la salle des délibérations, Sa Majesté a appelé M. Monrad et lui a annoncé que, voulant confier les affaires à un autre Cabinet, il le priait, lui et ses Collègues, de donner leur démission. M. Monrad s'est retiré et a rapporté peu après l'acte collectif que Sa Majesté avait demandé.

Cependant M. le Comte de Moltke-Nutchau, chargé de former un nouveau Ministère, s'efforçait de répondre à l'attente du Roi. Plusieurs listes circulèrent bientôt; mais les journées du 8 et du 9 s'écoulèrent sans résultat. Le dimanche 10, MM. de Moltke-Nutchau, Quaade, Tillisch, Heltzen et le Général Hansen, ainsi que quelques hommes politiques de la même nuance, restèrent inutilement à conférer pendant plusieurs heures. La difficulté provenait des hésitations de M. David à prendre le portefeuille des Finances, et surtout du refus de M. Scheel de s'associer à la combinaison projetée. Le nom de M. Scheel, ancien Ministre de la Justice et connu par son attachement à la légalité, était

[1] Ce télégramme ne figure pas dans la correspondance. Cf. la dépêche du 9 juillet (ci-dessus, p. 314).

jugé nécessaire pour rassurer le Rigsraad contre les tendances anticonstitutionnelles de MM. de Moltke, Hansen et Heltzen ; on crut la combinaison avortée. Mais le lendemain on fit des démarches auprès de M. Bluhme pour l'engager à prendre la direction du nouveau Cabinet. M. Bluhme résista longtemps aux instances de M. Quaade, chargé de cette mission par ses Collègues présomptifs. M. Monrad, qui accompagnait M. Quaade, intervint, et M. Bluhme céda. Dès lors M. David donna son assentiment, et M. de Moltke-Nutchau abandonna avec empressement la présidence à M. Bluhme.

Le Ministère se trouve ainsi composé :

M. Bluhme, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères et Ministre par intérim du Holstein et du Lauenbourg ;

M. Tillisch, Ministre de l'Intérieur;

M. le Général Hansen, Ministre de la Guerre;

M. Lutken, Ministre de la Marine ;

M. David, Ministre des Finances;

M. Heltzen, Ministre de la Justice et par intérim des Cultes;

M. Johannsen, Ministre du Sleswig ;

M. le Comte de Moltke-Nutchau et M. Quaade, Ministres sans portefeuille.

On connaît M. Bluhme. Ministre des Affaires étrangères depuis 1851 jusqu'au mois de novembre 1854, ce fut lui qui négocia les clauses complémentaires du traité de Berlin, et à cette occasion échangea avec les Cabinets de Berlin et de Vienne les nombreuses et obscures dépêches sur lesquelles reposent les arrangements dits de 1851-1852 et la fameuse patente du 28 janvier 1852 [1]. M. Tillisch et le Général Hansen avaient dans ce Cabinet les mêmes portefeuilles qu'aujourd'hui, et le Comte de Moltke était Ministre du Slesvig.

On n'a pas oublié non plus la neutralité malveillante de cette administration pour les Puissances occidentales pendant la campagne de la Baltique, et le changement favorable qui s'opéra lorsqu'elle fit place à un Cabinet composé des hommes appartenant au parti national, d'abord M. Hall, et successivement MM. Krieger, Monrad, Lehman, etc.

[1] Cf. t. Ier, p. 31, note 2, et p. 218, note 1.

M. Heltzen a été bailli en Slesvig; ses opinions sont rétrogrades. Il en est de même de M. Johannsen, qui était Ministre du Sleswig sous M. Monrad. Le Capitaine de vaisseau Lutken, Ministre de la Marine sous le nouveau Cabinet, est un marin qui ne s'occupe pas de politique.

M. David, ancien libéral, a mitigé ses opinions; il est l'ami intime de M. Bluhme. M. Quaade est également de l'école de M. Bluhme. M. Bluhme joue dans le Cabinet le rôle que l'on avait d'abord réservé à M. Scheel, celui d'offrir une garantie au Rigsraad pour le maintien de la légalité.

Les nouveaux Ministres sont des capacités incontestées et occupent dans la hiérarchie officielle de hautes situations. MM. de Moltke, Bluhme et Tillisch sont chevalier de l'Eléphant, la suprême dignité du pays. Les plus importants d'entre eux sont fort âgés. Le Général Hansen a 78 ans; M. Bluhme, dont la santé est fort mauvaise, a 72 ans; M. David, 71; M. de Moltke-Nutchau, 70. Le Comte Moltke, peu après l'avènement du nouveau Roi, avait été atteint d'une maladie qui avait compromis, bien qu'on le nie en ce moment, ses facultés mentales; il n'est pas entièrement remis de la secousse qu'il éprouva à cette époque.

Ce Ministère est selon le cœur de Christian IX. Comme Sa Majesté, il est dévoué à l'intégrité de la Monarchie et porte ses affections sur la Russie. Accueilli avec enthousiasme par le parti de la Cour, le Cabinet est vu avec une profonde méfiance par le parti national; mais il est accepté par les opinions flottantes ou fatiguées comme une nécessité ou un espoir de paix. Les malheurs de la guerre, la prise si rapide d'Alsen, et surtout l'abstention persévérante des Puissances neutres et l'abandon éclatant de l'Angleterre ont porté dans ces derniers temps le découragement dans les rangs de la résistance, et accru la force des hommes qui auraient voulu, dès le principe, qu'on livrât le Sleswig sans brûler une amorce. Ce sentiment de lassitude explique la démarche de M. Monrad auprès de M. Bluhme, démarche faite toutefois après le vote de la Chambre des Communes qui a détruit sa dernière illusion[1]. Repoussé par le Roi, ne se dissimulant

[1] Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 9 juillet (ci-dessus, p. 314).

IMPRIMERIE NATIONALE.

pas, malgré son ton d'assurance, la gravité d'une lutte aussi inégale avec l'Allemagne et les conséquences désastreuses d'un arrangement, M. Monrad n'a pas été fâché de remettre à d'autres mains le fardeau de la situation et de s'effacer, sauf à reparaître, lorsque le nouveau Ministère aura fait son œuvre, pour discuter les conditions de la paix.

Ce n'est point d'ailleurs sur M. Quaade, comme il le croyait, que M. Monrad pouvait compter pour ramener à lui le Roi Christian IX. Arrivé le 4, M. Quaade avait reçu de Sa Majesté la confidence d'un prochain changement de Ministère et accepté la conservation du portefeuille des Affaires étrangères. M. Quaade avait revu le Roi, le 7, dans les mêmes conditions. Il n'a rien dit de cette confidence à M. Monrad, qui l'ignore encore, et M. Monrad se rendait sans crainte, le 8, au Conseil, lorsqu'il a été arrêté par la demande de sa démission. Il avait été joué, comme je l'avais prévu.

Le moment a donc été habilement choisi par les conseillers intimes du Roi pour faire tomber le Ministère. Ambitionné par le Roi dès le premier jour, ardemment conseillé par M. de Plessen, pendant son séjour à Copenhague, l'avènement du système que représente le nouveau Ministère a été préparé à Londres par la connivence de M. Quaade, l'homme du Roi, sous les yeux confiants de M. Krieger, l'homme du parti national, et sans que la clairvoyance de M. Monrad ait été alarmée.

C'est ainsi que le Roi, pour arriver au but, s'est obstinément tenu à la ligne de la Schlei et qu'il a repoussé l'arbitrage malgré le conseil de M. Monrad d'accepter cette dernière proposition[1]. Le langage que m'a fait entendre M. Quaade à son retour me confirme dans mes appréciations. Selon lui, on ne pouvait céder sur la ligne de la Schlei, et par suite l'acceptation de l'arbitrage était inadmissible. Il regrette seulement qu'on ait accordé une prolongation de la trêve, parce que, dit-il, nous nous sommes donné plus tard, par le refus de l'arbitrage, l'apparence d'avoir amené la rupture de la Conférence. Mais, comme le Roi, il était fort pour l'acceptation d'un armistice à longue échéance. Aussi,

[1] Cf. la dépêche de Dotézac à Drouyn de Lhuys, du 6 juillet (ci-dessus, p. 306).

chose singulière, c'est M. Krieger dont Lord Russell s'est plu à reconnaître la modération, aux dépens de M. Quaade, dont il a relevé parfois l'opiniâtreté. Cela s'explique. M. Krieger désirait faire aboutir la proposition du 28 mai sur le partage du Sleswig : M. Quaade ne le voulait pas, pour faire revivre selon le programme de la Cour l'union personnelle.

On a attribué au voyage du Prince Jean de Glucksbourg en Allemagne [1] le changement de Ministère, en supposant que le Cabinet de Berlin avait fait nettement entendre qu'avant d'entamer des négociations sur la paix, il était nécessaire que le Roi de Danemark eût un Cabinet qui inspirât à l'Allemagne une confiance qu'elle refusait au Cabinet Monrad. Cette supposition n'a rien que de logique, car on sait que les Cours de Vienne et de Berlin ont toujours déclaré la présence du parti national aux affaires comme un obstacle à une entente avec l'Allemagne; mais il n'est pas nécessaire de l'invoquer pour trouver le véritable motif du renvoi de M. Monrad. Le Roi, si ardemment désireux de renverser son Ministère à la voix de M. de Plessen, le mois dernier [2], avait dû cependant le conserver devant le refus des hommes qui occupent aujourd'hui le pouvoir de former une nouvelle administration, alors que la Conférence était saisie d'une proposition de cession territoriale à laquelle le Roi avait adhéré par ses Plénipotentiaires. La dissolution de la Conférence était nécessaire pour que M. Bluhme et ses amis prissent les affaires, et on ne s'est pas épargné pour amener un résultat qui, en replaçant officiellement le Danemark sur le terrain du traité de Londres, lui permet d'essayer une tentative en faveur de l'intégrité de la Monarchie. La dissolution de la Conférence a été le signal de la condamnation du Ministère. M. Quaade en recevait le 4, à son arrivée, la confidence, avant que le Prince Jean, parti le 3, ait pu renseigner le Roi sur les dispositions de la Cour de Berlin.

Au reste, le plus profond mystère règne ici non seulement sur le but du voyage du Prince Jean, mais encore sur le lieu où il

[1] Cf. la dépêche du baron de Talleyrand à Drouyn de Lhuys, du 9 juillet (ci-dessus, p. 311).

[2] Cf. la dépêche de Dotézac à Drouyn de Lhuys, du 22 juin (ci-dessus, p. 262).

s'est rendu. À la Cour, et le Roi me l'a dit à moi-même, on assure qu'il a été voir une de ses sœurs qui serait malade. Les journaux allemands l'ont fait aller à Berlin, puis à Carlsbad; puis ils ont démenti ces assertions. Ce qui est certain, c'est que M. Monrad n'a appris le départ du frère du Roi que par les gazettes, que M. Quaade ne connaît pas ou affecte de ne pas connaître les motifs de ce déplacement, et enfin que le Prince se rend, en tout cas, auprès du Roi des Belges[1]. Quant à moi, je suis porté à croire que le Prince Jean, qui, malgré son intelligence extrêmement médiocre, passe pour un aigle dans la Famille royale, a été envoyé en Prusse, dans l'armée de laquelle il a servi comme son frère le Prince Jules, afin de sonder le terrain par ses relations personnelles à la Cour, et préparer les voies à des négociations pour le rétablissement de la paix. Ce que je sais aussi, c'est que le Baron de Plessen, après avoir laissé sa femme à Bade, fait en ce moment une tournée en Allemagne pour rallier les Cabinets à la solution caressée maintenant à Copenhague.

La politique du Cabinet, malgré le silence qu'il garde, doit reposer sur le maintien du traité de Londres. C'est sa raison d'être. Parviendrait-il à obtenir la restitution des Duchés au Roi Christian IX? À moins d'une entente secrète entre les trois grandes Cours du Nord, que les événements seuls peuvent révéler, ce résultat semble impossible après la cession que l'Empereur de Russie a faite de ses droits au Grand-Duc d'Oldenbourg, après les déclarations des Plénipotentiaires austro-prussiens dans la Conférence, et en présence de l'attitude de la Diète et de l'opinion en Allemagne. Ce sera donc à la politique du dernier Cabinet qu'il faudra revenir, heureux encore si les Danois pouvaient obtenir un lambeau du Sleswig, après les échecs de toute sorte qu'ils ont subis depuis la rupture de la Conférence.

Quoi qu'il en soit, c'est avec pleine raison que le Cabinet s'est résolu à faire parvenir sans retard aux Cours de Vienne et de Berlin la proposition d'une suspension d'armes immédiate, destinée à préparer la conclusion d'un armistice et l'ouverture de

[1] D'après Sybel (*Die Begründung*, t. III, p. 366), l'admission de tout le Danemark dans la Confédération germanique aurait été suggérée par Christian IX au roi des Belges, qu'il aurait chargé vers ce moment de propositions de paix aux cours de Berlin et de Vienne.

négociations régulières pour le rétablissement de la paix. Menacé de nouveaux désastres, le Danemark n'avait pas d'autre parti à prendre.

M. Quaade est venu chez moi, hier, dans la soirée, et c'est sur sa demande que j'ai adressé la dépêche télégraphique [1] par laquelle j'informe Votre Excellence des démarches du Cabinet de Copenhague et du prix qu'il attacherait à l'appui du Gouvernement de l'Empereur, en cette circonstance, auprès des deux grandes Cours allemandes. M. Quaade a réclamé le même concours des Légations d'Angleterre, de Russie et de Suède. En même temps, le Ministre d'Angleterre télégraphiait à ses Collègues à Vienne et à Berlin le départ de la proposition danoise, pour qu'ils pussent en informer les Cabinets auprès desquels ils sont accrédités et obtenir un bon accueil au parlementaire que le Gouvernement danois venait d'envoyer au quartier-général des Alliés à l'effet d'arrêter les hostilités. Deux secrétaires du Département des Affaires étrangères partent aujourd'hui pour Vienne et Berlin, porteurs de lettres que M. Bluhme adresse à M. de Bismarck et au Comte de Rechberg.

Au moment même où éclatait la crise ministérielle, j'avais l'honneur d'être reçu en audience par le Roi, à qui j'avais à remettre la réponse de l'Empereur à la notification du décès de Madame la Landgrave Charlotte [2].

Le Roi sortait du Conseil, et c'est Sa Majesté qui m'a appris la démission du Ministère et le mandat qu'elle avait confié au Comte de Moltke-Nutchau de former un nouveau Cabinet. La satisfaction était peinte sur le visage du Roi. On aurait dit que ce jour-là seulement Christian IX se sentait véritablement Souverain, pour avoir exercé suivant ses penchants les plus chers la prérogative la plus essentielle de la Couronne : « Nous avons besoin de la paix, m'a dit Sa Majesté, et il faut essayer de tous les hommes pour l'obtenir. J'espère que les hommes que j'ai choisis y réussiront; les autres ne le pouvaient pas. » Je suis resté sur la réserve quant aux questions de personnes, et me suis borné à exprimer

[1] Le télégramme du 11 (ci-dessus, p. 317).

[2] Louise-Charlotte, qui avait épousé le landgrave Guillaume de Hesse-Cassel, était une tante du roi Frédéric VII de Danemark.

mes vœux pour la conclusion d'une paix acceptable pour le Danemark : « Si j'avais su en 1853 [1], a ajouté le Roi, que le traité de Londres ne serait pas soutenu par les Puissances qui l'ont signé, je n'eusse jamais accepté la Couronne. » J'ai fait observer à Sa Majesté que les Puissances allemandes seules avaient déchiré le traité de 1852, et que cet acte dépourvu d'une garantie n'imposait pas aux autres Puissances l'obligation de le maintenir les armes à la main. Puis, après avoir ménagé la transition, j'ai parlé, comme de la chose la plus étrange, en la mettant sur le compte d'un bruit en circulation à Copenhague, de l'idée de faire entrer tout le Danemark dans la Confédération. Sa Majesté m'a répondu qu'elle n'était pas portée pour cette solution, qu'elle était pour l'indépendance du Danemark, que cependant cela amènerait peut-être une guerre générale, dont le Danemark profiterait pour se tirer d'embarras. J'ai invoqué à mon tour les considérations tirées tant de l'intérêt du Danemark et de celui des autres Puissances, que de l'équilibre de l'Europe, pour démontrer l'impraticabilité de cet arrangement, et j'ai fait ressortir qu'une guerre générale suscitée sur ce point par le fait du Danemark, au lieu de tourner à son profit, amènerait sa perte, en éloignant de lui tous les Gouvernements qui lui sont sympathiques. J'ai alors établi de nouveau, en rappelant la déclaration que j'avais été chargé de faire à M. Monrad, que le Gouvernement de l'Empereur est fermement décidé à ne pas admettre une pareille solution du conflit dano-allemand. Je n'ai pas été fâché d'avoir cette occasion de faire parvenir à un Souverain qui nous est trop justement suspect l'expression nette de notre pensée.

D'autre part, M. Quade, à qui, à son arrivée, j'avais mentionné mon entretien avec M. Monrad [2] sur cet objet, m'a répondu que cette idée n'avait pas existé, et que d'ailleurs l'Allemagne ne voudrait pas du Danemark.

J'ignore si Votre Excellence trouvera suffisantes les démarches

[1] La loi de succession danoise avait été modifiée le 31 juillet 1853, conformément au protocole de Londres du 8 mai 1852, et c'est alors que Christian de Glucksbourg avait officiellement accepté la couronne.

[2] Cf. le télégramme de Drouyn de Lhuys à Dotézac, du 6 juin (ci-dessus, p. 171), et la dépêche de Dotézac à Drouyn de Lhuys, du 10 juin, n° 112 (ci-dessus, p. 205).

que j'ai faites. Comme le nouveau Ministère a des tendances qui, à un moment donné, peuvent le rendre moins ferme sur ce point que le Cabinet précédent, et que l'opinion s'est préoccupée de cette éventualité, je prierai Votre Excellence de me faire savoir s'il y a lieu à renouveler auprès de M. Bluhme la déclaration que j'avais été chargé de faire à M. Monrad [1]. Comme il n'y a point péril en la demeure, une entente pour l'armistice devant précéder toute négociation sur le fond de la question, j'ai préféré attendre vos ordres.

---

724. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Original. Autriche, 487, n° 51.)

Vienne, 12 juillet 1864.
(Cabinet, 14 juillet; Dir. pol., 15 juillet.)

Le changement de Ministère qui vient d'avoir lieu à Copenhague [2] a fait revivre toutes les espérances pacifiques du Cabinet de Vienne, et le Comte de Rechberg se propose de faire de nouveaux et de très grands efforts auprès de la Prusse pour hâter la fin des hostilités. S'il faut en croire les nouvelles télégraphiques, et même celles qui sont parvenues à la Légation de Prusse, le Ministère danois du Comte de Moltke serait encore assez éloigné du programme qui résume aujourd'hui les conditions acceptables par l'Allemagne, et l'idée de l'union personnelle reviendrait en discussion, accompagnée de l'entrée de la Monarchie danoise dans la Confédération germanique. L'union personnelle n'est plus possible aujourd'hui; l'Allemagne entière, les populations comme les Cabinets, se sont moralement engagés à défendre la cause de la séparation des Duchés. Quant à l'entrée de la Monarchie danoise dans la Confédération, Votre Excellence sait déjà que les grandes Puissances allemandes, l'Autriche en particulier, lui sont fort sympathiques; mais je ne doute pas un instant

[1] Note au crayon de la main de Drouyn de Lhuys : «Oui, à l'occasion et sans emphase.»

[2] Cf. la dépêche de Dotézac à Drouyn de Lhuys, du 12 (ci-dessus, p. 319).

qu'elles [n']y renoncent si on leur fait pressentir en temps utile qu'une solution de ce genre ne serait pas admise par les neutres.

M. le Comte de Rechberg m'a de nouveau entretenu de la sensation produite par les faux documents du *Morning Post*[1]. Je crois inutile de répéter ici les dénégations formelles qu'il a opposées à chaque pièce de ce recueil, et les paroles un peu vives par lesquelles il a flétri l'insouciance avec laquelle une partie de la presse, tout en sachant très bien que les documents étaient apocryphes, a néanmoins voulu les utiliser pour arriver à ses fins. Parmi toutes les dépêches publiées *in extenso* ou en résumé, une seule porte véritablement la date d'une expédition qui s'est faite : c'est celle du Comte Apponyi au Comte de Rechberg, rendant compte d'une conversation avec Lord Palmerston; mais la vraie dépêche est absolument *tout le contraire* de celle du *Morning Post*, celle-ci représentant Lord Palmerston comme animé d'intentions conciliantes et pacifiques, tandis qu'au contraire le langage reproduit par le Comte Apponyi est d'une violence extrême et tout belliqueux.

Is fecit cui prodest, et d'après cet adage on paraît disposé à Vienne à admettre quelque haute complicité dans cette honteuse affaire. On croit être sur la trace, on nomme des complices, mais je m'abstiendrai de reproduire ces hypothèses, dont rien encore n'est venu prouver l'exactitude.

La publication des faux documents n'est après tout qu'une manœuvre de parti ou une spéculation de journaliste entachée de supercherie, et, si le public s'est alarmé des éventualités de triple alliance que ces fausses dépêches faisaient pressentir, c'est qu'il ne connaît pas le véritable état des choses en Allemagne, et surtout en Autriche[2].

Je laisse de côté la Prusse et la Russie; la Prusse, en effet, traverse une crise exceptionnelle où, grâce au choc des institutions et au trouble des esprits, l'absolutisme est pour le moment

[1] Cf. le télégramme du duc de Gramont à Drouyn de Lhuys, du 4 juillet (ci-dessus, p. 304), et la dépêche du baron de Talleyrand, du 9 (ci-dessus, p. 311).

[2] Note au crayon de la main de Drouyn de Lhuys : «Nous attachons fort peu d'importance aux bruits de Sainte-Alliance; nous enregistrons les démentis purement et simplement.»

aussi réel, sinon aussi légal qu'en Russie. Mais tel n'est pas le cas en Autriche; les mœurs ont fait dans le sens constitutionnel des progrès considérables; le pays, si je puis m'exprimer ainsi, est plus constitutionnel que ne le sont ses institutions, l'opinion publique est une puissance avec laquelle le Gouvernement doit compter et qu'il n'a jamais la pensée de braver dès qu'elle se prononce avec quelque ensemble. Or, l'opinion publique est tellement contraire à une triple ou, comme on disait autrefois, à une sainte alliance, que le Gouvernement ne pourrait s'y associer quand même il en aurait la volonté.

J'aurai l'honneur de développer ces observations dans un rapport que j'adresserai à Votre Excellence par le prochain courrier [1], et j'espère démontrer que rien n'est moins fondé que les préoccupations dont je vois les traces dans notre presse quotidienne à l'endroit d'un accord offensif ou défensif entre les trois Puissances non occidentales.

Le Roi de Prusse doit venir à Vienne rendre à l'Empereur François-Joseph la visite que ce Souverain lui a faite à Carlsbad. Il séjournera quelques jours à Schönbrunn; mais, selon toute probabilité, ce sera vers la fin du mois et à son retour de Gastein.

---

725. Drouyn de Lhuys au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, et au Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Berlin. (Minute. Autriche, 487, n° 58 [2].)

Paris, 13 juillet 1864.

Un télégramme de M. Dotézac, en date du 11 [3], m'annonce que le nouveau Cabinet danois a résolu de proposer aux Cours de Vienne et de Berlin une suspension d'armes immédiate, afin de négocier un armistice et de traiter de la paix. Le courrier porteur de ces ouvertures a dû quitter hier Copenhague, et un

[1] Ce rapport ne figure pas dans la correspondance.

[2] Cette dépêche a été publiée dans les *Arch. diplom.*, 1865, t. II, p. 351-352.

[3] Cf. ci-dessus, p. 317.

parlementaire a été envoyé au quartier général de l'armée austro-prussienne pour arrêter les hostilités. En même temps, le Gouvernement danois nous fait exprimer le désir de voir ses démarches appuyées par nous auprès des deux grandes Puissances allemandes. Nous ne pouvons que déférer à un vœu aussi digne d'intérêt, et, lorsque nous considérons la situation respective des parties belligérantes, les propositions du Danemark nous paraissent mériter de la part des Cabinets de Vienne et de Berlin le plus favorable accueil. En effet, les derniers événements militaires ont mis les armées alliées en possession du Sleswig tout entier; elles occupent même la partie la plus importante du Jutland, puisqu'elles ont entre leurs mains la forteresse de Frédéricia [1]. Ces deux territoires, joints à ceux du Holstein et du Lauenbourg, sont pour l'Allemagne des témoignages assurément suffisants de la supériorité de ses forces et le gage certain de la position qui lui appartient dans les négociations. Aucune nécessité stratégique, aucune considération d'amour-propre ou de dignité ne peut l'obliger à continuer la lutte, et, au contraire, quand le Danemark, renonçant à une plus longue résistance, offre de cesser les hostilités, il sied à ses puissants adversaires de ne plus consulter que les sentiments élevés qui conviennent aux succès obtenus par leurs armées.

Nous avons donc la persuasion que le Danemark n'aura pas en vain fait appel aux dispositions pacifiques de l'Autriche et de la Prusse, et que ces deux Cours auront à cœur de faciliter le rétablissement de la paix, par leur empressement à adhérer aux propositions d'armistice qui vont leur être présentées, comme par la modération et la magnanimité qu'elles porteront dans la discussion des nouveaux arrangements.

Le Gouvernement de l'Empereur croit remplir un devoir en prêtant son appui à ces ouvertures, suivant la demande qui lui en est adressée de Copenhague, et vous êtes invité à employer tous vos efforts pour qu'elles soient acceptées par le Cabinet de Vienne. L'attitude impartiale que nous avons observée en présence de la lutte actuelle, et à laquelle l'opinion publique en Allemagne a rendu hommage, nous donne peut-être un titre particulier à

[1] Frédéricia avait été occupée par les troupes autrichiennes le 28 avril.

faire entendre notre voix dans cette circonstance; nous avons d'ailleurs la conviction d'agir en conformité parfaite avec les intérêts généraux de toutes les Puissances en conseillant aux Cours de Vienne et de Berlin de mettre fin, puisqu'elles le peuvent aujourd'hui, à une guerre qui, au point où les choses en sont arrivées, ne pourrait se prolonger sans causer en Europe les plus sérieuses préoccupations.

---

726. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Original. Prusse, 350, n° 71.)

Berlin, 13 juillet 1864.
(Cabinet, 15 juillet; Dir. pol., 16 juillet.)

[L'Ambassadeur d'Angleterre vient d'annoncer au Gouvernement prussien que le nouveau Cabinet danois allait demander directement aux Puissances alliées une suspension d'armes, en vue d'aboutir à la paix [1]. Cette nouvelle, qui cause peu de surprise, est bien accueillie. « Toutefois, les nouveaux Ministres passant pour avoir protégé (*sic*) de tout temps la politique de l'union personnelle entre les Duchés et la Couronne danoise, nous voyons depuis vingt-quatre heures les journaux de Berlin protester avec unanimité contre une solution que le Gouvernement prussien serait le premier à repousser. »

La dépêche se termine par quelques renseignements sur le prochain passage à Berlin du Prince Gortchakoff.]

---

727. Le Marquis de Chateaurenard, Ministre à Cassel, à Drouyn de Lhuys. (Original. Hesse-Cassel, 45, n° 23.)

Cassel, 13 juillet 1864.
(Cabinet, 15 juillet; Dir. pol., 18 juillet.)

Les soupçons qu'ont fait naître en Allemagne les prétentions

[1] Cf. la dépêche de Dotézac à Drouyn de Lhuys, du 12 juillet (ci-dessus, p. 319).

du Grand-Duc d'Oldenbourg ont pris dans ces derniers jours plus de consistance; le malaise général dont je parlais dans ma dépêche du 1er juillet (Direction politique, n° 21 [1]) a fait place à des craintes positives, et la publication des dépêches du *Morning Post* [2] n'a pas été étrangère à cette transformation. Ce n'est pas que l'on admette comme certaine l'authenticité de ces documents: on me paraît au contraire plus disposé à ajouter foi aux désaveux de M. de Bismarck et du Comte de Rechberg; mais, que la correspondance entre les trois Cours soit réelle ou supposée, chacun n'en reconnaît pas moins que le fond en est plus que vraisemblable, que les diverses entrevues des Souverains ont dû nécessairement amener une entente plus ou moins complète, et que cette entente aura pour résultat une action commune dans les questions qui agitent l'Europe. On en avait eu le pressentiment dès que l'on a connu la cession des droits de la Russie au Grand-Duc d'Oldenbourg; il semblerait que les dépêches qui ont paru dans le journal anglais ont surtout contribué à revêtir d'une forme précise les pensées plus ou moins vagues qui préoccupaient les esprits.

La situation, telle que se la représente l'opinion publique dans le pays où je suis, serait celle-ci : l'entente est complète entre la Prusse et la Russie, moins intime entre ces deux Puissances et l'Autriche; mais cette dernière est assez engagée pour ne devoir mettre aucun obstacle aux projets des deux premières. Laissant de côté les affaires de Pologne, qui n'excitent que très peu leur intérêt et qu'ils considèrent comme le motif déterminant pour la Russie, les Hessois pensent que l'entente a un double but par rapport à l'Allemagne, sa situation intérieure et la question du Sleswig-Holstein. En ce qui concerne le Sleswig-Holstein, on craint que la politique du Cabinet de Berlin n'ait prévalu dans

[1] Le marquis de Chateaurenard signalait dans cette dépêche le «sentiment de malaise général» produit par la candidature du grand-duc d'Oldenbourg. «Comme elle ne s'est révélée au grand jour, ajoute-t-il, qu'après le passage de l'Empereur Alexandre à Berlin et l'entrevue de Kissingen, on en conclut qu'elle est le résultat d'un accord entre la Russie et les deux grandes Puissances germaniques.» (Hesse-Cassel, 45.)

[2] Cf. la dépêche du baron de Talleyrand à Drouyn de Lhuys, du 9 juillet (ci-dessus, p. 311).

les conseils des trois Cours, et on la croit tout particulièrement dirigée contre les vœux de l'Allemagne.

La candidature du Grand-Duc d'Oldenbourg, c'est, dit-on à Cassel, en la qualifiant d'intrigue russe, le règlement de la question de succession dans les Duchés ajourné indéfiniment à la Diète [1]; ce sont les droits du Duc d'Augustenbourg remis en discussion par les deux Puissances qui en avaient reconnu la légitimité en pleine Conférence, tandis qu'un autre Prétendant qui depuis sept mois avait gardé le silence se présente sous les auspices de l'étranger et semble être vu d'un œil favorable à Vienne et à Berlin.

En attendant, le Sleswig-Holstein restera administré par des commissaires qui, s'ils ne ferment pas les yeux, seront au moins impuissants contre une propagande prussienne d'autant plus dangereuse qu'elle s'abritera sous un drapeau victorieux. Tous les délais seront au bénéfice de la Prusse. Et cependant plus que jamais l'Allemagne affirme les droits du Duc d'Augustenbourg, plus que jamais les désirs très vifs et très légitimes de la population des Duchés d'être gouvernée par lui se manifestent d'une manière éclatante. Les Hessois demandent donc, et il en est de même dans beaucoup des États de l'Allemagne, que les représentants des Duchés soient convoqués sans délai pour exprimer une fois de plus quels sont les vœux du pays, et que, conformément à ces vœux, la Diète décide le plus tôt possible qu'elle reconnaît le Duc Frédéric VIII. Et, pour ne pas laisser le Sleswig aux mains seules de la Prusse et de l'Autriche, la Diète, disent-ils, doit déclarer la guerre au Danemark afin d'avoir le droit d'envoyer des troupes dans les deux Duchés et le Jutland et de désigner un commissaire qui se joindra à ceux des deux grandes Puissances.

L'avenir que réserverait à l'Allemagne l'accord dont on admet généralement l'existence inspire des craintes encore plus vives que celles que je viens d'exposer à propos du Sleswig-Holstein. Vous savez, Monsieur le Ministre, que l'opinion publique dans l'Électorat est favorable au développement des idées non seule-

[1] Cf. la dépêche du comte de Salignac-Fénelon à Drouyn de Lhuys, du 10 juillet (ci-dessus, p. 314).

ment libérales, mais même démocratiques; elle est peut-être plus avancée dans ce pays que dans la plupart des autres Etats de la Confédération; mais il me paraît hors de doute que, dans ces derniers comme en Hesse, la majorité désire jouir paisiblement des libertés dont elle est en possession et voir augmenter plutôt que restreindre la participation du pays à son propre gouvernement.

Les faits ne manquent pas, entre autres le traitement qu'a subi en Prusse la deuxième Chambre, qui prouvent jusqu'à quel point l'esprit qui dirige le Cabinet de Berlin et celui qui domine dans l'armée prussienne sont essentiellement contraires au sentiment général des États secondaires de l'Allemagne. Sûre de l'appui de la Russie et de la non-intervention de l'Autriche, la Prusse ne sera-t-elle pas, dit-on, continuellement tentée d'opérer autour d'elle des changements qui mettraient le régime intérieur des États environnants plus en harmonie avec le sien? Les occasions ne manqueront certainement pas, et tous les Gouvernements, ou tous les Souverains, ne seront peut-être pas toujours à l'abri de la tentation d'un appel aux forces prussiennes. Bref, on craint, dans un avenir plus ou moins rapproché, une réaction semblable à celle des années 1820 et suivantes, dirigée par la Prusse, inspirée par la Russie et tolérée par l'Autriche.

Les conjectures, les craintes dont je viens d'entretenir Votre Excellence peuvent ne pas avoir de fondement, pas de raison d'être, mais elles ne s'en sont pas moins emparées des esprits. Est-il hors de doute, d'ailleurs, qu'elles soient absolument chimériques?

J'en causais avec le Ministre des Affaires étrangères de l'Électeur, et il niait que le danger existât pour les libertés intérieures de l'Allemagne. «Voyez, me disait-il, comment a agi le Gouvernement électoral : n'aurait-il pas pu se faire donner, en échange de son adhésion au nouveau Zollverein, la promesse que le Cabinet de Berlin viendrait à son aide dans ses querelles avec les États? Nous ne le lui avons pas demandé et il ne nous l'a pas offert.» — Ou je me trompe fort, ou les Hessois ne tireraient pas de là la conclusion que ce qui ne s'est pas fait aujourd'hui ne se fera pas plus tard.

---

728. Le Comte de Damrémont, Ministre à Stuttgart, à Drouyn de Lhuys. (Original. Wurtemberg, 86, n° 37.)

Stuttgart, 13 juillet 1864.
(Cabinet, 15 juillet; Dir. pol., 16 juillet.)

J'ai eu l'honneur de remettre aujourd'hui à S. M. le Roi les lettres par lesquelles l'Empereur, mon Auguste Souverain, a daigné me confirmer dans le poste de son Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire en Wurtemberg [1].

Le Roi, qui portait le grand cordon de la Légion d'honneur, m'a reçu en audience particulière. Sa Majesté m'a dit être sensible à l'empressement mis par le Gouvernement impérial à m'accréditer auprès de sa personne (je suis encore le seul Ministre ayant reçu ses lettres de récréance); après quelques paroles amicales pour moi, Sa Majesté a ajouté qu'elle avait fait choix de son Grand Chambellan pour l'envoyer auprès de l'Empereur, pensant que de toute sa Cour c'était l'homme qui serait le plus agréable à mon Souverain, avec lequel il désirait vivement entretenir les plus cordiales relations. «Je suis intimement lié avec mon beau-frère l'Empereur Alexandre [2], m'a dit le Roi, et je serais heureux d'être l'intermédiaire entre la France et la Russie pour faciliter les cordiales relations, éviter les malentendus. — Dois-je, Sire, transmettre ces paroles à mon Gouvernement? — Oui, certainement.» Puis le Roi a ajouté avoir donné l'ordre au Baron de Maucler de se rendre auprès de S. A. Impériale le Prince Napoléon, parce qu'il voulait que les bonnes relations de famille ne fussent pas oubliées et qu'il tenait beaucoup à ces relations de parenté [3].

La Reine a daigné ensuite me recevoir; Sa Majesté m'a dit

[1] Ces lettres de récréance accréditaient le comte de Damrémont auprès du nouveau roi de Wurtemberg, Charles-Frédéric-Alexandre, qui avait succédé à son père, Guillaume Ier, le 25 juin 1864.

[2] Le roi Charles Ier avait épousé, le 13 juillet 1846, la grande-duchesse Olga, sœur du tsar Alexandre.

[3] Le prince Napoléon était, par sa mère Catherine de Wurtemberg, petit-fils du roi Frédéric Ier.

avoir été touchée des preuves de sympathie que l'Empereur lui avait données lors de la mort du Roi son beau-père; puis, me parlant de l'entrevue de Kissingen, de ce qu'avaient raconté les journaux au sujet des résolutions prises dans ces entrevues princières, Sa Majesté m'a dit qu'elle ne croyait pas à la possibilité, à l'époque actuelle, de nouer entre Souverains des alliances ayant quelque chance de durée, et qu'au surplus seul l'Empereur Napoléon avait eu la sagesse de ne pas y ajouter foi; que certainement l'Empereur son frère avait dû chercher, en commun avec les deux autres Souverains, à résoudre la question polonaise, mais que c'était à cette unique question que s'étaient bornés les pourparlers.

[Nominations à diverses charges de la Cour.]

---

729. Drouyn de Lhuys à Dotézac, Ministre à Copenhague. (Minute. Danemark, 247, n° 43.)

Paris, 14 juillet 1864.

[Drouyn de Lhuys accuse réception du télégramme du 11 juillet[1]. Il a reçu la visite du Comte de Moltke, Ministre de Danemark à Paris[2]. Le Gouvernement français a aussitôt invité les

[1] Ci-dessus, p. 317.

[2] Il n'est pas fait allusion dans les *Arch. diplom.*, qui publient des extraits de la correspondance du comte de Moltke en juillet 1864, à la démarche du ministre du Danemark. Mais plusieurs des dépêches écrites à cette époque par Moltke renferment des indications intéressantes sur les dispositions du gouvernement impérial.

Le 8 juillet, après avoir eu une entrevue avec Drouyn de Lhuys, le comte de Moltke avait télégraphié à Copenhague qu'il était trop tard pour proposer l'arbitrage à l'empereur et même pour lui demander d'intervenir en vue d'une suspension d'armes. «J'ajouterai, avait-il écrit, que M. Drouyn de Lhuys nous conseillait de faire la paix aussitôt que possible, et que selon lui nous devions donner la préférence à une demande directe de suspension, promettant de l'appuyer à Vienne et à Berlin.» C'est ce télégramme du 8 que paraît désigner Sybel quand il signale que, le roi de Danemark ayant fait demander à Paris, après la prise d'Alsen (1er juillet), s'il avait quelques secours à attendre, il lui fut répondu par un télégramme du 8 juillet : «Tout

Ambassadeurs de l'Empereur en Autriche et en Prusse[1] à employer tous leurs efforts pour que la démarche du Gouvernement danois soit favorablement accueillie.]

---

730. Drouyn de Lhuys au Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 730, n° 130.)

Paris, 14 juillet 1864.

[L'un des premiers actes du nouveau Ministère danois a été de proposer à la Russie et à l'Autriche une suspension d'armes immédiate, afin de négocier un armistice et de traiter de la paix. Le Cabinet de Copenhague a prié le Gouvernement français d'appuyer sa demande auprès des deux grandes Cours allemandes[2]. Le

est perdu. L'Empereur ne veut rien faire pour nous.» (Sybel, *Die Begründung*, t. III, p. 364.)

Le 10 juillet, Moltke eut un nouvel entretien avec Drouyn de Lhuys, où celui-ci l'informa d'une conversation qu'il venait d'avoir avec le comte de Goltz et lui déclara que l'ambassadeur prussien ne lui avait parlé d'autre chose que des documents publiés par le *Morning Post*. «Quel que soit le langage tenu par le Ministre des Affaires étrangères et les organes officiels et semi-officiels de la presse, écrivit Moltke, je n'hésite pas à affirmer que les trois Cours du Nord exercent une très grande influence sur l'attitude du Gouvernement de l'Empereur. Il montre en effet une condescendance remarquable envers l'Allemagne.» (Dépêche du Comte de Moltke-Hvitfeldt à Monrad, du 12 juillet.) Le 14, le ministre de Danemark revint sur cette idée : «Il semble, écrit-il, que le renouvellement d'une triple alliance doit amener une entente plus étroite entre les deux Puissances occidentales... Malheureusement, cependant, ces nouvelles combinaisons ne semblent pas devoir exercer, au moins pour le moment, une influence réellement salutaire sur notre position...» (Dépêche du comte de Moltke-Hvitfeldt à Bluhme, du 14 juillet. Documents relatifs à la question dano-allemande communiqués au Rigsraad en août 1864. *Arch. diplom.*, 1864, t. IV, p. 88-91.)

[1] Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys au duc de Gramont et au baron de Talleyrand, du 13 juillet (ci-dessus, p. 329).

[2] Cf. le télégramme de Dotézac à Drouyn de Lhuys, du 11 juillet (ci-dessus, p. 317).

IMPRIMERIE NATIONALE.

Gouvernement français s'y est aussitôt prêté; il espère que ses conseils seront écoutés à Berlin et à Vienne[1].]

---

731. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Original. Prusse, 350, n° 72.)

Berlin, 16 juillet 1864.
(Cabinet, 18 juillet; Dir. pol., 19 juillet.)

Le Baron de Guldencrone, précédemment Secrétaire de la Légation de Danemark à Berlin, est arrivé ici, avant-hier, comme porteur de la note contenant les propositions de paix du Cabinet de Copenhague[2]. D'après la nouvelle qu'annoncent ce matin les journaux de la capitale et que le Sous-Secrétaire d'État vient de me confirmer, un télégramme de Carlsbad, parvenu depuis quelques heures au Ministère des Affaires étrangères, annonce que les Souverains de Prusse et d'Autriche consentent à une suspension des hostilités devant durer jusqu'au 1er août et à une entrée en pourparlers avec les Plénipotentiaires qui seront envoyés par le Roi Christian[3]. Il paraît que le lieu désigné pour la négociation du traité de paix est Vienne[4], dont le Roi Guillaume et M. de Bismarck se trouveront très rapprochés pendant le séjour d'un mois que Sa Majesté compte faire, avec son Ministre, à Gastein. M. de Guldencrone attend, pour retourner à Copenhague, la réponse écrite de la Cour de Prusse.

En me rendant aujourd'hui chez M. de Thile, je me suis empressé de lui annoncer, suivant l'invitation contenue dans la

[1] Cf. la dépêche de Drouyn de Lhuys au duc de Gramont et au baron de Talleyrand, du 13 juillet (ci-dessus, p. 329), et sa dépêche à Dotézac, du 14 (ci-dessus, p. 336).

[2] Cf. le télégramme de Dotézac à Drouyn de Lhuys, du 11 juillet (ci-dessus, p. 317).

[3] Le 15 juillet, d'après Horst Kohl, *Bismarck-Regesten*, t. Ier, p. 238.

[4] Cf. le télégramme du duc de Gramont à Drouyn de Lhuys, du 16 juillet (ci-après, p. 339).

dépêche n° 54[1] de Votre Excellence, que le Gouvernement de l'Empereur se faisait un devoir d'appuyer auprès de celui du Roi les offres pacifiques de la Cour de Copenhague. Il est à croire q uele Cabinet de Berlin regardera cette démarche de notre part comme très naturelle, mais le choix de Vienne pour lieu des négociations et l'absence de M. de Bismarck semblent limiter beaucoup l'action conciliatrice que pourrait exercer le Représentant de l'Empereur à Berlin.

Je tiens du Ministre de Russie que le Prince Gortchakoff, au lieu d'arriver ici le 16 juillet, comme il en avait le projet, se rend aujourd'hui même à Carlsbad, sur la demande de M. de Bismarck. Après cette nouvelle entrevue des deux Ministres, il est probable que le Président du Conseil se dispensera de revenir pour quelques jours à Berlin, et qu'il ira directement avec le Roi de Carlsbad à Gastein.

J'ai eu l'honneur, avant-hier, de dîner chez la Reine au Babelsberg en compagnie du Prince royal et de la Princesse, de l'Ambassadeur d'Angleterre et du Baron de Schleinitz. Sa Majesté et le Ministre de la Maison m'ont exprimé, à plusieurs reprises, la satisfaction qu'avaient éprouvée l'Allemagne, et la Prusse en particulier, de l'attitude amicale et réservée du Gouvernement de l'Empereur pendant le conflit dano-allemand. «Cette attitude, a ajouté M. de Schleinitz, a été appréciée à sa juste valeur, et vous pouvez rendre témoignage qu'elle a éveillé parmi nous des sentiments de sympathie sincère pour l'Empereur Napoléon.»

---

732. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Autriche, 487.)

Vienne, 16 juillet 1864, midi 10.

L'armistice est conclu jusqu'au 31 juillet. Les négociations pour la paix se feront à Vienne le plus tôt possible.

(1) Du 13 juillet. C'est la dépêche envoyée aussi à Vienne sous le n° 58 (ci-dessus, p. 329).

733. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Original. Autriche, 487, n° 52.)

Vienne, 16 juillet 1864.
(Cabinet, 18 juillet; Dir. pol., 19 juillet.)

[M. de Holten, qui était venu apporter la proposition danoise de suspension des hostilités[1], va quitter Vienne. Les Puissances allemandes consentent à suspendre les hostilités jusqu'au 31 juillet et invitent le Danemark à envoyer le plus tôt possible un Plénipotentiaire pour négocier un armistice et des préliminaires de paix. Le Comte de Rechberg a cru devoir prévenir M. de Holten que les Puissances allemandes n'accepteraient pas d'autre base que la cession entière du Sleswig.]

---

734. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Original. Angleterre, 730, n° 154.)

Londres, 17 juillet 1864.
(Cabinet, 18 juillet; Dir. pol., 19 juillet.)

[On se réjouit à Londres de la suspension des hostilités entre le Danemark et les Puissances alliées. Le Gouvernement anglais est prêt à recommander l'armistice à Vienne et à Berlin, mais il est résolu à n'intervenir d'aucune manière dans les négociations elles-mêmes. On doute beaucoup à Londres que la Prusse et l'Autriche soient encore disposées à admettre un partage du Sleswig[2]; mais on croit que le projet d'union personnelle est abandonné, même par l'Autriche.]

[1] Cf. le télégramme de Dotézac à Drouyn de Lhuys, du 11 juillet (ci-dessus, p. 317), et le télégramme précédent du duc de Gramont.

[2] Cf., ci-dessus, la dépêche du duc de Gramont à Drouyn de Lhuys, du 16 juillet.

---

735. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Original. Autriche, 487, n° 53.)

Vienne, 17 juillet 1864.
(Cabinet, 19 juillet; Dir. pol., 20 juillet.)

[Le Comte de Rechberg exprime ses regrets au sujet d'un article qu'a publié la *Gazette de Venise*[1], journal d'un caractère semi-officiel, sur les entrevues de Kissingen et de Carlsbad, article qui pourrait «accréditer la croyance à des négociations secrètes dont le Cabinet de Vienne nie formellement l'existence».

En transmettant ces explications, le Duc de Gramont observe «qu'il eût été assez facile d'en éviter la cause et non moins facile peut-être de leur ôter tout prétexte.»]

---

736. Le Baron Forth-Rouen, Ministre à Dresde, à Drouyn de Lhuys. (Original. Saxe, 137, n° 97.)

Dresde, 18 juillet 1864.
(Cabinet, 22 juillet; Dir. pol., 23 juillet.)

Tandis que M. le Comte de Rechberg laisse entendre à quelques diplomates étrangers «qu'il en a assez de son intimité avec la Prusse», le Ministre de l'Empereur François-Joseph agit comme s'il tenait à justifier l'opinion exprimée à son égard en termes un peu vifs par Lord Clarendon, parlant de l'état de sujétion dans lequel cet homme d'État serait vis-à-vis de M. de Bismarck. Les craintes de l'Allemagne au sujet des vues ambitieuses de la Prusse sont générales.

Ces craintes ne pouvaient qu'être partagées par l'Autriche, et on supposait que, les Conférences terminées, cette Puissance serait heureuse de trouver près d'elle en armes tous les États alle-

[1] Des extraits de cet article, paru dans la *Gazette de Venise* du 13 juillet, sont annexés à la dépêche.

mands, pour en imposer à sa rivale. Je vous ai informé des résolutions des deux Chambres en Saxe, pour la participation de l'Allemagne à la guerre contre le Danemark, en faisant connaître en même temps l'esprit dans lequel ces résolutions étaient arrêtées[1]. A Vienne, on s'est montré peu empressé de profiter de ces dispositions, et l'expression des vœux du Représentant de la Saxe ne sera pas portée à Francfort. M. de Beust trouve que rien ne pourrait aujourd'hui justifier cette démarche, qu'il avait conseillée dans d'autres circonstances. Mille autres faits constatent que le Cabinet de Vienne veut avant tout plaire à la Prusse, dont il consulte en toute circonstance le bon plaisir. On se demande avec crainte quel est le puissant intérêt qui force l'Autriche à mentir si complètement à sa politique séculaire en Allemagne? A-t-elle obtenu de la Prusse de lui garantir ses possessions non allemandes et, au besoin, d'appuyer l'entrée dans la Confédération de ces possessions, but qu'elle poursuit toujours? Aux yeux des hommes d'État allemands, cette double garantie, en admettant qu'elle ait été donnée, ne compenserait pas pour l'Autriche ce que cette Puissance perd en considération et en puissance, en secondant la Prusse dans son mauvais vouloir à l'égard des États secondaires. Une garantie quelconque, comme on le fait observer, ne saurait être que conditionnelle, et l'Autriche devrait se rappeler qu'ayant invoqué la garantie de la Confédération, lors des guerres de Crimée et d'Italie, elle lui fut accordée dans le premier cas, alors qu'elle était la partie agressive, tandis qu'elle lui était refusée dans le second cas, alors que le Gouvernement autrichien pouvait jusqu'à un certain point prétendre qu'il n'était pas l'agresseur. Par sa manière de faire, l'Autriche sacrifierait donc le certain pour l'incertain. On ne comprend pas non plus ce que veut dire M. de Rechberg, lorsqu'il parle, comme il le fait, de la nécessité de ne pas mécontenter encore l'Angleterre, d'user des plus grands ménagements à l'égard de cette Puissance. En un mot, pour tout le monde la conduite

[1] Dans deux dépêches, l'une du 30 juin et l'autre du 7 juillet. La première Chambre avait émis, à l'unanimité, dans sa séance du 30 juin, le vœu «que la Confédération dans son ensemble participât à la continuation de la guerre contre le Danemark». La seconde Chambre adopta un vœu semblable le 6 juillet. (Saxe, 137.)

du Cabinet autrichien est un véritable mystère, que ne peuvent expliquer les hommes les plus habitués à bien connaître tous les replis de la politique autrichienne. Ce mystère est d'autant plus effrayant que tout le monde comprend qu'en lui se trouve renfermé le sort de chacun des États allemands et de l'Allemagne en général. En attendant que l'on connaisse la récompense promise au Cabinet de Vienne, sa diplomatie, pour le moment, se fait l'interprète fidèle de la mauvaise humeur que peut éprouver M. de Bismarck contre tout ce qui ne marche pas à son gré. Depuis son retour, M. de Beust n'a été occupé qu'à repousser, et il l'a fait avec énergie et dignité, des reproches que lui adresse le Comte de Rechberg sur sa conduite aux Conférences, sur l'esprit de ses rapports à la Diète, dans lesquels il a osé, il est vrai, critiquer la conduite des deux grandes Puissances, comme exposant l'Allemagne à être accusée de duplicité par les Puissances neutres; — d'avoir dit entre autres choses, dans l'un de ses rapports, «que le Représentant de l'Allemagne eût encore joui aux Conférences d'une plus haute considération, s'il avait eu derrière lui un tribunal suprême et un Parlement allemand»; — de s'être permis certaines licences dans sa réfutation du 29 juin au Comte Russell du rapport de M. de Brunnow sur les travaux des Conférences. Il n'est pas jusqu'à ses voyages à Paris[1] qui ne soient matière à reproches de la part de l'Autriche contre le Ministre saxon, qui se serait aussi rendu coupable d'avoir entretenu les méfiances du Gouvernement de S. M. l'Empereur, à propos des dernières rencontres princières en Allemagne. Cependant, à Francfort, on a approuvé tout ce qu'a fait le Baron de Beust alors qu'il était revêtu des pouvoirs de la Diète, et une lettre signée «Kubeck» lui a été adressée au nom de l'Assemblée fédérale pour constater cette satisfaction.

Le Ministre saxon n'est pas de sa nature disposé à fléchir devant quoi que ce soit qui s'adresse à sa conduite politique; et les réponses qu'il a faites à tout ce dont le Baron de Werner a été chargé de l'entretenir peuvent être présentées à Berlin par le Cabinet de Vienne comme une preuve nouvelle de sa sincérité,

[1] Le comte de Beust était allé à Paris, en mai, pendant la Conférence; il y était retourné avant de rentrer en Allemagne. — Cf. ci-dessus, p. 317, note 1.

de son zèle et de sa complète abnégation dans son alliance avec la Prusse.

Dans cet état de choses, personne ne pouvait prendre au sérieux les bruits qui ont couru de l'entrée du Danemark dans la Confédération. C'est une pensée que nourrissent cependant certains partisans de la Grande-Allemagne, qui n'entendent pas que les frontières s'arrêtent là où la langue allemande cesse d'être parlée. Il fut question, en 1848, de l'entrée dans la Confédération du Danemark, que l'on appelait déjà «l'amiral de l'Allemagne». Le Roi actuel se faisant, à cette époque, adopter du Prince régnant alors en Danemark, comme il en aurait été question, pouvait, par ses sympathies bien connues pour l'Allemagne, aider plus tard à l'accomplissement de cette mesure. On rêvait alors en Allemagne une nouvelle ligue hanséatique.

---

737. Le Baron de Malaret, Ministre à Turin, à Drouyn de Lhuys. (Très confidentielle. Original. Italie, 360, n° 68.)

Turin, 19 juillet 1864.
(Cabinet, 22 juillet; Dir. pol., 25 juillet.)

Dans la dépêche que j'ai eu l'honneur d'adresser à Votre Excellence sous le n° 66 [1], je l'entretenais des menées attribuées au parti de l'action, de la division qui paraît s'être manifestée dans les rangs de ses chefs, d'enrôlements auxquels il aurait été procédé sur divers points du territoire, enfin des précautions prises par le Gouvernement du Roi pour sauvegarder la tranquillité publique et déjouer les projets de ses ennemis. De-

[1] Dans sa dépêche n° 66, du 10 juillet, le baron de Malaret signalait que des enrôlements de volontaires «se faisaient sur divers points de l'Italie pour le compte du parti de l'action». Il ajoutait que le Ministre des affaires étrangères les lui avait confirmés, mais en attribuait l'initiative à «la fraction la plus remuante et la moins respectable des familiers de Garibaldi». Visconti-Venosta avait d'ailleurs affirmé au baron de Malaret que le gouvernement italien ne manquerait pas «d'empêcher par tous les moyens en son pouvoir toute entreprise qui serait de nature à compromettre la sécurité intérieure ou extérieure du pays».

puis cette époque, des bruits alarmants n'ont cessé de courir avec une persistance et une concordance singulières. On donnait comme certain qu'une expédition garibaldienne était en voie de préparation, et la presse a même signalé, il y a peu de jours, le départ de Gênes d'un bâtiment chargé de volontaires, pour une destination inconnue. Cette nouvelle a été catégoriquement et officiellement démentie. Néanmoins, en présence des inquiétudes vagues, mais réelles, qu'il était facile de constater dans des sphères habituellement inaccessibles aux craintes chimériques, j'ai cru devoir rechercher si les bruits répandus dans le public, quelque exagérés qu'ils fussent, n'avaient point cette fois d'autre raison d'être que l'imagination des journalistes ou l'inquiétude naturelle qu'entretient depuis quelque temps le séjour de Garibaldi à Ischia.

Les Ministres du Roi, que j'ai interrogés à cet égard, n'ont rien ajouté aux informations qu'ils m'avaient précédemment données. J'ai cependant quelque raison de croire que, dans le cas actuel, le Gouvernement, pour des motifs faciles à comprendre, n'a peut-être pas jugé à propos de dire toute la vérité. Je tiens, en effet, d'un personnage dont je ne garantis pas absolument l'infaillibilité, mais que je sais très au courant de ce qui se passe en Italie, que des émissaires de Garibaldi ont eu récemment l'honneur d'être reçus secrètement par le Roi. Ils auraient soumis à Sa Majesté un projet d'expédition lointaine (dans les Principautés, si je ne me trompe) que le Roi aurait approuvé, suivant les uns, que, suivant d'autres, il n'aurait pas complètement découragé. De là les tentatives d'enrôlements dont l'opinion s'est émue et les mesures de précaution dont j'ai déjà eu l'honneur d'entretenir Votre Excellence.

D'après la personne qui a bien voulu me donner à titre strictement confidentiel les informations qui précèdent, ces faits n'auraient été connus du Gouvernement du Roi que par des télégrammes échangés dans un langage convenu à l'avance entre les meneurs de cette petite conjuration, télégrammes dans lesquels la personne du Roi aurait été très irrévérencieusement désignée sous le nom de *marchandise avariée*. Quoi qu'il en soit, le secret aurait été divulgué et le Gouvernement mis sur ses gardes. Les principaux meneurs du parti de l'action, exclus pour cette fois

des confidences de leur chef, se seraient vivement opposés à une entreprise qu'ils désapprouvent; ils auraient persuadé à Garibaldi que la connivence ou la tolérance du Roi cachait un piège grossier auquel il serait naïf et dangereux de se laisser prendre; bref, ils auraient réussi à faire avorter la combinaison projetée, et Garibaldi serait à la veille de retourner purement et simplement à Caprera.

Je suis loin, je le répète, de me porter garant de l'exactitude de ces informations; j'ai cependant jugé opportun de les signaler à Votre Excellence, d'abord parce qu'elles me viennent d'une source très respectable et habituellement très sûre, en second lieu parce que le patriotisme du Roi, qui est incontestable, n'est pas toujours très éclairé, et que son passé ne permet pas de considérer comme absolument invraisemblables des accusations analogues à celles que je crois de mon devoir de reproduire aujourd'hui.

P.-S. — Garibaldi est effectivement reparti pour Caprera.

---

738. Dotézac, Ministre à Copenhague, à Drouyn de Lhuys. (Original. Danemark, 247, n° 138.)

Copenhague, 20 juillet 1864.
(Cabinet, 27 juillet; Dir. pol., 29 juillet.)

En rendant compte de la visite du Colonel Kaufmann au quartier général austro-prussien pour arrêter les hostilités[1], j'ai fait connaître le refus du Prince Frédéric-Charles de prendre sur lui la responsabilité de cette mesure. Cette entrevue a été marquée par quelques détails que je relaterai.

Le Prince a été poli, mais tranchant, suivant son habitude : «Vous venez bien mal à propos, a-t-il dit; après des succès faciles et si peu coûteux pour mon armée, je pouvais sans inconvénient risquer quelques milliers d'hommes pour emporter la

[1] Dotézac avait annoncé cette visite dans une dépêche du 19, qui ne contient que des nouvelles militaires.

Fionie. J'étais certain de la réussite; la Fionie ne pouvait m'échapper. Au reste, les demandes de la Prusse sont telles que je ne vous les dirai pas, pour ne pas vous affliger. Sachez seulement qu'il faut que le Danemark fasse son deuil du Sleswig; le Sleswig est perdu pour vous.»

Le Prince Jean de Glucksbourg est arrivé hier. Ainsi que je l'avais mandé, le Prince s'est rendu auprès du Roi des Belges[1]. La Légation de Belgique a reçu à ce sujet deux télégrammes en chiffres signés par le Ministre de la Maison du Roi Léopold[2]. Le premier de ces télégrammes annonçait que la réponse des deux grandes Cours germaniques arriverait probablement le 16 à Copenhague. C'était sans doute une allusion à la demande de la suspension d'armes, ce qui prouverait, comme je l'avais supposé, qu'avant de se rendre à Bruxelles le Prince Jean avait été chargé par le Roi son frère de préparer à Berlin les voies à un arrangement. Le second télégramme se bornait à annoncer le retour du Prince Jean. M. Bosch-Spencer, d'après les ordres du Roi Léopold, a fait parvenir ces avis directement au Roi Christian IX. Je prie Votre Excellence de vouloir bien, par égard pour la source où je les ai puisées, considérer ces informations comme confidentielles.

---

739. Dotézac, Ministre à Copenhague, à Drouyn de Lhuys. (Original. Danemark, 247, n° 139.)

Copenhague, 20 juillet 1864.
(Cabinet, 27 juillet; Dir. pol., 29 juillet.)

[Dotézac a reçu la dépêche n° 43, en date du 14[3].

Il a cru pouvoir lire à M. Bluhme le texte des instructions envoyées aux Ambassadeurs de l'Empereur à Vienne et à Berlin pour les inviter à appuyer la démarche du Gouvernement da-

[1] Cf. la dépêche de Dotézac à Drouyn de Lhuys, du 12 juillet (ci-dessus, p. 319, et p. 324, note 1).
[2] Jules Van Praet.
[3] Ci-dessus, p. 336.

nois [1]. M. Bluhme lui en a exprimé ses remerciements. La Russie et la Suède ont agi de même, probablement aussi l'Angleterre.]

---

740. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Original. Prusse, 350, n° 74.)

Berlin, 21 juillet 1864.
(Cabinet, 23 juillet; Dir. pol., 25 juillet.)

L'Empereur de Russie est arrivé avant-hier matin à Potsdam, et il en est reparti le soir même pour rentrer dans ses États. La visite de S. M. Impériale à la Reine a eu un caractère purement privé [2], et, par suite du mauvais temps, on a dû même contremander la parade à laquelle devait assister le Souverain russe. L'Empereur, sauf quelques audiences, a passé la journée au sein de la Famille royale. Il avait été rejoint à Potsdam par le Prince Gortchakoff, qui l'accompagne à Pétersbourg.

J'ai vu hier M. de Thile. Le Sous-Secrétaire d'État paraissait étonné de n'avoir point encore reçu de Copenhague la nouvelle du départ des Plénipotentiaires danois pour Vienne. D'après ses calculs, le Baron de Guldencrone avait dû remettre lundi, à midi, au Président du Conseil du Roi Christian la réponse de M. de Bismarck aux ouvertures danoises [3]. Il n'était pas sans inquiétude, et inclinait à attribuer ce retard à l'effet qu'avait pu produire à Copenhague le message officieux qu'il avait dû charger M. de Guldencrone de transmettre, c'est-à-dire que tant à Berlin qu'à Vienne on se refuserait à toute négociation qui n'aurait pas pour base la séparation complète des Duchés.

A ce propos, quelqu'un ayant demandé à M. de Thile si le Gouvernement du Roi comptait aggraver cette dure condition

(1) En date du 13 juillet (ci-dessus, p. 329). Drouyn de Lhuys avait adressé à Dotézac copie des deux dépêches avec sa propre dépêche du 14 juillet (ci-dessus, p. 336).

(2) Le roi Guillaume et Bismarck se trouvaient alors à Carlsbad.

(3) Cf. la dépêche du baron de Talleyrand à Drouyn de Lhuys, du 16 juillet (ci-dessus, p. 338).

par des exigences pécuniaires à titre de frais de guerre, il aurait répondu : «En général, il est inutile de demander de l'argent aux gens qui n'en ont pas.»

Le Sous-Secrétaire d'État m'a parlé, avec assez de vivacité, du projet que l'on prête au Danemark de proposer l'union personnelle des Duchés avec la Couronne, au prix de l'entrée de toute la Monarchie dans la Confédération germanique[1]. Il n'a pas fait doute que, si un semblable projet venait à être présenté, il serait immédiatement écarté comme impraticable, ajoutant avec raison que la position de l'Autriche et de la Prusse dans les Duchés deviendrait intenable le jour où elles tenteraient de restaurer, sous une forme différente, l'ordre de choses qu'elles étaient venues renverser. Votre Excellence se souviendra qu'il y a quelques semaines M. de Bismarck m'avait donné des assurances analogues[2], et il me revient de Carlsbad que, dans les conversations qu'il a eues avec le Prince Gortchakoff, le Ministre prussien est également convenu de l'inopportunité d'une telle combinaison. Je tiens du Ministre de Russie que le Vice-Chancelier a informé M. de Budberg des dispositions du Président du Conseil, auprès duquel il n'a pas eu à insister, dit-il, tant il l'a trouvé peu enclin à entrer dans les vues du Cabinet de Copenhague. M. d'Oubril m'a assuré que, sur cette question, son Gouvernement était en parfait accord avec celui de l'Empereur Napoléon.

[M. de Thile vient d'être élevé au rang de Conseiller privé actuel.]

---

741. Dotézac, Ministre à Copenhague, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Danemark, 247.)

Copenhague, 21 juillet 1864, 8h soir.

L'Autriche, au nom des deux grandes Cours allemandes, exige comme base des négociations, et préalablement à l'armistice, la

(1) Cf. p. 311, note 2, et la dépêche de Dotézac à Drouyn de Lhuys, du 12 juillet (ci-dessus, p. 319, en particulier p. 324, note 1).

(2) Cf. la dépêche du baron de Talleyrand à Drouyn de Lhuys, du 14 juin, n° 61 (ci-dessus, p. 221).

cession des trois Duchés, avec les enclaves jutlandaises du Sleswig[(1)].

742. Dotézac, Ministre à Copenhague, à Drouyn de Lhuys. (Original. Danemark, 247, n° 140.)

Copenhague, 21 juillet 1864.
(Cabinet, 27 juillet; Dir. pol., 29 juillet.)

[Dotézac annonce les conditions posées au Danemark par l'Autriche, au nom des deux grandes Puissances allemandes[(2)]. La déclaration du Comte de Rechberg, qu'avait fait prévoir Lord Bloomfield, a jeté le Cabinet danois dans un profond abattement. M. Bluhme a perdu ainsi l'espoir d'obtenir des conditions meilleures que le Cabinet précédent. Le Conseil se réunit à Bernstorff sous la présidence du Roi. M. Quaade, nommé premier plénipotentiaire, sera probablement accompagné par le Colonel Kaufmann; tous deux partiront sans doute le lendemain pour Vienne.]

743. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Autriche, 487.)

Vienne, 21 juillet 1864, 11h 35 soir.
(Reçu le 22 juillet à minuit.)

M. de Bismarck est attendu demain à Vienne[(3)]. Jusqu'à ce moment, on n'a pas de nouvelles de l'arrivée du Plénipotentiaire danois[(4)].

(1) Cf. la dépêche précédente du baron de Talleyrand à Drouyn de Lhuys, du 21 juillet (ci-dessus, p. 348).

(2) Cf. ci-dessus, p. 349, le télégramme de Dotézac du même jour, et la dépêche du baron de Talleyrand à Drouyn de Lhuys, du 21 juillet (ci-dessus, p. 348).

(3) Cf. Horst Kohl, *Bismarck-Regesten*, t. Ier, p. 236, à la date du 22 juillet.

(4) Cf. ci-dessus la dépêche de Dotézac à Drouyn de Lhuys, du 21 juillet, et, ci-après, p. 351, son télégramme du 22.

744. Dotézac, Ministre à Copenhague, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Copie. Danemark, 247.)

Copenhague, 22 juillet 1864, 11h 12 matin.

M. Quaade et le Colonel Kaufmann, nommés Plénipotentiaires, partent aujourd'hui pour Vienne[1].

---

745. Le Comte de Salignac-Fénelon, Ministre à Francfort, à Drouyn de Lhuys. (Original. Confédération germanique, 840, n° 646.)

Francfort, 22 juillet 1864.
(Cabinet, 24 juillet; Dir. pol., 26 juillet.)

[Dans sa séance du 21 juillet, la Diète a adopté par 11 voix contre 5 une proposition de l'Autriche et de la Prusse qui invite le Duc d'Augustenbourg à apporter des pièces pour justifier de ses prétentions[2]. La Bavière, le Wurtemberg, Bade et la Saxe royale ont voté contre cette proposition, qui tend à remettre en question la légitimité du Duc.

Le Duc de Glucksbourg[3] a adressé un mémoire à la Diète, mémoire portant que, dans la branche de Sleswig-Holstein-Glucksbourg-Augustenbourg, la ligne de Glucksbourg passe par primogéniture avant celle d'Augustenbourg. Cet écrit vient indirectement à l'appui de la politique prussienne.

Un conflit très grave s'est produit à Rendsbourg, les 18 et 19 juillet, entre les troupes saxonnes et hanovriennes qui occupent la ville et quelques compagnies d'Autrichiens et de Prussiens qui

(1) Cf. la dépêche de Dotézac à Drouyn de Lhuys, du 21 juillet (ci-dessus, p. 350).

(2) Cette proposition avait été déposée par l'Autriche et la Prusse le 14 juillet.

(3) Charles de Sleswig-Holstein-Sonderbourg-Glucksbourg, frère du roi Christian IX.

y ont été établies. Plusieurs soldats prussiens ont été tués ou blessés en défendant une ambulance prussienne. Le Prince Frédéric-Charles a notifié au Général Hacke qu'il venait de donner l'ordre à 6,000 hommes et à deux batteries de campagne d'occuper Rendsbourg. Hacke a répondu par une protestation. Mais il a ordonné aux troupes hanovriennes de quitter la ville pour éviter un conflit avec les Prussiens.

Les Comités réunis et, un peu plus tard, la Diète furent saisis par le Général Hacke de l'incident et auraient complètement approuvé sa conduite[1]. On dit même que la Diète aurait rédigé une protestation contre la Prusse, dont les troupes occupent Rendsbourg. La Prusse et l'Autriche seraient décidées de leur côté à réclamer une satisfaction éclatante au Hanovre, et à proposer prochainement à la Diète de retirer l'armée d'occupation fédérale du Holstein. Les passions sont surexcitées[2].

P.-S. — La Prusse et l'Autriche ont blâmé leurs Envoyés d'avoir engagé la Diète à remercier le Baron de Beust de sa conduite à Londres[3].]

---

746. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Déchiffrement. Autriche, 487, n° 56.)

Vienne, 22 juillet 1864.
(Cabinet, 25 juillet; Dir. pol., 26 juillet.)

J'ai eu l'honneur d'informer Votre Excellence par le télégraphe de l'arrivée du Baron de Bismarck à Vienne[4]; il est en effet attendu aujourd'hui.

Ce n'est pas sans inquiétude que l'on voit ici cette visite prématurée, d'autant plus que l'on n'avait encore hier soir aucune nouvelle du départ de Copenhague d'un Plénipotentiaire danois

[1] Les Comités et la Diète délibérèrent sur les incidents de Rendsbourg le 21 juillet.

[2] Les discussions relatives aux troubles de Rendsbourg furent consignées dans un protocole séparé et non publié.

[3] A la séance du 7 juillet.

[4] Cf. le télégramme du duc de Gramont, du 21 juillet (ci-dessus, p. 350).

chargé de négocier la paix[1]. Des indices graves semblent indiquer que le moment est venu où le Cabinet de Berlin va démasquer d'autres vues que celles qu'il a jusqu'à présent déclarées en commun avec le Cabinet de Vienne. L'Autriche trouve qu'il est temps de s'arrêter, et, si je crois le langage qui se tient au Ministère des Affaires étrangères, on ne voudrait concourir ni à une annexion prussienne ni à une reprise des hostilités. Mais l'ascendant du Baron de Bismarck sur le Comte de Rechberg est fort capable de triompher de ces répugnances, et je crains fort qu'ici comme toujours les avantages soient du côté de l'initiative.

La presse autrichienne signale à l'envi les projets ambitieux de la Prusse et s'en indigne. Si le Gouvernement autrichien ne tient pas compte de ces sentiments, il aura de la peine à se défendre devant le prochain Reichsrath.

L'exclusion de la Diète aux conférences de paix soulève aussi un mécontentement général; mais elle paraît absolument décidée. Il règne contre le Baron de Beust une irritation assez mal déguisée[2], et certainement les Ministres de l'Autriche et de la Prusse mettront tout en œuvre pour l'écarter de leurs conseils.

---

747. Dotézac, Ministre à Copenhague, à Drouyn de Lhuys. (Original. Danemark, 247, n° 141.)

Copenhague, 24 juillet 1864.
(Cabinet, 29 juillet; Dir. pol., 30 juillet.)

[Dotézac confirme les conditions imposées au Danemark par les deux Cours allemandes et qu'indiquait déjà son télégramme du 21. La Prusse et l'Autriche n'admettent aucune discussion sur

(1) Les deux plénipotentiaires danois ne quittèrent Copenhague que le 22. Cf. le télégramme de Dotézac à Drouyn de Lhuys, du 22 (ci-dessus, p. 351).

(2) Cf. la dépêche du baron Forth-Rouen à Drouyn de Lhuys, du 18 juillet (ci-dessus, p. 341), et celle du comte de Salignac-Fénelon, du 22 juillet (ci-dessus, p. 351).

IMPRIMERIE NATIONALE.

l'armistice avant l'assentiment du Danemark à ces préliminaires de paix.

Après le Conseil tenu le 21, le Roi a signé les pleins pouvoirs de M. Quaade et du Colonel Kaufmann, et il a approuvé leurs instructions. Dotézac croit les connaître. Les Plénipotentiaires se maintiendront tant qu'ils le pourront sur le terrain du traité de Londres et de l'intégrité de la Monarchie; ils proposeront d'abord le partage du Sleswig, l'incorporation au Danemark de sa partie septentrionale, et l'union personnelle pour le Lauenbourg et le Holstein agrandi de l'autre partie du Sleswig; ils offriront ensuite l'union personnelle avec la totalité du Sleswig uni au Holstein, soit sans l'annexion du Sleswig à la Confédération germanique, soit avec l'annexion. S'ils sont obligés d'abandonner le traité de Londres, ils consentiront au partage du Sleswig et à la cession complète du Sleswig méridional. Si les Plénipotentiaires austro-prussiens maintiennent leurs exigences, MM. Quaade et Kaufmann en référeront à Copenhague; le Roi et le Conseil décideront. En même temps, le Roi fait une démarche personnelle auprès du Roi de Prusse et de l'Empereur d'Autriche, par l'entremise de son Chambellan, Sick.

Le Cabinet de Copenhague ne paraît avoir d'ailleurs aucun espoir; il sait qu'il n'a rien à attendre du Gouvernement anglais. Les Danois ont encore perdu les îles occidentales du Sleswig, juste au moment où l'armistice allait commencer [1].]

---

748. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Autriche, 487.)

Vienne, 25 juillet 1864, 11h 10 matin.
(Reçu à 3h soir.)

M. de Quaade et le Colonel Kaufmann, Plénipotentiaires

(1) L'une de ces îles, celle de Sylt, abrite une rade spacieuse qui a pris dans la suite une importance stratégique considérable.

danois, sont arrivés hier soir. La première conférence aura lieu aujourd'hui à trois heures [1].

---

749. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Original, avec déchiffrement. Autriche, 487, n° 57.)

Vienne, 25 juillet 1864.
(Cabinet, 28 juillet; Dir. pol., 29 juillet.)

M. de Quaade et le Colonel Kaufmann, Plénipotentiaires danois, sont arrivés à Vienne hier soir, et la première conférence aura lieu aujourd'hui à trois heures et demie [2]. Ce sera une réunion préparatoire; MM. les Plénipotentiaires danois ne doivent pas y formuler de proposition, mais seulement prendre officiellement connaissance de celles qui leur seront faites par MM. de Rechberg et de Bismarck. Jusqu'ici ils n'ont reçu qu'une communication préalable du Comte de Rechberg posant les conditions suivantes : abandon du Holstein, du Lauenbourg et de tout le Sleswig y compris toutes les enclaves jutlandaises qui sont sur le territoire de ce Duché, et cession par la Couronne de Danemark aux deux grandes Puissances allemandes de tous ses droits sur ces territoires quels qu'ils soient, directs, indirects, ou de réversibilité.

[*Déchiffrement*] La cession des enclaves jutlandaises soulèvera de nouvelles difficultés, car les Danois y attachent d'autant plus de prix que Ripen, l'ancienne capitale du Danemark, est dans une de ces enclaves. Les Puissances allemandes fondent cette nouvelle exigence sur la nécessité de créer une frontière nette et bien continue; mais cet argument peut, avec plus de raison, être retourné contre leurs convoitises et servir à réclamer une frontière laissant au Danemark les enclaves jutlandaises qui sont et ont toujours été danoises.

(1) Horst Kohl (*Bismarck-Regesten*, t. Ier, p. 236) indique, à la date du 25, le commencement des négociations; il publie le texte d'une lettre de Bismarck à Roon, écrite «au moment d'aller à la Conférence».

(2) Cf. le télégramme précédent.

La cession du Lauenbourg sera également discutée, ce Duché n'ayant pas, jusqu'à ce jour, fait partie du litige. Je ne pense pas que les Plénipotentiaires danois insistent pour le conserver, mais ils chercheront à en faire l'objet d'un échange, notamment pour la question des enclaves.

Quant aux droits de la Couronne danoise, dont l'Autriche et la Prusse réclament le transfert à leur bénéfice, les Plénipotentiaires paraissent être d'avis que cette question n'est pas du ressort exclusif des belligérants, attendu que ces droits sont consacrés par le traité de 1852, et que, si ce traité n'existe plus entre eux, il a toujours sa valeur vis-à-vis des autres Puissances qui ne l'ont pas déchiré. Ce n'est donc pas dans un acte bilatéral des deux parties adverses que doivent être consignées les nouvelles conventions, mais dans un nouveau traité destiné à remplacer celui de 1852, et avec le concours de ses anciens signataires.

M. de Quaade, que j'ai vu ce matin, m'a parlé dans ce sens, et j'ai lieu de croire qu'il cherchera à le faire prévaloir. Il aura certainement à lutter contre de grands efforts, car on désire, autant que possible, tant à Vienne qu'à Berlin, se passer du concours des Puissances neutres et même de celui de la Diète [1] [*Fin du déchiffrement*].

L'occupation de Rendsbourg par les Prussiens a produit une sensation incroyable à Vienne comme dans le reste de l'Allemagne [2]. Toute la presse est unanime pour réprouver cet acte provocateur, et elle n'est en vérité que le faible écho de l'opinion publique. M. le Comte de Rechberg se prononce vivement contre cette mesure inopportune, tout en cherchant à pallier les torts de l'armée prussienne; il se félicite de ce que les Autrichiens, en cette circonstance, soient restés entièrement étrangers à cette résolution et n'aient pris aucune part à l'acte lui-même; mais il se fait d'étranges illusions sur les avantages du rôle passif qu'il affectionne, et il pourrait facilement se convaincre qu'aux yeux de l'Allemagne cette inaction de l'Autriche passe pour de la com-

[1] Cf. la dépêche du duc de Gramont à Drouyn de Lhuys, du 22 juillet (ci-dessus, p. 352).

[2] Cf. la dépêche du comte de Salignac-Fénelon à Drouyn de Lhuys, du 22 juillet (ci-dessus, p. 351).

plaisance, et que cette complaisance se traduit en faiblesse et en solidarité. L'Europe pensera sans doute comme l'Allemagne.

Jusqu'à ce jour, M. de Bismarck tient un langage qui paraît exclure toute idée de conquête ou d'avantages pour son Gouvernement; il ne rechercherait dans les négociations actuelles que les conditions équitables d'une paix durable; ce serait dans ce but, et pour mieux écarter les soupçons, qu'il aurait proposé à la Diète la formation dans les Duchés d'un gouvernement provisoire composé de trois commissaires, savoir: un commissaire fédéral, un prussien et un autrichien. Je dois cependant constater que toutes ces assurances formelles rencontrent beaucoup d'incrédules et ne sont accueillies à Vienne qu'avec grande circonspection.

---

750. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Original. Autriche, 487, n° 58.)

Vienne, 26 juillet 1864.
(Cabinet, 4 août; Dir. pol., 4 août.)

[Le Duc de Gramont se livre à de longues considérations sur la politique autrichienne. Il signale l'influence de la question financière et des questions intérieures sur la politique étrangère de l'Autriche, et la nécessité de la paix. Dans l'affaire des Duchés, il croit que l'Autriche n'a pas eu d'autre but que d'empêcher la Prusse de se poser en unique mandataire de l'Allemagne; elle a voulu localiser la guerre afin d'en restreindre le développement et la durée: vains efforts qui n'ont abouti qu'à la rendre solidaire de la Prusse en la privant elle-même d'initiative. Le Duc de Gramont expose ensuite les fluctuations de la politique autrichienne au cours de la guerre.]

---

751. Drouyn de Lhuys au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Minute. Autriche, 487, n° 60.)

Paris, 27 juillet 1864.

J'ai reçu jusqu'au n° 56 inclusivement[1] les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire.

M. le Comte de Rechberg vous a entretenu des bruits auxquels ont donné lieu les publications du journal anglais le *Morning Post*, et il y oppose des dénégations formelles[2]. Vous ajoutez[3] que, dans votre opinion, les préoccupations manifestées par la presse européenne manquent de fondement, et que les idées constitutionnelles ont accompli en Autriche des progrès trop sérieux pour que le Cabinet de Vienne pût s'associer à un accord de la nature de la Sainte-Alliance, lors même qu'il en aurait la volonté. M. le Prince de Metternich s'exprime ici dans le même sens que M. de Rechberg avec vous. Tout en se maintenant dans les généralités, il nie que l'Autriche partage les vues attribuées aux trois Cours et qu'elle ait engagé sa liberté d'action pour faire prévaloir des combinaisons hostiles à la politique de la France. Ainsi que vous l'avez vu dans ma dépêche du 20 juin sous le n° 54, nous n'avons pas attaché beaucoup d'importance aux conjectures accréditées par les entrevues de Kissingen et de Carlsbad. Il nous paraissait peu vraisemblable que le Gouvernement autrichien, dans un but que l'on s'expliquerait difficilement, recherchât une alliance qui impliquerait de sa part un changement de système et le sacrifice des avantages qu'il doit à ce système aussi bien en Allemagne qu'en Orient. Nous ne nous sommes donc point émus de ce qui nous a été rapporté sur l'entente qui serait intervenue entre les trois Cours; nous ne cherchons point à provoquer les explications ni les démentis; nous nous bornons à les enregistrer purement et simplement.

[1] Dépêche du 22 juillet (ci-dessus, p. 352).

[2] Cf. le télégramme du duc de Gramont, du 4 juillet (ci-dessus, p. 304), la dépêche du baron de Talleyrand, du 9 (ci-dessus, p. 311), celle du comte de Salignac-Fénelon, du 10, et celle du duc de Gramont, du 12 (ci-dessus, p. 314 et 327).

[3] Dans la dépêche du 12 juillet (ci-dessus, p. 327).

Je ne possède jusqu'ici aucune donnée précise sur les instructions tracées aux Plénipotentiaires danois envoyés à Vienne [1]. Mais la correspondance de M. Dotézac témoigne de l'abattement dans lequel sont tombés les nouveaux Ministres du Roi Christian IX en apprenant que les Puissances allemandes exigeaient comme base des négociations la cession définitive de la totalité des Duchés [2]. Des conditions aussi rigoureuses ont profondément surpris un Cabinet qui, en raison des antécédents de ses membres, se croyait plus en mesure que le Ministère précédent de traiter de la paix avec l'Allemagne. L'idée d'introduire le Danemark tout entier dans la Confédération avait été d'abord accueillie avec faveur à la Cour de Copenhague, qui paraît s'être flattée de conserver, à l'aide de cette combinaison, la souveraineté des territoires allemands de la Monarchie [3]. Si un pareil arrangement avait pu un seul instant être poursuivi sérieusement, il devrait être abandonné entièrement, aujourd'hui que l'Allemagne insiste pour obtenir que les trois Duchés soient détachés du Danemark. Au reste, ce qui nous revient à ce sujet nous donne lieu de penser que l'on ne s'est pas fait longtemps illusion à Copenhague sur la valeur d'un plan qui eût sacrifié les intérêts de la Nation danoise à ceux de la Couronne; mais on semble avoir espéré qu'en soulevant une question d'équilibre, si grave pour l'Europe entière, on pourrait faire naître des complications dont le Danemark profiterait pour sortir de la position critique où son isolement l'a placé. L'idée de proposer l'introduction de la Monarchie danoise dans la Confédération germanique paraît actuellement écartée à Copenhague, et nous nous plaisons à croire que le Cabinet de Vienne, de qui serait venue originairement la suggestion [4], a lui-même renoncé à une conception si contraire au but du pacte fédéral allemand. Nous n'avons donc aucune

(1) La dépêche de Dotézac, du 24 juillet (ci-dessus, p. 353), ne parvint au Cabinet que le 29.

(2) Cf. la dépêche de Dotézac à Drouyn de Lhuys, du 21 juillet, arrivée au Cabinet le 27 (ci-dessus, p. 350).

(3) Cf. la dépêche du baron de Talleyrand à Drouyn de Lhuys, du 9 juillet, celle de Dotézac, du 12, et celle du duc de Gramont, de même date (ci-dessus, p. 311, 319 et 327).

(4) Cf. la dépêche de Dotézac à Drouyn de Lhuys, du 10 juin, n° 112 (ci-dessus, p. 205).

observation à présenter à ce sujet aux Plénipotentiaires réunis à Vienne. Vous connaissez au surplus l'opinion du Gouvernement de Sa Majesté. Je vous en ai fait part dans ma dépêche du 7 juin sous le n° 50, et je ne puis que m'y référer.

---

752. Le Baron de Talleyrand, Ambassadeur à Berlin, à Drouyn de Lhuys. (Original. Prusse, 350, n° 76.)

Berlin, 27 juillet 1864.
(Cabinet, 29 juillet; Dir. pol., 30 juillet.)

[La première partie de la dépêche est consacrée à l'incident de Rendsbourg et au conflit qu'il amène entre la Prusse et le Hanovre [1].]

Il ne m'est rien parvenu jusqu'à présent sur le résultat des conférences ouvertes, dimanche dernier, à Vienne; mais une personne généralement bien informée m'a assuré que l'accord entre l'Autriche et la Prusse était parfaitement établi quant au but que les deux Puissances se proposaient d'atteindre. Entre autres, la cession du Lauenbourg à la Prusse était chose arrêtée depuis quelque temps, comme compensation des frais de guerre dont le Gouvernement du Roi exonérait celui de l'Empereur.

Le Cabinet de Turin s'est ému, paraît-il, d'un bruit d'après lequel un traité de garantie de la possession de la Vénétie aurait été signé tout dernièrement à Vienne, entre le Comte de Rechberg et M. de Bismarck [2]. Le Ministre d'Italie m'a rapporté que M. de Thile avait pris l'initiative pour démentir vis-à-vis de lui semblable rumeur, et qu'il avait ajouté; «Je mettrais la main au feu que cela n'est pas. Du reste, il ne faut pas vous alarmer des rapprochements que vous voyez se produire entre nous, l'Au-

[1] Cf. la dépêche du comte de Salignac-Fénelon à Drouyn de Lhuys, du 22 juillet, et celle du duc de Gramont, du 25 (ci-dessus, p. 351 et 355).

[2] Dans l'une des dépêches publiées par le *Morning Post* (dépêche de Bismarck au comte de Bernstorff en date du 1er mars), il est question d'un traité semblable conclu à Vienne par Manteuffel, en février. — Cf. ci-dessus, p. 312, note 3.

triche et la Russie; ils sont passagers, comme la situation qui les provoque.»

[Dans un article du jour[1] «sur les dépêches du *Morning Post* et le fantôme de la Sainte-Alliance, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* rend à la modération du Gouvernement de l'Empereur un éclatant hommage, bien rare à rencontrer dans les feuilles de ce côté du Rhin».]

---

753. Dotézac, Ministre à Copenhague, à Drouyn de Lhuys. (Original. Danemark, 247, n° 143.)

Copenhague, 27 juillet 1864.
(Cabinet, 2 août; Dir. pol., 4 août.)

J'ai eu l'honneur avant-hier de dîner à Bernstorff avec la Famille royale. Le Colonel Février, qui devait partir le lendemain pour la France[2], et quelques-uns de mes Collègues étaient présents. Le Roi portait le grand cordon de la Légion d'honneur, ainsi que le collier de la Toison d'Or et la plaque des ordres portugais que le Ministre d'Espagne et le Commandeur Sotomayor avaient récemment remis à Sa Majesté au nom de leurs Souverains.

Après le dîner, le Roi s'est promené longtemps avec moi dans le parc. Christian IX m'a parlé avec une profonde tristesse de l'état des choses. «Je crains, m'a-t-il dit, que le nouveau Ministère ne soit venu trop tard. M. Bluhme était le seul en mesure de conjurer l'orage. Mais, au moment où je montais sur le trône, les circonstances ne m'ont malheureusement pas permis de faire ce choix.» Le Roi aurait pu ajouter, pour être fidèle à l'exactitude des faits, que M. Bluhme et ses amis refusèrent alors le pouvoir, et qu'ils ne l'ont accepté qu'après avoir miné autant qu'il était en eux les deux Cabinets qui les ont précédés. Suivant son habitude, le Roi a rejeté sur M. Hall la responsabilité de la situa-

[1] La traduction du passage est jointe.

[2] Une lettre du ministre de la guerre, en date du 7 juillet, avait autorisé le colonel Février à revenir en France. Il en avait accusé réception, de Copenhague, le 23 juillet seulement. (Archives du ministère de la guerre, carton Danemark, 1753-1872.)

tion. Il s'est tu sur le compte de M. Monrad. Sa Majesté s'est plainte amèrement du mal que l'Angleterre a fait au Danemark et a évité de parler de la Russie. C'est plus encore les fautes du parti national que la violence de l'agression germanique que le Roi se plaisait à relever, et il semblait prendre plus de plaisir à mettre en lumière les torts dont les Duchés ont eu à se plaindre que le mouvement même des Duchés contre sa propre couronne. Je retrouvais là ces tendances invétérées qui sont comme le sang de Christian IX. Le Roi n'a pas touché aux conditions de la paix, mais j'ai été de nouveau convaincu que rien ne lui coûterait pour sauver le traité de Londres. «On pourrait, m'a dit le Roi, maintenir l'intégrité de la Monarchie en faisant entrer tout le Danemark dans la Confédération, mais l'Empereur Napoléon ne le veut pas[1]. — Oui, ai-je répondu, et j'ai déjà eu l'honneur de le dire à Votre Majesté[2], l'Empereur ne saurait admettre une infraction aussi grave aux traités qui ont constitué l'Allemagne et à l'équilibre de l'Europe.» Là-dessus, j'ai renouvelé les considérations que j'avais précédemment exposées à Sa Majesté, en m'efforçant de lui faire comprendre qu'au lieu de désirer une semblable solution, il devait bien plutôt la répudier, dans son propre intérêt et dans celui de son peuple.

Le Roi m'a d'ailleurs demandé avec empressement des nouvelles de l'Empereur et de l'effet que produisent les eaux de Vichy sur Sa Majesté.

La Reine maîtrise mieux sa douleur. Elle s'est fort étendue sur l'excellence du nouveau Ministère et notamment sur les mérites de M. Bluhme. Le Prince Jean a observé une grande réserve sur les motifs de sa récente excursion en Allemagne. Il paraissait tout fier du bruit qui s'est fait autour de lui. Il prétend n'être allé qu'a Bollensted chez sa sœur, la Régente de Bernbourg. Je n'ai pas voulu troubler la quiétude de Son Altesse par une malencontreuse allusion à son voyage à Bruxelles[3].

(1) Cf. les télégrammes et dépêches du 6 juin et des jours suivants.

(2) Cf. la dépêche de Dotézac à Drouyn de Lhuys, du 12 juillet (ci-dessus, p. 319).

(3) Cf. la dépêche du baron de Talleyrand à Drouyn de Lhuys, du 9 juillet, et celles de Dotézac du 12 et du 20 (ci-dessus, p. 311, 319 et 346).

754. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Télégr. Déchiffrement. Autriche, 487.)

Vienne, 27 juillet 1864, 2h soir.
(Reçu à 4h 45 soir.)

Résultat de la conférence provisoire (1) :

Le Danemark cède les Duchés, mais il veut conserver les enclaves jutlandaises et demande, à cet effet, une rectification de frontière en compensation du Lauenbourg. Le Baron de Bismarck déclare que le Lauenbourg appartient aux Alliés par droit de guerre, et refuse toute compensation.

Les Danois contestent ce fait qui est inexact, et insistent. On paraît s'être entendu sur le reste. Nouvelle conférence ce matin.

---

755. Le Prince de La Tour d'Auvergne, Ambassadeur à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Original. Angleterre, 730, n° 156.)

Londres, 28 juillet 1864.
(Cabinet, 29 juillet; Dir. pol., 30 juillet.)

[Le Cabinet de Londres, bien que toujours résolu à s'abstenir de toute intervention (2), suivra avec intérêt les négociations qui vont s'ouvrir à Vienne. Il pense que le Danemark sera contraint d'accepter les conditions de la Prusse et de l'Autriche, si rigoureuses qu'elles puissent être.

L'incident de Rendsbourg a causé, dans le Corps diplomatique allemand, une très grande irritation contre la Prusse (3).]

(1) Cf. le télégramme du duc de Gramont, du 25 juillet (ci-dessus, p. 354). — (2) Cf. la dépêche du prince de La Tour d'Auvergne à Drouyn de Lhuys, du 17 juillet (ci-dessus, p. 340).

(3) Cf. la dépêche du comte de Salignac-Fénelon à Drouyn de Lhuys, du 22 juillet (ci-dessus, p. 351).

756. Le Comte de Massignac, Chargé d'Affaires à Saint-Pétersbourg, à Drouyn de Lhuys. (Confidentielle. Original. Russie, 233, n° 36.)

Saint-Pétersbourg, 28 juillet 1864.
(Cabinet, 4 août; Dir. pol., 5 août.)

Le Prince Gortchakoff, que je n'avais pas vu depuis son retour à Pétersbourg [1], m'a prié d'aller le voir ce matin chez lui de très bonne heure. Connaissant ses habitudes, c'était m'indiquer qu'il voulait non seulement me donner l'occasion de lui parler de quelques affaires dont m'avait chargé Votre Excellence, mais causer ensuite assez longtemps avec moi sans être dérangé.

J'ai trouvé le Prince de fort bonne humeur; il m'a exprimé le regret de n'avoir pas pu me recevoir le jour de son arrivée et celui de ne m'avoir pas rencontré chez moi lorsque le lendemain il était passé pour me voir.

[Le Comte de Massignac parle ici des affaires du Liban, de l'arrangement entre la Porte et le Prince Couza, de l'accord intervenu entre le Gouvernement russe et le Gouvernement français au sujet du cimetière de Sébastopol [2].]

J'affectais dans la conservation de ne faire aucune allusion à la réunion de Kissingen, parce que je pensais que c'était précisément pour m'en parler que le Prince avait désiré me voir. Prenant en effet l'initiative: «Que pensez-vous, m'a-t-il dit, du discours de Lord Redcliffe, et de ses idées sur la Sainte-Alliance?»

«Je ne la craindrais pas, mon Prince, lui ai-je répondu, mais il faut avouer que la femme de César s'est exposée au soupçon. — Toute cette correspondance dont on fait tant de bruit depuis quelque temps est absurde, a ajouté le Prince; on me prête un rôle de duplicité que je repousse hautement. C'est moi

[1] Cf. la dépêche du baron de Talleyrand à Drouyn de Lhuys, du 21 juillet (ci-dessus, p. 348). Gortchakoff était revenu à Saint-Pétersbourg le 22.

[2] Note au crayon de la main de Drouyn de Lhuys: «Répondre à ces prévenances.»

qui, à Vienne, ai déchiré la Sainte-Alliance; voulez-vous que je me prête à en rassembler les morceaux? J'en suis l'ennemi. Des trois Puissances qui la formaient, deux sont constitutionnelles; quant à nous, l'Empereur est un réformateur auquel on doit rendre justice, et qui ne s'associerait à aucune Sainte-Alliance, surtout contre la France. J'ai causé longuement avec le Roi de Prusse et avec l'Empereur d'Autriche, avec M. de Bismarck et avec le Comte de Rechberg; je vous donne ma parole d'honneur que pas une fois le mot de *Pologne n'a été prononcé dans nos entretiens.* Je veux que vous le croyez, qu'on le sache à Paris, *et écrivez ce détail à titre de curiosité.* Il n'a donc été question à Kissingen, comme on l'a prétendu, ni de garanties réciproques de territoire, ni de promesses au sujet de la Vénétie, etc. Je suis arrivé en Allemagne libre d'engagements, et j'en suis revenu de même. J'ai toute ma liberté d'action, et je vous prie d'en donner l'assurance à M. Drouyn de Lhuys. Nous ne pouvons pas avoir de conversation journalière comme vous pouvez l'avoir avec l'Angleterre; vous avez des intérêts de chaque jour à débattre avec elle : c'est du reste un motif de plus de division. Entre nous c'est autre chose; excepté dans l'affaire de Pologne, où la force des choses nous a désunis momentanément, la Russie a toujours été dans ces derniers temps une alliée utile et fidèle à la France; nous avons de grands intérêts qui peuvent se concilier, et nous serons toujours disposés à nous entendre avec vous. J'ai pour ma part, vous le savez, une grande admiration pour votre Empereur; je lui reconnais une grande élévation de vues et une profonde *sagacité* (c'est le mot du Prince). Maintenant, m'a-t-il dit en terminant, tout est expliqué; je pense qu'il ne reste plus dans votre esprit aucun nuage sur les *coalitions de Kissingen* et sur les fameuses correspondances [1] ! »

Cette dernière partie de la conversation m'a été dite confidentiellement, Monsieur le Ministre, mais j'ai cru devoir vous rendre compte *in extenso* de mon entretien avec le Vice-Chancelier. Je m'applaudis de lui en avoir laissé prendre l'initiative, et

[1] Les correspondances publiées par le *Morning Post* le 2 et le 4 juillet. — Cf. le télégramme du duc de Gramont à Drouyn de Lhuys, du 4 juillet, et la dépêche du baron de Talleyrand, du 9 (ci-dessus, p. 304 et 311).

j'espère que Votre Excellence voudra bien m'accorder son approbation.

[*P.-S.* — Le Comte de Revertera vient d'être nommé Ministre d'Autriche à Saint-Pétersbourg.]

---

757. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Déchiffrement. Autriche, 487, n° 59.)

Vienne, 29 juillet 1864.
(Cabinet, 1er août.)

La question des enclaves paraît avoir été réglée à la dernière conférence. Les Ministres allemands ont consenti à une rectification de frontières qui doit les compenser : ils laissent au Danemark l'île d'Aeroë, qui est sleswiquoise, mais n'a pas été occupée. Ces conditions, bien que fort dures, ont été acceptées par le Danemark; il ne restait plus qu'à régler l'armistice pour que les négociations définitives de paix puissent commencer immédiatement sur ces bases. Les Puissances allemandes désirent que le *statu uti possidetis* soit maintenu et que, pendant toute la durée de l'armistice, leurs armées continuent à percevoir les impôts à leur bénéfice par voie de réquisitions. Ils veulent également, pendant la durée de l'armistice, prendre dans le Jutland pour leurs armées tout ce qui est à leur convenance sans contrôle ni compensation, et par droit de guerre. Les pleins pouvoirs des Plénipotentiaires danois n'avaient pas, comme de raison, prévu des clauses aussi draconiennes, et ils ont dû ne les accepter qu'*ad referendum*. Cette discussion a occupé la dernière séance, à l'issue de laquelle M. de Quaade a demandé des instructions par le télégraphe. Au point où en sont les choses, le Danemark n'a plus rien à espérer, et, de l'avis même de ses Plénipotentiaires, le mieux est de faire la paix le plus promptement possible. Tout en restant étranger aux négociations, je profite de la confiance que me marquent les Plénipotentiaires des deux parties pour recommander la modération aux vainqueurs. Je ne puis me flatter de voir mes conseils écoutés; car je ne crois pas qu'il soit possible

d'abuser de la victoire d'une façon plus impitoyable. La réponse de Copenhague décidera du succès ou de l'insuccès des conférences; mais il y a lieu de croire qu'elle sera affirmative.

---

758. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Déchiffrement. Autriche, 487, n° 60.)

Vienne, 29 juillet 1864.
(Cabinet, 1er août.)

Le Baron de Bismarck m'a demandé ce matin si je pouvais lui donner quelques informations positives sur les projets de voyage de S. M. l'Empereur. Il désirerait savoir si l'Empereur devait visiter l'Alsace et les bords du Rhin et à quelle époque Sa Majesté comptait s'y rendre, attendu que, si cela pouvait coïncider avec la fin du séjour obligé du Roi de Prusse à Gastein, le Roi chercherait à se rencontrer quelque part avec l'Empereur.

Le traitement de Gastein doit retenir le Roi de Prusse encore trois semaines environ; ce serait donc vers le milieu d'août seulement que l'entrevue pourrait se placer si elle devait avoir lieu.

Le Baron de Bismarck part dans deux ou trois jours pour Gastein[1]; c'est là, et par l'intermédiaire de l'Ambassadeur de Prusse, que Votre Excellence pourra lui faire parvenir, si elle le juge convenable, les informations qu'il m'a demandées et pour lesquelles je lui ai promis de vous écrire.

[1] Bismarck quitta Vienne pour se rendre à Gastein le 1er août à 4 heures (Horst Kohl, *Bismarck-Regesten*, t. Ier, p. 237).

---

759. Drouyn de Lhuys au Baron de Malaret, Ministre à Turin. (Confidentielle. Minute. Italie, 360, n° 33.)

[Paris], 30 juillet 1864.

La correspondance que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser m'est parvenue jusqu'au 25 de ce mois, et au n° 70 [1].

Les informations contenues dans votre dépêche confidentielle du 19 de ce mois n'ont pas manqué de fixer mon attention. Il ne me paraît nullement invraisemblable que le Roi Victor-Emmanuel ait secrètement reçu, ainsi qu'on vous l'a assuré, des émissaires de Garibaldi, mais j'ai de la peine à croire que S. M. Italienne ait eu pour les projets dont on venait l'entretenir des encouragements, ou du moins qu'elle les ait accueillis avec indulgence. Ces entreprises, d'après ce qui vous a été confié, devraient être organisées dans les Principautés danubiennes. J'ai été frappé de cette information en la rapprochant de celle qui m'a été transmise par notre Consul général à Bucarest au sujet des manœuvres auxquelles se livrait un Colonel hongrois nommé Frigyesch. Vous verrez, par les extraits ci-joints de la correspondance de M. Tillos, que ce personnage était en relations intimes avec Garibaldi et Mazzini; il a été arrêté, et les papiers saisis en sa possession prouvent qu'il était l'un des agents d'un vaste complot révolutionnaire dirigé surtout contre l'Autriche. Quelques-unes de ces pièces seraient de nature à compromettre le Consul général d'Italie à Bucarest [2].

[1] Dans sa dépêche n° 70, du 25 juillet, le baron de Malaret appréciait les résultats de la session parlementaire qui venait de se terminer. Il ajoutait que le retour de Garibaldi à Caprera avait achevé de rassurer les Ministres sur les projets du parti de l'action.

[2] Les extraits adressés au baron de Malaret sont indiqués sur les originaux de deux dépêches de Tillos, consul général à Bucarest, l'une du 5 juillet et l'autre du 18. En voici le texte :

« La police a arrêté dernièrement le Colonel Frigyesch, Hongrois, ami de Garibaldi et un des agents les plus actifs de la propagande révolutionnaire; elle était depuis longtemps à sa recherche; elle a saisi sur lui des papiers de la

J'aurai peut-être à revenir avec vous sur ce sujet, lorsque les papiers saisis sur le sieur Frigyesch m'auront été communiqués. Je me borne à ajouter, pour le moment, que les informations contenues dans la correspondance de l'Agent de Sa Majesté à Bucarest tendent à donner un nouveau degré de vraisemblance à celles que notre Consul général à Milan vient de me transmettre et qu'il vous aura également communiquées[1]. M. Defly n'hésite pas à penser, d'après les confidences qu'il a reçues, que le parti de l'action, toujours téméraire comme par le passé, n'a nullement renoncé à tenter de nouvelles aventures, et qu'il songerait à diriger une attaque contre l'Autriche, par la Dalmatie à la fois et par le Tyrol.

Je vois avec satisfaction par votre dernière dépêche que le Gouvernement italien n'a pas cessé d'être sur ses gardes, et qu'il serait prêt et résolu, le cas échéant, à s'opposer à toute expédition ou à toute agression qui aurait son point de départ en Italie. Nous ne pouvons qu'engager le Cabinet de Turin à persévérer avec fermeté dans une voie dont il ne saurait s'écarter sans danger

plus grande importance et qui prouvent que Garibaldi, Mazzini et autres poursuivent un plan révolutionnaire très vaste et dont l'Autriche serait particulièrement l'objet. Toutes ces pièces vont être traduites, et, sur mon invitation, le Prince va les envoyer à Votre Excellence afin que la police française puisse ajouter ces indications à celles qu'elle possède déjà sur les menées du comité révolutionnaire. Le Gouvernement princier affirme qu'il y a entente, menaçante pour lui, entre les Hongrois et les Polonais. Il est à la recherche de dépôts d'armes dont il est fait mention dans les papiers saisis.» (Dépêche de Tillos, consul général à Bucarest, à Drouyn de Lhuys, du 5 juillet 1864, n° 179. Turquie, Bucarest, 25.) — Dans sa dépêche du 18 juillet, n° 180 (*ibid.*), Tillos rend compte d'une conversation qu'il vient d'avoir avec le Prince Couza. Le prince parla longuement de la situation intérieure des Principautés-Unies. «Passant ensuite, écrit Tillos, à l'affaire Frigyesch, il me renouvela sa promesse d'envoyer à Paris les pièces saisies sur cet agent révolutionnaire. Il me dit que plusieurs de ces pièces seraient de nature à compromettre l'Agent d'Italie, mais qu'il pensait que le Gouvernement français pourrait en faire usage pour compléter les renseignements que la police française avait déjà recueillis.»

[1] Il est fait allusion ici à la dépêche n° 141, adressée le 20 juillet par Defly, consul général de France à Milan, à Drouyn de Lhuys. Defly y donne des indications nombreuses et précises sur les projets supposés des partisans de Garibaldi et de Mazzini. Il s'agirait, d'après lui, d'un débarquement sur la côte dalmate.

IMPRIMERIE NATIONALE.

pour les intérêts de l'Italie et sans s'exposer aux plus dangereuses complications.

---

760. Dotézac, Ministre à Copenhague, à Drouyn de Lhuys. (Original. Danemark, 247, n° 145.)

Copenhague, 30 juillet 1864.
(Cabinet, 2 août; Dir. pol., 4 août.)

[Le Gouvernement danois a reçu la veille par télégramme le rapport de ses Plénipotentiaires à Vienne, avec les demandes formulées par les deux Cours allemandes [1]. Le Conseil s'est réuni dans la nuit, sous la présidence du Roi, et les instructions ont été aussitôt expédiées aux Plénipotentiaires danois. Ils demanderont quelques éclaircissements et adoucissements, mais en cas de refus ils sont autorisés à accepter. Le Cabinet, qui avait été formé pour plaire à l'Allemagne, est atterré de voir que l'Autriche et la Prusse lui demandent tout ce qu'elles auraient demandé à l'Évêque Monrad et à ses amis politiques.]

---

761. Le Marquis de Cadore, Chargé d'Affaires à Londres, à Drouyn de Lhuys. (Original. Angleterre, 730, n° 157.)

Londres, 30 juillet 1864.
(Cabinet, 2 août; Dir. pol., 2 août.)

[Le Marquis de Cadore annonce que le Prince de La Tour d'Auvergne a quitté Londres en congé, le matin même, après l'avoir accrédité auprès de Lord Russell.]

[1] Cf. les dépêches du duc de Gramont à Drouyn de Lhuys, des 25 et 29 juillet, et son télégramme du 27 (ci-dessus p. 355, 366, et 363).

---

762. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à Drouyn de Lhuys. (Confidentielle. Minute. Archives de l'Ambassade de Vienne, 58.)

Vienne, 31 juillet 1864.

M. le Comte de Mosbourg m'a appris en arrivant à Vienne que Votre Excellence était informée qu'il avait été signé entre l'Autriche et la Prusse, le 24 juillet, une convention secrète par laquelle cette dernière Puissance garantissait à l'Autriche ses possessions italiennes, c'est-à-dire s'engageait en cas d'attaque ou de révolte à seconder l'Autriche pour la conservation de ses territoires[1].

Je crois être en mesure de certifier à Votre Excellence que cette information est complètement inexacte.

J'ajouterai que non seulement il n'a été rien fait dans ce genre, mais qu'il n'existe aucune probabilité d'un accord semblable dans l'avenir. Il faut être passablement étranger aux relations intimes des deux Gouvernements et fort peu au fait de leur situation réciproque pour donner cours à une nouvelle de ce genre. Mais, comme Votre Excellence le sait, la politique est un sujet que tout le monde traite et que personne n'étudie, et, dans le nombre des idées et des éventualités que l'on s'est plu à mettre en scène récemment, il est tout naturel que cette convention secrète ait trouvé sa place.

Peut-être n'est-il pas mauvais, à tout prendre, que de semblables préoccupations tiennent en éveil le public et la presse, et, pour ma part, j'aime autant voir les journaux discuter une thèse imaginaire qu'embrouiller une situation véritable.

Votre Excellence sait d'ailleurs ce que valent les alliances en général quand elles n'ont pas un objet immédiat et déterminé. L'Autriche et la Prusse se sont alliées pour vaincre le Danemark, et le Danemark est à peine vaincu que déjà l'alliance se déchire à vue d'œil. Que deviendrait le pacte de garantie jusqu'au jour

[1] Cf. la dépêche du baron de Talleyrand à Drouyn de Lhuys, du 27 juillet (ci-dessus, p. 360).

de son échéance? L'Autriche ne peut seconder la Prusse dans la campagne réactionnaire qui va s'ouvrir à l'intérieur de ce Royaume, et sans réciprocité il n'y a pas d'alliance. D'ailleurs, comme me l'a dit une fois le Comte de Rechberg, une convention de ce genre serait pour le Cabinet de Vienne une véritable duperie; il ne craint rien en Italie si la France n'intervient pas, et, le jour où la France interviendrait, la Prusse n'a plus rien à garantir, elle n'a qu'à se défendre ou peut-être à en profiter.

De nos jours, il ne peut plus exister d'alliances permanentes ni de conventions secrètes stipulées pour l'avenir. On s'allie pour un acte immédiat et défini quand l'intérêt commun des États le conseille; mais, en dehors de cette circonstance exceptionnelle, il ne peut exister que des relations normales pacifiques, fondées sur le bien général des peuples et le droit des gens. Les Gouvernements poursuivent chacun dans la direction qui leur est propre la ligne de leurs intérêts. Si ces lignes sont parallèles, l'alliance est toute faite avec ou sans protocole; si ces lignes se croisent, ce n'est pas un traité qui empêchera le conflit. Le jour où les Cabinets n'ont plus été l'expression d'une volonté personnelle et absolue, le jour où les nations ont eu une voix dans les conseils de la Couronne, il y a tout un ordre de conventions qui a cessé d'exister, car les sacrifices sont devenus impossibles, et les alliances ne se font plus qu'à la condition d'assurer des avantages équivavents, non pas seulement aux Souverains qui les concluent, mais aux peuples qui les sanctionnent.

A défaut d'informations précises, ces réflexions suffiraient à elles seules pour réfuter les renseignements qui sont parvenus d'autre part à Votre Excellence; mais, je le répète, je crois être en mesure de lui en garantir l'inexactitude. La situation actuelle en Allemagne nous offre un sujet d'études politiques bien plus utile et bien plus pratique que ces préoccupations un peu gratuites. La position récemment prise par les deux grandes Puissances vis-à-vis des autres États allemands provoque une réaction dont il est important de suivre le développement. Il est évident que cette dernière phase de la question danoise a fait lever le germe d'une force latente qui peut s'organiser et dont la levée s'appuie sur une base assez semblable à celle de nos principes politiques. Il y a là, si je ne me trompe, un élément nouveau

dont on pourrait avec fruit encourager l'essor, d'autant plus que, dans les pays mêmes contre lesquels il est appelé à réagir, il existe un parti nombreux et croissant prêt à saluer ses progrès. La presse autrichienne, et, sauf quelques exceptions, la majorité de la presse allemande, présentent un tableau assez exact de cet état de choses, et, grâce aux déclarations hardies des rares organes de la réaction, comme par exemple le *Vaterland*, il se fait entre les journaux une polémique fort instructive et qui mérite au plus haut degré de fixer l'attention. Je ne prétends pas donner à ces symptômes une importance exagérée, mais l'expérience nous a appris à en mesurer la valeur, et, quand je les rapproche des circonstances et des événements, je ne puis m'empêcher d'y voir un fait grave et capable d'exercer une grande influence sur la politique de l'avenir.

NOTICES

SUR

LES AGENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS[1].

Cadore (Louis-Marie-Camille Nompère, comte de Champagny, marquis de), né le 15 septembre 1827, mort à Buzenval le 3 janvier 1882.

1er secrétaire d'ambassade à Rome, 10 décembre 1859; 1er secrétaire de légation à Berlin, 17 janvier 1862; 1er secrétaire d'ambassade à Londres, 16 août 1862; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Carlsruhe, 22 juin 1864; à Munich, 4 mai 1867.

Chevalier de Saint-Robert (Jean-Louis-Marcel), né le 16 février 1815 à Grenoble.

Attaché libre à Hanovre, juillet 1842; à Rio-de-Janeiro, novembre 1843; à la mission de La Plata, mai 1845; à Rio-de-Janeiro, 7 janvier 1851; 3e secrétaire au même poste, 20 février 1851; à Lisbonne, 3 juillet 1852; à Copenhague, 30 avril 1856; 2e secrétaire au même poste, 30 août 1856; 1er secrétaire au même poste, 14 mars 1857; consul de 1re classe à Odessa, 19 décembre 1860; consul général et chargé d'affaires à Quito, 18 novembre 1864; consul général et chargé d'affaires à Caracas, 23 mars 1868; ministre plénipotentiaire honoraire, 20 février 1872.

Defly (François-Charles Dieudé), né à Paris le 10 février 1809.

Commis de chancellerie au consulat de Nice, mars 1831; vice-consul à Villefranche, octobre 1838; chancelier du consulat de

[1] Pour les Agents diplomatiques français dont le nom figurait déjà dans les deux premiers volumes, se reporter au tome Ier, p. 356-362, et au tome II, p. 377-378.

Ces notices ont été, comme celles que contiennent les deux premiers volumes, rédigées par M. A. Tausserat-Radel, archiviste au Ministère des Affaires étrangères.

Malte, mai 1839; de l'ambassade de Rome, 25 novembre 1842; consul honoraire, 12 mars 1845 ; chancelier de légation à Bruxelles, 26 mai 1848 ; à Naples, 29 juin 1848 ; consul de 2e classe à Richmond, 11 juin 1850; à Mogador, 10 octobre 1851 ; chef de bureau de la chancellerie au Département, 27 mars 1852; consul de 2e classe à Porto, 26 mars 1853; à Cagliari, 24 octobre 1855; à Milan, 24 juin 1857; consul de 1re classe, 23 juillet 1858; consul genéral à Milan, août 1861 ; à Turin, 18 mars 1868 ; à Gênes, 4 juin 1869 ; ministre plénipotentiaire de 2e classe et admis à la retraite, 18 décembre 1875.

Malaret (Joseph-Alphonse-Paul d'Aiguevives, baron de), né en 1824, mort le 24 mai 1886 au château de Malaret, près Verfeil (Haute-Garonne).

Attaché libre à Rome, 3 avril 1843; à Mexico, 1846; à Turin, 10 avril 1847 ; chargé d'affaires par intérim, 7 mars 1848 ; démissionnaire, 13 mars 1848; secrétaire de légation à Berlin, 17 juin 1854; 1er secrétaire d'ambassade à Londres, 30 avril 1856; secrétaire de 1re classe, du 30 août 1856, maintenu à Londres, 13 septembre 1856; ministre plénipotentiaire à Hanovre, 7 décembre 1859; à Bruxelles, 17 octobre 1862; à Turin, 16 octobre 1863.

Tillos (Jean-Henri), né le 14 avril 1812 à Paris, mort le 22 décembre 1868.

Attaché aux Archives, 4 septembre 1837; à la Division politique, 2 août 1841; 1er secrétaire de légation à Francfort, 30 novembre 1848; à Berne, 28 janvier 1854; secrétaire de 1re classe, 30 août 1856; maintenu à Berne, 13 septembre 1856; consul général à Bucarest, 24 décembre 1859; en disponibilité, février 1866.

Treilhard (Jules-Joseph-Étienne, vicomte), né à Paris le 24 février 1824.

Attaché à Copenhague, 1er octobre 1843; à une mission scientifique au Brésil, 1844; à Rio-de-Janeiro, 21 décembre 1846; à Turin, 6 avril 1850; aspirant diplomatique en Chine, 23 avril 1851; à La Haye, 23 décembre 1851; secrétaire de légation en disponibilité, 21 novembre 1853; à Buenos-Ayres, 30 juin 1855; secrétaire de 2e classe, 30 août 1856, maintenu à Buenos-Ayres (puis à Parana), 13 septembre 1856; chargé des fonctions de 1er secrétaire à Washington, 26 février 1857; 1er secrétaire de légation

à Munich, 20 juin 1860; à Washington, 29 janvier 1862; à Bruxelles, 14 octobre 1863; à Turin, 3 janvier 1865; à la disposition, 30 août 1866; ministre plénipotentiaire à Bogota de Colombie, 14 décembre 1866; à Santiago-de-Chili, 19 octobre 1868; à Washington, 22 juillet 1870; admis au traitement d'inactivité, mai 1872.

LISTE

DES

MINISTRES D'ÉTAT ET AGENTS DIPLOMATIQUES

ÉTRANGERS [1].

Bluhme (C.-A.), conseiller intime de conférence, président du conseil et ministre des affaires étrangères du royaume de Danemark depuis le 11 juillet 1864.

Bosch-Spencer (Henri), ministre résident de Belgique à Copenhague, 17 octobre 1858.

Bose (Charles-Gustave-Adolphe de), ministre résident de Saxe royale à Munich, accrédité le 3 juillet 1852; conseiller intime, ambassadeur, membre de l'Assemblée fédérale pour la Saxe royale, accrédité le 16 juin 1864 [2].

Braun (Le chevalier Adolphe de), conseiller de légation, chargé d'affaires d'Autriche près les cours de Schaumbourg-Lippe, Lippe-Detmold, Waldeck et Hesse-Hombourg, ainsi que près la ville libre de Francfort, membre de l'Assemblée fédérale pour l'Autriche.

David (C.-G.-N.), docteur en philosophie, ministre des finances du royaume de Danemark depuis le 11 juillet 1864.

Eisendecher (Le docteur Guill. d'), conseiller intime d'État au service d'Oldenbourg, ambassadeur et ministre plénipotentiaire, membre de l'Assemblée fédérale pour l'Oldenbourg, l'Anhalt et le Schwarzbourg (les deux lignes), accrédité le 30 mai 1851.

Gladstone (Le très honorable Will.-Ewart), secrétaire d'État du royaume de la Grande-Bretagne, chancelier de l'échiquier.

[1] Pour les Ministres d'État et Agents diplomatiques étrangers dont le nom figurait déjà dans les deux premiers volumes, se reporter au tome Ier, p. 363-368, et au tome II, p. 379-381.

[2] En remplacement de M. Nostitz et Jaenckendorf. Cf. t. Ier, p. 367.

Guldencrone (Le baron de), précédemment secrétaire de la légation de Danemark en Prusse[1], envoyé à Berlin, le 12 juillet 1864, porteur de la proposition danoise de suspension des hostilités.

Hansen (C.-F.), lieutenant-général à la suite de l'armée, ministre de la guerre du royaume de Danemark depuis le 11 juillet 1864.

Heltzen (E.-S.-E.), chambellan, ministre de la justice et, *par intérim,* du culte et de l'instruction publique du royaume de Danemark depuis le 11 juillet 1864.

Holten (de), secrétaire de légation attaché au ministère des affaires étrangères du royaume de Danemark, envoyé à Vienne, le 12 juillet 1864, porteur de la proposition danoise de suspension des hostilités.

Isembourg-Budingen (Le colonel Gustave, prince d'), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Prusse à Hanovre, nommé en janvier 1860.

Johannsen (E.-G.-W.), ministre pour le Sleswig dans le Cabinet Monrad, du 24 janvier au 8 juillet 1864, et dans le Cabinet Bluhme, depuis le 11 juillet 1864.

Kaufmann (Le colonel), parlementaire danois au quartier général des alliés pour négocier la suspension des hostilités, le 12 juillet 1864, et plénipotentiaire du Danemark à Vienne pour les négociations de paix, 22 juillet 1864.

Lehman (Pierre-Martin-Orla), ministre de l'intérieur pour le royaume de Danemark, dans le cabinet Hall, du 15 septembre 1861 au 23 décembre 1863.

Lütken (O.-H.), capitaine de vaisseau de ligne, ministre de la marine du royaume de Danemark dans le cabinet Bluhme, depuis le 11 juillet 1864.

Maucler (Emile, baron de), grand chambellan, président du conseil suprême de la cour, chef du cabinet privé du roi de Wurtemberg; envoyé extraordinaire, chargé de notifier à Napoléon III l'avènemen du roi Charles Ier de Wurtemberg.

[1] Cf. t. Ier, p. 365.

MOLTKE-NUTCHAU (Charles, comte DE), conseiller intime de conférence, ministre sans portefeuille du royaume de Danemark depuis le 11 juillet 1864.

MOUKHANOFF (Nicolas), grand-écuyer-tranchant, conseiller privé, adjoint au ministre des affaires étrangères de l'empire de Russie.

PIRCH (Baron DE), conseiller de légation, premier secrétaire de la légation de Prusse à Saint-Pétersbourg.

PRAET (Jules VAN), ministre de la maison du roi Léopold Ier de Belgique.

QUAADE (G.-J.)[1], chambellan, ministre sans portefeuille du royaume de Danemark depuis le 11 juillet 1864, premier plénipotentiaire du Danemark à Vienne pour les négociations de paix, 22 juillet 1864.

REVERTERA-SALANDRA (Frédéric, comte)[2], chambellan, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire d'Autriche à Saint-Pétersbourg, nommé fin juillet, accrédité le 2 septembre 1864.

SANSTRÖMER (Charles-Jean-Albert DE), chambellan, secrétaire d'expédition à la division politique du ministère des affaires étrangères des Royaumes-Unis de Suède et Norvège, 1859; secrétaire du prince Oscar d'Ostrogothie, mai 1864.

SAVIGNY (DE)[3], chambellan, conseiller intime actuel, ministre plénipotentiaire, membre de l'Assemblée fédérale pour la Prusse, 14 avril 1864.

SCHEEL-PLESSEN (Charles, baron DE), président des États holsteinois.

STRAMBIO (Le chevalier Annibal), agent diplomatique et consul général d'Italie à Bucarest.

TERAN (Vincent-Gutierrez DE), ministre résident d'Espagne à Copenhague, accrédité le 14 avril 1855.

THILE (DE), conseiller intime et chambellan, sous-secrétaire d'État au ministère des affaires étrangères du royaume de Prusse, dirigeant en même temps la première section (affaires politiques).

TILLISCH (F.-F.), chambellan et conseiller intime de conférence, ministre de l'intérieur du royaume de Danemark depuis le 11 juillet 1864.

(1) Cf. t. Ier, p. 367.
(2) Cf. t. Ier, p. 367.
(3) Cf. t. Ier, p. 368.

Titoff (de), conseiller privé, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Russie à Stuttgart, nommé le 27 juillet 1858.

Werner (Joseph, baron de), conseiller intime actuel, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire d'Autriche en Saxe, accrédité le 6 décembre 1859.

TABLE DES MATIÈRES.

MAI 1864 (*FIN*).

10 MAI.

11 MAI.

12 MAI.

19 MAI.

20 MAI.

21 MAI.

IMPRIMERIE NATIONALE.

2 JUIN.

3 JUIN.

4 JUIN.

5 JUIN.

6 JUIN.

7 JUIN.

8 JUIN.

13 JUIN.

14 JUIN.

15 JUIN.

16 JUIN.

17 JUIN.

18 JUIN.

19 JUIN.

20 JUIN.

21 JUIN.

13 JUILLET.

14 JUILLET.

16 JUILLET.

17 JUILLET.

18 JUILLET.

19 JUILLET.

20 JUILLET.

21 JUILLET.

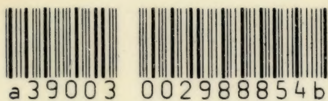
22 JUILLET.

24 JUILLET.

25 JUILLET.

26 JUILLET.

27 JUILLET.


a39003 002988854b

